REVUE AFRICAINE

VOLUME 76 ANNÉE 1935

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1935

REVUE AFRICAINE

NUMERO 76

ANNEE
1935

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Vol. 76

1935

KRAUS REPRINT

LXXVI — N°s 362-363 1er-2e Trimestres 1935

REVUE AFRICAINE

Vol. 76

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, rue Emile Maupas. — Alger

1935



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Codification : 4 00 2454

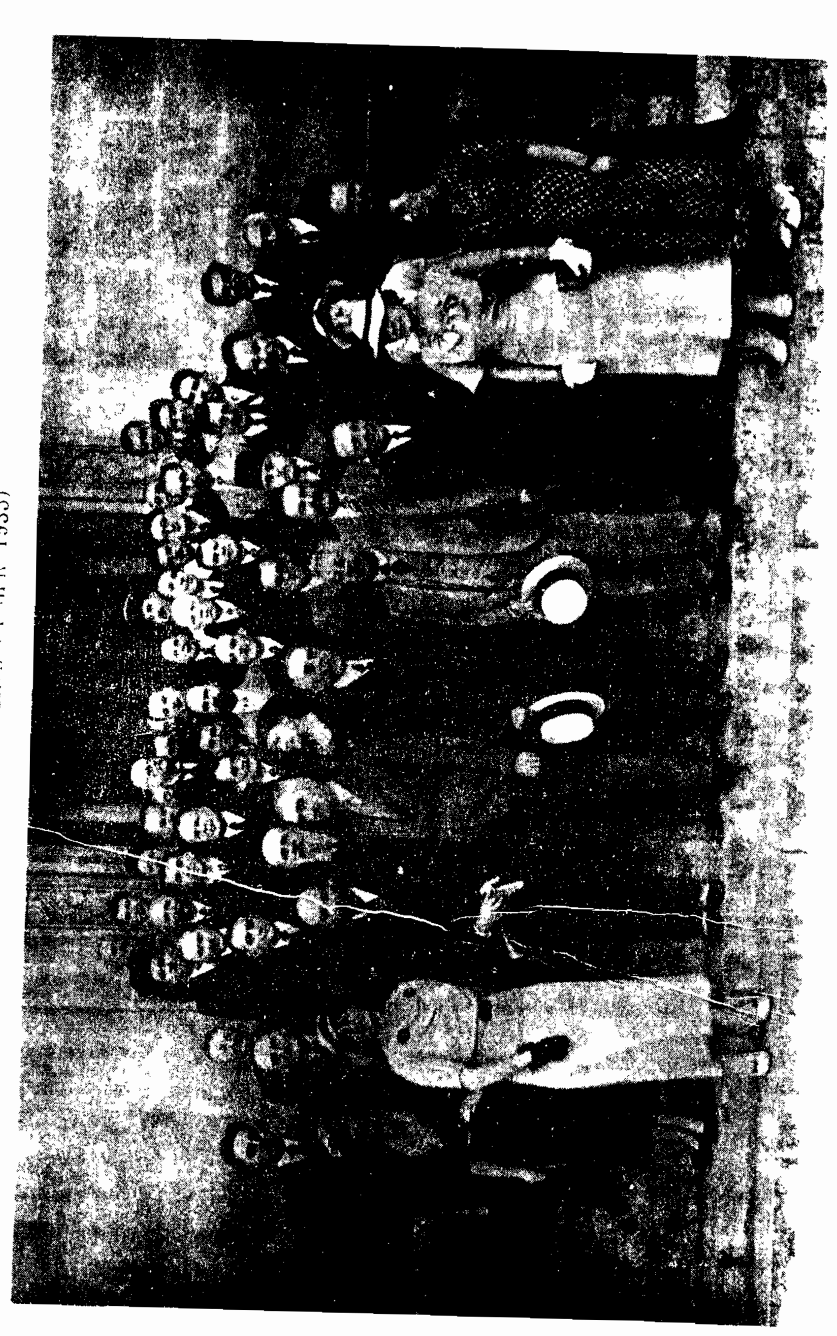
PREMIER CONGRÈS de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord

ALGER

10-11 JUIN 1935

Publié par les soins

de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



[illegible] DE L'AFRIQUE DU NORD
[illegible] 1935)

Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord

ALGERIE.

Académie d'Hippone,
Centre d'Etudes de Colonisation comparée,
Institut d'Etudes Orientales,
Section Algérienne de la Société Française de Physique,
Société Archéologique de Constantine,
Société Archéologique et Touristique de Thagaste,
Société de Géographie d'Alger,
Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran,
Société d'Histoire Naturelle d'Alger.
Société Historique Algérienne,
Société Historique et Géographique de la région de Sétif,
Société des Amis du Vieux-Tlemcen,

TUNISIE.

Institut de Carthage,
Société Archéologique de Sousse.

MAROC.

Centres d'Etudes juridiques du Maroc,
Comité d'Etudes des Eaux Souterraines,
Société d'Etudes Economiques et Statistiques,
Société de Géographie du Maroc,
Société d'Histoire Naturelle du Maroc.

SÉANCE D'OUVERTURE

La séance inaugurale du Congrès a eu lieu dans la salle Stéphane Gsell, sous la présidence de M. Gustave MERCIER, président de la Fédération, entouré de M. Georges HARDY, recteur de l'Académie d'Alger, LESCHI, directeur des Antiquités Algériennes, représentant le Ministre de l'Education Nationale, Louis POINSSOT, correspondant de l'Institut, directeur des Antiquités et des Arts de la Tunisie, René HOFFHERR, directeur des centres juridiques du Maroc.

Sur l'estrade avaient pris place également : MM. YVER, vice-président de la Société Historique Algérienne ; G. MARÇAIS, directeur de l'Institut d'Etudes Orientales ; de CÉNIVAL, chef de la Section Historique du Maroc ; de PEYERIMHOF, président de la Société d'Histoire naturelle d'Alger ; BERTHIER, secrétaire général de la Société Archéologique de Constantine ; FIGUIÈRE, secrétaire général de l'Académie d'Hippone ; Mme VINCENT, secrétaire de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran ; MM. FUNCK-BRENTANO, conservateur de la Bibliothèque Générale du Maroc ; DESPOIS et PIGNON, membres de l'Institut de Carthage ; TRUILLOT, membre de la Société Archéologique de Sousse ; RODARY, vice-président de la Société Archéologique et Touristique de Thagaste ; MASSIERA, président de la Société Historique et Géographique de la région de Sétif ; G. ESQUER, secrétaire général de la Fédération.

Discours de M. Georges HARDY

RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ALGER

—

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C'est, pour l'Université d'Alger, une très grande joie d'offrir l'hospitalité au premier Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord. Soyez bien sûrs qu'elle vous accueille, non point seulement comme des visiteurs de qualité qu'il convient d'honorer, mais aussi, mais surtout comme des parents très chers, qui, chez elle, doivent se sentir chez eux.

Je dis des parents, mais, si je ne craignais de verser en votre âme plus de mélancolie que de fierté, il me faudrait dire : des ancêtres. Car la plupart de vos groupements ont devancé, dans vos pays respectifs, les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes officiels de recherches ; en Algérie notamment, il n'était pas encore question de Facultés que plusieurs Sociétés savantes, vraiment dignes de ce nom, comptaient déjà des années d'activité fructueuse. Je manquerais donc, Messieurs, au devoir le plus élémentaire de gratitude, si, dès l'abord, je ne saluais en vous les défricheurs de la première heure.

Mais votre mérite ne tient pas tout entier — loin de là ! — dans cette tâche, pourtant bien émouvante, de mise en train. Même engagés dans cette voie que votre vaillance nous a ouverte, nous ne pouvons pas nous passer de vous. Vous nous soutenez, vous nous aidez de mille façons. Vos revues publient couramment les résultats de nos travaux, ce sont elles qui nous provoquent

à mettre au point nos connaissances, ce sont vos réunions périodiques et vos congrès qui nous obligent à confronter nos acquisitions et qui font naître cet esprit de collaboration et d'émulation, sans quoi le champ de la science ne porterait qu'une végétation chétive et clairsemée.

Et puis, vous représentez, en marge de nos grandes usines sévères et surmenées, un élément touchant, quelque chose comme des ateliers familiaux, plus libres, plus aimables, plus aérés, plus accessibles pour ceux qui, n'étant pas bardés de diplômes, ressentent quelque timidité et qui, pourtant, ayant voué le meilleur d'eux-mêmes à des études désintéressées, ne laissent pas d'être des érudits de marque ou de nourrir en eux des idées fécondes. Chez vous, amateurs et professionnels se rejoignent dans une atmosphère de compréhension mutuelle et de cordialité, qui sauvegarde la susceptibilité de chacun, qui permet à toutes les valeurs de se manifester, qui entretient — bénéfice plus appréciable qu'on ne pense et que seuls estiment inopportun ou même funeste quelques savants mal élevés, — le ton de la bonne compagnie. Par là, vous empêchez, sans bruit et dans la mesure du possible, que la science ne devienne une manière de féodalité, avec ses barons, ses forteresses, son étiquette paralysante, sa jactance et son aveuglement.

Par là, vous incarnez aussi, Messieurs, la vieille France et sa curiosité fervente, son goût de la culture intellectuelle et des horizons élargis, son amour délicat du terroir et du passé, — tout ce qui lui a donné la force de garder, à travers vingt siècles d'épreuves, le regard clair et le cœur chaud. A l'image de vos aînées, qui, depuis si longtemps, dans les provinces métropolitaines, se sont instituées les gardiennes du trésor local, chacune de vos Sociétés est le refuge d'une petite religion charmante : la religion de la géographie, ou de l'ethnographie, de l'archéologie, de l'histoire. Religions pacifiques, toutes de tendresse et de piété, et cependant ani-

mées d'une foi singulière, capables de merveilleux efforts, acharnées à durer malgré la misère des temps, sources de sacrifices et même, si l'on songe à la vie que mènent, çà et là, les secrétaires de la rédaction — ces apôtres — ou les trésoriers — ces frères quêteurs, semences de martyres.

Comme il faut se réjouir, Messieurs, qu'un type d'institution, riche d'un si long et si glorieux passé, se soit acclimaté sans retard dans l'Afrique du Nord, et qu'au Maroc et en Tunisie, comme en Algérie, il ait donné avec tant d'éclat ses preuves de vitalité ! Car il en va de la recherche scientifique organisée par l'Etat comme de la colonisation officielle : la besogne, ici, est trop lourde, le champ d'action trop vaste, pour qu'elle puisse, livrée à ses seules ressources, répondre à tous les appels.

Douterait-on de votre utilité ou de votre entrain qu'il suffirait de parcourir le programme de votre Congrès : aux communications qui portent sur des objets très déterminés, il ajoute, et pour tous les domaines sans exception, un plan d'enquêtes qui atteste à la fois votre sens des réalités et votre hauteur de vues. Il marque aussi — et je serais bien tenté de découvrir, dans cette manifestation en somme, assez nouvelle, un de ces faits apparemment modestes qui datent dans l'histoire des peuples, — le sentiment très net qu'en dépit des douaniers et des différences de régimes politiques, il n'y a, des sables de Gabès aux basaltes des Roches Noires, qu'un seul courant de pensée française.

Il ne me reste, Messieurs, qu'un souhait à former : c'est que les musulmans cultivés des trois pays de l'Afrique du Nord participent, de plus en plus nombreux, aux travaux que vous avez entrepris. Nous savons que beaucoup d'entre eux en sont capables, et il semble inutile de signaler quelles précieuses récoltes leur connaissance intime du pays ou le double humanisme de

leur formation pourrait leur permettre d'apporter dans vos greniers. Mais je tiens surtout à rappeler que cette rencontre, sur un terrain franchement neutre, sur ce terrain jalousement réservé aux pures joies de la lumière, serait propre, plus que tout autre, à renforcer une entente que nous désirons par-dessus tout.

Je suis assuré, mon cher Président, qu'en tenant un tel langage, je ne dépasse pas votre pensée, et je saisis cette occasion pour féliciter les membres du Congrès d'avoir à leur tête un homme que nous aimons pour sa constante courtoisie, pour sa distinction d'esprit et sa haute culture, pour son dévouement à toutes les œuvres d'intelligence et d'art, et pour son ardeur à maintenir en Algérie les belles et fortes traditions qu'il tient d'une illustre lignée.

Monsieur le Président, Messieurs, soyez les bienvenus à l'Université d'Alger, et tout spécialement dans cette salle Stéphane Gsell, où vit la mémoire d'un grand et noble savant.

Discours de M. Gustave MERCIER

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION

Mesdames, Messieurs,

Pour la première fois, depuis que la France s'installa sur la terre africaine, les délégués des Sociétés savantes fédérées de l'Afrique du Nord se réunissent en congrès.

L'événement peut laisser indifférents ceux qu'absorbent des tâches jugées plus pressantes, et qui jettent parfois un regard distrait, voilé de quelque commisération, sur les travailleurs modestes, sur les volontaires de la science, dont toute l'ambition se borne à apporter une pierre de plus à l'édifice, toujours inachevé, de la connaissance. Il n'en présente pas moins une importance certaine, tant par le groupement de forces intellectuelles dont il est l'occasion, que par les conséquences possibles de leur fédération, et par l'objet même de leurs études : l'Afrique du Nord, envisagée sous tous ses aspects, c'est-à-dire un monde, né d'hier à la civilisation ; un monde imparfaitement connu, et qui s'offre, comme un objet encore neuf, dans les multiples domaines de l'Histoire, de l'Archéologie, de la Géographie, de la Sociologie, des Sciences physiques et naturelles, des Langues orientales, de la Colonisation et du Droit comparé. Autant d'avenues que nous n'avons pas la prétention de parcourir en ces trop brèves journées, mais où chacune de nos sections marquera du moins notre présence agissante et attentive.

La Société historique algérienne, qui a le grand honneur de recevoir ici les délégués de toutes ses sœurs, de son aînée et de ses nombreuses cadettes, est heureuse de leur souhaiter la plus cordiale et la plus fraternelle bienvenue. Elle les remercie d'avoir répondu avec autant d'empressement à son invitation ; elle remercie plus particulièrement les délégués de la Tunisie et du Maroc, qui n'ont pas hésité à s'imposer les fatigues d'un long voyage pour venir affirmer ici la cordiale entente des groupements intellectuels de l'Afrique du Nord, et ceux des Sociétés métropolitaines ou étrangères, la Royal Asiatic Society de Londres, la Société d'Ethnographie de Paris, la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, qui ont voulu adhérer à notre Congrès et y sont représentées par des Délégués.

Elle est reconnaissante à M. le Ministre de l'Education Nationale, au Comité des Travaux historiques et scientifiques d'avoir bien voulu se faire représenter ici par l'un des nôtres et des meilleurs, M. Leschi, Directeur des antiquités algériennes ; elle remercie également M. le Gouverneur Général de l'Algérie, MM. les Résidents Généraux de Tunisie et du Maroc d'avoir favorisé cette manifestation ; l'Université d'Alger et son éminent Recteur, de l'avoir plus qu'encouragée, je dirai couvée et alimentée ; la Presse de lui avoir généreusement consacré des échos de sa voix puissante ; l'Office algérien d'action économique et touristique, d'avoir si aimablement facilité ses excursions.

Enfin, elle remercie toutes les personnalités qui ont bien voulu se rendre à son invitation, et honorer par leur présence notre première séance.

Et cet agréable devoir rempli, elle voudrait essayer de marquer la signification bien particulière du Congrès.



La conquête de l'Algérie était loin d'être achevée, que la France songeait déjà à faire entrer ce pays, sur le compte duquel couraient tant d'absurdes légendes, dans

le domaine scientifique. Elle obéissait à la même préoccupation qui dictait à Bonaparte, partant pour l'Egypte, le choix de savants dont les découvertes devaient renouveler nos connaissances sur les origines mêmes des civilisations. De cette pensée généreuse naquit l'exploration scientifique de l'Algérie, trop oubliée aujourd'hui, et qui constitue l'inestimable constat de l'état des choses, à une époque vieille d'un siècle à peine, et déjà fabuleusement éloignée ; une époque où la photographie était inconnue ; où le crayon d'un Ravoisié pouvait seul fixer les apparences mouvantes d'objets promptement déformés ou abolis.

Mais l'exploration scientifique est demeurée inachevée. Elle l'était, si l'on peut dire, par définition. L'explorateur peut-il faire autre chose qu'effleurer les sujets, noter les aspects extérieurs, dresser l'inventaire de richesses probables, en laissant à d'autres le soin de les étudier à loisir ?

C'est seulement dans la prise de possession effective que l'étude du présent, aussi bien que la recherche du passé, peuvent trouver les éléments de leurs enquêtes. La colonisation semblait promettre à cet égard l'inventaire méthodique et complet, au moins des parcelles colonisées. A la vérité, il faut reconnaître que faute de méthode, d'éducation préalable, de surveillance et de direction, ses artisans n'ont point toujours donné sous ce rapport ce qu'on pouvait en espérer. Trop souvent, ses chantiers ont consommé la destruction et la ruine de vestiges millénaires, que le temps et la barbarie avaient respectés. Trop souvent, la construction d'une route, l'ouverture d'une voie nouvelle a sonné le glas de quelque ruine ignorée, dont les fûts de colonnes ensevelis sous les ronces offraient une proie tentante aux entrepreneurs d'encaillassement !

Il faut donc louer le mérite des hommes qui, sans mission officielle, mus par le seul désir, entièrement

désintéressé, de faire une œuvre utile, durable et profitable à tous, entreprirent de continuer cette tâche immense de recherche et d'étude, en même temps que de préserver, autant que faire se pouvait, ces vestiges du passé, joyaux vénérables d'un héritage très ancien.

Dans ce pays où « plus que partout ailleurs, nous dit Gsell, la connaissance du passé semble nécessaire au présent », il s'est trouvé, en Algérie même, « des hommes que leur éducation ou leur métier ne semblait guère appeler à cette tâche, et qui s'en acquittèrent, non pas en amateurs, mais en savants de haute valeur, joignant à des connaissances étendues le souci de la précision et de l'exactitude, le sens des réalités, une intelligence très vive et un jugement très sûr. On ne saurait trop dire les services qu'ont rendus ces volontaires, dont l'œuvre n'est encore appréciée que par quelques spécialistes... ».

Il ne peut être question de retracer ici leur histoire, même de façon succincte. On rappellera simplement qu'un volume, dû à la plume de savants qualifiés, leur a été consacré sous le titre *Histoire et Historiens de l'Algérie,* dans la collection du Centenaire qui a repris et complété l'exploration scientifique. L'objet même de ce Congrès étant d'unir, non point, suivant un néologisme à la mode, des « rechercheurs » isolés, mais des groupements déjà constitués, on se limitera à la tâche suffisamment vaste d'évoquer ces associations.

Car elles sont nombreuses. Et plus encore que nombreuses, remarquables. Et c'est une chose digne d'admiration que dans une Colonie, dont le peuplement, en dehors du cadre des fonctionnaires, a été nécessairement laissé un peu au hasard, il se soit trouvé assez d'éléments pour constituer, de très bonne heure, des associations scientifiques véritables ; que dans une atmosphère de lutte, où toutes les énergies sont tendues vers les buts élémentaires et immédiats, bâtir la maison, défricher la terre, assurer la sécurité, il se soit trouvé assez d'activi-

tés désintéressées pour s'unir dans un intérêt purement moral et intellectuel. Nous ne croyons pas que d'autres Colonies européennes en offrent autant d'exemples, et d'aussi bonne heure. Disons donc simplement que c'est une chose française.

Quinze années après la prise de Constantine, le 5 décembre 1852, quelques amateurs de la science des antiquités, parmi lesquels le colonel du génie Creully, le capitaine de bureau arabe Brosselard, le professeur Cherbonneau, se réunissaient à la préfecture de ce chef-lieu pour « délibérer sur les moyens de conserver et de faire connaître les monuments anciens de la province ». Ils n'en imaginèrent pas de plus efficace que de se constituer en société permanente sous le titre de SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE. Ainsi prit naissance la doyenne de nos compagnies qui, au cours de ses 83 années d'existence, a publié près de 90 volumes compacts, où toutes les richesses archéologiques de la « province » sont inventoriées, les gisements préhistoriques décrits et étudiés, les inscriptions libyques et arabes commentées, l'histoire des villes et des tribus reconstituée dans de savantes monographies ; 90 volumes qui sont une mine inépuisable de documents et sauvent de l'oubli définitif bien des vestiges disparus aujourd'hui. Les travaux de Judas, Reboud, Féraud, Poulle, Ernest Mercier, Paul Blanchet, Hinglais, A. Robert, pour ne citer que des morts, valurent à la Société l'estime du monde savant et les récompenses de l'Institut, dont plusieurs membres, et non des moindres : Philippe Berger, Gaston Boissier, Stéphane Gsell, René Cagnat, qui présida en 1902 son cinquantenaire, entre autres, voulurent lui accorder leur patronage, et leur collaboration.

Rechercher, conserver et décrire, tel était, en trois mots, le programme de la Société. Elle le remplit exactement. Elle assura la conservation par la fondation d'un musée, l'un des plus riches de la province fran-

çaise en souvenirs romains, puniques et préhistoriques, dont les collections s'accroissent de jour en jour, tellement le sol de l'ancienne Numidie recèle de vestiges du passé.

Notre déjà vénérable SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE naquit presque à la même époque. Le Maréchal Comte Randon, qui avait créé dès 1854 l'inspection générale des monuments historiques et des musées, guida et inspira les initiatives individuelles, notamment celle de Berbrugger. Le 1er mars 1856, la Société Historique était fondée par MM. Béquet, conseiller rapporteur civil au Conseil de Gouvernement ; Bérard, receveur du timbre extraordinaire ; Berbrugger, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger ; Bresnier, professeur à la chaire publique d'arabe ; Clerc, interprète militaire ; Devoulx, conservateur des archives arabes du Domaine ; Elmore, vice-consul d'Angleterre ; Schousboë et de Slane, interprètes militaires principaux, — auxquels s'adjoignirent bientôt le géographe Mac Carthy, le Colonel de Neveu, Roland de Bussy, directeur de l'imprimerie du Gouvernement, le Colonel Hanoteau, l'abbé Bargès, le général Daumas, etc...

La Société fondait peu après son organe, la *Revue Africaine,* dont le directeur Berbrugger définissait ainsi la mission : « En prenant sa place dans la presse algérienne, la *Revue Africaine* s'appliquera surtout à publier les matériaux inédits, les faits positifs, les documents authentiques, en un mot tout ce qui pourra jeter quelque lumière sur l'histoire locale à ses diverses époques... elle écartera avec soin ces compilations, faites d'après d'autres compilations, ces déclamations scientifiques qui n'apprennent rien, et ces systèmes historiques dénués de preuves, qui n'ont pas d'autre base que l'imagination de leurs auteurs ».

Faire ici l'exposé, même succinct, des travaux publiés depuis 80 ans dans la *Revue Africaine* est chose impos-

sible. On dira simplement qu'elle est restée fidèle aux directives tracées par son fondateur. Ses 80 volumes constituent une véritable bibliothèque historique africaine, dans laquelle les historiens, les ethnographes et les sociologues puiseront toujours des documents et des idées, et rencontreront souvent des études définitives et complètes. Il n'est que juste de rendre ici un hommage particulier à l'Université d'Alger, qui lui a fourni nombre d'éminents collaborateurs.

Sept ans plus tard, le 18 janvier 1863, se constitue à Bône une Société de Recherches Scientifiques et d'Acclimatation qui ne tarde pas à prendre le titre d'Académie d'Hippone. Son objet est immense, et vraiment encyclopédique. Il embrasse la géologie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, l'anthropologie, l'histoire et la préhistoire, les sciences pures et appliquées, les belles-lettres et l'archéologie. En même temps, elle fondait une bibliothèque, créait un musée, projetait un jardin d'acclimatation, organisait des conférences publiques et publiait un bulletin, dont le premier fascicule s'ouvrait par un article de Léon Dufour, de l'Institut.

En 1867, l'Académie d'Hippone est présidée par le Général Faidherbe qui, dans l'un de ses discours, dit fort justement : « L'Académie d'Hippone devrait être surtout archéologique. J'espère qu'on s'occupera enfin d'Hippone. » Cet appel fut entendu, et depuis, l'Académie d'Hippone ne cessa d'attirer l'attention sur la glorieuse cité, et d'y poursuivre des fouilles en collaboration avec la direction des Antiquités algériennes, dont les chefs : Gsell, MM. Carcopino, Albertini et Leschi, ont compris l'immense intérêt archéologique de cette colline sacrée d'Hippone. D'intéressantes découvertes vinrent récompenser tant d'efforts. On se bornera à signaler ici, pour son importance particulière, celle des grands thermes, qui permet d'en présager d'autres, susceptibles d'opérer la résurrection de l'antique cité.

Le 4 mai 1878 était fondée à Oran, sur l'initiative et sous la présidence de M. Trotabas, lieutenant de vaisseau, une Société de Géographie de la Province d'Oran, qui déploya aussitôt une grande activité. D'une part, la pénétration du Maroc, celle des Territoires du Sud et du Sahara donnaient naissance à de nombreuses études, relations de voyages, monographies que la Société s'empressait de publier. D'autre part, l'extension rapide de la colonisation en Oranie livrait à la culture d'immenses espaces, et le sol, défoncé pour les plantations, fouillé pour la construction des bâtiments agricoles ou administratifs, livrait à la curiosité des savants de précieux vestiges et principalement ceux de la colonisation romaine, plus nombreux dans la Maurétanie occidentale qu'on aurait pu le supposer.

Dès 1881, l'importance des travaux archéologiques de la Société décidait l'assemblée générale à modifier sa désignation en celle de Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran.

En 1882, son Président, le Commandant Demaeght, fondait le musée qui fut cédé en 1885 à la ville d'Oran, tout en demeurant sous la direction de la Société, et celle de son fondateur, dont l'œuvre féconde a été continuée par l'ancien président de la Société, l'excellent M. Doumergue, qui a installé le musée dans le beau monument construit par le Centenaire de l'Algérie.

En 1898, la Société célébrait son vingtième anniversaire sous la présidence de M. René Cagnat, membre de l'Institut. Elle marquait en 1928 son cinquantenaire par la publication d'un volume auquel collaboraient Stéphane Gsell, MM. Albertini, Augustin Bernard, Dalloni, Lafargue et Doumergue, ainsi que les colonels Azan et Voinot dont les études pénétrantes complétaient dans de multiples domaines nos connaissances sur l'Oranie actuelle et sur son passé.

*
* *

Cependant, l'œuvre des érudits algériens, bornée dans l'espace par les frontières qui découpent, un peu artificiellement, le Maghreb en compartiments, serait demeurée incomplète comme l'œuvre française elle-même sans la série d'événements historiques qui amenèrent l'installation des protectorats dans l'Est et dans l'Ouest de l'Algérie, ainsi que l'occupation du Sahara. Désormais, l'horizon s'élargit, et la science, qui est souvent moins indépendante de la politique qu'elle ne voudrait le faire croire, voit s'accroître considérablement son domaine en même temps qu'affluer de nouveaux concours. Le temps qui nous limite va en rendre l'énumération plus rapide et plus sèche. On s'en excuse, en insistant sur ce point que leur valeur égale ou dépasse celle des groupements précédemment énumérés, et que la proximité dans le temps empêche de citer les vivants comme ils l'auraient mérité. Si les titres de noblesse sont moins anciens, et pour cause, les états de service sont aussi brillants.

Le 7 décembre 1893, à Tunis, l'Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts est fondée sur l'initiative du lieutenant de vaisseau Servonnet, du Docteur Bertholon et de M. Pavy. Elle changera bientôt son titre contre celui d'Institut de Carthage, qu'elle a amplement justifié, ne serait-ce que par la publication de son organe hautement estimé, la *Revue Tunisienne,* où toutes les questions intéressant le passé de la Régence, et les ruines innombrables que nous a léguées l'ancienne proconsulaire, ont fait l'objet de pénétrantes études.

A Alger, en 1896, le colonel de Polignac constitue la Société de Géographie, qui a compté parmi ses Présidents le regretté Mesplé, professeur de l'Université, le Général de Bonneval, M. Ferdinand Duchêne. Elle groupe un nombre considérable de membres et manifeste sa grande activité par de nombreuses conférences fort goûtées du public, ainsi que par la publication d'un intéressant Bulletin, où tant de questions concernant la géographie de l'Afrique du Nord et le Sahara ont été traitées.

L'archéologie, l'histoire et la géographie, si elles ont toujours séduit de nombreux adeptes, ne sauraient absorber à elles seules l'activité scientifique libre, que viennent solliciter tant de problèmes d'ordres divers, et si captivants ! Ceux que pose la nature animée, et les particularités remarquables de la vie animale ou végétale dans les espaces désertiques, ont inspiré en 1909 la fondation, par deux savants regrettés, MM. Battandier et Trabut, et par M. le professeur Maire, de la Société d'Histoire Naturelle d'Algérie. Son objet est de « développer le goût des sciences naturelles en général et d'appliquer cette science à toutes les branches des connaissances humaines qui s'y rattachent ». Elle publie un bulletin mensuel qui témoigne éloquemment en faveur de l'activité intelligente des sociétaires.

Le Maroc ne saurait se laisser distancer, pas plus sur le terrain des sciences de la nature que sur ceux de l'économique. En 1920, il fonde la Société des Sciences Naturelles du Maroc, rattachée à l'Institut Chérifien lui-même placé sous le patronage de l'Académie des Sciences. Son activité se limitait à l'origine aux sciences naturelles, mais son champ s'est élargi avec la création à Casablanca de l'Institut de physique du Globe et de Météorologie. Il embrasse actuellement, par son bulletin mensuel, la zoologie, la botanique, la géologie, l'océanographie du Maroc, ainsi que les applications pratiques de toutes ces sciences, la société se proposant d'établir une liaison entre la science officielle et les intérêts économiques du protectorat.

L'activité de nos voisins de l'Ouest, dans tous les domaines, est à citer en exemple. Derniers venus dans ce « Maghreb le plus éloigné », comme disent les auteurs arabes, ils rattrapent à pas de géant l'avance qu'avaient pu prendre leurs anciens d'Algérie ou de Tunisie.

En 1916, en pleine guerre, ils fondent à Casablanca la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DU MAROC, accomplissant pacifiquement un véritable acte de foi qui relève de ce dynamisme créateur dont Lyautey fut le principe. La Société eut successivement pour Présidents M. de Segonzac, M. Georges Hardy qui lui apporta ses incomparables dons d'animateur, M. le Colonel Monod. Elle a organisé des congrès, des causeries économiques, des conférences. Son activité scientifique est concentrée dans son bulletin, publication trimestrielle devenue depuis 1926 la *Revue de Géographie Marocaine,* qui consacre des numéros spéciaux aux manifestations les plus importantes de l'activité du pays. Le dernier volume paru (Avril 1935) est consacré aux « journées marocaines du mouton » qui semblent devoir marquer une date dans la mise en valeur du Maghreb. Depuis vingt années, c'est toute la vie intense du Protectorat : pacification militaire, organisation administrative, exploration scientifique, mise en valeur, que résume ce précieux Bulletin.

En 1931, le COMITÉ D'ETUDES DES EAUX SOUTERRAINES s'institue à Rabat, et se donne pour objet d'aider au développement de l'activité de tous ceux qui s'occupent d'hydrologie et des sciences techniques connexes ; d'établir une liaison pratique entre les personnes qui étudient les eaux souterraines et celles qui les emploient ; de mettre à la disposition de ces dernières une documentation scientifique abondante, leur évitant des recherches dispendieuses touchant les eaux souterraines qu'elles désirent employer.

Sous l'impulsion de son fondateur, M. le Docteur Russo, chef du service d'Hydrologie du Maroc à l'Institut scientifique Chérifien, le Comité d'Etudes des Eaux souterraines du Maroc, s'est constitué en organe de prospection pour tout le bassin de la Méditerranée occidentale.

Admirons donc sans réserve l'activité de nos voisins

de l'Ouest, et reconnaissons qu'ils ont créé bien des choses dont le défaut se fait sentir en Algérie.

En 1933, ils fondent encore la SOCIÉTÉ D'ETUDES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES DU MAROC, qui groupe à égalité des représentants de l'Administration et des milieux d'affaires, et publie le *Bulletin économique du Maroc,* organe trimestriel destiné à établir la prospection économique du pays. La Société, très jeune, a déjà publié en dehors de son bulletin deux ouvrages remarquables : *Revenus et niveaux de vie indigène au Maroc* et *Charbon et Pétrole.*

En Algérie comme en Tunisie, l'archéologie n'a pas cessé de séduire sans cesse de nouveaux adeptes. Le sol en est si riche en souvenirs, que la terre, sollicitée de livrer ses secrets, répond toujours avec munificence. Elle est bien demeurée la *justissima tellus* de Virgile, celle qui conserve et qui rend fidèlement, et l'on peut dire encore, dans un sens nouveau : *Votis respondet avari agricolae,* l'archéologue avide prenant ici la place du laboureur. Ceci nous explique la fondation de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SOUSSE, de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET TOURISTIQUE DE SOUK-AHRAS, de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA RÉGION DE SÉTIF, qui toutes trois ont déjà fait une œuvre extrêmement utile de découverte et de conservation. Et comme la liste n'est jamais close et qu'heureusement la vie continue, on fera part d'une naissance, celle de la SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX TLEMCEN, venue au monde sous le parrainage de M. Bel, correspondant de l'Institut, avec le programme de « conserver et mettre en lumière les documents de toute sorte concernant l'Histoire de Tlemcen et de la région ».

Nous en aurions fini avec l'exposé, à la fois trop long et trop succinct, de l'activité scientifique libre, en Afrique du Nord, s'il ne nous fallait citer la création, à côté d'organismes universitaires officiels, de foyers de science

et d'étude, appelés, par les éléments de choix qui les constituent, par leur méthode et leurs moyens, à exercer un puissant rayonnement. Citons encore le Maroc, avec son CENTRE D'ETUDES JURIDIQUES, rattaché à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et sa double organisation de Rabat et de Casablanca. Le Centre d'Etudes juridiques prépare aux examens de licence et du certificat d'études juridiques et administratives marocaines. On aura une idée de son activité en constatant qu'il a déjà publié douze ouvrages consacrés à la prospection économique et juridique du pays. Citons également, à Alger, la création récente par la Faculté des Lettres de l'INSTITUT D'ETUDES ORIENTALES, qui vient heureusement compléter dans un sens en quelque sorte imposé par les circonstances l'enseignement donné par notre grande Université, le CENTRE D'ETUDES DE COLONISATION COMPARÉE, dont les travaux mériteraient déjà une ample publicité, et la SECTION ALGÉRIENNE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHYSIQUE, qui vient d'adhérer à notre fédération.

Ainsi, à l'aurore du second siècle de la France africaine, il apparaît nettement que les esprits s'orientent vers une compréhension plus large, plus scientifique, plus profonde, plus active, des grandes questions que soulève l'occupation de l'Afrique française. Aussi bien, les positions se sont-elles grandement modifiées depuis cent années. Le vieux Maghreb n'est plus une île, reléguée aux confins extrêmes du monde habité, loin des courants civilisateurs. Il est à la fois entraîné dans le torrent de la vie européenne, et plus étroitement soudé à l'immense bloc africain : contradiction apparente, qui marque ses destinées nouvelles, et lui ouvre des perspectives plus vastes que les rêves les plus ambitieux de nos devanciers purent les imaginer. Il devient, pour employer le jargon à la mode, la plaque tournante de l'Europe en Afrique. Et voici une première conséquence : la notion de son unité — et pour lui la conscience de

cette unité — s'impose désormais comme une évidence. Quoi d'étonnant qu'elle ait été ressentie d'abord par les intellectuels ? D'où la pensée de cette fédération, dont l'idée première revient à M. le Recteur Hardy, qui est à la fois Métropolitain, Colonial, Marocain et Algérien : avant tout, Français.

Il va sans dire que, dans cette union, aucun des participants n'abandonne une parcelle, si minime soit-elle, de son indépendance. L'autonomie des groupements peut seule assurer à chacun son entière expansion, suivant les conditions de son institution et les possibilités de son effort, dont il demeure le seul arbitre.

Mais il y a des conditions générales de travail qui s'imposent à tous, et que personne ne saurait méconnaître sans se diminuer volontairement. Le but poursuivi est le même partout, et la soudure de toutes les provinces de la France Africaine lui donne aujourd'hui son unité supérieure.

Les immenses espaces vides qui séparaient autrefois les petites entreprises bien hasardeuses de la mère-Patrie sur la côte atlantique ou les rives méditerranéennes sont désormais comblés ; le Sahara lui-même unit plus qu'il ne sépare, et les admirables conquêtes de la science appliquée, au cours du dernier quart de siècle, viennent cimenter ce que nos cœurs de républicains peuvent, sans mentir à leurs convictions, appeler un empire. L'œuvre a pour chantier un continent immense, le dernier qui s'offre encore aux entreprises de la race blanche. Il commence à peine à livrer quelques-uns de ses secrets. Nous voyons les Reygasse, les Gautier, rapporter de leurs raids des merveilles qui vont renouveler nos connaissances en bien des domaines.

La tâche gagne en complexité autant qu'en étendue. Les populations autochtones, dont nous assumons désormais la charge matérielle et morale, posent des problèmes qui pèsent sur nos gouvernants, mais que nos

enquêtes et nos études peuvent éclairer dans une large mesure : et ces problèmes restent les mêmes, à travers les frontières que l'histoire, la politique ou l'économique ont tracées, et qui ne sont plus désormais que des divisions intérieures. Ainsi, il apparaît chaque jour avec plus d'évidence que ces études, dont on raillait parfois le caractère purement spéculatif, offrent un intérêt pratique de haute portée ; avec plus d'évidence encore, que l'intellectuel tient sous sa dépendance et l'expansion matérielle, et la mise en valeur du sol, et l'organisation rationnelle des Etats, et le développement des grandes entreprises.

Mais la communauté du but poursuivi n'est pas le seul facteur de notre cordiale entente. Toute recherche pose une question préalable, dont la méconnaissance est à l'origine de bien des échecs : celle de la méthode ; toute science en voie de constitution suppose une technique. Les efforts individuels les plus spontanés ne peuvent porter tous leurs fruits que s'ils sont servis par une profonde connaissance des règles de leur art : les sciences elles-mêmes ne sont arrivées au splendide épanouissement qui fait le monde moderne que grâce à la méthode sévère que chacune s'est constituée : si sévère, qu'on se plaît à l'appeler aujourd'hui une discipline. Nous ne vous demandons pas d'en ceindre vos reins. Simplement d'élargir le plan de vos travaux, de les ordonner dans des ensembles où ils viendront naturellement s'intégrer, et dont chacun tirera par là-même une signification à la fois plus générale et plus profonde, une valeur accrue. Je m'en voudrais de déflorer ici les exposés qui seront faits au cours du Congrès de la nécessité d'ouvrir des enquêtes générales sur tant de points où les informations sont insuffisantes, voire inexistantes. M. René Hoffherr nous a donné, au Maroc, un excellent exemple de ces méthodes dans son livre sur *les revenus et niveaux de vie indigènes,* qui apporte

une contribution infiniment précieuse, à l'étude du problème économique. On voudrait simplement signaler qu'à côté des objets particuliers, si intéressants et nombreux, qui feront la matière des communications relevant de nos différentes sections, il a paru opportun, je dirai même indispensable, de réserver nos séances plénières à ces discussions d'ordre général, aux questions de méthode, aux exposés d'ensemble tendant à la mise en chantier d'enquêtes et de travaux de caractère collectif.

Aussi bien sont-ils à l'origine même des idées qui ont présidé à la naissance de notre fédération. Celle-ci poursuit encore un autre but, plus terre à terre peut-être, plus humain, mais aussi fécond et nécessaire : celui de créer des liens personnels entre tous ceux qu'anime une même pensée, je dirai une même foi, ou si l'on veut une même passion pour un commun idéal. L'intérêt, qui est le mobile par excellence des actions humaines, a partout conduit les hommes à s'agréger en syndicats, en unions corporatives, amicales, fédérations dont le but principal est de donner une force accrue à des revendications d'ordre matériel. L'intérêt qui vous guide est d'essence plus haute : c'est celui même de l'esprit et de la connaissance, auxquels il faut bien reconnaître une primauté dans la hiérarchie des valeurs morales ou sociales. Que cet intérêt s'affirme parmi tous ceux dont le conflit incessant occasionne le trouble où se débattent les gouvernements et les peuples ; que de cette Afrique sauvage à laquelle les anciens donnaient le nom de terre des monstres et les modernes celui de continent noir, s'élève maintenant, vers l'Europe, la pensée d'une élite qui lui portera comme le parfum d'une civilisation jeune, pleine de vie, déjà raffinée ; ne sera-ce point le meilleur moyen de témoigner en faveur de l'œuvre accomplie dans ce pays, et, partant de servir la France et l'Humanité ?

Le Président donne ensuite lecture du projet de STATUTS de la Fédération qui a été soumis à chacune des Sociétés adhérentes et déjà approuvé par chacune d'elles :

« Il est créé une Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord française.

« L'objet de la Fédération est d'établir un lien permanent entre toutes les sociétés qui se consacrent à la connaissance de l'Afrique du Nord et de ses habitants.

« Les Sociétés formant la Fédération se réunissent chaque année en un congrès qui se tiendra successivement dans chaque ville, siège de l'une des sociétés adhérentes.

« La cotisation annuelle est de 50 francs par société.

« Les cotisations sont envoyées au Secrétaire Général.

« Le siège de la Fédération est à Alger.

« Le Bureau de la Fédération se compose de :

« Un président,

« Un secrétaire général résidant à Alger.

« Un secrétaire,

« Un représentant de chacune des sociétés adhérentes.

« Chaque année, les Sociétés adhérentes désignent chacune leur représentant au Bureau.

« Au cours du Congrès annuel le Bureau justifie de sa gestion et de ses comptes. Il désigne le siège du Congrès suivant.

« Il choisit le Président et le Secrétaire sur présentation des représentants des Sociétés ayant leur siège dans la ville dans laquelle doit se tenir le Congrès.

« Le Secrétaire Général est désigné pour trois ans par le Bureau. »

Ces statuts sont approuvés à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. HOFFHERR.

LES MÉTHODES D'APPRÉCIATION DES NIVEAUX DE VIE INDIGÈNES AU MAROC

PAR

RENÉ HOFFHERR

DIRECTEUR DES CENTRES D'ÉTUDES JURIDIQUES DU MAROC

C'est un fait significatif que l'éclosion récente en tous points de l'Afrique du Nord d'une série d'études destinées à préciser les conditions matérielles de vie des populations indigènes. Dès 1933 M. le Recteur Hardy traçait les grandes lignes et fixait le sens de ce courant de recherches scientifiques dans son ouvrage « L'alimentation indigène dans les colonies », publié en collaboration avec M. le Professeur Charles Richet fils. Il y a quelques semaines M. G. H. Bousquet, professeur à la Faculté de Droit d'Alger, livrait à la *Revue d'Economie Politique* le bilan minutieux des éléments d'actif et de passif d'un petit canton algérien : « Le Douar Aghbal », au cours d'une étude dont on m'autorisera à dire qu'elle constitue une analyse modèle de sociologie économique. Je demande également la permission à M. le Directeur Général Milliot de rappeler comment à la faveur d'un travail consacré aux déplacements de travailleurs riffains il a réussi à chiffrer la balance économique des échanges de main-d'œuvre entre le Maroc Oriental et l'Algérie.

I. *Nature des enquêtes poursuivies au Maroc*

Vers la même époque, et sous l'impulsion surtout de son corps de contrôleurs civils et d'officiers des affaires indigènes, le Maroc s'est livré à une série d'enquêtes sur les conditions de bien-être de ses populations, enquêtes dont il m'a été donné de résumer les résultats avec la collaboration de mon ami Roger Moris, contrôleur civil suppléant (1).

Toutes ces études, si diverses d'inspiration et de procédés, révèlent une interpénétration si étroite des conditions de vie respectives soit en Algérie, soit au Maroc, soit en Tunisie, qu'on se plaît à souhaiter une évolution simultanée et sur des bases semblables des méthodes de recherche actuellement en cours. Afin de coordonner ces investigations éparses et de préparer les bases d'une campagne de prospection commune, vous avez bien voulu, et je sens tout le prix de cette invitation, me convier à vous décrire rapidement le cadre des enquêtes poursuivies au Maroc et des enseignements qu'elles semblent déjà autoriser.

Il appartenait à la Direction Chérifienne de la Santé et de l'Hygiène Publiques d'ouvrir la voie à ces recherches par une investigation d'ensemble sur le pouvoir calorigène des denrées consommées par la population du pays. Les résultats de ces recherches, conçues en vue d'un objectif surtout médical, n'ont pas été entièrement livrés au public, mais certains éléments en furent consignés dans une étude reproduite au n° de juin 1933 du *Bulletin de l'Institut d'Hygiène du Maroc.*

Peu après, en Novembre 1932, et à la demande de l'Institut d'Agriculture de Rome, la Direction Chérifienne des Affaires Indigènes adressait à ses différents postes un questionnaire assez large englobant l'étude des points suivants : superficie, population, transports, impôts, valeur du sol, etc..., en vue de préparer une évaluation des formes de la richesse locale. Questionnaire un peu ample peut-être car les réponses parvenues ont accusé un certain défaut de comparabilité. Des études plus circonscrites paraissent avoir apporté une contribution plus effective. Le problème traditionnel au Maroc de déplacements de la main-d'œuvre, dont la crise vient encore d'exagérer l'acuité en provoquant un intense exode de la population des campagnes vers les villes, a fait l'objet également, d'une appréciation attentive de la Direction des Affaires Indigènes. M. Célerier en a interprété les résultats dans le n° d'avril 1934 du *Bulletin Economique du Maroc* et le travail de M. Milliot publié en juillet et octobre du même Bulletin a complété et élargi, à l'aide de données algériennes, les indices migratoires ainsi recueillis. Un dénombrement entrepris en 1934 par le Comité Central des Industriels du Maroc, en révélant que l'industrie marocaine répartissait plus de cent millions de salaires aux indigènes, a par là même mis en relief une des causes essentielles de l'attraction tentaculaire des villes.

Par delà ces données *directes,* encore enveloppées d'incertitudes, quelques données *indirectes* apportent parfois des facteurs plus solides d'information. Sans prendre en considération l'ensemble des importations et des exportations du pays, on peut s'en tenir par exemple aux entrées d'articles inexistants dans le pays et fondamentaux pour l'alimentation indigène : thé, sucre.

Plus fragmentaires enfin des enquêtes menées sur le plan *local,* ont permis de serrer de plus près la réalité. La fonction de consommation urbaine de Fès a mérité une patiente estimation de M. Grappinet dans son mémoire de fin de stage des contrôles civils. S'appuyant sur les résultats des droits de porte, qui constituent en quel-

(1) *Revenus et Niveaux de Vie indigènes au Maroc,* Sirey, éditeur, Paris.

que sorte au Maroc les droits d'octroi, il s'est efforcé de mesurer l'importance du pouvoir d'absorption de la capitale musulmane.

Appelé à mesurer les quantités annuelles nécessaires à l'approvisionnement de Mogador, un autre contrôleur civil a pris l'initiative de combiner les droits de porte et les renseignements fournis par le service de l'acconage.

Par ailleurs, l'analyse du rendement des droits de marchés ruraux, c'est-à-dire des taxes frappant les produits et denrées apportés sur les souks et les animaux qui font l'objet de transactions, fournit nombre de renseignements utiles. Mais le caractère spécifique des droits de marché interdit de les affecter d'un multiplicateur qui permette de fixer le chiffre d'affaires auquel le montant de ces droits correspond. En adoptant le coefficient de 3 % on obtiendrait ainsi pour un souk comme celui de Boujad dont les droits rapportent annuellement près d'un million, un chiffre d'affaires approximatif d'une trentaine de millions.

Sur un plan plus restreint encore, celui de la *famille* indigène, une série d'enquêtes ont été amorcées en 1933 comme suite à un bref, mais suggestif questionnaire de la Direction des Contrôles Civils qui a permis d'implanter au Maroc, avec les réserves et les atténuations nécessaires, la méthode européenne des budgets de famille.

II. *Résultats des enquêtes poursuivies au Maroc*

Ce sont les résultats de cette dernière recherche et des investigations précédentes que je voudrais brièvement faire ressortir.

Les recherches ainsi poursuivies ont tout d'abord souligné le pourcentage considérable des opérations commerciales qui se poursuivent en *nature*. Ainsi les Aït Amar d'Oulmès ne semblent consacrer à l'économie d'échange que 33 % de leurs ressources et dans le Gharb

le total des achats alimentaires pratiqués par une famille de cinq personnes ne dépasse guère *700 francs par an*. On s'explique par là le chiffre particulièrement faible d'instruments de paiement mis en circulation par l'Institut Officiel d'émission : la Banque d'Etat du Maroc, soit à peine plus d'un *demi-milliard de francs*.

En dépit de cette persistance de l'économie en nature favorisée par la crise, le monde indigène se trouve de plus en plus exposé à cet ensemble nouveau de périls et d'incertitudes qui se résume dans la notion de marche : Les équivalences échappent ainsi à l'indigène qui ne « voit » pas ce qu'il dépense et ne mesure plus la consistance même de sa fortune. Il appartient du moins aux pouvoirs publics d'apprécier avec précision le cours des articles utilisés dans la consommation indigène. A cet effet, nous avons proposé un indice spécial et pondéré de la consommation marocaine fondé sur 17 marchandises de consommation courante dont 14 denrées alimentaires, un article d'éclairage, un de chauffage, enfin le savon. Cet indice serait calculé d'après les proportions suivantes :

Indice pondéré du prix de détail de 17 articles.

Semoule	800 kg.
Viande de mouton	60 kg.
Viande de bœuf	60 kg.
Poisson	30 kg.
Fèves	150 kg.
Pommes de terre, vieilles jaunes	100 kg.
Oignons	50 kg.
Lentilles	20 kg.
Œufs	10 douz.
Huile comestible ordinaire	30 lit.
Beurre de cuisine	10 kg.
Sucre en pain	130 kg.

Thés	8 kg.
Sel	30 kg.
Charbon de bois	1.000 kg.
Bougies en paraffine, qual. ord.	60 paqu.
Savon	30 kg.

Concernant les usages alimentaires, l'enquête a révélé une certaine insuffisance calorique de l'alimentation marocaine. Alors que les spécialistes évaluent à 2.500 calories la ration alimentaire des pays chauds, il ne semble pas que la ration des ouvriers occupés dans les chantiers urbains du Maroc dépasse 1.800 à 2.300 calories. Encore faut-il noter que cette sous-alimentation, loin de provenir toujours d'une insuffisance de rémunération des travailleurs, procède de leurs habitudes traditionnelles. On a signalé le cas fréquent de malheureux mourant de misère physiologique à l'hôpital et détenteurs de sommes assez fortes, quelquefois 2 à 3.000 frs auxquelles ils s'obstinaient à ne pas vouloir toucher.

La ration indigène trahit aussi une insuffisante variété. Or, ce n'est pas l'importance de la consommation de telle ou telle denrée, mais la *variété* de la consommation qui permet d'enregistrer un progrès du *bien-être.* En ce sens les importations de thé ont passé en quinze ans, de 1918 à 1933, de 1 million 670.000 kgs à 7 millions 1/2, soit un quintuplement, celle de sucre de 30 millions de kgr. à 120.000, soit un quadruplement. Mais on aurait tort de conclure de cette progression saisissante de ces deux denrées à une progression correspondante du niveau de vie des populations. Une consommation limitée à quelques denrées représente un degré de civilisation encore peu évolué tandis qu'il faut tendre à une consommation diversifiée.

Or l'alimentation carnée demeure très faible, la consommation de viande de boucherie présente un caractère exceptionnel, on a estimé à 250 gr. de viande par

semaine et par personne la consommation des indigènes L'usage du poisson, presqu'*inexistant* aujourd'hui, tend à se développer assez vite. De 1925 à 1930 les expéditions de poisson sur Fès ont passé par exemple de 55.000 à 720.000 kgr. L'emploi des fruits et des primeurs dans l'alimentation ne peut que s'étendre au fur et à mesure que l'indigène apprendra à utiliser des méthodes de culture modernes.

Dans l'ensemble l'alimentation tient parmi les dépenses marocaines une place relativement bien plus grande que dans les budgets européens correspondants, se fixant autour de 52 à 63 %, alors que dans les budgets ouvriers européens, le pourcentage évolue entre 41 et 47 %. Ainsi se confirme la loi jadis établie par le statisticien Engel : plus le revenu est faible, plus grandit la proportion de la dépense totale affectée à la nourriture.

En matière de *logement,* contrairement à l'opinion courante, il apparaît que la majorité des ruraux habitent au Maroc des maisons et non des tentes. On signale en effet, 402.655 maisons et mechtas contre 245.108 noualas et 211.686 tentes. Plus lente s'affirme la transformation des usages *vestimentaires* car elle se relie aux phénomènes d'évolution sociale. Si la coiffure, vestige du costume traditionnel, ne subit aucune atteinte, il n'en est pas de même de la belra incompatible avec la marche rapide, l'emploi de la bicyclette, et autres gestes de la vie quotidienne.

Quant aux dépenses dites « *diverses* », elles accusent une sensible extension. En 1932 plus d'un million de voyageurs ont utilisé la 4e classe, en principe réservée aux indigènes. En 1933, 192 voitures automobiles de tourisme et 94 motocyclettes ont fait l'objet d'immatriculation par les indigènes. Sur 737 abonnés au téléphone à Fès en 1934, 151 sont marocains et sur 1.636 à Rabat, il y a 145 marocains, enfin le nombre des postes de radio déclarés par des indigènes pendant la seule année 1933 a dépassé 300.

Je voudrais encore disposer du temps nécessaire pour rappeler ici comment nous a paru s'effectuer le rétablissement *d'équilibre* des budgets indigènes et l'apport complémentaire de ressources que constitue l'émigration temporaire de la main-d'œuvre. Les migrations de printemps vers l'Algérie déterminent l'exode de 30.000 travailleurs marocains rapatriant annuellement une trentaine de millions de francs. Le cheptel constitue un instrument actif de trésorerie, d'autres expédients interviennent encore, telle la vente des nattes et de tapis et même le divorce, car la répudiation des femmes mariées permet d'assurer la restitution au mari de tout ou d'une partie de la dot qu'il a versée.

Enfin il m'apparaît nécessaire de dire combien le résultat de toutes ces investigations fait ressortir l'étroite solidarité de l'économie indigène du Maroc avec toutes les autres formes de l'activité locale. L'inventaire général du pays dressé par M. Migaux, Directeur du Bureau Minier Chérifien, sur la base de tout cet ensemble de données, conclut que sur un total de 3 milliards et demi de revenus indigènes, les échanges de cette économie indigène du Maroc avec l'économie européenne du pays représentent déjà un milliard environ, soit 30 %, et que plus de 300 millions de francs proviennent de salaires distribués par les Européens aux travailleurs indigènes. Cet exemple met en relief l'active interdépendance des diverses catégories sociales au point que tout affaiblissement du niveau de vie indigène retentit sur le niveau de vie européen, et que toute extension des revenus européens améliore la situation des éléments indigènes.

En ce sens l'apport des techniques françaises enrichit constamment l'Afrique du Nord. Voici par exemple que sur la côte atlantique du Maroc les méthodes nouvelles d'arboriculture entraînent depuis quelques années dans les Zenata la fixation de plusieurs milliers d'indigènes, tandis que les découvertes de la géologie minière se traduisent

par des chances nouvelles de travail offertes à la population locale. Je citerai ce seul témoignage. Au cours des dix dernières années l'Office chérifien des phosphates a distribué plus de *cent millions* de salaires aux ouvriers indigènes, et les charbonnages de Djerada dans le Maroc oriental versent déjà annuellement deux millions de rémunération à leur personnel marocain. La prospection scientifique collabore ainsi par un effort de chaque jour à élargir le niveau de vie et ce nouvel exemple, en illustrant le lien qui unit le progrès des idées et la puissance matérielle, vient souligner encore l'efficacité de l'enseignement et de la recherche françaises en Afrique du Nord.

Aux premiers stades d'une enquête qui comporte par sa nature même bien des limitations, et surtout la difficulté de grouper des éléments de comparaison dans le passé, cette conclusion s'impose déjà qu'il n'y a pas d'action civilisatrice sans une progression harmonieuse et parallèle des revenus et des niveaux de vie, des ressources matérielles et de la richesse morale. C'est du moins le témoignage commun des représentants de la France en contact permanent avec la réalité de la vie indigène : ces administrateurs, ces officiers, ces contrôleurs civils dont je n'ai pu qu'imparfaitement ce matin traduire ici les impressions mais dont vous me permettrez en terminant d'évoquer le rôle et la personne.

LUNDI, 10 JUIN 1935

Le lundi 10 juin, à 14 heures, les Congressistes se sont réunis en sections séparées où les communications suivantes ont été faites :

Section de Géographie

Président : M. Larnaude,

Chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger

La percolation et le cheminement des eaux souterraines dans la région de Rabat, par M. le Docteur Russo, président du Comité de recherches des eaux souterraines du Maroc.

Place du Maroc dans l'équipement touristique de l'Afrique du Nord, par M. Christian Funck-Brentano, conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Protectorat français du Maroc.

Un genre de vie : la culture des primeurs sur le littoral algérien, par M. Isnard, diplômé d'études supérieures, (Société Historique Algérienne).

Essai d'une subdivision régionale de l'Aurès, par M. Mitard, professeur agrégé (Société Archéologique de Constantine).

La fixation des Bédouins dans les steppes de la Tunisie Orientale, par M. J. Despois, docteur ès lettres (Institut de Carthage).

Section des Sciences Naturelles

Président : M. René Maire

Professeur à la Faculté des Sciences d'Alger

Sur la végétation du Sahara Occidental, par M. le docteur Maire, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université d'Alger, vice-président de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord.

Ecologie et biologie des psammophytes et halophytes algériens, par M. Kilian, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université d'Alger (Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord).

Considérations sur la faune du Nahr-Ouassel et de ses tributaires (Haut-Chéliff), par M. Seurat, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université d'Alger (Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord).

L'Hybridation des trois espèces de cyprinodons de l'Algérie, par le commandant Cauvet (Société Historique Algérienne).

Section de Préhistoire

Président : M. Reygasse,

Directeur du Musée de Préhistoire et d'Ethnographie d'Alger

Etude sur les peintures et gravures rupestres du Tassili-des-Ajjers, par M. Reygasse, directeur du Musée du Bardo (Société d'Ethnographie).

Les gravures rupestres dans la région de Tébessa, par M. Le Du (Société Archéologique de Constantine).

Découvertes préhistoriques dans le département d'Alger et la station de Souk-el-Kremis, par M. le docteur Roffo (Institut International d'Anthropologie).

La station quaternaire de Tihodaïne, Tassilit (Sahara), par A. DEBRUGE, délégué départemental de la Société préhistorique française.

Section d'Archéologie Préislamique

Présidents :

M. L. POINSSOT,
Correspondant de l'Institut

M. LESCHI,
Directeur des Antiquités Algériennes

Douilles et bronzes d'époque romaine trouvés à El-Meridj, par M. BERTHIER, secrétaire général de la Société Archéologique de Constantine, et M. TRUILLOT (Société Archéologique de Sousse).

Un coffret à reliques de la région de Sétif, par M. MASSIERA, président de la Société Historique et Géographique de la région de Sétif.

Les fouilles d'Hippone, leur intérêt, par M. FIGUIÈRE, secrétaire général de l'Académie d'Hippone.

Recherche des inscriptions libyques dans la région de Souk-Ahras, par M. RODARY, inspecteur des Eaux et Forêts, vice-président de la Société archéologique et touristique de Thagaste.

Edifices romains à Bou-Takrematen, par M. BERTHIER, secrétaire général, et M. MARTIN, membre de la Société archéologique de Constantine.

Thermes et mausolées de Tocqueville, par M. GASSIOT-TALABOT (Société historique et archéologique de la région de Sétif).

Les tombeaux berbères de Sila, par M. LOGEART (Société archéologique de Constantine).

Notes sur la région de Tablat, par M. PITON (Société historique et géographique de la région de Sétif).

Une nouvelle hypothèse sur le sarcophage chrétien de Tébessa, par M. TRUILLOT (Société archéologique de Sousse).

Une nécropole punico-romaine à Saint-Leu, par Madame VINCENT (Société de géographie et d'archéologie d'Oran) (1).

Contribution à l'étude des caveaux phénico-berbères et des tombes dolméniques de la région de Sila et de Roknia, par Madame VICREY (Société archéologique de Constantine).

Mosaïques d'El-Haouria, par M. L. POINSSOT, correspondant de l'Institut, directeur des Antiquités de la Tunisie (Institut de Carthage).

Section d'Archéologie Musulmane

Président : M. Georges MARÇAIS,
Directeur du Musée Stéphane-Gsell

Une épitaphe tlemcénienne du XVe siècle de J.-C., par M. A. BEL, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président de la Société des Amis du Vieux-Tlemcen.

Section d'Histoire

Président : M. YVER,
Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger

L'Algérie vue par deux voyageurs musulmans en 1877-78, par M. PÉRÈS, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, délégué de la Royal Asiatic Society.

---

(1) La communication de Mme VICREY sera publiée dans la *Revue Africaine*.

Un voyageur flamand en Tunisie au XVe siècle, par M. Brunschvig, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger, secrétaire de la Société historique algérienne.

Un comptoir français au cap Serrat (Tunisie), par M. Pignon, professeur au lycée de Tunis (Institut de Carthage).

L'Œuvre de la Société « le Bastion de France », par M. L. Filippi, président de la société.

Section de Droit et de Législation

Président : M. Chauveau,
Doyen de la Faculté de Droit d'Alger

L'accession dans le statut est-elle admissible ? par M. Chauveau, doyen de la Faculté de Droit de l'Université d'Alger (Centre de colonisation comparée).

De l'administration des biens de l'adopté mineur, par M. Breton, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Alger.

Programme de travail et méthode en droit musulman, par M. Roussier-Théaux, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Alger (Centre de colonisation comparée).

Section de Sociologie

Président : M. Bousquet,
Professeur à la Faculté de Droit d'Alger

Animaux-totems nord-africains, par M. Joleaud, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris (Société historique algérienne).

De quelques transformations de l'économie indigène marocaine et de leur répercussion dans l'ordre démographique et politique, par M. Henri Mazoyer, contrôleur civil suppléant (Centre d'études juridiques du Maroc).

Section de Littératures et Langues Orientales

Présidents :

M. M. A. Basset
Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger

M. Canard,
Chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger

La parenté linguistique et le berbère, par M. André Basset, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger (Société historique algérienne).

Les recherches récentes sur l'épopée arabe et l'épopée byzantine, par M. Canard, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger (Société historique algérienne).

Un manuscrit inédit de Belawi sur son voyage dans le Maghreb au VIIIe siècle de l'Hégire, par M Taibi (Société historique et géographique de la région de Sétif).

Le mois de mai chez les Kabyles, par M. Rahmani Slimane, instituteur (Société historique algérienne).

MARDI, 11 JUIN 1935

(9 heures. Séance Plénière)

Présidence de M. de Cénival,
Chef de la Section Historique du Maroc

Programme de recherches préhistoriques en Afrique du Nord, par M. Reygasse, directeur du Musée du Bardo, membre de la Société d'ethnographie.

Recherche et inventaire des objets archéologiques existant dans les collections particulières et non encore

étudiés, par M. LESCHI, directeur des Antiquités algériennes (Société historique algérienne).

Sur la constitution de collections de photographies, de clichés de projection, de cartes postales représentant des types de maisons et de costumes indigènes, par M. Georges MARÇAIS, directeur du Musée Stéphane-Gsell, vice-président de la Société historique algérienne.

Inventaire des documents iconographiques relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord, par M. ESQUER, secrétaire général de la Société historique algérienne.

Les citoyens qui s'ignorent, par M. CHAUVEAU, doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Alger (Centre de colonisation comparée).

Principes d'enquête linguistique appliquée à la langue berbère, par M. André BASSET, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger (Société historique algérienne).

Projet d'une bibliographie de biogéographie méditerranéenne, par M. EMBERGER, chef du service botanique de l'Institut scientifique du Maroc, secrétaire général du comité des sciences naturelles du Maroc.

La microbiologie des sols sahariens, par M. KILLIAN, professeur à la Faculté des sciences d'Alger (Société d'histoire naturelle d'Alger).

Pour intégrer l'Afrique du Nord dans la pensée française, par M. Jean CÉLÉRIER, secrétaire général de la Société de géographie du Maroc.

MARDI, 11 JUIN 1935

(14 heures, Séance Plénière)

Présidence de M. Louis POINSSOT,

Correspondant de l'Institut

Utilité et plan d'une anthologie des auteurs arabes, par M. CANARD, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, membre du bureau de la Société historique algérienne.

Publication de textes historiques arabes, par M. BRUNSCHVIG, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, secrétaire de la Société historique algérienne.

Enquête sur le domaine respectif de la législation française, de la loi musulmane et de la coutume en Afrique du Nord, par M. BOUSQUET, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Alger, membre du Centre de colonisation comparée.

Enquêtes et recherches relatives à l'histoire de la colonisation privée dans l'Afrique du Nord, par M. YVER, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, vice-président de la Société historique algérienne.

Projet d'enquête sur l'habitat des indigènes musulmans dans les centres urbains, par M. LESPÈS, membre du bureau de la Société historique algérienne.

Une enquête de géographie humaine en Afrique du Nord, par M. LARNAUDE, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, membre du bureau de la Société historique algérienne.

SÉANCE DE CLOTURE

M. Gustave MERCIER, président de la Fédération, présidait, assisté de MM. LESCHI, directeur des Antiquités algériennes, représentant le Ministre de l'Education nationale, et POINSSOT, correspondant de l'Institut, directeur des Antiquités et des Arts de la Tunisie.

DÉCLARATION DE M. DE CÉNIVAL

Je veux au nom de la délégation du Maroc, ici présente, remercier les organisateurs du congrès, le président, M. Gustave Mercier et le secrétaire général, M. Esquer, de nous avoir accueillis avec tant de bienveillance et de cordialité. Je veux aussi dire à M. le Recteur Hardy, quel plaisir nous avons à nous retrouver ici près de lui. Nous n'oublions pas que c'est sous sa direction que plusieurs d'entre nous avons fait l'apprentissage de l'Afrique du Nord et des études africaines et qu'il a eu une influence décisive sur l'orientation de nos travaux. Nous associons à ce sentiment de reconnaissance que nous leur exprimons ici tous les maîtres de vos disciplines locales qui ont bien voulu associer le jeune Maroc à ce rendez-vous de pensée.

Alger et l'Algérie sont un admirable exemple de ce que peut l'effort créateur lorsqu'il est longuement maintenu. Tandis que les façades de votre ville, depuis les premières constructions du quartier de la Marine et de

la place du Gouvernement jusqu'aux villas modernes de Mustapha-Supérieur, retracent les étapes successives d'un long passé d'histoire française, de même la cordialité de votre hospitalité universitaire puise ses origines dans une persistance de tradition nationale, de labeur et de conscience scientifique. Le Maroc a grand intérêt à s'inspirer de l'exemple que vous lui donnez. Il a fait un assez brillant départ, mais il faut durer. Les présentes difficultés économiques et financières risquent de compromettre sur certains points l'avenir de ce qui paraissait le mieux commencé. Nous demandons aujourd'hui à notre puissante voisine algérienne, à son Université si riche déjà de rayonnement, à ses sociétés savantes aînées des nôtres, de nous aider à maintenir les droits de la culture française au Maroc, de protéger et d'aider cet effort d'investigations dont nous vous remercions de nous avoir permis d'esquisser devant vous quelques-uns des objets, quelques-unes des tâches.

DÉCLARATION DE M. LOUIS POINSSOT

Mesdames, Messieurs,

Il y a bien des années, j'ai juré sur l'autel d'une déesse redoutable de ne jamais faire de discours. Malgré les astucieuses propositions de M. Esquer, le secrétaire si dévoué — et si modeste — de notre Congrès, je ne serai pas parjure.

Les délégués de la Tunisie, si aimablement conviés, adhèrent sans réserve et de tout cœur au programme exposé par M. le Recteur Hardy d'une façon si magis-

trale. L'Institut de Carthage — au nom trop pompeux — et la Société Archéologique de Sousse s'efforceront de se rendre dignes des éloges que leur a décernés avec une bienveillante indulgence le président de la Fédération, M. Gustave Mercier, qui porte avec tant d'éclat un nom que, dès mon enfance, j'ai appris à honorer et à aimer. Comme, sur l'autel de Carthage que vous connaissez tous, Astyanax suit son père, la Tunisie, de son mieux, d'un pas inégal, mais la main dans la main, suivra sa grande aînée.

Je ne veux pas ici nommer ceux qui, en ces trois journées de labeur joyeux nous ont comblés de prévenances et de gentilles attentions, mais qu'ils sachent combien leur accueil fraternel nous a touchés, nous a émus !

Discours de M. Gustave MERCIER

Arrivés au terme de ces journées bien remplies, nous pouvons considérer avec satisfaction le travail accompli et les résultats obtenus. Notre programme s'est exécuté de tout point. Il était extrêmement fourni, puisque de nos nombreuses sections, pas une n'a chômé, toutes ont reçu d'intéressantes communications. Les questions de méthode, de plan de travaux, d'organisation et d'ouverture de larges enquêtes, qui étaient au premier rang de nos préoccupations et constituent un peu la marque distinctive du Congrès, ont fait l'objet d'exposés magistraux de MM. Hoffherr, Reygasse, Leschi, Marçais, Esquer, Chauveau, André Basset, Emberger, Killian, Célérier, Canard, Brunschvig, Bousquet, Yver, Lespès et Larnaude ; les sections ont reçu les communications de MM. le docteur Russo, Funck-Brentano, Despois, Isnard, Mitard, Chauveau, Roussier, Breton, Reygasse, Le Dû, Debruge, docteur Roffo, Maire, Seurat, Cauvet, Poinssot, Berthier, Truillot, Massiera, Figuière, Rodary, Martin, Gassiot-Talabot, Logeart, Piton, Bel, Pérès, Joleaud, Mazoyer, Madame Vincent, MM. Brunschvig, Canard, Pignon, André Basset, Taïbi, Rahmani Slimane, Madame Vicrey, tous représentant des Sociétés fédérées ou amies, qui sont venus, dans les multiples domaines de la Géographie, de l'Histoire, de la Préhistoire, de l'Archéologie, de la Sociologie, de l'Orientalisme, des Sciences physiques et naturelles, de l'Ethnographie, apporter des lumières nouvelles ou des recherches inédites.

A tous les auteurs de ces communications vont nos remerciements chaleureux. Ils ont fait le succès de ce premier Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, qui constitue plus qu'un congrès

ordinaire, un acte véritable, acte attendu et nécessaire, acte d'union, de cohésion et de bonne entente entre les ouvriers d'une même tâche. Rendons grâces à son initiateur, M. le Recteur Hardy, et à l'Université d'Alger, qui lui a prêté tant de distingués collaborateurs, et offert un asile. Rendons grâces aussi à son excellent organisateur, le secrétaire général de notre Fédération, M. Gabriel Esquer, qui n'est pas seulement un historien renommé, mais encore un administrateur émérite de nos grandes bibliothèques et de multiples départements dont son inlassable activité lui permet d'assumer la charge ; enfin, à tous les présidents de nos sections, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs soins pour assurer l'organisation de leurs groupes.

Nos remerciements doivent aller plus particulièrement à ceux qui sont venus à nous de très loin : MM. Hoffherr, de Cénival, Funck-Brentano, Mazoyer, pour le Maroc ; MM. Poinssot, Despois, Pignon, le général Torki pour la Tunisie. M. de Cénival nous a dit trop modestement qu'ils venaient demander à leur puissante voisine, l'Algérie, de les soutenir de son rayonnement ; je dirai à mon tour que l'Algérie leur est infiniment redevable du concours qu'elle a rencontré chez eux, et qu'elle a appris avec M. Hoffherr à s'inspirer des excellentes méthodes dont il est l'initiateur, avec M. Célérier à s'élever à la hauteur des considérations sereines qui placent à leurs plans véritables les grands problèmes coloniaux. Concluons-en simplement que nous avons gagné, les uns et les autres, à ce contact : et voilà du même coup la nécessité de notre fédération, qui n'en est plus à chercher une justification, amplement démontrée.

Le congrès vivra donc, et l'on en voit une nouvelle preuve dans la manière toute spontanée dont il est né, dont il a agi, sans rien demander à personne, sans subvention d'aucune sorte, avec le seul appui des concours bénévoles déjà signalés. Il vivra, parce qu'il est indispensable qu'existe, entre les intellectuels des trois grandes zones d'activité française en Afrique, un lien permanent. Que ce besoin de liaison se fasse également sentir dans d'autres domaines, c'est l'évidence ; mais ce n'est point aujourd'hui notre propos. Il nous suffit d'avoir indiqué la voie, la réalisation facile, et prouvé le mouvement en marchant.

Le premier congrès de la Fédération des Sociétés Savantes d'Afrique a fait mieux encore : il a ouvert des voies d'avenir en orientant les activités, en traçant les cadres de vastes enquêtes, en précisant les méthodes qui permettront de creuser plus avant certains problèmes, et notamment ceux que pose l'évolution des populations indigènes. Ce serait une grave erreur, — trop commune de nos jours, — de croire que les solutions s'improviseront toutes seules, et s'imposeront au bon moment par la force des choses. La force des choses, dans l'histoire des peuples, n'est autre que la force des hommes. C'est à eux de préparer les événements, s'ils veulent les dominer ; et pour les préparer, il faut d'abord savoir. D'où cette nécessité primordiale de la connaissance, récompense du patient labeur des générations, condition de tout progrès. Est-il plus noble tâche et plus haute satisfaction pour tous nos congressistes, que d'y avoir travaillé ?

Discours de M. Louis LESCHI

Mesdames, Messieurs,

Lorsque M. le Ministre de l'Education Nationale a bien voulu me désigner pour représenter son département et le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques au premier Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, j'ai reporté l'origine et le mérite de cette mission dont je ressens tout l'honneur mais aussi tout le poids, sur le rôle particulièrement éminent que les recherches archéologiques ont joué dans l'Afrique du Nord et dont la preuve nous est fournie par le grand nombre et l'ancienneté des sociétés archéologiques et historiques qui ont fleuri sur notre terre africaine. Certaines d'entre elles ont atteint une belle maturité, comme la *Société archéologique de Constantine,* notre doyenne, fière des 84 ans qu'elle porte si vaillamment. D'autres viennent à peine de naître comme la *Société des Amis du Vieux Tlemcen* dont nous venons de recevoir le faire part de naissance et que toutes ses sœurs aînées réunies en ce congrès, comme pour son baptême, accueillent avec joie dans le cercle de famille.

Ces sociétés historiques dont je connais bien la plupart des membres, parmi lesquels je m'honore de compter des amis, elles ont fourni à ce congrès une contribution imposante, et par la qualité, et par la quantité. Je m'empresse de leur en exprimer notre gratitude. Leur nombre, leur activité, la place importante qu'elles tiennent dans la vie intellectuelle du pays, tout cela n'est pas dû au hasard. Je veux bien croire que le pays lui-même y est pour beaucoup. On ne vit pas dans un tel Musée de civilisation où le passé a laissé tant de

traces qui se sont juxtaposées les unes auprès des autres, les plus récentes, par une faveur singulière, n'ayant pas détruit les précédentes, sans qu'on ne devienne un tantinet historien, un brin archéologue par désir de comprendre, par désir de mieux goûter aussi le charme qui s'attache aux vestiges du passé, et par cet amour un peu romantique des ruines que Chateaubriand a si magnifiquement orchestré.

L'essor des études historiques vers le milieu du XIX[e] siècle coïncidant avec notre installation sur la terre africaine, le développement à cette même époque des sciences auxiliaires de l'histoire, l'épigraphie, l'archéologie, la numismatique, voilà, je crois, les raisons profondes du goût que les Sociétés savantes de l'Afrique du Nord, dont, hier, le développement nous a été magistralement retracé, ont apporté à la connaissance du passé. Il serait injuste de ne pas souligner que dans cet effort de recherche, de collaboration aussi, d'échanges intellectuels, de mise en commun des ressources et des méthodes qui représente le labeur propre d'une société savante, des organismes métropolitains ont joué un rôle efficace. Je veux parler du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Dans le domaine de l'archéologie une Commission dite de l'Afrique du Nord, et plus précisément, de publication des documents archéologiques de l'Afrique du Nord fonctionne depuis 1883 et depuis cette date M. René Cagnat, un Africain, lui aussi, en est l'animateur. Se réunissant chaque mois au Ministère, cette commission dont tous les membres ont séjourné plus ou moins longtemps en Afrique au cours de leur carrière, dont certains y exercent leur féconde activité, comme notre éminent confrère M. Poinssot, ou lui restent unis par des liens étroits comme MM. Albertini, Carcopino, William Marçais, Merlin, cette commission, dis-je, étudie les documents recueillis par les chercheurs locaux. Il n'est que de suivre ses procès-verbaux pour se rendre

mpte combien elle est attentive à l'activité de nos ociétés savantes et avec quel soin sont dépouillées les ublications africaines. De telle sorte qu'on peut dire u'il n'y a pas eu depuis plus de cinquante ans une écouverte archéologique en Afrique, ni un article scienifique d'un de nos confrères qui n'ait laissé sa trace oit dans les procès-verbaux, soit dans le *Bulletin* du Comité. Il n'est pas exagéré de voir dans cette Commission d'Africains comme une délégation avant la lettre de nos congrès, dans le domaine archéologique tout au moins.

Par ses instructions sur la *Recherche des Antiquités* la Commission d'Afrique a voulu associer à son activité non seulement les archéologues professionnels et les historiens de métier, mais les curieux, les voyageurs, les fonctionnaires, tous ceux qui à certains moments de leur existence se sont trouvés en contact avec la terre africaine et ont pu soulever un coin du voile qui recèle encore tant de vestiges du passé.

C'est également au désir de créer des collaborations fécondes que répondent chaque année les nominations de Correspondants du Ministère ; je ne résiste pas au plaisir de citer et de féliciter ceux d'entre nous qui, cette année même, ont été désignés par M. le Ministre de l'Education Nationale, pour cette collaboration :

Mlle Allais, membre de la *Société Historique Algérienne*, dont les beaux travaux sur Djemila ont été accueillis avec tant de faveur dans la *Revue Africaine* et qui prépare un ouvrage sur cette ville qu'elle aime tant et qu'elle connaît si bien ;

M. Berthier, l'actif et érudit secrétaire de la *Société archéologique de Constantine*, qui a su donner au Musée Gustave Mercier, qu'il dirige avec une parfaite compétence, le caractère méthodique et hautement scientifique qui le rend digne du patronage éminent sous lequel il a été placé ;

M. Contencin, ancien Conservateur du Musée de Sousse, dont il s'est plu à enrichir les collections par des dons généreux et qui consacre ses loisirs à des travaux épigraphiques ;

M. le docteur Dolcemascolo, membre de la *Société Historique*, qui, sous le contrôle de la Direction des Antiquités de Tunisie, pratique à Haïdra, l'antique Ammaedara, des fouilles très fructueuses qui viennent d'enrichir les antiquités chrétiennes par des découvertes d'un puissant intérêt ;

Le R. P. Lapeyre, des Missionnaires d'Afrique, conservateur du Musée Saint-Louis qui, par ses travaux d'érudition et par ses fouilles de Byrsa et de Salammbô, s'est placé au premier rang des chercheurs et des archéologues nord-africains ;

M. Massiera, fondateur et animateur de la jeune *Société historique de Sétif*, qui occupe les loisirs que lui laissent ses fonctions administratives à recueillir à travers la Maurétanie Sétifienne les documents et les renseignements qui nourrissent ses communications et ses travaux ;

M. Rodary, vice-président de la *Société archéologique de Thagaste*, qui s'est consacré, dans la région de Souk-Ahras, à la recherche des antiquités libyques et qui vient en très peu d'années, en très peu de mois, de doubler le nombre des textes libyques connus ;

Mme Vincent, secrétaire de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, qui, après avoir exploré les nécropoles de St-Leu avec le succès que nous avons eu le plaisir de constater et exhumé de belles poteries italiennes du Ier siècle avant notre ère, se consacre aux fouilles des *Aquae Sirenses*, près de Bou-Hanifia, et aspire à ressusciter cette ville morte ;

Le titre de membre non résidant du Comité a été decerné à M. Truillot, membre de la *Société de Constantine*, de la *Société Historique*, de la *Société de Sousse.* Le nom de M. Truillot est trop attaché aux recherches archéologiques de la région de Tébessa et à des découvertes sensationnelles comme celle des fameuses tablettes vandales que vous verrez tout à l'heure au Musée d'Alger, pour que cette distinction ne soit considérée comme un juste hommage rendu à une activité sans cesse en éveil, à une curiosité des choses anciennes toujours avide de découvertes, à une obligeance et à un désintéressement dont beaucoup d'entre nous, Messieurs, ont éprouvé les effets. Qu'il me soit permis de lui adresser ici, ainsi qu'à ceux de nos confrères dont je viens de citer les noms, mes bien vives félicitations.

Je suis certain d'être l'interprète des sentiments unanimes de ce Congrès en exprimant nos félicitations très sincères à notre confrère, M. Poinssot, Directeur des Antiquités et des Arts de Tunisie, pour sa désignation comme Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tous ceux qui ont eu la bonne fortune de visiter sous la conduite de M. Poinssot, les admirables collections du Bardo à Tunis, et les beaux champs de fouilles de la Régence, savent quels trésors de science, d'érudition et de goût il déploie dans ses fonctions et dans ses travaux. Heureux de la part si active qu'il a prise à notre congrès, nous nous réjouissons de voir ses efforts et son talent recevoir la consécration qui leur est due.

Le temps n'est plus, Mesdames et Messieurs, où un haut fonctionnaire de la Colonie, — on a insinué qu'il s'agissait du Maréchal Bugeaud, mais ce doit être une médisance, — annotait d'une plume impatiente un dossier où Delamare se plaignait des obstacles rencontrés au cours de ses recherches : « Ces savants mettent le désordre partout avec leurs exigences, dans l'intérêt de leurs grands travaux qu'ils ne publient jamais ». Est-ce parce que vous publiez — les collections de nos bibliothèques en font foi — mais il est certain que l'attitude des pouvoirs publics à l'égard des chercheurs s'est profondément modifiée. Les encouragements, nous l'avons vu, viennent de haut, et nous serions des ingrats si nous le méconnaissions.

Mais je suis saisi d'un scrupule. N'ai-je pas fait jusqu'ici la part trop belle à l'archéologie et ne vais-je pas encourir le reproche d'avoir prêché pour mon saint et de laisser pointer ces œillères dont mon éminent collègue M. Poinssot ornait si spirituellement les tempes des archéologues classiques.

Que nos confrères me pardonnent. Je n'entreprendrai pas de vanter ni les charmes, ni l'intérêt souvent actuel de la recherche archéologique. Je sais aussi combien la connaissance de la nature est nécessaire pour atteindre à la parfaite connaissance de l'homme et qu'un véritable historien est celui qui sait replacer l'homme dans son milieu. Je n'en veux pour preuve que cette admirable — malheureusement inachevée — *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* de Stéphane Gsell. Combien ce grand esprit à qui rien de ce qui touchait à l'Afrique n'était indifférent eût acquiescé au dessein qui nous a réunis ici. Comme on sent chez lui ce constant souci de faire intervenir sans cesse autour de la trame des faits historiques les données les plus précises de la géographie, de la physique, de l'histoire naturelle, de l'économie politique, des sciences juridiques, de l'histoire des religions, de la linguistique. N'a-t-il pas expressément regretté le manque de cohésion entre les chercheurs lorsque, dans son Introduction à *Histoire et Historiens de l'Algérie,* de la collection du Centenaire, il a déploré que le travail en équipe ait paru entrer difficilement dans les mœurs de nos érudits oublieux des traditions bénédictines. Ce

besoin qu'il ressentait d'une collaboration des chercheurs adonnés à l'étude d'un même pays, dans tous les domaines, ce sera l'honneur de la *Société Historique Algérienne,* à l'instigation d'un de ses membres les plus éminents, M. le Recteur Hardy, d'avoir cherché à le satisfaire.

Certes, depuis 1861, il existe en France un Congrès annuel des délégués des Sociétés Savantes qui pérégrine à travers les provinces avec des sessions périodiques à Paris, et qui, même, a traversé la mer. C'était en 1930 à l'occasion du Centenaire. Le Congrès, cette année-là, s'est tenu à Alger, et il a remporté un grand succès. Mais la Métropole, malgré de sensibles progrès, est encore loin de nous et sans aucune idée de particularisme orgueilleux, persuadés simplement qu'il y avait ici beaucoup de travail à accomplir dans un milieu très différent de la rive européenne, et qu'il était bon de faire jouer, entre gens animés d'un même idéal, l'esprit de solidarité, l'esprit d'équipe, nous vous avons lancé un appel auquel du Maroc, de Tunisie, d'Algérie, vous avez répondu avec l'élan dont nous venons d'être les témoins.

Faire progresser la connaissance du pays et la connaissance des hommes qui l'ont habité, à toutes les époques de son histoire, le programme est vaste et il n'est pas trop de toutes les bonnes volontés pour chercher à le réaliser. Mais aussi quel soutien et quel réconfort pour le travailleur isolé, (et il n'en manque pas, dans nos provinces africaines, que possède le démon de la connaissance), que cette union des bonnes volontés et cette perspective des rencontres périodiques avec ceux qui auront plaisir et profit à connaître son œuvre.

Echanges d'idées, discussion de méthodes, projets et promesses de collaboration, contacts personnels, que de profits à attendre, quelles satisfactions à goûter, quels résultats positifs à escompter.

Dans son *Histoire Naturelle,* où Pline l'Ancien a rassemblé les notations les plus précises et les plus scientifiques sur le continent africain que l'antiquité nous ait léguées, au 8e livre, l'auteur émerveillé par la richesse, l'exubérance de cette partie du monde cite un proverbe grec, surprenant si l'on songe à la prodigieuse imagination des Grecs et à la fécondité de leur esprit : « Toujours l'Afrique apporte quelque chose de nouveau », (*Semper aliquid novi Africa affert*). Quel plus bel encouragement peut-on offrir à des chercheurs sur le point de concentrer leurs efforts pour mieux connaître ce pays ? Aussi aimerai-je rester sur cette parole d'espoir dans les résultats féconds qui nous attendent si nous travaillons bien et d'un même cœur à l'œuvre entreprise.

VŒUX
adoptés par le Congrès

1° Qu'au moment où l'amélioration des relations ferroviaires et routières entre l'Algérie et le Maroc fait prévoir un développement des échanges touristiques, l'accueil et les formalités douanières d'Oudja soient améliorés et simplifiés.

2° Que les relations intellectuelles entre l'Algérie et le Maroc confirmées à Alger à l'occasion du premier congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, soient favorisées par l'échange entre ces deux pays de personnalités du monde intellectuel, artistique et universitaire (missions, échanges de professeurs, pour des conférences, des examens d'enseignement secondaire, des congrès, etc.).

(*Vœux présentés par la* Section de Géographie du Congrès).

3° Que la Fédération contribue à la création d'un organe bibliographique méditerranéen embrassant la production scientifique de tous les pays situés autour de la Méditerranée dans le but d'aboutir à la création d'une bibliographie méditerranéenne.

(*Vœu présenté par* MM. Emberger et Esquer).

4° Que soit créée une Société d'Etudes économiques et sociologiques d'Algérie dont le but sera de s'intéresser aux questions d'ordre économique, juridique et social et dans laquelle l'élément musulman devra être largement représenté.

(*Vœu présenté par* M. Bousquet).

Entre les séances de travail, les Congressistes ont visité la villa Abdeltif où les ont reçus MM. les artistes pensionnaires, le Musée des Beaux-Arts, le Musée Stéphane Gsell (Antiquités algériennes), le Musée du Bardo (Préhistoire et Ethnographie) dont les honneurs leur ont été faits par MM. Alazard, G. Marçais, Reygasse, directeurs de ces établissements.

Le 12 juin, sous la conduite de M. Leschi, directeur des Antiquités Algériennes, les congressistes se sont rendus au Tombeau de la Chrétienne, à Tipasa et à Cherchell. M. Cristofle, architecte en chef des monuments historiques, les a accompagnés dans leur visite du Tombeau de la Chrétienne.

A Tipasa dont Gsell a dit qu'on y devient archéologue, même quand on n'a pas la vocation, ils ont visité les vestiges de la ville romaine, la nécropole, la basilique. M. Leschi en a fait revivre l'histoire et mis en lumière l'intérêt.

Le menu simple et loyal du déjeuner, cuisiné par M. Warrain, à l'Hôtel du Rivage, était corsé par de vieux vins offerts par M. Bergon, agriculteur ami de l'archéologie. Déjeuner sans discours, plein de cordialité et d'animation.

A Cherchell, M. Buatoy, adjoint remplaçant le Maire empêché, a souhaité la bienvenue aux visiteurs. Ceux-ci ont inauguré une plaque qui, par les soins de la Municipalité, commémore le souvenir de Stéphane Gsell, dont le nom est lié à la résurrection archéologique de l'Algérie, en particulier de Tipasa et de Césarée. Voici le texte de cette plaque apposée sur le mur du Musée :

AVENUE STÉPHANE GSELL
ARCHÉOLOGUE FRANÇAIS
MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES
ANTIQUITÉS ET DES MUSÉES
DE L'ALGÉRIE
1864-1932

M. Jean GLÉNAT, conservateur du Musée de Cherchell, a guidé les congressistes dans ce Musée dont il a été l'organisateur. La journée s'est terminée par la visite du port et du théâtre romain.

Mme et M. Gustave MERCIER, président de la Fédération, ont reçu les membres du Congrès dans leur résidence du parc Gatliff.

La FÉDÉRATION décidant en principe de tenir au Maroc, en 1936, son deuxième Congrès, charge son Bureau de faire dans ce sens, d'accord avec les représentants des Sociétés marocaines, toutes démarches utiles

COMMUNICATIONS

faites au

Premier Congrès

de la

Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord

GÉOGRAPHIE

La Percolation et le Cheminement des Eaux souterraines dans la région de Rabat

par le

DOCTEUR [illegible] RUSSO

CHEF DU S[illegible] [H]YDROGÉOLOGIE
DU [illegible] CHÉRIFIEN
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTUDES [illegible] SOUTERRAINES (MAROC)

Il est intéressant de constater l'opposition qui se montre entre le fait que d'une part les terrains de décalcification de la région de R[illegible] des sables argileux peu perméables et celui que cependant, d'autre part, à la base des calcaires dont ils proviennent et qu'ils recouvrent, existe une importante nappe aquifère qui pendant des années a suffi pour [illegible] l'alimentation de la ville.

Des mesures pour[illegible] sur [illegible]ins m'ont permis de noter que l'humi[illegible] [ass]ez rapidement dans la partie haute d[illegible] [décalc]ification, mais que la percolation s'a[illegible]s que l'eau cesse de submerger la s[illegible], en fait, les pluies ne sont jamais suff[illegible] [p]our créer une permanente imbibition c[illegible] percolation jusqu'à 10 ou 15 mètres [illegible] niveau où se rencontre, dans les conditions [illegible]us favorables, la sur-

face aquifère. Par contre, en certains points, les argiles sont presque absentes, il ne reste que des cailloutis et des sables siliceux et la percolation se fait rapidement et jusqu'à une grande profondeur sans obstacle. Au-dessous des terres de décalcification, se montrent les calcaires qui sont, soit des calcaires gréseux de plage pliocène ou quaternaire, soit des dépôts dunaires solidifiés. Ces dépôts sont souvent fissurés. Dans les régions où se montrent les cailloutis et les sables presque sans argile, l'eau peut alors facilement atteindre à travers ces sables et cailloutis, ces calcaires fissurés et y créer la masse aquifère qui alimente les sources de Reboula et d'Attig et les puits de la ville de Rabat.

J'ai constaté notamment les faits suivants :

Dans une éprouvette à percolation en tôle galvanisée de 1 m. 75 de hauteur, remplie de terre de décalcification de Rabat, pulvérisée puis tassée et mouillée abondamment de façon à lui faire reprendre la consistance qu'elle avait en place et enfin séchée, on fait percoler de l'eau. On constate qu'il faut une épaisseur totale de 60 m/m. d'eau ajoutée par séries successives de 15 m/m. pour arriver à faire descendre l'eau jusqu'à la base de l'appareil, et cela a pris un temps fort long.

Les résultats des mesures sont les suivants. On voit qu'après dépôt sur la terre remplissant l'appareil d'une première couche d'eau de 15 m/m., l'eau ne percole pas au delà de 20 c/m. ; une nouvelle adjonction de 15 m/m. d'eau permet la percolation jusqu'à 30 c/m. Une durée de suppression d'adjonction d'eau de 6 jours permet de constater que celle mise au début est peu à peu descendue durant ces 6 jours à 80 c/m. Mais la partie supérieure de la terre est desséchée (évaporation) sur une épaisseur de 20 c/m. On remet à nouveau de l'eau, soit 15 m/m. Cette eau descend à 20 c/m. ; puis une nouvelle adjonction de 15 m/m. permet la descente à 30 c/m. et une dernière à 40 c/m. La descente est toujours assez

rapide au début et devient très lente quand l'eau ne submerge plus la surface de la terre déposée dans l'appareil. Au début on passe de zéro à 10 c/m. en deux minutes, à 20 c/m. en deux autres minutes, pour atteindre 30 c/m. il faut 18 minutes de plus ; au delà, la descente est extrêmement lente. On peut comparer ces données aux expériences de d'Andrimont, Landa, et Belgrand.

Il semble que si les précipitations naturelles étaient chacune de grandeur élevée on pourrait espérer voir au bout d'un temps plus ou moins long les eaux percoler jusqu'à la couche calcaire. Mais jusqu'à présent, il ne semble pas que le phénomène se produise, les précipitations ne dépassent jamais 15 m/m. en une seule pluie. Des expériences et mesures en cours permettront de fixer les idées sur ce point.

En fait, il semble plutôt à l'heure actuelle que la percolation se fasse aux abords de Rabat, non dans toute l'étendue des terres de décalcification, mais spécialement en certains points plus perméables, et que la circulation d'eau se produise aux dépens de ces venues locales. Ce n'est que peu à peu que se produirait la descente des eaux dans l'ensemble du pays et encore, les observations recueillies jusqu'à présent ne permettent-elles pas de l'affirmer.

LA FIXATION DES BÉDOUINS

dans

les Steppes de la Tunisie Orientale

PAR

JEAN DESPOIS

DOCTEUR ÈS LETTRES
DIRECTEUR DE LA « REVUE TUNISIENNE »

Les steppes basses qui, dans la Tunisie orientale, s'étendent en arrière du Sahel et de la région sfaxienne, se distinguent des hautes steppes de l'Ouest et des steppes algériennes par leur climat encore un peu maritime et leur végétation de jujubiers. Elles peuvent être au moins en partie transformées par l'arboriculture, et l'antagonisme des nomades et des sédentaires, moins grand qu'ailleurs, est susceptible de disparaître un jour.

Il y a un demi-siècle, au début du Protectorat français, rien ne rompait la monotonie de ces steppes sans arbres et sans maisons, sinon quelques plantations de figuiers de Barbarie (*opuntia*) au Nord et quelques vestiges d'antiques olivettes au Sud. Les bédouins Jlass, Souassi, Metellit, Neffat vivaient surtout de leurs troupeaux de moutons et de chèvres ; l'orge et le blé, quand il avait plu suffisamment, c'est-à-dire une année sur trois ou sur quatre, et les figues de Barbarie en été étaient un appré-

ciable complément de ressources. Ces bédouins habitant des tentes se déplaçaient sur de courtes distances à l'intérieur de leurs caïdats ; mais la sécheresse et la faim poussaient assez souvent hommes et bêtes vers les contrées plus fertiles du Tell où les hommes trouvaient du travail et les animaux des pâturages. Les conditions de vie, naturellement dures, étaient aggravées par l'insécurité et les razzias des tribus.

Aujourd'hui la vie a peu changé en apparence. Mais les maisons blanches et les jeunes olivettes qui parsèment la steppe sont l'indice d'une transformation profonde : l'ancienne population bédouine a tendance à se fixer au sol et à devenir sédentaire.

La sécurité résultant de l'établissement du Protectorat, d'abord, la plantation de jeunes olivettes d'autre part sont les causes déterminantes de cette fixation progressive des populations. Mais le bédouin ne plante d'oliviers que s'il voit les autres en faire autant : le pasteur, en effet, ignore complètement l'arboriculture. Le villageois oléiculteur du Sahel, dont les plantations sont très anciennes, et surtout le citadin sfaxien qui a récemment, pour le compte de capitalistes français ou pour lui-même, planté d'immenses et magnifiques olivettes, ont servi d'exemple au bédouin de la steppe.

Mais la plantation et l'extension de jeunes olivettes par quelques bédouins riches ou rusés, sur des terres appartenant parfois collectivement à un groupe de familles, n'ont pas eu que des conséquences heureuses. Les vastes pâturages nécessaires aux moutons et aux chèvres ont été rétrécis, en même temps que les progrès de la culture dans le Tell rendaient la transhumance de plus en plus difficile : l'élevage, ressource essentielle jusqu'alors, a donc beaucoup diminué. De plus, les jeunes olivettes étant généralement ceintes de fossés et de haies de cactus, les nouveaux planteurs, riches bédouins

ou étrangers rusés qui sont arrivés à se procurer des titres de propriété douteux, s'approprient et clôturent de vastes surfaces dont tout le monde jouissait collectivement autrefois. L'enrichissement de quelques-uns a souvent pour résultat la ruine de la plupart des autres.

L'Administration du Protectorat est intervenue à la fois pour réglementer une évolution rapide et anarchique et en même temps pour activer, là du moins où elle en avait la possibilité, une transformation qu'elle juge souhaitable.

Sur les terres Sialines, terres domaniales qui constituent l'arrière-pays de Sfax, citadins sfaxiens, Européens et bédouins Métellit se disputaient le terrain avec une belle âpreté et plantaient tant d'oliviers sur des terres dont ils n'avaient que la jouissance, que l'Etat est intervenu et exige aujourd'hui des autorisations de planter.

Sur les autres terres domaniales dont il dispose et sur certains terrains *habous*, l'Etat a cherché, au contraire, à accélérer une évolution qui commençait à peine. En même temps qu'il établissait quelques colons français — du moins sur les terres domaniales — il fixait les bédouins sur des lots : ceux-ci avaient l'obligation, outre la construction d'une petite maison, de défricher et de mettre en rapport leur lopin de terre ; beaucoup ont dû planter de jeunes arbres, presqu'uniquement des oliviers.

Ainsi la steppe basse se transforme et le bédouin se fixe, soit spontanément avec l'exemple du Saheli et du Sfaxien, soit sous l'impulsion et avec l'aide de l'Administration. Mais en même temps qu'ils se fixent de gré ou de force, bien des bédouins se ruinent, et le pays traverse actuellement une crise assez grave. Les troupeaux, autrefois richesse essentielle, ont trop rapidement diminué : ils ne trouvent plus de pâturages quand

l'année est exceptionnellement sèche, ni dans la Steppe ni dans le Tell, et les bêtes crèvent par milliers. Pour les remplacer : de jeunes arbres, dont beaucoup ne sont pas encore entrés en production et dont la plupart végètent faute de soins ; des céréales, dont la récolte est toujours très irrégulière et qui peut être nulle.

En réalité, l'évolution se fait trop rapidement, et ce n'est pas en quelques années que le bédouin, pasteur rêveur et paresseux, peut devenir un paysan, arboriculteur soigneux et actif : les cadres de l'existence peuvent changer rapidement, en particulier sous l'impulsion de l'Administration ; mais la mentalité évolue très lentement : le bédouin plante des arbres mais il est resté bédouin : toute la crise est là.

Cependant l'exemple des Souassi et des Métellit qui, en contact direct avec les gens du Sahel et de Sfax, se rapprochent de plus en plus, par leur mode de vie et même par leur tournure d'esprit, de ceux qui leur servent de maîtres — cet exemple doit nous rassurer un peu sur les résultats de la profonde révolution qui s'accomplit en ce moment dans les basses steppes de la Tunisie orientale.

UN GENRE DE VIE

La culture des Primeurs sur le littoral algérois

PAR

H. ISNARD

DIPLÔMÉ D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

La culture des primeurs a déterminé sur le littoral algérois, un genre de vie original qui exprime les étroites relations établies entre l'homme et le milieu naturel.

I. Le milieu

Le milieu offrait un ensemble de possibilités que l'homme a dû aménager.

A. *C'est en premier lieu le climat,* fortement influencé par l'action de la mer.

1. *Les températures.* — Pendant l'hiver, les températures relativement élevées, permettent une végétation continue. Cette absence de repos hivernal explique la précocité des récoltes (pas de gelées et températures minima moyennes supérieures à 7° en janvier et février). Toutefois l'homme a dû prendre quelques précautions

contre les irrégularités thermiques qui peuvent se produire : les brusques refroidissements nocturnes par exemple. Il a mis au point tout un système d'abris en diss et en roseaux, fermés au Nord et ouverts au Sud, sous lesquels croissent les plants récemment repiqués.

2. *C'est le vent* qui est le plus à redouter, particulièrement le vent du secteur Ouest qui souffle en rafales sur la côte, de novembre à mai, pendant la période d'intense activité agricole primeuriste. Il brise les plantes qu'il faut de toute nécessité protéger par des haies de roseaux secs, déployées perpendiculairement au vent, du Nord au Sud. Ces haies constituent un des éléments les plus caractéristiques du paysage primeuriste.

3. *Enfin la pluie.* — Théoriquement, elle tombe en quantité suffisante du 15 septembre au 30 avril, au moment opportun pour les cultures de primeurs. Mais ce qui est à craindre, c'est leur irrégularité à laquelle on pare par la pratique de l'arrosage.

En réalité, on compte sur les pluies pour alimenter les nappes souterraines où puise l'irrigation. Pas de cultures de primeurs sans une technique appropriée de l'irrigation ; l'instrument est toujours le même : la noria mahonnaise, mais équipée à la moderne ; le mulet du manège a été remplacé par le moteur à essence ou électrique.

Le littoral algérois présente d'autres possibilités que celles relatives au climat. Ce sont les conditions de sol.

B. *Le sol.* — De Tipasa à Aïn-Taya s'étendent d'anciennes plages quaternaires aujourd'hui exondées, formées de grès de dunes fossiles et de sable pur de dunes actuelles. Ces sols sablonneux présentent les trois qualités suivantes :

— ils sont chauds et donnent des produits précoces.
— ils sont légers et faciles à travailler.

— ils sont très perméables et permettent la formation d'abondantes réserves souterraines au contact du substratum argileux du pliocène.

Toutefois ces sables se trouvent constituer un excellent support, mais un mauvais nourricier. Il faut leur fournir l'humus et les principes nutritifs à coups d'engrais et de fumier.

On peut ainsi doser la part qui revient à l'homme et à la nature dans la production des primeurs : des abris, de l'eau et du fumier, voilà ce qu'il faut pour réussir si on dispose de terres sablonneuses sur le bord de la mer.

Ainsi, un premier aspect de ce genre de vie né, sur le littoral algérois, de la culture des primeurs, est la technique appropriée, c'est-à-dire l'ensemble des procédés mis en œuvre par l'homme pour discipliner et féconder les virtualités du milieu naturel.

Voyons maintenant comment cette même culture a modelé le paysage et déterminé le mode d'occupation humaine.

II. La culture des primeurs et l'homme

A. *La création du paysage.* — L'étroit trottoir côtier qui s'étend de part et d'autre d'Alger, de Tipasa à Aïn-Taya, est découpé en une multitude de petites cellules juxtaposées, — encloses de haies de roseaux secs. Vu des collines du Sahel, le littoral semble au printemps, un damier de cases rectangulaires, orientées du Nord au Sud.

De la géométrie parfaite de ces lignes se dégage une impression de raideur. Les haies de roseaux sont peut-être ce qui caractérise le plus fortement le paysage des primeurs.

L'ensemble des organes de l'irrigation constitue un deuxième élément du paysage : c'est d'abord la noria

qui dresse son mur blanc cylindrique surmonté de la grosse roue dentée qui tourne en cliquetant les soirs d'arrosage ; puis le grand bassin cubique, tapissé de plantes gluantes et grouillant de crapauds ; c'est de là que part le réseau de rigoles ou de tuyaux de fonte qui vont porter l'eau aux planches et aux billons.

Enfin, au milieu des jardins, la maison du primeuriste, modeste avec son toit à double pente, flanquée généralement, de chaque côté, d'appentis de briques servant l'un d'écurie, l'autre de salle d'emballage des produits. Avec le développement des cultures, l'appentis est devenu insuffisant : le travail se fait aujourd'hui dans de vastes hangars sommairement construits, à l'écart de l'habitation. Cependant les appentis subsistent ; ils donnent à la maison du primeuriste sa physionomie originale.

C'est une longue évolution qui a donné naissance au paysage actuel : peu à peu les jardins se sont substitués à la broussaille et à la vigne à vin ; la transformation est partie des environs immédiats d'Alger. A l'Ouest, jusqu'au Mazafran, elle est très avancée, la majeure partie du sol est occupée par des jardins et des vignes à chasselas. Au delà du Mazafran, la vigne à vin a gardé son importance et les cultures de primeurs sont pratiquées en cultures intercalaires.

B. *La terre et l'homme.* — Dans quelle mesure, cette culture de primeurs a-t-elle influencé le mode d'installation de l'homme dans le milieu ?

1. *Régime de la propriété.* — La production des primeurs, très coûteuse, est le domaine de la petite propriété : les exploitations dépassent rarement 3 à 4 hectares. Mais elles sont en général d'un seul tenant, autour de la noria qui a imposé la concentration des terres.

Ces domaines sont mis en valeur par leurs propriétaires, des métayers, ou des fermiers.

2. *Le mode de peuplement.* — La culture des primeurs a incité les hommes à la dispersion : il existe dans le paysage une poussière de petites maisons isolées sur leurs terres. Chaque exploitation constitue une petite cellule repliée sur elle-même, cellule familiale absolument autonome. Mais on trouve aussi des villages concentrés, comme Fort-de-l'Eau, Staouéli, etc... de petites villes même : Guyotville. Entre ces deux termes, il y a un élément de transition : le hameau, de formation plus récente que le village, et groupant uniquement des primeuristes, tels sont : Fouka-Marine, Douaouda-Marine, etc...

La population primeuriste agglomérée ne constitue cependant guère plus du tiers du peuplement : les indigènes sont responsables de la prépondérance de la dispersion : ils se sont portés en foule dans les fermes ; ils forment près des trois quarts de la population dispersée, tandis que les Européens forment les trois quarts de la population agglomérée.

3. *La densité.* — Ces cultures minutieuses exigent une abondante main-d'œuvre ; elles déterminent sur tout le littoral algérois une forte densité. Elle est passée de 59 en 1901 à 127 en 1931, par suite d'une double immigration. Immigration d'Européens jusqu'à la guerre : leur densité atteignait 41 en 1901, elle s'élève aujourd'hui à 58. Immigration d'Indigènes, surtout après la guerre. Cette densité est passée de 18 en 1901 à 69 en 1931.

C. *L'homme.* — Quelle est l'origine du primeuriste ?

1. *C'est essentiellement un Méditerranéen.* — Espagnols des Baléares ou Italiens de Sicile, riches d'une expérience séculaire de l'irrigation, ces immigrants ont créé autour d'Alger des paysages directement importés d'Alméria, de Valence ou de Palerme.

Aujourd'hui sur 15.000 citoyens, on en compte seule-

ment. 1.400 d'origine métropolitaine. Une véritable démocratie rurale s'est ainsi enracinée tout le long du littoral algérois de Tipasa à Aïn-Taya. Il est possible cependant d'y distinguer des types sociaux.

2. *Types sociaux*. — A la base, un prolétariat rural : la main-d'œuvre abondante que nécessite la culture. Elle est presque entièrement composée d'indigènes.

Au-dessus sont les métayers ou tomateros qui prennent à leur charge, suivant un contrat écrit ou verbal, l'exploitation de quelques hectares de jardins. Ce sont des travailleurs acharnés, économisant sou par sou de quoi réaliser leur rêve, l'achat d'un ou deux hectares.

Telle est l'origine de bien des petits propriétaires.

Enfin, la petite aristocratie locale des moyens propriétaires qui exploitent leur domaine aidés de quelques ouvriers agricoles. Généralement, ils se réservent les vignes à vin et confient leurs jardins à des métayers.

Le défaut de cette population, c'est son farouche individualisme. Si l'irrigation à partir du barrage est une œuvre collective, l'irrigation par la noria libère l'homme de toute entrave à son indépendance. Le primeuriste algérois est en général hostile à toute idée de coopération. C'est ce qui explique la difficulté d'organiser des coopératives d'expédition ou de faire adopter des standards et des marques officielles.

Conclusion

Ainsi, le genre de vie né sur le littoral algérois de la culture des primeurs se caractérise :

— d'une part, par la mise au point d'une technique appropriée, ensemble de petits procédés qui sont le fruit

d'une vieille expérience et d'une connaissance intime du milieu naturel.

— d'autre part, par l'élaboration d'un paysage typique.

— enfin, par l'enracinement, suivant des conditions particulières, d'une population dense d'Européens d'origine méditerranéenne, complétée par une abondante main-d'œuvre indigène.

Essai d'une Subdivision régionale de l'Aurès

PAR

A.-E. MITARD

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

Il semble indiscutable que l'Aurès forme un tout et que, sauf au S.-E., où ses limites peuvent être discutées, il s'oppose assez nettement aux régions voisines, au moins par le relief : il les surplombe, et il est disséqué, alors qu'elles sont empâtées.

La variété de ses aspects n'en est pas moins frappante au premier abord, au point que le vulgaire emploie souvent, pour le désigner, l'expression impropre : *Les Aurès !* Il s'agit, ici, de quelques recherches sur la meilleure façon de le diviser géographiquement.

Puisque nous avons affaire à un massif montagneux, on doit se demander d'abord si les *types de relief* ne sont pas à considérer essentiellement. Ils sont, en fait, assez variés pour nous permettre de distinguer : deux régions aux formes nettement adaptées aux plis S.W.-N.E., séparées par la coupure du Mellagou, — une région Sud-Est, où les formes sont plus confuses, et où l'appel des niveaux de base l'emporte, la structure n'intervenant que dans les détails, — au Nord et au Sud, deux fronts où les formes s'adaptent à une structure W.-E. Mais il suffit

de comparer le N.-E. et l'Ahmar-Khaddou, ou le front nord et le front sud, qu'une telle subdivision apparenterait respectivement, pour ne pas mettre en doute que, pour le géographe, ici comme dans les Alpes ou les Pyrénées, une division d'après le climat, qui, d'ailleurs, est en rapports très réels avec le relief, doit être d'abord envisagée. L'opinion courante ne s'y trompe pas, qui distingue, d'abord, un Aurès du Nord et un Aurès du Sud, et il semble bien que ce soit par là, effectivement, qu'il faille commencer, à condition de pousser plus loin la subdivision.

La limite climatique est, d'ailleurs, délicate à tracer : tout le monde sait quelles généralisations exagérées ont été faites du changement brusque observé certains jours au passage de la trouée d'El-Kantara. Il semble que la solution doive être trouvée en cherchant d'une part, surtout dans les dépressions, une zone de transition et non une ligne, et en considérant d'autre part que la limite fait des zigzags qui inversent parfois en latitude des fragments des deux régions.

Avec ces précautions, il semble qu'on doive se rallier à peu près au tracé suivant :

D'abord, à l'ouest, une bande parallèle : la transition commence, au nord, dès le Bled Tafrent, et, au sud, elle est pratiquement achevée dès le pied sud du Metlili et le Col-des-Juifs. Mais, dès qu'on pénètre dans le massif, on a l'impression que les barrières montagneuses font surtout obstacle aux influences du Sud (vent, insolation) et que, l'altitude corrigeant l'influence de la latitude, la limite est repoussée par les massifs et pénètre les dépressions. Elle prend, par suite, une nette direction méridienne, jusque vers le Djebel Takrout, avec un coude vers l'ouest dans les massifs Djebel Groun-Nouacer, et un vers l'est dans la vallée de l'Abdi. A partir du Takrount, le régime saharien pénètre en une large poche dans le berceau de Rassira dont la limite suit tour à

tour les deux crêtes bordières, raccordées par une bande de transition vers Tkout. Les influences méridionales débordent un peu la passe de Tirhanimine, mais la crête, plus élevée (1.548 et 1.473 m. au lieu de 950 et 1.051), fait, ici, bien plus barrière qu'à El-Kantara.

Enfin, vers le méridien de Baniane, nous avons un nouveau rebroussement brusque, et la limite reprend une direction parallèle, suivant quelques sommets qui font barrière, ou s'élargissant en bande de transition, jusqu'aux crêtes de la R. G. de l'Oued El-Arab qu'elle suit vers le N.-E.

Le *Sud* ainsi délimité est bien plus petit que le Nord. L'unité y domine : en chacun de ses points, nous sommes déjà dans un Sahara plus dénudé que n'est, par exemple, la brousse à retam d'Oumache au Melghir. C'est, d'ailleurs, un désert pierreux, occupé pour la plus grande partie (encore à Baniane) par la maison en pierres, comme le Nord. Les villages de toub (ex. : Branis, Djemorah) n'apparaissent guère qu'au pied. On ne peut, d'ailleurs, guère subdiviser en région à maisons de pierres et région à maisons de toub, car les autres éléments du paysage se ressemblent de l'une à l'autre région. Il vaut mieux, semble-t-il, distinguer trois parties :

1° le Sud-Ouest, complexe comme relief (des unités N.E.-S.W. viennent y finir) où les subdivisions seraient précisément les unités de relief (pays d'El-Kantara, des Béni Ferah, de Djemorah, de Branis).

2° le berceau de Rassira, où le cours d'eau pérenne d'une part détermine une rue d'oasis, mais, d'autre part, est si profondément enfoncé en cañon que, niveau de base pour l'infiltration, il dessèche la surface.

3° enfin, la chebka très caractérisée de la Dekhla, avec le rebord des Guerguit, qui n'a guère d'individualité que sur la carte.

Naturellement, si nous englobons dans l'Aurès la ré-

[illegible] du [illegible] question réservée pour l'instant), il [illegible] en faire une quatrième subdivision.

Pour le Nord, plus élevé [illegible] plus complexe, on pourrait avoir l'idée [illegible] une subdivision d'après l'alignement des [illegible]efs. Si en effet, nous y délimitons les [illegible] altitude supérieure à 1.800 m., nous les trouverons toutes (sauf quelques alignements discontinus au long des crêtes d'El-Azreg et de l'Ahmar Khaddou) se suivant d'W en E. : Mahmel, Boutlarmine, Ichmoul, Chélia, puis Aïdel, et unies (sauf la coupure du Mellagou) par de hauts cols coïncidant presque avec la ligne de partage des eaux. Mais (outre que cette dernière coïncidence n'est qu'approximative) une telle division ne semble pas à conserver, car les plateaux élevés ont ici la même physionomie végétale et culturale que des régions plus basses, et les vallées du Nord et du Sud se ressemblent. La variété est à chercher ailleurs.

Il faut d'abord, semble-t-il, mettre à part les *forêts*, dont la physionomie est très spéciale et qui couvrent d'importantes surfaces, avec, il est vrai, beaucoup de clairs, enrobant des régions de relief très varié dans le détail. La surface en est difficile à apprécier à cause des vides et des transitions, mais elle est supérieure, à elle seule, à celle du Sud. Mis à part les assez rares peuplements de cèdres, ces forêts présentent deux aspects principaux fort distincts (d'une part, association chêne-vert-genévrier, d'autre part, pin d'Alep) et quelques aspects secondaires. Mais la considération de ces aspects ne peut intervenir que dans une subdivision poussée assez loin et, dans une vue d'ensemble, on peut se contenter de considérer quatre régions : le Nord-Ouest ([illegible] Ali, Fedhala, Maafa), avec d'importantes subdivisions de relief ; le Massif d'El-Azreg ; le Nord-Est de part et d'autre du Mellagou (d'une part, Chélia, d'autre part, les massifs très différenciés des Amamras), enfin, le grand massif Sud-Est (Ouldja, Kimmel) avec ses prolongements vers l'Ouest.

On peut y ajouter le massif broussailleux du Metlili, qui forme un îlot septentrional dans la zone de transition.

Les autres aspects du paysage peuvent être ramenés à trois types principaux, qui forment rarement des touts d'un seul tenant, mais sont plutôt entremêlés :

1° la *culture* (presque jamais la prairie, même aux altitudes élevées, les jachères et les remues suffisant à l'élevage) qui s'installe sur les replats. Il en est quelques partie étendues (Sammer et Mçara, Mellagou), d'autres encore bien délimitées, quoique plus médiocres (plaine de Médina, avec prairies, plateaux d'Aïn-Tinn, de Reddam, de Msaïl).

2° la *plantation,* qui occupe, comme l'oasis du Sud, les fonds de vallées, ou les replats irrigués, au-dessous de la plus haute séguia (au long de l'oued Abdi, par exemple, de la source à Menâa, elle se présente tour à tour en îlots parmi les cultures et les forêts, puis en ligne continue, puis, à nouveau en îlots parmi les sols nus).

3° les *sols nus :* ils se trouvent jusqu'au Nord, liés à la pente, à l'altitude ou à la nature du sol, mais se rencontrent, naturellement, surtout aux approches du Sud.

Comme ces trois aspects s'entremêlent, le mieux, une fois les forêts mises à part, semble être de distinguer quelques ensembles d'après le relief, d'autant que, pour des causes historiques, ces unités de relief présentent une certaine individualité (par exemple, les villages à minarets de l'Abdi diffèrent des villages à guelâa de l'Abiod en aval d'Arris).

En plus du Sammer-Mçara et du Mellagou, on pourrait distinguer cinq groupes, évidemment subdivisables à leur tour :

1° Au Nord, la vallée de l'oued Taga et ce que l'on peut appeler le pays des Foums (les crêtes Ouest-Est cou-

pées de « foums » à l'est de Timgad, et les dépressions qu'elles séparent) : tout cet ensemble, orienté au Nord, a une réelle parenté.

2° le Haut Pays, du Mahmel au Chélia : l'altitude lui donne une physionomie spéciale.

3° à 5° les trois ensembles formés par les vallées de Bouzina, de l'oued Abdi (en amont de la transition vers le régime saharien) et de l'oued Abiod (en aval de la partie comprise dans le Haut Pays, et en amont de Tirhanimine), avec les parties des vallées affluentes ou voisines, qui leur sont apparentées comme physionomie.

Nous arrivons ainsi à distinguer quatorze « pays » ou plutôt groupes de pays, qui peuvent, naturellement, se subdiviser à leur tour (seize, en comptant le Metlili et le Chechar).

Le tableau suivant résume cette subdivision :

Forêts	Nord-Ouest (Ich Ali, Fedhala, Maafa). Massif d'El-Azreg. Nord-Est (Chélia et Amamras). Sud-Est (Ouldja, Kimmel).
Pays cultivés du Nord	Oued Taga et Pays des Foums. Haut Pays du Mahmel au Chélia. Oued Abdi. Bouzina. Oued Abiod. Mellagou. Sammer et Mçara.
Sud aurasien	Sud-Ouest (El-Kantara, Béni Ferah, Djemorah, Branis). Berceau de Rassira. Dekhlat et Guergit.

SCIENCES NATURELLES

Sur la Végétation du Sahara Occidental

PAR

RENÉ MAIRE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ALGER
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE L'AFRIQUE DU NORD

ET

E. WILCZEK

PROFESSEUR HONORAIRE A L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Nous avons pu récemment étudier la végétation du Sahara occidental entre Foum-el-Hassan et Tindouf, d'une part, et entre les embouchures des Oueds Drâa et Noun, d'autre part. Nos observations, complétées par des renseignements que nous ont donnés plusieurs officiers des troupes sahariennes, et l'étude de récoltes botaniques faites par eux, nous permettent aujourd'hui d'esquisser les grands traits de la végétation du Sahara occidental au N. de la zone sahélienne, dans la partie correspondant en latitude au Sahara central (pays des Touareg). Ce Sahara occidental peut être divisé en deux provinces florales : 1° le Sahara atlantique, qui s'étend sur les côtes de l'Océan Atlantique dans le Rio del Oro et la partie méridionale du Maroc jusqu'au N. de l'embouchure de l'Oued Drâa, sur une profondeur variable, atteignant et dépassant 40 kilomètres sur certains

points ; 2° le Sahara subatlantique, qui s'étend à l'intérieur du précédent jusqu'à une grande distance de la côte, passant peu à peu au Sahara central.

Le Sahara atlantique a une végétation très peu saharienne, en rapport avec son climat très particulier. Bien que les pluies y soient très rares, la végétation, favorisée par des brouillards très fréquents et les condensations occultes que permet un état hygrométrique souvent élevé, est abondante et diffuse. Elle est constituée surtout par une steppe à arbrisseaux et sous-arbrisseaux mêlés de plantes succulentes. Parmi les premiers les plus abondants sont *Haloxylon tamariscifolium* (L.) Pau, *Teucrium Chardonianum* n. sp., *Lycium intricatum* Boiss., *Gymnocarpus decander* Forsk., parmi les seconds : *Frankenia corymbosa* Desf., parmi les troisièmes : *Euphorbia Echinus* Coss. et Hook., et *Senecio Anteuphorbium* L. Un des caractères les plus remarquables de cette végétation est l'abondance des Lichens. Les arbrisseaux sont couverts de Lichens crustacés et même fruticuleux, et le sol, tout autour d'eux, est couvert de Lichens fruticuleux (*Ramalina sp.*) de grande taille. La localisation de ces Lichens en couronne autour des petits buissons montre bien le rôle de condenseur joué par ceux-ci ; cette couronne manque autour des *Euphorbia Echinus* à grosses tiges serrées et non ramifiées. Les sols ameublis se couvrent aussi de Lichens en l'absence de buissons, comme nous avons pu le constater sur un terrain d'aviation que l'on avait débarrassé de sa végétation. Ce type de végétation s'étend, d'après nos renseignements, au moins jusqu'à Villa Cisneros et peut-être plus au Sud. Il y a, en effet, des analogies floristiques considérables entre Port-Etienne et la côte au N. du Drâa ; on trouve, entre autres plantes communes à ces deux localités, le *Leurocline Chazaliei* (Boissieu) Bonnet, décrit de la première.

Le Sahara subatlantique a une atmosphère beaucoup

plus sèche et sa végétation est nettement saharienne. On n'y trouve plus ni plantes succulentes, ni Lichens ; la Flore est celle du Sahara central, avec quelques espèces du Sahara septentrional et surtout des endémiques du Sahara occidental. Dans les moindres dépressions se montre la savane désertique à *Acacia Raddiana*, et *Panicum turgidum* [1]. Mais alors que dans le Sahara central la végétation permanente n'existe que dans les lits d'oueds et les nappes d'épandage, elle ne manque nulle part dans le Sahara subatlantique. Sur les regs les plus désolés au Sud du Drâa nous avons trouvé au moins quelques touffes de *Salsola tetrandra* Forsk. Le reg qui couvre le plateau de Tindouf est parsemé de coussinets d'*Anabasis aretioides* Coss. Ce Sahara subatlantique est donc un Sahara atténué, dans lequel se laisse encore reconnaître l'influence bienfaisante de l'Océan. Cette influence est attestée encore par la pénétration de l'Arganier (*Argania spinosa* (L.) Skeels) jusqu'à une latitude très basse. Nous avons en effet trouvé cet arbre jusque sur la crête de la Hamada du Drâa et dans la partie supérieure des oueds qui descendent de cette crête vers Tindouf, et nous savons, par renseignements indigènes, qu'il existe, à l'état sporadique, dans quelques affluents de la rive droite de la Seguiet-el-Hamra, dont l'un porte même le nom d'Oued Argan.

---

(1) Maire, C. R. Ac. Sciences, 186, p. 1680-1682, 18 juin 1928 et C. R. Ac. Sciences coloniales, 12, p. 206, 1928-29.

Considérations sur la Faune du Nahr-Ouassel et de ses tributaires (Haut Chélif)

PAR

L.-G. SEURAT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ALGER
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE L'AFRIQUE DU NORD
ET DE LA SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE D'ALGER

Le Chélif, géant des oueds algériens, est le seul fleuve qui, prenant sa source dans l'Atlas saharien, atteint la mer après un trajet de 700 kilomètres ; une de ses têtes, le Nahr-Ouassel, rivière pérenne, prend sa source près de Tiaret et parcourt le Sersou sensiblement de l'ouest à l'est, jusqu'aux daïa de Bou Guezoul [1] ; au delà, le Nahr-Ouassel devient le Chélif et s'ouvre un passage à travers l'Atlas de Boghari. Une autre branche, beaucoup plus importante comme parcours, l'oued Touil (*thouil*, le long) naît dans le Djebel Amour, parcourt les Hauts plateaux du S.W. au N.E. et, après sa jonction avec une troisième artère, l'oued Ouerk, rejoint le Nahr-Ouassel à Chabounia.

Ces conditions géographiques donnent à la faune de

---

(1) La Daïet-el-Kisria, remplie d'eau depuis la construction récente d'un barrage sur le Nahr-Ouassel est peuplée, dès avril, d'une multitude de Flammants.

ces cours d'eau un caractère tout particulier qui se traduit par l'existence, dans les marais de l'Ouerk et de l'oued Touil de l'Anguille vulgaire, poisson thalassotoque qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur les Hauts plateaux et de reliques dont la plus anciennement connue est le Cyprinodon ibérique, cité de Taguine par PLAYFAIR et LETOURNEUX (1871), que j'ai retrouvé en de multiples stations de la région, Aïn Smir, Oued el-Ouerk, Oued Touil (Taguine, Bel Kheitar) etc. [1]. A cette relique ichthyologique s'en ajoutent plusieurs autres aussi notables : une petite Crevette, *Atyaëphyra Desmaresti* (Millet), Caridine périméditerranéenne commune dans les eaux douces du Tell, que j'ai observée dans l'oued Touil (Taguine, Bel Kheitar) et dans l'oued el-Ouerk [2]; des Néritines, petits Mollusques connus de la région du Tell et de la région substeppique (Tlemcen) en Algérie, des Béni Snassen (Aïn Sfa) et de la région de Gabès (oued Gabès, Aïn Oudref, oued Melah).

Les Ancyles « Patelles d'eau douce » de Linné, répandus dans les torrents du Tell, peuvent être également considérés comme des reliques dans la région qui nous occupe.

Le bassin de l'oued Touil et celui de l'Ouerk montrent une grande diversité de milieux aquatiques ; à l'exception de l'Aïn Zerguine, ces collections d'eau sont, avant tout, remarquables par l'extraordinaire abondance de l'Emyde lépreuse et du Cyprinodon ibérique.

---

(1) Le Cyprinodon ibérique habite la péninsule ibérique et l'Oranie jusqu'au Chott Chergui ; il abonde dans les eaux tièdes du Khreider et les eaux chaudes d'Aïn Skhouna, à l'extrémité orientale du Chott : les Cyprinodons de l'Aïn Skhouna (T. 30°5) sont des individus nains.

(2) GAUTHIER cite la présence de cette Caridine en plein désert, à Ksabi, dans l'ancien lit de la Saoura et explique son existence en ce point par un peuplement du fleuve à l'époque où celui-ci coulait largement.

L'*Atyaëphyra Desmaresti* a été trouvée pour la première fois par MILLET dans l'étang Saint-Nicolas, à Angers.

a) RUISSELETS D'EAU COURANTE

Aïn Smir, tributaire de l'oued Ouerk

Le ruisselet de Smir, bordé de Peupliers [*Populus nigra* L. ssp. *Thavestina* (Dode)], à végétation d'*Helosciadium nodiflorum* et de *Potamogeton densus* L. est peuplé, à côté de formes banales, *Hydrous pistaceus* Lap., *Coelostoma hispanicum* Küst., *Nepa cinerea* L. *minor* Puton, *Sigara hieroglyphica* (Duf.), *Sigara scripta* Rmb., *Gammarus Simoni* Chevr., *Limnatis nilotica*, *Amnicola Dupotetiana* Forbes, espèce extrêmement commune dans tout le nord-ouest de l'Afrique, *A. pycnocheilia* Bgt., *Hydrobia nana* Terver, d'autres formes plus remarquables, *Planorbis* (*Giraulus*) *agraulus* Bgt., sur les feuilles du Potamot, *Ancylus simplex*, *A. striatus* Webb. Berth., *Pisidium Lumsternianum* Forbes, citée par Forbes des fontaines de la Mitidja. Les endroits peu profonds, à courant rapide, sont peuplés de quelques rhéobies, Néritine noire (*Neritina numidica* Recluz), *Hydrochus angustatus foveostriatus* Fairm., Hydrophilide fixé sous les pierres, Placobdelle, également collée à la face inférieure des cailloux. Pas de Crevettes ni d'Ostracodes.

Aïn Rmel (source du sable)

L'Aïn Rmel (25 juin 1932) montre, à côté des mêmes éléments, le Barbeau et, dans les endroits où l'eau est courante, la Néritine noire et le *Melanopsis pseudoferussaci* Pallary.

Aïn Zerguine, tributaire de l'oued Touil

Le ruisselet d'Aïn Zerguine (Aïn Serguine), réalise dans sa forme la plus parfaite le milieu aquatique à

eau courante, caractérisé dans la partie où la vitesse du courant est maxima par des rhéobies, *Melanopsis scalaris* Gassies var. *minor* Bgt., *M. subscalaris*, deux Néritines appartenant à des espèces nouvelles, *Neritina Seurati* var. *fulgurans* et *N. Seurati* var. *nigra*, *Hydrobia* n. sp.[1] et *Gammarus Simoni* abrités sous les pierres.

Dans les parties plus calmes, où la rivière s'élargit, on observe *Tropidonotus viperinus* Latr., *Rana ridibunda* Pallas, *Barbus callensis* C.V., *Potamon edule* (Latr.) et des Hydromètres ; on doit noter l'absence des Clemmydes.

Oued el-Ouerk

L'oued el-Ouerk est une rivière pérenne, à fonds de vase, avec des ilots plantés de Joncs, de Roseaux et de Massettes (*Typha australis*).

Le Mollusque le plus caractéristique est la Mulette littorale, *Unio rhomboideus* L. ; on trouve, en outre, *Ancylus Raymondi* Bgt., *Limnea truncatula* Müller, *Succinea debilis* Morelet sur les herbes aquatiques de la rive.

Dans les endroits à courant rapide prospèrent le *Melanopsis algerica* Pallary et la Néritine noire (*N. numidica*).

En aval l'*Unio rhomboideus* est associé à une autre Mulette, *Unio* n. sp.

La rivière est, en outre, peuplée de Barbeaux (*B. callensis*, Caridines (*Atyaëphyra Desmaresti*), Telphuses et Hydromètres, *Hygrotrechus cinereus* (Puton).

Nahr Ouassel

Le Nahr Ouassel est une rivière pérenne, à fonds de vase, courant rapide. Les éléments les plus remarquables de sa faune sont l'*Atyaëphyra Desmaresti* (femelles ovigères, avril 1935) et une Mulette, *Unio Durieui* Deshayes, connue du littoral atlantique du Maroc, oued Kseb, près de Mogador et du littoral algérien et tunisien (Medjerda, oued Miliane, etc.) ; ces éléments, observés à Aïn el-Beida (Hardy), se retrouvent dans la partie haute de la rivière, à la hauteur du village de Trumelet.

(1) Ces formes nouvelles seront décrites par M. Paul Pallary.

b) Marécages, Marais

La vallée de l'oued el-Ouerk est marécageuse depuis les sources de Smir jusqu'au delà de Bel Kheitar, c'est-à-dire sur un parcours de plus de vingt kilomètres ; les grosses sources de Taguine, à la pointe Sud de l'annexe de Chellala, donnent également naissance à un immense marécage couvert de Joncs, de Roseaux et de Renoncules (*Ranunculus bulbosus* ssp. *Aleae*) où les troupeaux trouvent, comme à l'Ouerq, des pâturages en tout temps, mais où ils contractent les maladies vermineuses notamment la distomatose et les strongyloses pulmonaires et gastro-entériques signalées à diverses reprises et qui, en certaines années, amènent une grande mortalité du bétail ovin.

Marais de l'oued Ouerk (à la hauteur du Marabout).

Ce marais, à fonds de vase, végétation de *Zanichellia palustris* L. est assez richement peuplé : *Unio rhomboideus*, *Atyaëphyra Desmaresti*, Telphuses, mâles, femelles portant des jeunes complètement développés (11 août 1934) et jeunes libres. Ces Telphuses abritent dans leur cavité branchiale un Oligochète commensal, *Pachydrilus catanensis* (Drago), que j'ai observé dans toutes les stations du Crabe fluviatile (environs d'Alger, Ténès, Aumale, Bou-Sâada, etc.).

A la surface de la vase du marais vivent deux Ostracodes appartenant à deux espèces, *Cyprinotus* cf. *salinus* (Brady), nombreuses femelles, pas de mâles [1] et *Erpetocypris reptans* (W. Baird) forma *barbara* H. Gaut., représenté par quelques femelles ; dans la vase elle-même, une Pisidie (*Pisidium Lumsternianum* Forbes).

Marais de Bel Kheitar

Le marais de Bel Kheitar (cours de l'oued Touil) est avant tout remarquable par la prodigieuse abondance des Tortues paludines et du Cyprinodon ibérique.

Une marule à végétation de Chara et de Chétomorphes offre une association animale tout à fait comparable à celle que j'ai observée dans les vasques supra-littorales de Tipasa, celle d'une larve d'*Orthocladius* (Chironomide) et d'une larve d'Ochthébie, *Ochthebius* (*Botochius*) *quadrifoveolatus* Woll., dont l'adulte se tient à la surface de l'eau.

Marais de Taguine

Les flaques du marais de Taguine, bordées de Joncs et de Roseaux, les Joncs en dominance, sont peuplées de Clemmydes, de Barbeaux, Caridines (*Atyaëphyra*) cachées sous les Joncs et de Nèpes (*Nepa cinerea minor* Puton).

Mares de l'oued Smir

Sur les berges de l'oued Smir existent de véritables cressonnières à Cresson, *Rorippa nasturtium aquaticum* et *Potamogeton densus ;* la faune est surtout composée

(1) Forme intermédiaire entre la forme *salinus* et la forme *fretensis*, tout à fait comparable aux spécimens que j'ai recueillis dans l'oued de Seillonville (6 kilomètres au N.E. d'Hammamet).

de Mollusques, *Planorbis* (*Giraulus*) *agraulus* Bgt. sur les feuilles de Potamot, *Ancylus* (*Ancylastrum*) *striatus* Webb. Berth., *Ancylus simplex*, *Amnicola Dupotetiana* et *A. pycnochailia*, *Pisidium Lumsternianum*, de Gammares (*Gammarus Simoni*) et d'Insectes, *Hydrous pistaceus* Lap., *Coelostoma* (*Cyclonotum*) *hispanicum* Küst., *Berosus affinis* Brullé, *Laccobius Carreti* Guilleb., *Nepa cinerea cinerea* L.

c) Ruisselets a cours lent

Les ruisselets à fonds de vase, à cours lent, de Tohala et d'Aïn bou-Kezziaoua sont remarquables par l'abondance des Pisidies, *Pisidium Lumsternianum* [1] ; on y observe, en outre, l'*Amnicola Dupotetiana*.

Le marais créé par les eaux de l'Aïn bou-Kezziaoua, à végétation abondante de *Zanichellia palustris* L., est habité par le Cyprinodon ibérique et une abondante population de Clemmydes.

***

Conclusions

Les recherches les plus attentives faites dans les collections d'eau que nous venons d'énumérer ne m'ont donné aucune larve ou nymphe de Moustiques ; on doit attribuer cette absence à l'action des Cyprinodons et également des Clemmydes ; les jeunes Clemmydes, outre leur régime herbivore, sont très friandes de larves de Moustiques.

(1) La Pisidie des fontaines (*Pisidium pusillum* Jennings), abonde dans les seguias de Laghouat (Seurat, 1921).

Le complexe biologique des bassins de l'oued Touil et de l'Ouerk est des plus intéressants et il serait dangereux de le modifier en quoi que ce soit, par l'introduction inconsidérée de formes étrangères, notamment de Gambusies.

L'HYBRIDATION DES TROIS ESPÈCES DE CYPRINODONS DE L'ALGÉRIE

PAR LE

COMMANDANT G. CAUVET

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Les naturalistes américains se sont attachés depuis plusieurs années à obtenir des hybrides de Cyprinodontidés. On a ainsi des variétés nouvelles de poissons susceptibles d'orner les élevages des aquariophiles. En même temps on contribue à rechercher les conditions de la genèse et de l'évolution des espèces animales. Dans le numéro de décembre 1934 de la Revue « *The Aquarium* » de Philadelphie, un article de M. Frederik H. Stoye signalait les résultats de 117 croisements de ce genre. Ce sont les Xiphophorus Helleri et les Platypoecilus, poissons vivipares qui ont donné le plus facilement les résultats désirés.

Les trois espèces de Cyprinodons Algériens qui sont ovipares sont également susceptibles de s'hybrider entre elles. J'ai déjà obtenu les résultats suivants :

A. Pendant l'été 1932, j'ai isolé un *Cyprinodon iberus* (Cuvier et Valenciennes) mâle avec des femelles de *Tellia apoda* (Gervais) et ils m'ont donné quelques alevins.

B. L'année suivante sept *Tellia apoda* mâles m'ont

donné de nombreux produits avec une trentaine de Cyprinodons fasciastus (Valenciennes) femelles, apportées du Hammam Salahine de Biskra.

C. La même année j'ai obtenu aussi la reproduction du *Cyprinodon fasciatus* mâle avec le *Cyprinodon iberus* femelle.

D. Cette année je viens de reprendre avec succès l'hybridation du *Tellia Apoda* et du *Cyprinodon iberus,* le mâle étant cette fois le Tellia. Dès les premiers jours de mai 1935 j'avais pu constater des pontes et des éclosions qu'ont interrompu momentanément les froids tardifs de cette année.

E. En 1934 j'avais encore isolé un mâle, hybride de *Tellia apoda* mâle et de *Cyprinodon fasciatus* femelle, avec une femelle pure de *Cyprinodon iberus.* Malgré l'époque assez tardive de cet accouplement, j'ai pu obtenir une quinzaine de sujets où le sang des trois espèces se trouve combiné.

F. Cette même année, j'avais mis ensemble quelques reproductions hybrides provenant de l'opération B, c'est-à-dire réunissant le sang du *Tellia apoda* mâle et du *Cyprinodon fasciatus* femelle. Quatre alevins obtenus tardivement ont été isolés pour voir si leur hybridation se continuera à la seconde génération (si toutefois les deux sexes se trouvent représentés, ce dont je n'ai pu m'assurer).

Les résultats détaillés de ces expériences seront exposés ultérieurement en détail dans le *Bulletin de la Station d'Aquiculture et de Pêche de Castiglione.*

On peut cependant relever dès à présent que dans ces croisements l'influence du *Tellia apoda* s'affirme prépondérante ! Elle est facilement reconnaissable à l'absence des nageoires ventrales, caractéristique de cette espèce, et qui résulte d'une longue ségrégation dans des collec-

tions d'eau tranquille relativement restreintes et bien garnies d'herbes aquatiques. Il n'a pas besoin de ces nageoires pour garder sa stabilité en luttant contre des courants violents et en prenant de ces élans subits familiers aux poissons et qui ne sauraient le mener bien loin. Elles se sont donc graduellement atrophiées jusqu'à disparaître entièrement. D'ailleurs elles n'existent plus qu'à l'état rudimentaire chez les deux autres espèces.

Chez d'autres poissons dépourvus de nageoires ventrales, qui appartiennent à d'autres genres, on attribue d'habitude la disparition de ces organes à leur habitat sur les fonds sableux dans des nappes d'eau peu profondes ; tel ne semble pas le cas pour nos *Tellia* algériens.

On sait que le *Tellia apoda,* spécial à l'Algérie, y est étroitement localisé dans *deux* points d'eau tiède des Hauts plateaux Constantinois : les sources du Bou Merzoug et la Fontaine chaude d'Aïn el-Ksar voisine du Medracen. C'est sa longue ségrégation qui a stabilisé ses caractères au point de lui assurer cette prédominance sur ses congénères.

Les autres particularités apportées par l'hybridation à la morphologie de ces poissons n'ont pas été encore suffisamment étudiées et sont d'ailleurs assez minimes. La plus apparente que j'ai relevée est la suivante : dans les produits du croisement A, les fascies du mâle assez semblables d'une manière générale à celles de son grand-père maternel et non aux vermiculatures de son père, étaient éclairées par de petites stries verticales secondaires plus claires.

En outre les raies verticales de la queue ont une tendance à se diviser.

Les produits mâles du croisement B sont à peu près identiques à leur père et je serais incapable de les distinguer.

Pour les autres expériences, les alevins obtenus n'ont

pas encore revêtu leur livrée d'adulte au moment où je rédige cette note.

D'une manière générale, ces hybrides m'ont paru plus petits et plus délicats que leurs parents de race pure ; ils supportent moins facilement le froid de l'hiver, mais cette constatation mériterait une plus longue vérification et elle tient peut-être surtout aux conditions défectueuses de mes élevages.

Mon opinion personnelle est que les trois Cyprinodons d'Algérie sont, plutôt que des espèces véritables, de simples variations du *Cyprinodon fasciatus*, l'espèce originelle qui est d'ailleurs encore la plus répandue sur le pourtour de la Méditerranée ; les particularités vraiment remarquables de son frère le *Tellia apoda*, qui résultent manifestement de sa conservation dans un petit habitat isolé excessivement restreint, m'en paraissent une preuve.

Les femelles des trois espèces sont d'ailleurs à peu près semblables. Quant aux différences de livrée et de conformation des mâles adultes, quant à celles de leurs mœurs que j'ai signalées, elles me paraissent dues à leur séparation depuis plusieurs millénaires.

PRÉHISTOIRE

La Station quaternaire
de
Tihodaïne, Tassilit (Sahara)

PAR

A. DEBRUGE

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

Après un long échange de correspondances, à la suite des renseignements, précis, fournis par M. le sergent Bianchi de la Légion étrangère, chargé de la révision des pistes au Sahara, une mission privée d'études vers un point désigné était décidée. Le 16 novembre dernier, en collaboration avec deux amis, MM. Lagleyze, de Touggourt, chargé des transports de l'Armée au Sahara, ainsi que Lagleyze, hôtelier et téluriste à Constantine, nous prenions la piste de Touggourt à Djanet. Le but initial de cette étude reposait sur les renseignements suivants. Depuis près de deux ans, en 1933, sur des indications de M. le capitaine Duprez, le sergent Bianchi, opérant dans la région du Tassilit, avait reconnu un milieu préhistorique d'importance capitale, dans l'Erg de Tihodaïne. La chose fut à cette époque signalée, aux Pouvoirs publics, par les soins de ce militaire, avec documents à l'appui, et il semblerait qu'on avait longtemps laissé dormir cette découverte puisque c'est à la suite d'entente avec M. Bianchi que la mission privée était décidée.

Le vendredi 23 novembre, nous prenons Bianchi comme guide et par le courrier que nous lui apportions, je précise, il recevait de M. le professeur Gauthier une lettre par laquelle on le priait de dire s'il était possible d'établir une contemporanéité entre les documents et la faune adressés par ses soins.

Le 24, MM. Lagleyze, Bianchi et moi sommes à Tihodaïne ; nulles traces récentes sur le sable, absolument rien ne laisse supposer qu'un être humain soit venu en ces lieux.

Des centaines de coups de poing, épars, disséminés, de nombreux ossements émergent de partout, de multiples documents donnent l'impression, très nette, que jamais un être humain n'a foulé le sol, depuis toujours, pour ainsi dire.

Ce même soir je signale télégraphiquement la découverte à M. le Ministre de l'Education nationale, ainsi qu'à M. le Gouverneur général, et au retour, le lendemain, repassant par Tihodaïne, nous prélevons de nombreux ossements et documents pour appuyer notre relation.

Je désire demeurer à l'écart de toute discussion discourtoise, et je dirai très simplement que par la suite, M. Reygasse s'est attribué la même découverte après Duveyrier et Duprez ; dans une lettre il déclare avoir signalé la chose dans un congrès à Paris. S'il y a double emploi, je m'efface avec mes collaborateurs, mais je demande, comme savant, que cette découverte soit étudiée, vulgarisée, j'y tiens absolument, car jamais pareil milieu et dans tels parages n'a donné aux études quaternaires préhistoriques documentation aussi considérable et aussi inédite.

J'ai au cours de ma causerie fait circuler quelques ossements plus que fossilisés, comme silicifiés, ainsi que la documentation dont trois types de coups de poing répartis à peu près par quantités égales. (Fig. 1).

En émergeance et en place, on constate deux squelettes d'éléphants : je donne, Fig. 2, une molaire mesurant 0 m. 30 et pesant 5 kil. 200 et Fig. 3 et 4, une mâchoire inférieure ainsi qu'un fémur de 1 m. 35.

M. Joleaud, géologue à la Sorbonne, a reconnu Elephas antiquus ; un témoin de 3 à 4 mètres d'épaisseur sur 20 à 25 mètres de longueur et largeur laisse apparaître de la documentation et M. Lagleyze, au pendule, a pu déterminer, en profondeur, quatre charniers, considérables, susceptibles de procurer des individus complets pouvant être traités sur place pour la reconstitution.

J'ajouterai que la région de Tihodaïne donne de très nombreux restes de maintes époques préhistoriques, ainsi que de multiples tombeaux à représentation phallique (Fig. 5), et j'ai tout lieu de croire que sur 60 à 70 kilomètres carrés, partout, on trouve des traces des civilisations successives pouvant induire en erreur, quant à la véritable situation et position.

Il est incontestable qu'à ces lointaines époques le privilège de l'occupation pouvait répondre aux conditions actuelles d'autres milieux Africains.

DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES

DANS LE DEPARTEMENT D'ALGER

ET LA STATION DE SOUK EL KREMIS

PAR LE

Docteur PIERRE ROFFO

MEMBRE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

Au cours de nombreuses recherches effectuées en 1934, dans les environs d'Alger et dans le Nord du Département d'Alger, j'ai découvert quelques stations et ateliers paléolithiques aux points suivants.

Tout d'abord, je signalerai des *indices paléolithiques* retrouvés sur quelques terrasses quaternaires de l'Oued Kniss.

L'Oued Kniss, prend sa source dans le Massif du Sahel à 6 kms au N.-O. d'Alger, au lieu dit Châteauneuf (Commune d'El-Biar), traverse la commune de Birmandreïs et se jette dans la rade d'Alger à l'Est de cette ville.

Sur une terrasse quaternaire de la rive droite de cet oued, près de sa source, aux environs de Châteauneuf et face au Couvent du Bon Pasteur, j'ai trouvé, en surface, une lame uniface, allongée, en quartzite, finement retouchée sur les côtés, avec un conchoïde de percussion très marqué, dépourvue de patine et analogue aux types du Paléolithique moyen de l'Afrique du Nord.

A 1 km. environ en amont de l'Oued Kniss, sur une terrasse quaternaire de la rive droite et à cent mètres avant d'arriver au lieu dit Hydra, près du côté droit de la route d'El-Biar à Hydra, j'ai trouvé un petit disque-racloir circulaire en silex, biface, retouché sur son pourtour, mesurant 34 m/m de diamètre et recouvert d'une patine blanche calcaire punctiforme. Son facies rappelle les types du paléolithique supérieur africain et il était accompagné de nombreux éclats de taille en silex de même patine.

A 1.500 m. plus en amont de l'Oued Kniss, sur une terrasse quaternaire située sur la rive droite en contre-bas du Château d'Hydra, j'ai retrouvé une seule lame uniface en silex, finement retouchée sur les arêtes latérales avec un petit plan de frappe, un conchoïde de percussion très marqué et entièrement recouverte d'une patine blanche calcaire. Son facies s'apparente aux types du paléolithique supérieur africain.

Enfin au Sud de l'Oued Kniss, sur une terrasse élevée qui surplombe la rive gauche de l'Oued Kerma, j'ai découvert une lame en silex uniface avec un conchoïde de percussion très saillant, retouchée au sommet et sur les côtés et entièrement recouverte d'une patine blanche calcaire. Cette lame me paraît être de même facies que la précédente.

Ces *indices paléolithiques,* font sans doute partie d'ensembles industriels lithiques enfouis par les cultures et les remaniements de terrains. Malgré mes recherches je n'ai pas pu retrouver ces ensembles.

Par contre, en poursuivant mes recherches dans cette partie du Sahel et dans le Nord du département d'Alger, j'ai retrouvé les Stations suivantes :

1. Une petite station d'ibéro-maurusien accompagnée de quelques quartzites taillés atypiques, se trouve sur le chemin de traverse qui part à gauche de la route de

Saoula à Crescia, à 2.500 m. de Saoula. La terrasse quaternaire sur laquelle se trouve cette industrie est coupée par le petit chemin de traverse. Elle est située au confluent de la rive droite de l'Oued Kerma et d'un petit affluent qui ne porte aucun nom sur la Carte au 50.000e du Service Géogr. de l'Armée, feuille Koléa n° 41.

2. Dans le Domaine de Khalfoun (propriété de M. Becker), à 5 km. à l'Ouest du village de Palestro, à proximité et à droite de la route du Bou Zegza, de Palestro vers Alger, j'ai récolté avec M. Jean Becker, sur une terrasse élevée de la rive gauche de l'Oued Tala Ou Ferhat, affluent de l'Isser, une abondante industrie lithique de surface, composée de grands éclats en grès et quartzites, d'éclats levallois, de hachereaux, etc., dépourvus de patine, peu ou pas roulés.

3. J'ai également relevé avec Jean Becker, à El-Esnam, dans un champ d'épandage situé à 500 m. au Sud de la Ferme Becker, une industrie en quartzite et quelques silex taillés dont une pointe pédonculée de facies atérien typique.

4. A 123 km. au Sud d'Alger, dans les environs immédiats de Berrouaghia, à 2 kms de cette ville, en direction de Médéa, à gauche de la route et à proximité d'un petit cimetière musulman, j'ai relevé une très abondante industrie chelléo-acheuléenne de surface, en quartzites très roulés sur une terrasse quaternaire de 24 mètres bordant la rive droite de l'Oued Es-Souk (affluent de l'Oued el-Hammam), aux sources mêmes de l'Oued Isser. Cette terrasse porte sur la Carte au 50.000e du Service Géogr. de l'Armée, feuille Berrouaghia, la cote 1.020.

5. A 3 kms de Berrouaghia, sur la même route, dans la même direction, j'ai retrouvé la même industrie avec quelques rares silex taillés atypiques, dans la tranchée du chemin de fer qui côtoie le bord droit de la route.

6. A 3.100 m. plus loin dans la même direction, j'ai retrouvé sur le talus qui borde la gauche de la route de Berrouaghia à Médéa, une meule dormante en partie brisée sans accompagnement d'industrie lithique.

7. A 3.800 m. plus au Nord, sur la même route et à gauche, à hauteur de la borne hectométrique qui porte le chiffre 8, j'ai relevé une industrie de grands éclats unifaces en grès et en quartzites, sur une terrasse en pente, coupée par la route. Cette terrasse surplombe la rive droite de l'Oued ben Zekour, affluent de l'Oued el Hammam.

8. A l'Est de Berrouaghia, sur la gauche de la route de Souk el Kremis (vers Bir Rabalou) à 2.300 m. de Berrouaghia, j'ai récolté quelques quartzites taillés épars, à la surface du sol. Même industrie, mais plus abondante à 8.900 m. plus à l'Est, à droite de la même route.

Au N.E. de cette région, aux environs de Champlain, j'ai déterminé l'emplacement d'un atelier paléolithique situé sur une terrasse de la rive droite de l'Oued el Hamia, affluent de l'Oued Kerachfia, à 4 kms du village d'Ouled-Brahim, sur la route qui va à Champlain. Dans cet atelier qui occupe une grande surface, j'ai récolté de nombreux éclats et nucléi en silex, patinés, quelques rares instruments typiques, dont une belle pointe en silex noir, sans patine, de facies moustérien africain et mêlés à un dépôt alluvionnaire formé de sable et de cailloutis de rivière ; et après Champlain une station moustérienne et atérienne de surface avec de très nombreux instruments en silex et quelques quartzites taillés sur une terrasse de 34 mètres qui surplombe la rive droite de l'Oued des Beni Bou-Yacoub, affluent de l'Oued el Malah, au N.E. de la route de Champlain à Souk el Kremis, à 3.400 m. de la bifurcation de la route de Champlain à Berrouaghia.

Sur la rive gauche du même Oued et sur une terrasse

de 20 m. située à l'opposé de la précédente, j'ai découvert une très abondante industrie moustérienne et atérienne de surface en tout point identique à celle de la station précédente.

Enfin, en explorant cette région, j'ai eu la chance de rencontrer un petit cimetière musulman, le cimetière de Sidi Youcef, dont chaque tombe porte deux stèles funéraires ou *chouahed,* nettement anthropomorphes. Ces stèles n'ayant, à ma connaissance, jamais été signalées en Algérie, et étant donné le caractère exceptionnel de leurs formes, je crois utile de publier par la suite leur étude morphologique détaillée.

Quant aux stations précédentes, elles feront l'objet de publications ultérieures.

LA STATION DE SOUK EL KREMIS

C'est au cours des recherches précédentes, effectuées sur les terrasses quaternaires de l'Oued el Malah, affluent de l'Isser, que j'ai découvert cette station de surface.

Sa position topographique nous est donnée par la Carte au 50.000e du Service Géographique de l'Armée, feuille n° 87, Oued el Malah. En partant de Berrouaghia, localité située à 123 kms au Sud d'Alger, par la route nationale n° 18, en direction de l'Est, on traverse la petite agglomération indigène de Souk el Kremis, qui se trouve au confluent de la rive gauche de l'Oued Besbès et de l'Oued el Malah. A 1.500 m. environ après ce hameau, la route nationale coupe la base d'une terrasse quaternaire en pente. C'est sur cette terrasse située à gauche de la route et de l'Oued el Malah que se trouve cette station.

Conditions géologiques.

Les instruments sont enfouis dans une couche de terre végétale, remuée par un récent labour qui a exhumé l'outillage. Cette couche de terre végétale, repose sur un poudingue de 1 m. 30 de hauteur, également en pente, formant la terrasse proprement dite et coupé au bas de la pente par le passage de la route actuelle. Cette terrasse borde la rive gauche de l'Oued el Malah à environ une centaine de mètres du thalweg actuel et en est séparée par un champ d'épandage bouleversé par les cultures et qui ne m'a donné que quelques quartzites atypiques et un gros nucléus en silex recouvert d'une patine blanche calcaire, très roulé. L'altitude de la terrasse au sommet de la pente, est de 12 mètres au-dessus du lit actuel de la rivière. La station occupe une zone triangulaire dont le sommet coïncide avec le sommet de la terrasse et a cent mètres de longueur à la base.

Sur cet emplacement, j'ai recueilli 95 instruments en silex, parmi lesquels on rencontre de nombreuses lames simples, des lames à dos, des lames à encoches latérales, des grattoirs, des racloirs, des perçoirs, des burins, des couteaux-racloirs, une trentaine de nucléi et environ deux cents éclats de taille et instruments ébauchés et abandonnés, indiquant ainsi que la taille des instruments avait eu lieu sur place, comme d'ailleurs dans de nombreuses stations de l'Afrique du Nord et du Sahara.

La roche employée est le silex gris, noir, rose, brun et transparent, matériaux provenant de l'Oued el Malah.

Mélangés pêle-mêle avec ces instruments en silex, j'ai recueilli également 27 quartzites taillés ne constituant pas un ensemble industriel typique.

ÉTUDE DE L'OUTILLAGE

Outillage en silex.

Les instruments en silex forment un petit ensemble industriel de 95 instruments qui se répartissent :

1. En *lames simples,* au nombre de 43, en silex gris, rose, noir et brun parmi lesquelles nous avons des *lames triangulaires* unifaces, à petit plan de frappe, tantôt oblique, tantôt perpendiculaire à l'axe de la pièce, avec un conchoïde de percussion proéminent, parfois écrasé. Ces lames portent des retouches bilatérales pour la plupart et leurs dimensions varient de 17 à 43 m/m de longueur.

Des *lames rectangulaires* allongées et finement retouchées sur les côtés ; *des lames quadrangulaires* sans re

touches, des lames unifaces en partie cassées, des *lames foliacées* retouchées sur les côtés, des éclats lamellaires atypiques retouchés sur un seul côté, *une lame losangique,* uniface, retouchée sur les côtés, une vingtaine de *lames microlithiques* retouchées sur les côtés et enfin deux *lames triangulaires* allongées, avec talon formé par le cortex du silex et des retouches d'utilisation. Toutes ces lames, sauf les lames microlithiques, sont recouvertes d'une patine blanche calcaire irrégulière, par place, à l'exception de quelques-unes d'entre elles qui possèdent une véritable gangue calcaire, épaisse, recouvrant soit la face plane, soit une partie des retouches.

Les *lames à dos,* au nombre de onze, très typiques (sauf deux à peine ébauchées), ont un dos abattu par des retouches fines, régulières, sont incurvées en forme de croissant allongé et portent par place une patine grisâtre calcaire superficielle.

Les *lames à encoche,* au nombre de 7, possèdent soit une encoche concave retouchée, soit une double encoche latérale, soit une double encoche sur la même arête. Elles sont de forme rectangulaire allongée ou triangulaires et portent une patine identique aux précédentes lames. Enfin dans cette catégorie on rencontre ici des éclats lamellaires mal définis, mais portant une encoche concave retouchée, très nette.

2. Les *grattoirs,* au nombre de six, sont en silex gris, rose et brun. Ils sont taillés en bout de lame uniface épaisse, ou dans des éclats lamellaires courts, retouchés sur une arête arrondie, ou enfin en bout de lame. Ils portent un tout petit plan de frappe, un conchoïde de percussion bien saillant et mesurent en moyenne de 18 à 40 m/m de longueur. Ils sont également recouverts d'une patine grisâtre calcaire, épaisse. L'un d'eux est englobé sur sa face plane par une gangue calcaire grisâtre, épaisse et très adhérente.

3. Les *racloirs,* au nombre de 6, sont lamellaires, en éventail ou semi-circulaires. Ils sont taillés à l'opposé d'un petit plan de frappe et d'un conchoïde de percussion bien marqué. Ils sont en silex gris, brun, noir et possèdent une patine grise calcaire épaisse. Ils mesurent en moyenne 27 m/m de longueur ou de diamètre.

4. Les *burins,* au nombre de 11, mesurent en moyenne 57 m/m. de longueur (sauf un micro-burin de 15 m/m) et se répartissent en micro-burins d'angle ou en bec de flûte et en burins en bec de flûte. Ils sont en silex gris, noir, beige et brun et portent une patine blanche calcaire superficielle avec parfois persistance du cortex de la roche.

5. Les *couteaux-racloirs,* au nombre de trois, mesurent 24 m/m de longueur en moyenne. Ils sont de forme rectangulaire allongée, possèdent une arête épaisse formée par le cortex de la roche et une arête vive parallèle et finement retouchée. Ils sont en silex gris, noir, et l'un d'eux seulement porte une patine grise calcaire superficielle.

6. Les *perçoirs,* au nombre de sept, sont taillés en bout de lames effilées avec de fines retouches autour de la pointe. Trois d'entre eux sont des *micro-perçoirs.* Ces instruments, de même roche que les précédentes, sont dépourvus de patine et mesurent en moyenne de 15 à 33 m/m de longueur.

7. Les *nucléi,* en silex gris, noir, brun, rose et brun, au nombre de 30, se rapportent à cette industrie. Ils sont en général de petite dimension, assez irréguliers sauf l'un d'eux de forme pyramidale régulière, avec un plan de frappe préparé et de larges enlèvements triangulaires. Il mesure 56 m/m de hauteur. Ce nucléus semble d'ailleurs se rapporter à un facies plus archaïque (moustérien probablement).

Tous ces nucléi portent une patine blanche ou grise calcaire superficielle ou sont dépourvus de patine.

Enfin les éclats de taille, les instruments ébauchés ou mal venus abandonnés sur place sont ici très nombreux (environ deux cents). Quelques-uns d'entre eux portent une patine grise calcaire superficielle et parfois des retouches d'utilisation.

Outillage en quartzite.

Les quartzites taillés de cette station, enfouis pêle-mêle avec les instruments précédents, sont d'un facies plus archaïque. Au nombre de 29, en grande partie dépourvus de patine, ils ne forment pas un ensemble industriel typique. On retrouve cependant quelques grands éclats triangulaires, unifaces, retouchés sur les côtés, avec un petit plan de frappe et un conchoïde de percussion bien saillant, des éclats lamellaires retouchés au sommet convexe (grattoirs), des lames triangulaires allongées à section prismatique, une pièce avec ébauche de pédoncule, un nucléus et enfin une pointe triangulaire uniface de facies à affinité moustérienne africaine, recouverte en partie sur sa face plane par une gangue calcaire blanchâtre et d'une patine ferrugineuse brune sur la face retouchée ; un petit racloir de même facies et de même patine et un grand racloir incomplètement retaillé. Enfin quelques-uns de ces quartzites taillés possèdent par place une patine calcaire grise épaisse.

CONCLUSION

A Souk el Kremis, comme d'ailleurs dans de nombreuses stations de surface de l'Afrique du Nord et du Sahara, nous retrouvons sur un même emplacement des industries de différents facies qui gisent pêle-mêle à la surface du sol ou à demi-enfouis.

Dans cette station, où, comme nous l'avons vu, il est impossible d'établir des niveaux stratigraphiques, les instruments en silex forment un ensemble de facies à affinité ibéro-maurusienne, ainsi que le prouve la présence de lames à dos typiques, de lames simples, de grattoirs circulaires, de lames à encoche, de micro-burins, etc. La présence de nucléi et surtout de très nombreux éclats, permet de supposer que la taille avait lieu sur place.

Malgré mes recherches renouvelées à différentes reprises, je n'ai jamais pu retrouver dans cette station la moindre trace d'os travaillé (pointes de sagaie, poinçons, os poli) ni fragments d'œufs d'autruche gravés ou perforés, ni aucune faune malacologique ou autre qui accompagnent généralement cette industrie en Afrique du Nord. Peut-être une fouille plus complète par tranchées successives, permettrait de retrouver la faune et l'os travaillé enfouis par les cultures.

Enfin les quartzites taillés rencontrés avec l'outillage précédent sont de facies à affinité moustérienne africaine.

Bibliographie de l'Ibéro-Maurusien (pour l'Algérie)

Barbin. — Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah près Marnia. (*B.S.G. et Arch. d'Oran,* XXXII, 1912).

Breuil. — Afrique. (*Edition des Cahiers d'Art,* 1931).

Debruge. — Fouilles de la Grotte du Mouflon (*Constantine, VIIIe Congrès Préh. Fr.,* 1912, Angoulême, p. 355).

Debruge. — Abri sous roche à Bougie. (*Not. et Mém. de la S. Arch. de Constantine,* XXXVII, 1903).

Debruge. — La Station quaternaire d'Ali Bacha (Bougie). (*Congrès Intern. d'Anthr. de Monaco,* p. 351).

Doumergue. — Contribution au Préhis. de la Province d'Oran. (*Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. de la Province d'Oran,* t. XLV, p. 234).

Doumergue et Poirier. — La grotte préhistorique de l'Oued Saïda. (*Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran,* 1894).

Gsell. — *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord,* t. I.

Gobert et Vaufrey. — Deux gisements extrêmes d'ibéro-maurusien. (*Anthr.,* t. XLII, n° 5-6).

Pallary. — Note sur un gisement paléolithique de la Province d'Oran. (*Bull. Arch. du Comité de Travaux Hist. et Sc.,* 1909, pp. 341-342).

Pallary. — Instructions pour les recherches Préhis. dans le Nord-Ouest de l'Afrique. (*Mém. de la Soc. Hist. Algérienne,* t. III, 1909).

Pallary. — Revue de Préhistoire Maghrebine, 1914-17. (*Anthr.,* t. XXIX, 1917-18, pp. 89-104).

Pallary. — L'abri Alain près d'Oran (*Archives de l'Institut de Paléontologie Humaine,* Mémoire n° 12, Paris, Masson, 1934).

Obermaier. — Le Paléolithique de l'Afrique Mineure. (Ext. de la *Revue Arch.,* 1930).

Piroutet. — La Station Préhistorique d'Aïn-Taya (près d'Alger). (*Bull. Soc. Préh. Fran.,* 1930, p. 513).

Reygasse. — Les âges de la pierre dans l'Afrique du Nord, dans *Histoire et Historiens de l'Algérie.* (*Collection du Centenaire,* p. 51 et suivantes).

Les Gravures Rupestres dans la Région de Tébessa

PAR

R. LE DÛ

INSPECTEUR ADJOINT DES EAUX ET FORÊTS
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

En 1933, à Foum Seid, au Nord de Chéria, M. le Professeur Vaufrey découvrait dans des abris rocheux un superbe ensemble de gravures rupestres, formant panneaux, et constitués par des traits en tout point comparables à ceux déjà observés par lui, dans les couches archéologiques des gisements capsiens, sur des cailloux calcaires.

En continuant cette prospection, j'ai été amené à découvrir dans un abri important, situé sous le point trigonométrique 1.312 du Djebel Kifène (Carte d'Etat-Major au 1/200.000, région de Tébessa, feuille de Chéria) un ensemble de panneaux particulièrement intéressants du fait de leur position par rapport à la couche archéologique de la station. Cette position m'a permis en effet, comme je l'expliquerai plus loin, de dater dans une certaine mesure les gravures rupestres dont il est question.

Ces gravures sont composées par des traits entaillant

profondément les roches constituant en général les panneaux de fond des abris. Très effilés à leur extrémité, ces traits vont s'approfondissant et s'élargissant vers leur milieu ; leur section a la forme d'un V. Ils ont été indiscutablement gravés à l'aide d'un silex façonné en burin. Leur longueur est extrêmement variable, de même que les ensembles qu'ils constituent. La surface rocheuse sur laquelle ils ont été gravés est invariablement polie, de ce poli comparable au vernis désertique ; de plus la roche est toujours recouverte d'ocre.

Dans l'abri du Kifène, les gravures du panneau principal, qui mesure trois mètres de longueur sur deux mètres de hauteur, se continuent sous la couche archéologique de l'abri jusqu'à une profondeur de quatre-vingts centimètres. Ce détail important ressort nettement de la photographie jointe où la partie noirâtre du panneau indique la découverture que j'ai été obligé de faire pour dégager l'ensemble.

Dans les traits de ce panneau se manifeste une coordination voulue qui entraîne, étant donné le support poli et ocré de la gravure, une signification certaine. Le motif le plus curieux est celui du centre. Il est constitué par de longs traits s'assemblant en forme de V et présentant entre eux une série de traits horizontaux à la manière de barreaux d'échelle. Pour plusieurs de ces figurations, dans la partie aiguë des V, les échelles font place à une série de petites cupules profondes de un à deux centimètres et dont le diamètre varie de un à trois centimètres. Ces cupules donnent au motif un aspect assez particulier et me semblent devoir être interprétées dans le sens d'une figuration symbolique ou mystique. Ces gravures rappellent beaucoup d'ailleurs les motifs que l'on peut observer sur les fragments de coquilles d'œufs d'autruche, mobilier assez fréquent dans les gisements capsiens.

Le tamisage d'une fouille de la couche archéologique recouvrant les gravures de l'abri m'a donné une industrie

capsienne à tendance néolithique. Sous un mètre cinquante de profondeur, cette industrie n'avait toujours pas changé, mais il est à supposer qu'on descendant fortement dans les dépôts de l'abri qui paraissent atteindre trois à quatre mètres d'épaisseur, cette industrie fera place à une industrie capsienne typique. Je me propose d'ailleurs de vérifier ce point.

Quoi qu'il en soit, l'état des lieux dans lequel j'ai découvert les panneaux de Kifène permet de dire, puisque la couche archéologique recouvre une bonne partie des traits, que ces derniers sont concomitants des dépôts et même antérieurs. On peut supposer en effet, que ces motifs ont été gravés sur la roche à une époque où le remplissage de l'abri était moindre et les plaçait à une hauteur égale à celle d'un homme ou légèrement supérieure. On peut donc dire que ces ensembles de traits sont dus aux hommes des niveaux capsiens supérieurs ou tout au moins évoluant vers le néolithique.

Les panneaux gravés de l'abri de Kifène sont au nombre de cinq et tous sont partiellement recouverts par la couche archéologique. Ils sont constitués par des figurations sensiblement identiques à celles du motif central et l'on y remarque des ensembles de gravures en V, des échelles et des cupules. Dans l'un des panneaux une peinture à l'ocre rappelle un petit personnage humain filiforme.

L'ensemble de ces panneaux de traits gravés se rapportant aux époques capsiennes est certainement le plus important que je connaisse jusqu'à présent. Le long des falaises rocheuses du Djebel Kifène se trouvent trois autres abris sous roches comportant également des figurations se rattachant aux niveaux capsiens à tendance néolithique. Ces figurations sont sensiblement les mêmes que celles précédemment décrites, mais elles sont moins importantes. Dans un des abris se trouve également une belle série de peintures à l'ocre bien conservées

et que je me propose d'étudier. Non loin du Djebel Kifène, dans le Djebel Tazermbount, se trouvent trois autres abris. Ces abris sont caractérisés par une belle et abondante industrie capsienne supérieure en surface et probablement par du capsien typique à la base des dépôts. Dans chacun de ces abris j'ai relevé des traits gravés, mais ces figurations sont toutefois moins nombreuses que dans les abris de Kifène et surtout présentent un aspect moins compliqué et moins ordonné. Je n'y ai en particulier observé ni échelles, ni cupules. Je pense donc qu'il convient de rattacher ces dernières figurations à des milieux capsiens particulièrement évolués et touchant au néolithique.

J'ai découvert également en prospectant la vallée de l'Oued Hallail, un superbe trait capsien à l'entrée de la grotte des Juifs, située près de l'endroit appelé Djebana Ergou. Cette gravure qui est constituée par un long trait sensiblement horizontal, recoupé par de très nombreux petits traits perpendiculaires, est un reliquat, prêt à disparaître, d'un motif certainement plus important. En effet, dans la vallée de l'Oued Hallail, comme d'ailleurs, d'une façon générale pour toutes les falaises rocheuses de la région de Tébessa, on se trouve en présence d'une grosse difficulté. La roche calcaire est gélive et sous l'action du temps, elle ne cesse de s'écailler entraînant dans cette destruction la partie patinée dans laquelle sont entaillées les gravures rupestres. Je pense donc que les ensembles de panneaux gravés tels que ceux du Kifène restent assez rares, d'autant plus d'ailleurs que les abris sous roches sont également peu nombreux dans la région de Tébessa.

Jusqu'à présent, en dehors des stations de Foum Seid, décrites par M. le Professeur Vaufrey dans l'*Anthropologie*, n° 3-4 de l'année 1934, tome XLIV, et des stations de Kifène que j'avais signalées dans le même numéro de cette revue je ne connais que deux stations impor-

tantes présentant un tel ensemble de traits capsiens. La première de ces stations est connue sous le nom de grotte des Pigeons. Elle est située à soixante-dix kilomètres au Sud de Tébessa, près du bordj de Sbekia, à l'entrée de la coupure du Safsaf. On y remarque deux panneaux de traits capsiens très simples mais qui présentent l'intérêt remarquable d'être associés à des figurations zoomorphes. Ces représentations zoomorphes ont été découvertes par M. Reygasse, inventeur de cette station, et ont été relevées, par la suite, par MM. Breil et Reygasse. Sur un des panneaux est gravée une gazelle d'une facture particulièrement remarquable et deux bovidés. Sur le deuxième panneau sont gravés trois bovidés. Les traits de ces gravures sont peu profonds et présentent une section arrondie ; ils sont donc bien différents des traits capsiens, profondément entaillés et dont la section en V est caractéristique. Le cliché joint montre l'association ou plutôt la superposition des représentations zoomorphes aux traits capsiens que je suppose les plus anciens étant donné la forme de leur section. Malheureusement, malgré de nombreux sondages dans le cône d'éboulis situé devant la grotte et dans les dépôts de l'intérieur de l'abri, je n'ai pu relever aucune trace d'industrie permettant de dater dans une certaine mesure tant les traits capsiens que les représentations zoomorphes. Les dépôts de la grotte jusqu'à la roche sous-jacente, ainsi que tout le cône d'éboulis sont récents. Les eaux de l'Oued Safsaf ont entraîné les dépôts anciens et la couche archéologique qui avait dû se constituer dans la grotte a été détruite par le travail des eaux d'infiltration particulièrement puissant à cet endroit puisque ces eaux ont créé dans la grotte l'ouverture principale actuelle et le cône d'éboulis qui en résulte. Les grands traits gravés sur les panneaux de la grotte des Pigeons ne peuvent donc être rattachés aux traits capsiens de Kifène que par analogie de facture.

La même situation se répète pour un important panneau de traits capsiens gravés sur le fond d'un abri sous roche en partie détruit et situé sur les bords de l'Oued Gastel, dans le massif de Dyr qui domine à l'Est la plaine de Tébessa. L'intérêt de ce panneau est d'être associé non pas à une figuration gravée zoomorphe comme à Safsaf, mais à une peinture rupestre représentant un bovidé dont les cornes sont en croissant parfait.

En observant attentivement le trait capsien, on s'aperçoit que l'ensemble gravé représente grossièrement un animal. Deux cupules profondes entourées d'un trait circulaire marquent les yeux, tandis qu'un trait très accusé dessine le museau de l'animal, le garrot et la naissance de la patte. L'artiste qui a peint le bovidé a été initialement guidé par ces traits, car on peut observer facilement une couche foncée ocrée exactement sertie par le trait gravé. A cette couche s'en superpose une autre, moins foncée, qui me paraît être une reprise de la peinture. Cette fois le mufle de l'animal déborde largement en dehors du tracé primitif et les yeux toujours constitués par les cupules sont plus à leur place. Les cornes en croissant parfait appartiennent à cette deuxième figuration. Cette peinture a d'ailleurs fait l'objet d'une étude fort intéressante publiée par M. Truillot, membre de la Société Archéologique de Constantine. En dehors des traits profondément gravés dont nous venons de parler, il existe sur le panneau un ensemble de traits plus petits rappelant les modes de figurations ordinaires des traits capsiens. Les figurations en V sont particulièrement nombreuses ; elles sont d'ailleurs associées à une gravure nouvelle, composée d'un trait circulaire traversé par un trait oblique. Tout l'ensemble des petites gravures est recouvert par la peinture jusqu'au fond des traits. Pour les grands traits plus profonds, la peinture n'a marqué que sur les bords.

Il est probable qu'une prospection du Djebel Dyr que

je me propose d'ailleurs de faire, conduira à la découverte de nouveaux panneaux gravés. Quoi qu'il en soit, seul l'abri de Kifène permet jusqu'à présent de se prononcer avec certitude sur l'âge des gravures rupestres que l'on peut y observer. C'est déjà là un point assez important et j'ai pensé qu'il méritait d'être signalé.

ARCHÉOLOGIE
PRÉISLAMIQUE

Edifices chrétiens de Bou Takrematen

PAR

A. BERTHIER

ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL
CONSERVATEUR DU MUSÉE DE CONSTANTINE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

ET

M. MARTIN

PROPRIÉTAIRE A M'CHIRA
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

Les ruines romaines de Bou-Takrematen sont situées dans la commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel, à 30 km. au Sud de ce village, dans le douar Zaouïa ben Zerroug (ancienne tribu des Ouled Abd En-Nour).

L. Féraud, interprète de l'Armée d'Afrique, les mentionna le premier dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société Archéologique de la Province de Constantine* (1) :

« Les ruines de ce nom, écrit-il, occupent un espace « d'environ 3 kilomètres de longueur sur 1 kilomètre de « large. Bien que le pays paraisse privé d'eau, il n'a pas « dû en être de même du temps des Romains, car on y « trouve encore d'anciens puits et plusieurs châteaux « d'eau étagés les uns au-dessus des autres. Là devait

(1) Année 1864, pp. 288-289.

« se trouver une grande ville dont le nom est encore « inconnu. Nous y avons vu les vestiges de plusieurs « édifices importants, des rues bien apparentes, des « pierres sculptées avec grand soin et de nombreuses « colonnes dont quelques-unes, en calcaire gris tacheté « de rouge brun, sont à cannelures en spirale. On pour- « rait utiliser ces colonnes torses, si la Municipalité de « Constantine construisait un théâtre ou tout autre mo- « nument public. Quelques fouilles amèneraient proba- « blement la découverte d'antiquités précieuses et d'ins- « criptions importantes pour la géographie comparée du « pays. Jusqu'à présent, on n'y a fait aucune recher- « che, c'est donc un point très important à explorer. »

Dans les *Monuments Antiques de l'Algérie* (1), S. Gsell décrit ainsi deux des églises situées dans ces ruines :

« — 37° Henchir Bou Takrematène (Nova Sparsa ?) « entre Sétif et Batna. — Eglise, sur une colline, au « Sud-Est de la ville antique ; non fouillée et mal con- « servée. Longueur 17 m. 30, largeur 9 m. 60. Devant « la façade, s'étendait un portique à colonnade. Deux « rangées de colonnes séparaient les vaisseaux (bases « antiques à socle haut, chapiteaux d'ordre ionique). « Le chœur profond de 5 m. 10 pavé en briques, offre « la clôture usuelle de dalles et de petits piliers. L'absi- « de est un peu surélevée, une corniche courbe couron- « nait le mur à l'intérieur. A gauche, une sacristie devait « communiquer avec le bas côté voisin. Près de cette « ruine, au Nord, on voit des traces confuses de plu- « sieurs constructions, qui étaient peut-être des annexes « de la basilique.

« — 38° Henchir Bou Takrematène — Autre église « dans la partie occidentale de la ville ; peu nette. Lon- « gueur 22 m. 50, largeur 12 m. 30. A l'intérieur deux « colonnades, chœur profond de 6 m. 40 avec la clôture

(1) Gsell. *Monuments antiques de l'Algérie*, T. II, p. 186.

« ordinaire ; espace rectangulaire tenant lieu d'abside « et flanqué de deux sacristies dont celle de gauche est « un peu plus large que les bas côtés qu'elle prolonge. « En avant de cet édifice on distingue une place qui le « sépare d'une grande construction rectangulaire de 40 « mètres de long sur 20 de large, très ruinée ; c'était, « semble-t-il, une cour bordée de quatre portiques que « des piliers soutenaient. Peut-être y avait-il en cet en- « droit un ensemble de bâtiments constituant un monas- « tère. »

Les descriptions de Gsell sont assez imprécises, parce qu'elles ont été faites d'après les vestiges apparents sans aucun déplacement des terres.

Grâce à l'initiative de M. Droit, administrateur à Châteaudun-du-Rhumel, et de M. Martin, agriculteur à M'Chira, trois églises sur quatre qui ont pu être identifiées, ont été dernièrement exhumées et leurs plans relevés.

I

Le premier monument déblayé est une petite chapelle sise dans un petit ravin et souvent submergée par les eaux en temps de crue.

Elle mesure 5 m. 98 de largeur et 13 m. de longueur. L'abside, surélevée de 0 m. 60 au-dessus de la nef, a 4 m. 50 de longueur et est orientée E.-S.E. Deux escaliers de deux marches y donnaient accès. La maçonnerie comprend des assises de grosses pierres et entre elles un mur en blocage.

Dans l'angle gauche et au bas de la nef se trouvait un sarcophage recouvert d'une dalle plate brisée en deux. Le squelette du personnage inhumé a été trouvé en bon état de conservation. Les os étaient environnés de terre.

Au centre de la nef, près de l'abside, fut découverte une petite urne qui avait été placée entre quatre tuiles.

Cette poterie blanchâtre présente une panse arrondie surmontée d'un col accosté d'une anse. La hauteur est : 23 cm., la largeur : 14 cm. Le goulot était scellé au plâtre.

II

Le deuxième monument, mis à jour, est plus important. C'est une basilique mesurant 24 m. 80 de longueur et 11 m. de largeur.

Un seuil large de 2 mètres donne accès à un narthex profond de 1 m. 60 qui, à gauche de l'entrée, se ferme pour délimiter une petite salle (3 m. 60 sur 2 m. 60) au milieu de laquelle a été retrouvé le baptistère.

Le baptistère est constitué par une petite cuve de 0,60 de côté et de 0,43 de profondeur. Des rebords en plâtre dessinant des quarts de cercle, occupent les quatre angles du rectangle de maçonnerie (1 m. 63 sur 1 m. 37) qui entoure la cuve et la domine de 0 m. 50 en hauteur, sauf d'un côté, permettant ainsi l'accès. Quatre colonnes se trouvaient à chaque coin ; trois des socles sont encore en place et mesurent 0,43 de hauteur. Ces colonnes supportaient peut-être une voûte en plâtre dont l'armature était formée de lattes de bois. C'est ce que laissent supposer des fragments de plâtre qui ont été retrouvés et qui montrent d'un côté une surface bien lisse, de l'autre des cannelures irrégulières.

La nef a 5 mètres de largeur, 15 mètres de longueur et est accostée de deux bas côtés larges de 2 m. 50. Six rangées de colonnes se comptent jusqu'à l'abside. Les trois dernières rangées sont entourées d'une balustrade (dont il ne reste que quelques traces) à l'intérieur de laquelle se trouvait le chœur et au milieu l'autel.

Dans le chœur trois sarcophages sont encore visibles.

De l'autel, on a retrouvé la table portant l'inscription « Mensa Marturorum ».

Les pierres de clôture du chœur sont de grandes dalles ayant 1 m. de hauteur, 0 m. 15 d'épaisseur.

Les bases des colonnes sont, soit en calcaire bleu, soit en calcaire blanc. Elles ont toutes la même forme. Les chapiteaux (il n'en reste que trois) sont frustes et disparates. La hauteur des colonnes avec leurs bases et leurs chapiteaux devait atteindre 3 m. 10.

Deux escaliers de quatre marches espacés de 3 m. 40 font accéder à l'abside surélevée de 1 m. en hauteur. Dans la maçonnerie soutenant l'abside entre les deux escaliers, la pierre formant le milieu du mur est percée en son centre d'une cavité ronde de 0 m. 20 de diamètre et de 0,20 de profondeur. Cet orifice circulaire est inscrit dans un cartouche de 0,26 de largeur et 0,20 de hauteur. Un bouchon en brique fermait cette cavité, à l'intérieur de laquelle était placée une urne d'albâtre. L'abside a 4 m. 60 dans sa plus grande longueur et 4 m. 70 dans sa dimension la plus large. Elle est orientée E.-S.E.

Une tranchée pratiquée dans la largeur de l'abside a permis de mettre à jour un sarcophage situé à 0 m. 75 au-dessous du sol de l'abside et disposé perpendiculairement à l'axe de l'église, la tête placée à droite de cet axe. Ce sarcophage mesure 2 mètres de longueur. La largeur est : 0 m. 62 vers la tête et 0 m. 45 vers les pieds du personnage inhumé. La hauteur est 0 m. 75.

Le couvercle présente en coupe la forme d'un triangle dont le sommet est coupé pour dessiner un ornement en bandeau tout le long de la pierre et dont la base prend naissance au-dessus d'un socle rectangulaire de 10 centimètres de hauteur. Sur le bandeau qui orne la surface extérieure du couvercle est sculptée une palme de 1 m. de longueur, entourée au sommet de deux volutes. Sur la face verticale du couvercle située du côté de la tête est gravé un chrisme ☧ de 15 cm. de hauteur.

Le couvercle soulevé, la cavité funéraire montre une partie circulaire réservée pour la tête du défunt. La partie creusée pour le corps se rétréeit vers les pieds.

Le squelette humain trouvé dans ce caisson était en bon état de conservation, entouré et recouvert en partie de plâtre. Près du tibia étaient des débris de verre. Près des pieds fut trouvé le col d'un vase en verre et quelques débris d'étoffe tombée en poussière.

A côté du sarcophage, à peu de distance et vers l'extrémité des pieds du squelette, existait une grande poterie recouverte d'une brique. Un peu de plâtre recouvrait les anses et le col de cette urne.

Dans le mur le long duquel était aligné le sarcophage, une cavité réservée dans la maçonnerie était comblée par des briques.

Par sa place d'honneur et par les signes gravés sur le couvercle, ce sarcophage semble être celui d'un martyr.

A droite de l'abside, une petite sacristie dont le seuil donnait sur le bas côté droit mesure 3 m. sur 2 m. 60 de largeur.

A gauche de l'abside, une plus grande salle terminée elle-même en forme circulaire mesure 3 m. de longueur sur 3 m. 70 de largeur. Une entrée donne sur le bas côté gauche qui est relié par deux marches ; une autre porte communique à gauche vers l'extérieur.

INSCRIPTIONS

1. Table d'autel de 0,90 de longueur, 0,62 de largeur, 0,17 d'épaisseur.

Sur la face inscrite, quatre trous sont réservés aux angles. Une cavité circulaire de 17 cm. de diamètre, profonde de 2 cm. est creusée au milieu.

L'inscription qui se trouve en haut de la pierre se lit :

MESA MARTURORV

(mensa marturorum)

Les lettres ont 6 cm. de hauteur.

2. Pierre funéraire trouvée non loin de la clôture du chœur, près du bas côté droit (pierre de réemploi) :

DMS
L CORN
ELIVS
IANVA
RIVS V
ANIS
LXXXXV
L COR
IANVA
F.H.F

Hauteur : 0,84 — largeur : 0,47 — épaisseur : 0,16.

L'inscription est inscrite dans un cartouche de 0,50 sur 0,38, mais ne prend que la moitié de la partie ainsi réservée.

3. Une des dalles de la clôture du chœur est une pierre de réemploi portant un fragment d'inscription :

ADATIANI

Les lettres sont hautes de 0,06.

La dalle est haute de 0,90, large de 0,75, épaisse de 0,12.

L'inscription, par la position de la dalle, est renversée et se présente verticalement.

OBJETS RECUEILLIS

1. Reliquaire en albâtre trouvé dans la cavité dont nous avons parlé déjà et qui se trouve dans la maçonnerie entre les deux escaliers qui montent à l'abside.

Cette petite urne mesure 14 cm. de hauteur et 12 cm. à sa plus grande largeur. Le corps est sphérique et orné en son milieu d'un bandeau. La base repose sur un pied et le sommet se termine par un bouton aplati surmontant plusieurs assises moulurées. Les seules ouvertures de ce récipient se trouvent à la base et au sommet : ce sont de petits trous obstrués par des bouchons d'albâtre.

2. Poterie trouvée auprès du sarcophage du martyr.

3. Col d'une fiole de verre trouvée dans le sarcophage du martyr.

4. Fragment d'une lampe chrétienne (poterie rouge) figurant un dragon. Sur la bordure alternent des poissons et des feuilles stylisées.

5. Quelques monnaies. L'une bien conservée est à l'effigie de Dioclétien.

Trois autres datent du règne de Constantin.

III

Le troisième monument fouillé se trouve sur une petite éminence dominant la vallée où coule l'oued. C'est l'édifice le plus grand : il mesure 26 mètres de longueur et 13 m. de largeur.

Un narthex large de 2 m. 80 précède la nef où l'on accède par deux marches.

La nef a 17 m. de longueur, 6 m. 40 de largeur. Elle est accostée de deux bas côtés, larges de 3 m. 20.

Elle est jalonnée de 6 rangées de colonnes dont les deux dernières sont entourées d'une balustrade qui délimite le chœur. Cette balustrade est faite en pierres de réemploi, dont la plus curieuse est la pierre de base d'un pressoir à huile.

L'abside, à laquelle on accède par deux escaliers de deux marches, a 6 mètres de longueur et 7 mètres à sa plus grande largeur. Elle est circulaire et orientée E.-S.E.

A gauche de l'abside, on descend par trois marches dans une petite salle de 3 m. 30 sur 3 m. 10 et à droite on accède par trois marches à une plus vaste sacristie longue de 11 mètres et large de 3 m. 60 et terminée en forme circulaire. L'axe est perpendiculaire à celui de la basilique.

Cette salle communique vers l'extérieur par un premier seuil qui compte deux marches donnant accès à un petit vestibule dont la sortie est bordée de deux colonnes. A l'Ouest, la sacristie s'ouvre sur une série de bâtiments élevés sur le flanc Sud de la basilique. Parmi les salles qui ont pu être déblayées, deux se distinguent par des détails particuliers. L'une ouvrant sur le Sud (3 m. 60 sur 4 m. 30) est bordée à l'intérieur d'une petite murette formant un siège continu. L'autre ouvrant vers l'Est est intérieurement recouverte de plâtre. Plus à l'Ouest un gros dallage et des auges font reconnaître une écurie. Ces bâtiments et d'autres non entièrement exhumés font penser qu'un monastère devait être construit près de l'Eglise.

Provenant de cette Basilique, il ne reste plus qu'un seul chapiteau d'ordre ionique de 0,34 de largeur et 0,25 de hauteur.

Dans la nef, les socles et colonnes, sans les chapiteaux, atteignent une hauteur de 2 m. 95.

BAPTISTÈRE

L'extrémité Ouest du bas côté droit semble avoir été entourée jusqu'au deuxième pilier par un petit mur. Dans cette partie ainsi réservée, on a retrouvé quatre socles

de colonnes de 0,72 de hauteur (la base de la colonne mesurant 0,35 de diamètre) et une auge brisée large de 0,50, dont la longueur ne peut être appréciée parce qu'il manque une partie de la pierre.

SARCOPHAGES

Trois sarcophages existent sous le chœur, et ont été trouvés à une très faible profondeur. Leur axe est parallèle à celui de l'Eglise. Le moins banal d'entre eux possède un couvercle dont le profil est triangulaire. Dans le chœur, à droite de l'autel, un autre sarcophage a été découvert près duquel se trouvait une petite auge carrée contenant des ossements.

AUTEL

L'emplacement de l'autel est marqué par une dalle de 1 m. 60 de longueur sur 0,80 de large. Les bords de cette dalle sont ornés de quelques dessins en festons. A droite et à gauche deux anciens milliaires réemployés étaient étendus dans leur longueur et percés des trous où s'emboîtaient les supports de l'autel lui-même.

Dans le chœur, on découvrit un petit monument en pierre montrant une cavité circulaire profonde de 8 cm. 5 dont les rebords font saillie sur un plateau supporté par quatre colonnettes. Les dimensions sont les suivantes : Hauteur 0,43 — largeur 0,23 — épaisseur 0,22. Cette pièce ne peut être un bénitier, ne laissant voir aucune trace d'eau. Ce serait plutôt un « ciborium ».

INSCRIPTIONS

Les deux milliaires réemployés laissent lire encore leurs inscriptions.

1. Milliaire trouvé à droite de la dalle de l'autel.

O MAXIMO E
ET FL CRIPO VALLICI
O LICI NIANO IVNI
T FLA CLA COI
TINO

Un des trous percés pour contenir un support de l'autel a détruit à gauche plusieurs lettres.

L'inscription est inscrite dans un cartouche de 0,54 sur 0,26. Hauteur des lettres : 4 cm. 5.

Elle donne les noms de FL. Crispus, fils de Constantin (317-326), Valerius Licinius Licinianus junior, fils de Licinius (317-326) et de l'empereur Flavius Claudius Constantinus (Constantin II, 317-340).

Hauteur du milliaire 1 m. 29, largeur 0,35.

2. Milliaire trouvé à gauche de la dalle de l'autel :

LIO VALERI
O MAXEN
TIO [IN] VIC T
OPI [OF] ELICI
AVGUSTO
M XIII

Hauteur des lettres : 0,05.

C'est un milliaire de l'époque de Maxence (306-312) (Imp. Caesar M. Aurelius Valerius Maxentius) ; le titre d'Augustus lui a été décerné en 307.

Le chiffre du mille est indiqué : XIII.

Hauteur du milliaire : 1 m. 42, largeur 0,35.

3. Pierre de réemploi laissant apercevoir un fragment d'une inscription funéraire :

ATVLLA
VA XLV
H SE

Hauteur 0,17, largeur 0,35, épaisseur 0,28 — Hauteur des lettres 0,06.

4. Sur un fragment de pierre qui est vraisemblablement la bordure d'un bénitier se lisent les lettres IN suivi de l'amorce d'un V.

Hauteur 0,18, largeur 0,17, épaisseur 0,06.

DÉCORATION

Quatre fragments de pierre portent des dessins d'ornement qui sont : des rosaces inscrites dans des cercles, des X inscrits dans des rectangles, des quadrillages :

1.	— Hauteur :	0,42,	largeur	0,21,	épaisseur	0,18,
2.	—	—	0,22,	—	0,21,	—	0,15,
3.	—	—	0,80,	—	0,21,	—	0,18,
4.	—	—	0,29,	—	0,21,	—	0,09.

Des débris de plâtre portent eux aussi des motifs géométriques : rosaces inscrites dans un cercle, triangles, losanges...

TUILES — CARREAUX DE FENÊTRE

De très nombreuses tuiles ont été enlevées au cours des fouilles. Leur présence, comme la trouvaille de lampes et d'objets divers, prouve que le monument pillé et saccagé n'a toutefois pas été réoccupé.

Près de la grande sacristie, sur le flanc Sud de l'édifice, ont été découverts de petits carreaux de gypse dont les bords sont biseautés. Ils mesurent 10 cm. de côté.

LAMPES

Plusieurs lampes dont quelques-unes sont intactes ont été exhumées dans le chœur. La lampe à huit becs fut recueillie dans le bas côté droit.

Voici la description de chacune d'elles :

1. Motif central : Poisson. Bordures : Palmes. Un seul bec.

2. Motif central : Rosace à six branches inscrite dans un cercle. Bordure : cœurs, disques, carrés quadrillés. Un seul bec.

3. Motif central : dessin ornemental effacé. Bordure : disques. Un seul bec.

4. Motif central : palme. Bordure : palmes. Forme ovale. Un seul bec.

5. Lampe à huit becs. Brisée en partie. Il reste six becs. Le motif central figure un lion. Bordure : entrelacs.

6. Les Hébreux portant la grappe de Chanaan. Bordures : palmes. Lampe à un bec. En mauvais état.

7. Motif central : Rosace à huit branches. Bordures : palmes. Lampe à un bec. Mauvais état.

8. Motif central : Palmier. Bordure : ornements géométriques. Lampe à un bec, mauvais état.

9. Motif central : rosace et demi-cercles. Bordure : figures géométriques. Mauvais état.

10. Lampes à deux becs. Motif central : Chrisme. Le X est en forme de croix et la hampe verticale sert de haste au P. Dessins géométriques (losanges et cercles) dessinés dans la largeur de ces lettres. Bordures : disques, rosaces, feuilles stylisées.

11. Lampe à un bec. Motif central : Chrisme. Le X et le P sont mêlés sans se confondre. Pointillé dans la largeur des lettres. Bordure : Palmes.

12. Lampe à un bec. Motif central : Chrisme. Le X et le P sont mêlés sans se confondre, mais les extrémi-.

tés des lettres sont terminées par une petite barre. Bordure : disques et motifs en X.

13. Lampe à un bec. Très endommagée. Ressemble à 11. Bordure : chevrons.

Avec les lampes fut trouvé en débris dispersés un cadre de terre cuite qui peut être un encadrement de fenêtre.

Le motif ornemental est constitué par un hexagone inscrit dans un rectangle de 0,56 sur 0,41. Au milieu de l'hexagone, six rayons partent d'une couronne. Des dessins agrémentent les contours : cercles, lignes brisées.

⁂

Une observation particulière s'est imposée au cours des fouilles. Ces églises ont été trouvées recouvertes de terre dans l'état où elles avaient été démolies et pillées. Mobilier, tuiles, presque tout était resté sur place. Or, la quantité de pierres exhumées est beaucoup trop faible pour que l'on puisse penser que les murs étaient jusqu'à leur sommet construits en maçonnerie. Une couche de terre différente de l'humus alentour fait également supposer que les murs étaient, au-dessus d'une murette, construits en pisé.

Le nombre de ces monuments s'oppose à leur pauvreté. On ne trouve ni mosaïques, ni objets artistiques : tout est fruste. Et, cependant, nous avons distingué quatre églises dans un rectangle de terrain dont la plus grande dimension est 500 mètres.

Il faut, en effet, ajouter aux trois chapelles fouillées, une quatrième basilique qui n'a pas été sortie de terre, mais dont l'emplacement se distingue fort bien.

L'une des églises semble appartenir à un monastère.

Mais pour expliquer l'existence des trois autres édifices, peut-être pourrait-on songer à des sectes chrétiennes différentes qui auraient eu chacune leur monument. Aucun détail ne nous a permis de vérifier cette hypothèse.

Les deux basiliques montrent dans leur plan une singularité : ce sont les sacristies à abside circulaire ayant à la fois une porte sur la nef et une entrée extérieure. L'orientation de leurs absides est différente. L'une est orientée Est, l'autre Sud.

Une autre diversité oppose ces deux églises : celle qui est édifiée sur la colline laisse voir la présence dans la grande abside de plusieurs sarcophages. Dans l'autre édifice, le sous-sol de l'abside ne contient qu'un seul sarcophage à qui est réservée une place d'honneur : sarcophage d'un martyr comme nous l'avons dit plus haut.

Il est difficile d'indiquer une date de construction de ces églises. Dans l'une ont été trouvées des pièces à l'effigie de Constantin, dans l'autre, l'un des milliaires réemployés, porte les noms de Crispus, Licinius et Claudius Constantinus. Ce ne sont là que des indications relatives.

Ce qui frappe, c'est le grand nombre de matériaux empruntés à des édifices voisins. Ce détail fait supposer que les églises de Bou Takrematen ont été bâties après une période troublée où la ville romaine primitive avait été fort endommagée.

LES FOUILLES D'HIPPONE
LEUR INTÉRÊT

PAR

L. FIGUIÈRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE

En 1924, M. Erwan Marec intitulait un de ses Rapports « La Grande Pitié d'Hippone la Royale ». La ville aimée des rois et d'Augustin, la belle et grande cité phénicienne, puis romaine, a connu les destins contraires, même après sa mort.

Une Commission archéologique officielle déclarait en 1837 qu'il n'y avait rien à faire à Hippone !

Voici ce qu'écrivait M. Paul Léleu en août 1861, dans le plus ancien journal de l'Algérie « La Seybouse », fondé à Bône, en 1843, par M. Dagand, de Chambéry.

M. Léleu relève l'indifférence de ses concitoyens pour les choses de l'esprit et l'abandon où ils laissent *Hippo regius*. « Hélas ! dit-il, depuis longtemps l'heure de la conquête est passée et l'antique cité qui fut aux portes de Bône est demeurée telle que les Barbares l'ont laissée. Pas un bras n'a fouillé ces ruines solitaires... A l'œuvre donc, aux fouilles ! Il faut réveiller la cité endormie depuis quatorze siècles... En admettant qu'on ne découvre ni cirque, ni forum..., il y a dans ces ruines un immense intérêt historique ».

Ce qui manque surtout, pense-t-il, c'est « un foyer... une de ces assemblées archéologiques, artistiques, littéraires, scientifiques... ayant des moyens d'action et de

propagande dont un individu ne peut disposer ». Ah ! que l'ombre de M. Léleu doit se pencher sur notre Congrès avec bienveillance !

Son vœu s'est du moins en partie réalisé. A Bône, sous les auspices de M. de Gantès, sous-préfet, naissait le 18 janvier 1863 une « Société de Recherches scientifiques et d'acclimatation » qui, à sa suggestion, devenait presque aussitôt l'Académie d'Hippone.

Et l'Académie, riche de ses 823 fr. 65, s'occupait un peu de tout, mais point assez d'archéologie, comme s'en plaignait M. le Général Faidherbe.

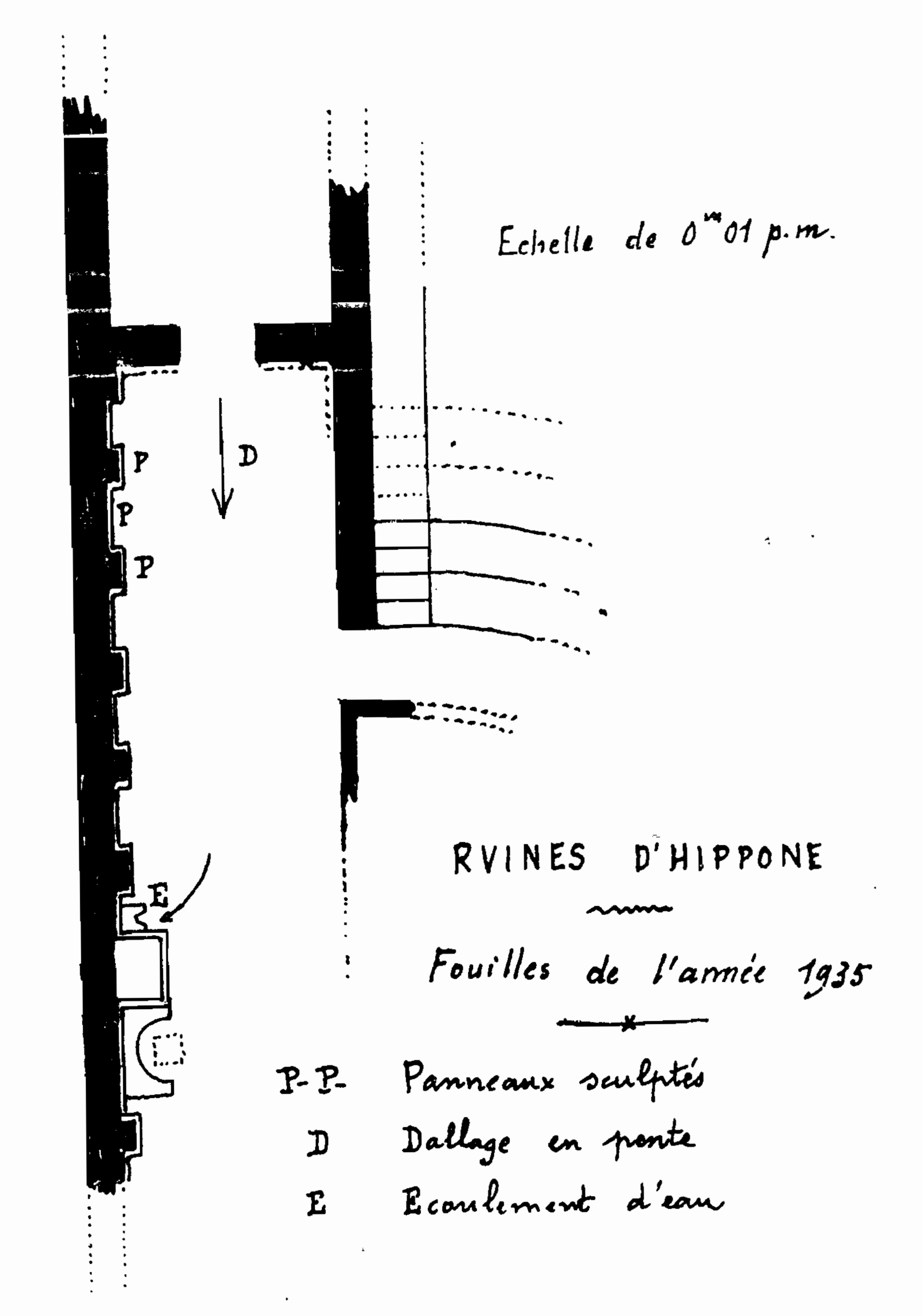
En 1884 encore, M. Alexandre Papier, qui, pendant 28 ans, multiplia les appels en faveur d'Hippone, constatait la rareté des documents archéologiques et épigraphiques : le pont de la Boudjima, les citernes d'Hadrien, un tronçon d'aqueduc et une quarantaine d'inscriptions.

Mais voici qu'en 1895, enfin, un heureux hasard faisait découvrir dans le jardin Chevillot des restes de villas romaines, des mosaïques magnifiques, un énorme et mystérieux mur de gneiss. Tout à côté, la propriété Dufour a, depuis, livré des vestiges analogues. Et d'année en année, avec de faibles ressources financières et une grande bonne volonté, on découvre, en divers endroits, d'autres mosaïques, de vastes chambres rectangulaires en bel appareil, un baptistère, une chapelle chrétienne, une abside où conduit un pavement de marbre et surtout les Grands Thermes de Caracalla avec leurs statues, sans compter une foule d'objets intéressants ou beaux qui appelleraient la construction d'un Musée.

Mais toutes ces découvertes sont présentées dans les Bulletins de l'Académie d'Hippone, ce qui nous dispense d'insister.

⁂

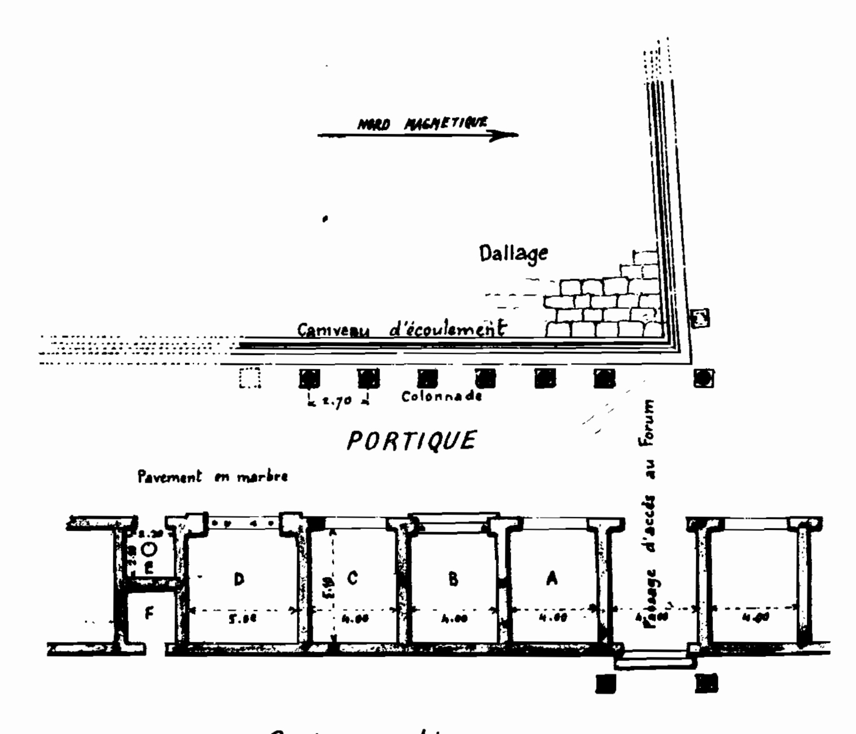
Nous voudrions attirer ici l'attention sur des efforts récents et actuels et qui donnent de belles espérances.



RVINES D'HIPPONE

Partie du Forum découverte en 1934-1935

Echelle de 0m 005 p.m.



Cardo secondaire

Decumanus

Il s'agit des travaux de M. Choupaut, Architecte des monuments historiques, membre de l'Académie, et de M. Bélorgey, Ingénieur et Secrétaire de notre Compagnie, travaux qui feront l'objet de rapports détaillés au Bulletin n° 37, en cours d'impression.

M. Choupaut, suivant en direction Nord l'égout repéré antérieurement par un sondage de M. Gagé, a rencontré, à un carrefour, deux bases à leur place et deux fûts de colonnes renversés. Il a été ainsi amené à dégager une série de cinq salles contiguës de 4 m. sur 5 m. environ et deux salles plus petites, au sol et revêtement des murs en marbre, ouvrant sur un péristyle de 6 m. de largeur, dallé de marbre blanc et gris. Huit des bases de colonnes du péristyle dégagées jusqu'ici dessinent la corne N.-E. d'une place pavée de marbre, bordée d'un caniveau demi-cylindrique en pierre de taille.

Des chapiteaux, une belle colonne cannelée, des débris de sculpture, des lettres d'une belle et grande inscription, deux bras d'un siège en pierre, en forme d'aile d'oiseau, une base portant une inscription à peu près complète, de l'an 42 de notre ère, et livrant un nom nouveau de magistrat régional, deux moitiés de statues colossales en marbre blanc, une déesse et un homme en toge, et aussi, à peu de distance, un beau masque de Méduse de 0 m. 90 de hauteur, dont la bouche est le point d'aboutissement d'une grosse canalisation d'eau, etc., etc., soulignent l'importance de la découverte. Malheureusement les fouilles sont arrêtées à la limite du terrain Attard-Bigeni.

Ne tenons-nous point le Forum ?



A cent cinquante mètres de là environ, au pied de la Colline de St-Augustin , M. Marec avait en 1925 en partie découvert une abside de 5 m. de rayon communiquant

avec une petite salle et précédée d'un beau dallage en marbre.

M. Bélorgey ayant repris le travail de M. Marec pense, jusqu'à plus ample informé, que l'édifice avait 27 m. 80 sur 13 m. 38 dans ses grandes dimensions, que la grande salle n'était pas divisée par des colonnes et qu'elle devait être couverte par une charpente. Basilique ? Civile ? Chrétienne ?

Mais la trouvaille nouvelle est celle d'un édifice en contre-bas d'un mètre vingt et plus ancien, sur le mur duquel repose le mur de droite du bâtiment précédent.

Le mur dégagé par M. Bélorgey présente des saillants et des rentrants finement moulurés et décorés de panneaux de marbre hauts de 1 m., où sont sculptés en délicat relief, alternativement, des motifs géométriques et des attributs symboliques, corne d'abondance et gouvernail disposés en croix de St-André.

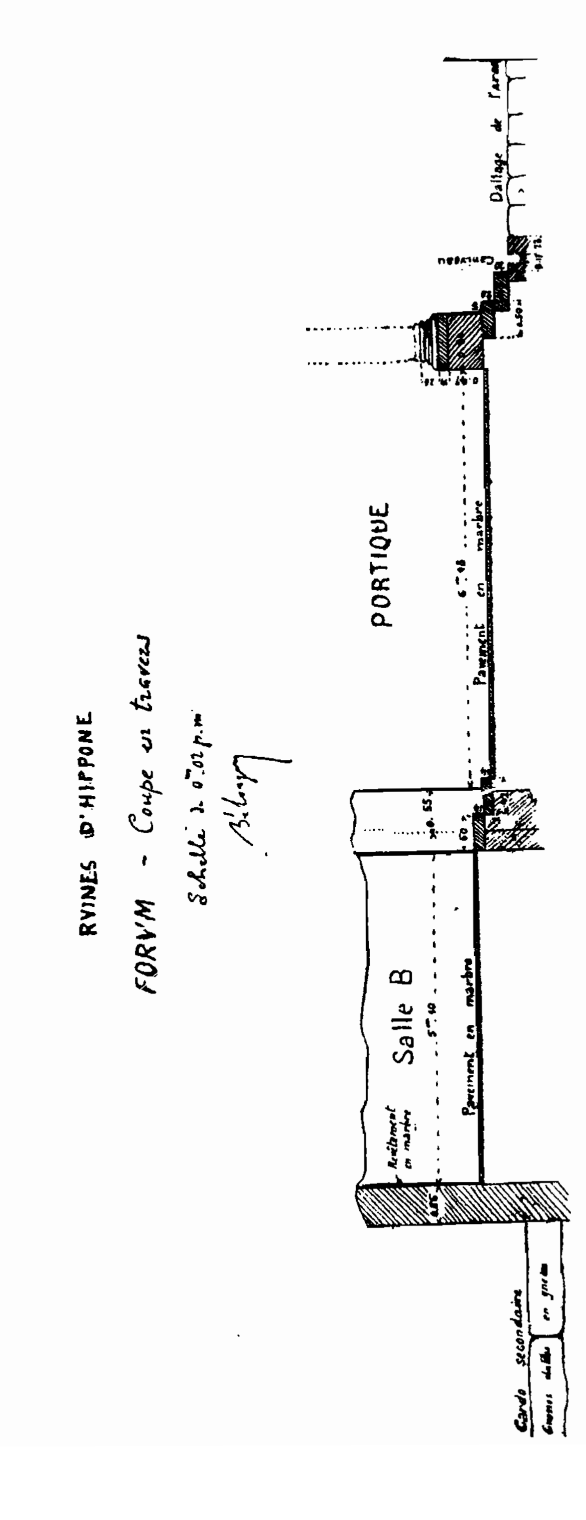
Sur le pavement de marbre, percé d'une mince ouverture comme pour l'écoulement de l'eau dans un conduit souterrain, gisent des fragments de sculpture, de colonnes, un chapiteau corinthien, une grosse plinthe cannelée, des débris de statues, d'une inscription à grandes lettres, sans compter un fer de lance, une bague, des monnaies de bronze, une de IVLIVS CRISPVS et deux de Théodose.

Un petit escalier semble permettre de monter au niveau du bâtiment supérieur.

Détail curieux : un fragment de sculpture trouvé au Forum de M. Choupaut s'adapte exactement à la cassure d'un de nos panneaux ! Ce fragment n'établit-il pas la libre communication, il y a des siècles, de tous ces édifices autour du Forum ?

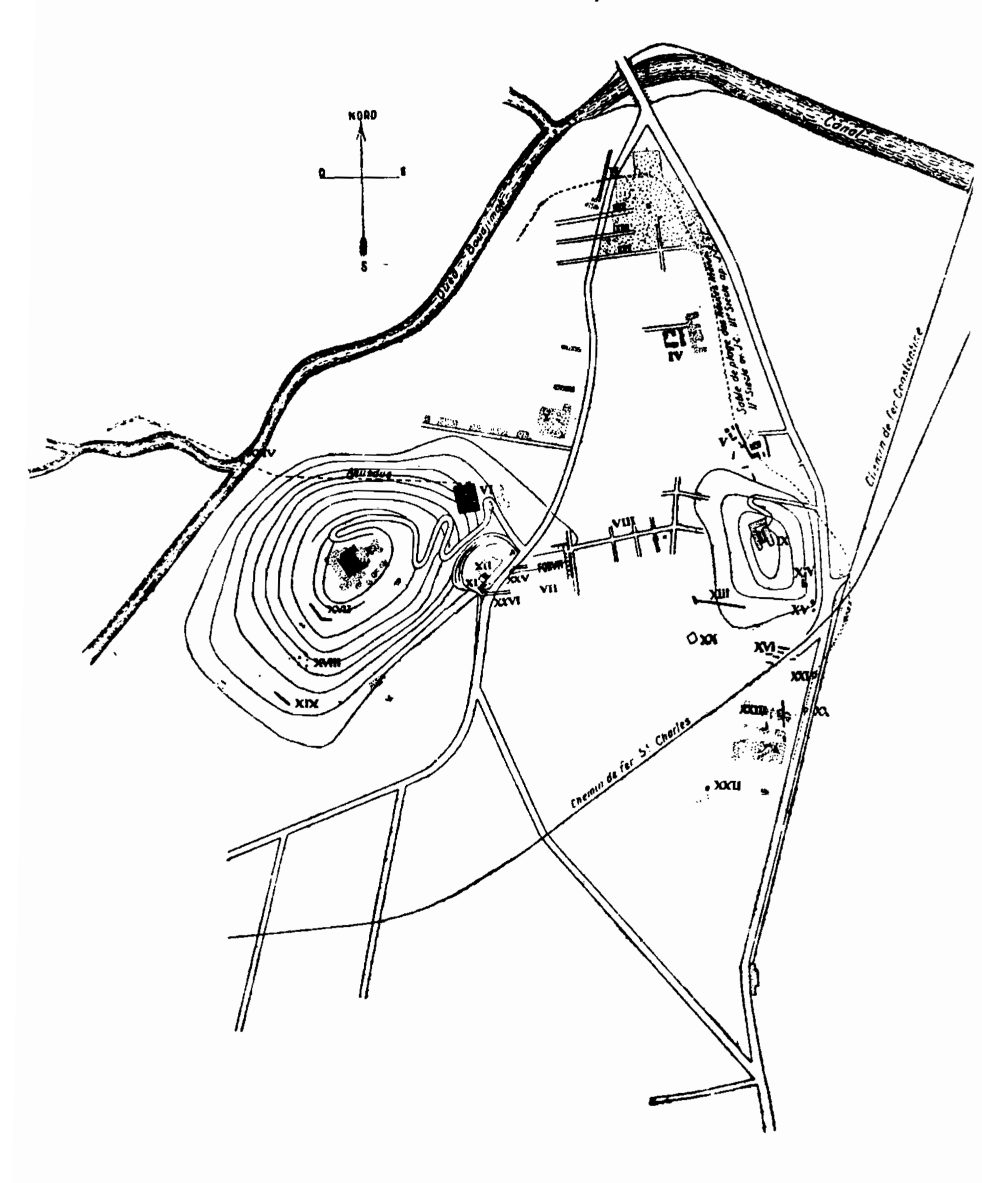
***

Voilà, sommairement, ce qui est fait et ce qui est mis en œuvre. Et l'on n'a pas interrogé la cinquantième par-



RUINES D'HIPPONE

Echelle de 1/5000e



I. — Pont romain sur l'Oued Boudjimah.

II. — Mur de 3 m. d'épaisseur. Au Nord, sable pur de plage avec coquilles et poteries useés.

III. — Rues avec grosses dalles de gneiss.

IV. — Thermes de Septime Sévère.

V. — Ancienne propriété Chevillot. Gros mur avec sable de plage au pied. Villa. Mosaïques, Chapelle et Baptistère, etc... **Musée.**

VI. — Citernes construites sous Hadrien.

VII. — **Forum.**

VIII. — Rues ou amorces de rues.

IX. — Citernes sur la colline de Gharf-el-Atran.

X. — Monument antique démoli en 1883 pour faire place à l'Asile de Vieillards et à la Basilique St-Augustin.

XI. — Bâtiment à abside (Eglise ?).

XII. — Théâtre.

XIII. — Galerie souterraine de 2 m. 50 × 3 m. 00 non explorée.

XIV. — Bâtiment en grosse maçonnerie.

XV. — Maison. Citerne. Mosaïque (disparue).

XVI. — Vestiges divers. Racines de murs.

XVII. — Grosse maçonnerie (Fortification ?).

XVIII. — Vestiges signalés par Delamare en 1844.

XIX. — Vestiges signalés par Delamare en 1844.

XX. — Pavement en mosaïque (recouvert).

XXI. — Sondages ayant révélé le sable de plage à la cote + 1 m. 80.

XXII. — Citerne.

XXIII. — Vestiges divers. Inscriptions.

XXIV. — Pile de l'Aqueduc.

XXV. — Vestige grosse maçonnerie briques et pierres (Thermes probablement). Rue dallée.

XXVI. — **Rue dallée.**

tie du sol où dort Hippone. Et le quartier industriel s'étend toujours sur elle avec une rapidité croissante.

Que deviennent les servitudes archéologiques, les mesures législatives destinées à réserver l'avenir ? Où sont passées bien des subventions espérées, escomptées, promises, l'une d'elles votée même, au temps où les vaches étaient grasses, et qui auraient permis d'acheter partie des terrains autour des Thermes de M. Marec, autour du péristyle de M. Choupaut, autour de la... cella de la Fortune (?)... Bourse du Commerce (?) de M. Bélorgey ?

Mais accusons surtout le malheur des temps. Ne nous faisons pas taxer d'ingratitude. Reconnaissons le vif intérêt porté à Hippone, en leur remps, par MM. Cagnat, Ballu, Gsell et bien d'autres, aujourd'hui par MM. Gagé, Albertini, Leschi. L'actuel directeur des Antiquités Algériennes ne vient-il pas d'obtenir pour nous, dans des conditions difficiles, deux subventions précieuses, l'une de 10.000 francs, l'autre de 6.000 francs, qui permettent à M. Bélorgey de doubler les efforts de M. Choupaut dans la généreuse lutte qui les fera se rencontrer victorieux et souriants au cœur de la ville romaine ?

P. S. — Les derniers coups de pioches donnés par M. Bélorgey ont fait découvrir, à 4 m. 20 de profondeur, un Théâtre. Le mur à fines sculptures est celui d'un proscenium. Les gradins inférieurs, l'orchestre, un vomitoire, une niche demi-cylindrique et un petit escalier faisant communiquer la scène avec l'orchestre sont au jour.

IO BACCHE !

UN COFFRET A RELIQUES
DE LA RÉGION DE SÉTIF

PAR

PAUL MASSIERA

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE SÉTIF

Au cours de recherches poursuivies par nous dans les environs de Tocqueville, à 60 km. au Sud-Ouest de Sétif, nous avons trouvé en juin 1934, à la ferme Benharoun, à 6 km. à l'Ouest du village, un coffret à reliques en bon état qui nous avait été signalé par notre collègue M. Garidacci, secrétaire de la Société.

Ce coffret a été découvert dans des vestiges encore inexplorés qui forment, à peu de distance, une butte bien visible.

Il est constitué par une caissette de marbre blanc, de forme parallélipipédique, longue extérieurement de 36 cm., large de 24 cm. 5 et haute de 29 cm. L'épaisseur des parois est de 4 cm. La fermeture se fait au moyen d'un couvercle coulissant dans des feuillures.

La petite face postérieure est simplement polie.

Sur la petite face antérieure se trouve, en bas-relief, le monogramme constantinien, accosté de l'α et de l'ω, et entouré d'un cercle. La première de ces lettres symboliques affecte la forme d'un simple triangle (Δ). De part et d'autre du cercle se voit, de chaque côté, un

arbre sous le feuillage duquel on remarque, à gauche, une représentation indistincte, à droite une palme dressée.

La face latérale droite est ornée d'un rameau de vigne fort grossièrement traité, et défini par deux feuilles tout à fait inexactement figurées, deux grappes constituées par de simples triangles divisés par des traits, et trois vrilles.

L'autre face latérale porte, à gauche, une simple croix monogrammatique entourée d'un cercle, et, vers la droite, une série d'entrelacs définissant en leur centre une autre croix monogrammatique de même forme et de mêmes dimensions.

Le couvercle est la partie la plus intéressante du reliquaire. Sur la face supérieure, on voit au-dessus deux colombes opposées, gravées sans art, et tenant chacune au bec le rameau d'olivier. Au-dessous de ces colombes, la partie restée libre se trouve divisée en quatre compartiments par cinq colonnes à bases et chapiteaux communs supportant quatre voûtes surbaissées. L'ensemble de ce cadre, trouvé ailleurs sur des sarcophages, paraît figurer la colonnade séparant, dans les basiliques chrétiennes, la nef des bas côtés. Dans les compartiments ainsi définis se trouve gravée, en lettres de 2 cm., l'inscription suivante :

ME MO RIA SCO
RVM MAR TY RVM

l. 2 : V et M liés ; M et A liés ; V et M liés

Le dessous du couvercle, dépourvu de toute ornementation, porte, en lettres de 3 cm. 5, d'une gravure très différente, cette autre inscription qui continue la première :

VINCENTI ET
CENTVM AR
BORENSIVM

Ces textes se lisent directement : *Memoria s(an)c(t)orum martyrum Vincenti et Centum Arborensium.*

Quel était, en premier lieu, ce *Vincentius* dont il est fait ici mention ? Ce nom de martyr se retrouve sur une tuile trouvée tout près du village de Tocqueville et qui recouvrait un reliquaire très grossier ; on y lisait l'inscription : + *Hic (h)abe(n)tur reliquias martiris Bincenti* +. M. l'abbé Gauthier [1], et avec lui M. Gsell [2], suppose qu'il s'agit là du Saint martyrisé à Valence le 22 janvier 304, et dont, dit-il, le culte fut très répandu en Afrique. Il tire argument du fait que ce martyr est ici nommé seul. La raison n'est peut-être pas décisive. Quant aux textes de Saint Augustin invoqués pour l'appuyer, il paraît douteux qu'ils aient eu pour effet de « lancer » le culte d'un martyr de plus, si l'on songe que leur auteur condamnait l'idée d'élever des autels aux martyrs et la taxait d'idolâtrie [3].

Le Saint espagnol victime de la persécution de Dioclétien est honoré, dans tout le monde chrétien, sur six inscriptions également espagnoles des VIe et VIIe siècles [4], et sur une inscription de Béziers de l'année 455 [5]. Rien ne nous autorise à penser qu'il s'agisse de lui dans un texte de Rome mentionnant un *scs Vincentius* [6]. Son culte apparaît donc comme bien localisé.

Par ailleurs, en Afrique, le nom d'un martyr Vincentius nous apparaît sur six inscriptions. Trois proviennent de la Proconsulaire [7], une de la banlieue de Sé-

(1) *Bulletin du Comité*, 1909, p. 56.
(2) *Bulletin du Comité*, 1908, p. CXC et note 3.
(3) Voir notamment : *Confessions*, VI, 2 et *Contra Faustum*, XX, 21.
(4) Diehl, *Inscriptiones latinae christianae veteres*, N°s 1.092, 1.302, 1.815, 1.820, 2.030 et 2.107. Cf. aussi Prudence, *Peristephanon*, IV, 99, sqq.
(5) C.I.L., t. XII, n° 4.311.
(6) Diehl, *op. cit.*, n° 1.807.
(7) *Inscriptions latines d'Afrique*, n°s 276, 532 (Guelma) et 3.670 (Hr. Rouis).

tif (1), deux de la région de Tocqueville (2). Toutes sont d'époque byzantine ou vandale. Il semble donc bien plus indiqué d'admettre, avec M. P. Monceaux (3), que ces hommages africains se rapportent au martyr africain de ce nom supplicié, avec ses compagnons d'Abitina, après le 12 février 304. C'est à celui-ci que nous rattacherons notre texte, où il se trouve du reste associé, nous allons le voir, à d'autres martyrs africains.

Ces autres martyrs, dont les reliques étaient conservées dans le même reliquaire, sont appelés ici *martyres Centumarborenses*. Ils ne nous sont pas tout à fait inconnus. Nous les trouvons mentionnés sur une inscription de Sétif découverte en 1916 et publiée par M. P. Monceaux, qui la date du IVe siècle (4). Cette inscription est ainsi conçue : *Nomina marturum qui ad centu(m) arbores XXXς confessus est Iustus*. Il faudrait entendre que ces martyrs, qui avaient succombé au lieu dit Ad Centum Arbores, étaient au nombre de trente-six.

De cette localité elle-même fait encore mention un texte littéraire fort suspect (5), tiré par Mabillon de la bibliothèque de Saint-Gall, publié d'abord par lui (6) sous le titre : *Passio S. Mammarii martyris in Africa*, puis recueilli dans les Acta Sanctorum (7), qui l'intitulent : *Acta Mammarii, Donati et aliorum*. Ce serait le lieu où trente soldats, envoyés par le comte Alexandre (?) pour conduire le prêtre Mammarius, capturé, de Vaga (?) à Lambèse, firent halte pour y appréhender le diacre Félix

(1) *Bulletin du Comité*, 1899, p. 454, n° 6 (Mesloug).
(2) *Bulletin du Comité*, 1909, p. 56, et la nôtre.
(3) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XII, 1re partie, n° 193 et pages 225, 281, 339.
(4) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1917, pp. 185 à 188.
(5) Là-dessus, voir en dernier lieu P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. II, pp. 149 à 153.
(6) *Vetera Analecta*, pp. 178 à 180.
(7) *Acta SS.*, jun., t. II, p. 265 (10 juin).

et trois autres chrétiens (1). M. Gsell croyait donc que « cet endroit paraît avoir été dans la région de Lambèse » (2). Rien, dans les deux inscriptions martyrologiques découvertes depuis, et provenant toutes deux de la Sitifienne, ne permet ni de confirmer, ni d'infirmer cette hypothèse.

Ces martyrs des *Centum Arbores*, honorés sur la pierre de Sétif et sur notre reliquaire, doivent-ils d'ailleurs être identifiés avec Mammarius et ses compagnons ? D'après le texte même de la *Passio*, il ne le semblerait pas. Ce document nous donne en effet le nom de quatorze martyrs, et non des trente-six dont parle l'inscription de Sétif. Faut-il supposer qu'aux confesseurs numidiens auraient été ajoutés les soldats que convertit si miraculeusement la vue des martyrs chantant sans même être incommodés au milieu du brasier ? Ce serait bien osé, le texte nous disant seulement que ces soldats furent aussitôt relevés, sans parler pour eux d'une punition capitale (3). Au reste, une difficulté subsisterait encore : ce n'est pas à *Ad Cantum Arbores* en effet, mais dans la localité tout aussi peu précisée de *Boseth Anforaria* (ou *Amphoraria*) qu'aurait eu lieu, selon le texte hagiographique, l'exécution collective. On ne peut rien tirer, enfin, d'un texte (4) publié naguère par MM. Merlin et Poinssot et mentionnant le seul Mammarius que nous fournisse l'épigraphie chrétienne.

Il ne paraît donc pas possible, pour le moment, de

(1) « Qui venientes in locum, qui dicitur nomine ad-centum-arbores, et ibi eos invenerunt, Felicem diaconum, Albinum, Vivum, Donatum, et ligaverunt eos ferro ». (*Passio S. Mammarii*, p. 178). Le texte des Acta SS., cité par M. Monceaux (loc. cit., p. 187), ne mentionne pas Vivus et présente quelques variantes.
(2) *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 27, n° 224, in fine (p. 22, col. 1).
(3) « Et milites videntes mirabilia quae facta sunt, et ipsi crediderunt. Audiens vero Anulinus quod hi essent seducti, direxit alios ». (*Passio*, p. 179).
(4) *C. I. L.*, t. VIII, n° 27.333 (à Dougga).

répondre nettement à la question posée. C'est là, certes, une preuve de plus du caractère légendaire de la *Passio S. Mammarii,* dant les indications ne peuvent être encore accordées avec les données épigraphiques, sans doute plus dignes de foi ici.

Il se peut, évidemment, qu'à une époque qui pourrait être celle de Dioclétien une persécution ait décimé la population de *Ad Centum Arbores*. Mais ce dernier nom paraît bien évoquer l'idée de quelqu'une de ces stations-hameaux disposées au long des voies romaines, et dont le nom était parfois tiré d'une simple particularité physique du lieu (1). La population d'un tel hameau aurait sans doute à peine fourni le nombre de victimes que nous indique l'inscription de Sétif. A défaut de preuves que nous ne pouvons administrer actuellement, nous pouvons donc, peut-être supposer que *Ad Centum Arbores* a été le lieu de supplice collectif d'un groupe de chrétiens amenés au moins en partie d'ailleurs, et dont Mammarius et ses compagnons peuvent ou non avoir fait partie. Ce qui nous amènerait à croire que la *Passio S. Mammarii* résulte bien, comme le pressentait P. Monceaux (2), de la fusion par quelque pieux faussaire de deux ou plusieurs récits antérieurs plus véridiques.

Quoi qu'il en soit, notre reliquaire nous apporte un nouveau témoignage du souvenir vivace qu'avaient laissé en Maurétanie Sitifienne les martyrs de *Ad Centum Arbores*. Il ne servirait de rien, après la prudente mise en garde de P. Monceaux (3) de remarquer que d'autres inscriptions martyrologiques de la même région mentionnent des confesseurs dont les noms, très communs, se retrouvent parmi ceux des compagnons de Mammarius.

(1) L'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger nous fournissent ainsi les noms de *Ad Ficum, Ad Olivam, Ad Oleastrum, Ad Palmam, Ad Aquas, Ad duo Flumina, Ad Lapidem, Ad Portum, Ad Rotam, Ad Basilicam, Ad Centenarium.*

(2) *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 153.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 529.

Mais on peut du moins considérer, plus positivement, que par la forme du monogramme de la face frontale, par la nature et l'accumulation des symboles, par sa décoration à pilastres et arcatures inspirée d'un type alors très répandu, par la forme des lettres enfin, le coffret à reliques de la ferme Benharoun ne paraît pas antérieur au Ve siècle. Si l'on rappelle, d'autre part, que tous les textes africains mentionnant le martyr Vincentius sont du VIe siècle, on est amené à penser que notre reliquaire date de cette période, où du reste, on le sait (1), Tocqueville (*Thamallula*), munie après 539 d'une forteresse par les byzantins, était devenu un centre d'appui important. Et il se pourrait alors que la date de l'inscription de Sétif proposée par M. P. Monceaux (2) ait à être reculée d'un siècle au moins.

(1) *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 26, n° 19, avec la bibliographie.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1917, p. 186.

Recherche des Inscriptions libyques dans la Région de Souk-Ahras

PAR

P. RODARY

INSPECTEUR-ADJOINT DES EAUX ET FORÊTS
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
ET TOURISTIQUE DE THAGASTE (SOUK-AHRAS)

Au printemps de 1932, M. l'Abbé Chabot, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, accompagné de M. l'Abbé Ryckmans, de l'Université de Louvain, a parcouru le Nord-Est du département de Constantine pour vérifier une partie des inscriptions libyques dont il était chargé par le Gouvernement Général de constituer le Corpus.

A son passage à Souk-Ahras, je fus mis en relation avec cet éminent épigraphiste et l'accompagnai dans quelques-unes de ses excursions au cours desquelles il m'apprit que l'on ne connaissait que fort peu d'inscriptions libyques. Ce fait s'explique facilement quand on sait que la plupart de ces inscriptions se trouvent loin des ruines romaines importantes et dans des endroits fort peu fréquentés par les archéologues et même, en général, par les Européens.

Aussitôt après le passage de M. l'Abbé Chabot, je me mis en devoir d'intéresser le personnel forestier à ces inscriptions et, en peu de temps, je pus rassembler un assez grand nombre de textes jusqu'ici inédits. De juin 1932 à juin 1935, j'ai adressé à M. l'Abbé Chabot, 185 copies d'inscriptions avec leurs estampages et des photographies.

Les stèles découvertes soit par les préposés forestiers, soit par moi-même se trouvent sur les territoires des communes mixtes de Souk-Ahras, la Séfia et La Calle. J'en donnerai rapidement la situation en indiquant les quelques particularités intéressantes que j'ai pu constater.

Commune mixte de Souk-Ahras (12 inscriptions)

Il n'a été trouvé dans le douar Zarouria qu'une seule stèle qui est placée chez le Caïd, où elle sert de banc. L'inscription qu'elle porte a quatre colonnes.

Dans le centre de Zarouria deux stèles ont été découvertes. L'une d'elles se trouvait sur le flanc Sud d'un petit mamelon ; l'autre sur le versant Sud d'un col, mais toutes deux hors de terre. Les textes n'offrent rien de particulier si ce n'est une lettre qui tient à la fois de l'M et du K libyques.

Au douar Ouled-Driss, j'ai découvert une stèle près de la mechta el-Fedden sur un versant Sud. Deux autres stèles ont été mises au jour à la mechta Fedj Abdallah, à côté d'une inscription déjà mentionnée dans l'Atlas de Gsell. J'ai également copié une autre inscription sur un versant Est au lieu dit Guigba, tout près de cette mechta.

Le douar Ouled Dhia a donné trois stèles. La première dans la forêt de Boumezran au lieu dit Ragouba, sur un versant Est. Cette stèle est la première que nous ayons trouvée, elle a pu être copiée et estampée par l'Abbé

Chabot au cours de son voyage. Une autre stèle a été trouvée à la mechta Gorfa et transportée à la maison forestière d'Aïn-Debah. Quant à la troisième inscription elle est sur un versant Sud-Est au lieu dit Aragueb el-Guiz.

Au douar Ouled Moumen une stèle a été trouvée sur le bord de la route de Ghardimaou, près du marabout de Sidi el-Hemissi, non loin de ruines assez importantes sur le versant Est d'un mamelon.

Au douar Khedara une stèle a été mise au jour par les fouilles de la piste qui mène aux ruines de Ksiba (Civitas popthensis).

Toutes ces stèles sauf celles de Zarouria, de la mechta el-Fedden et de Fedj-Mraou sont sur grès de Numidie, elles sont peu soignées comme gravure et ne présentent pas de particularités intéressantes. A noter seulement que les stèles de la mechta Fedj Abdallah ont en dehors des colonnes, deux lettres L et S. Cette particularité se retrouve sur d'autres inscriptions.

Aucune des inscriptions n'est accompagnée de bas-reliefs ou de dessins. Les stèles ne sont d'ailleurs que grossièrement taillées et plusieurs ne paraissent même pas travaillées.

Commune mixte de la Séfia

J'ai relevé dans cette commune 71 inscriptions inédites.

Au douar Ouled Bechoiah, j'ai mis au jour un nombre important de stèles presque toutes groupées dans des nécropoles.

Ce sont :

1° la nécropole de *Kef el Anèche* dans la forêt des Ouled Béchiah, qui nous a livré 7 stèles libyques et une latine, laquelle présente un bas-relief à deux personnages mais sans inscription intéressante. Plusieurs des inscriptions libyques sont surmontées d'un croissant plus ou

moins stylisé ou d'un bandeau. Deux stèles portent une double inscription.

2° la nécropole de *Fedj Refda* que j'ai découverte en recherchant d'anciennes inscriptions libyques, que je n'ai d'ailleurs pu retrouver. Dans cette nécropole j'ai relevé trois inscriptions dont une portant au sommet un S isolé du reste du texte. Les stèles sont sur un petit mamelon dominant, à l'Ouest, le col de Refda.

3° la nécropole de *Fedj Nouïsser,* en bordure de la forêt des Ouled Béchiah, découverte par le brigadier forestier Hostier en 1933. J'ai pu y relever 7 inscriptions. Deux présentent des particularités : l'une est accompagnée, en tête, de deux séries de losanges concentriques, l'autre, a, en bas, deux signes qui ressemblent à des peignes ou râteaux à quatre dents. Quelques-unes de ces inscriptions ont été transportées à la maison forestière d'Aïn Zenadia pour en éviter la destruction. La nécropole est sur un versant exposé au Sud.

4° Nécropole de *Bouraoui,* découverte en janvier 1934 par le garde Bartoli, dans une clairière de la forêt des Ouled Béchiah. Cette nécropole contient 14 stèles plus ou moins enfoncées dans le sol, les unes à côté des autres, l'inscription tournée vers le Sud-Est.

5° Nécropole de *Kef el-Blida,* que j'ai trouvée en mai 1934, en allant visiter celle de Bouraoui. Elle se trouve en pleine forêt au pied d'un éboulement de rochers et non loin de ruines romaines. J'y ai relevé 9 inscriptions.

6° Nécropole de *Tabet Sedraia* près d'Aïn Affra où se trouvent 6 inscriptions, malheureusement très effacées et difficilement déchiffrables.

7° Nécropole de *Sidi Boulerbeg* tout près du marabout de ce nom, également dans la région d'Aïn Affra. Je viens d'y relever 17 inscriptions en assez bon état. Il en existe certainement d'autres qui doivent avoir servi à

couvrir les tombes du cimetière arabe voisin ou à construire des gourbis.

En dehors de ces nécropoles, il m'a été signalé diverses inscriptions isolées :

Une près de la maison forestière de Zénadia.

Une près de la mechta Bouchaïb.

Une près de la gare d'Aïn Affra, à l'Aïn Garsa.

Une dans la forêt de Fedj Macta, à l'Aïn Fernana.

Deux dans la vallée de l'Oued Kébir, aux lieux dits Medjez Bourouba et Tabet Dardara.

Enfin, sur les territoires de Laverdure et d'Aïn Seynour, j'ai relevé deux inscriptions. Une des stèles, située dans la forêt de Roissy au Bois, était en place et j'ai fait fouiller au pied ; on a exhumé quelques débris de poterie grossière et des ossements.

Commune mixte de La Calle

103 inscriptions inédites ont été trouvées dans cette commune.

Au douar Bou-Hadjar, grâce à un colon de Lamy, M. Perrier, j'ai pu copier et estamper un certain nombre d'inscriptions inédites :

1 à Aïn Meida près de Lamy.

3 à Hachena près de la route de Souk-Ahras à La Calle, au voisinage de Lamy, sur un petit mamelon.

1 à el-Aneb près de l'oued Bou Hadjar, sur un versant exposé à l'Est.

3 à la mechta Batoum, dont deux bien taillées avec encadrement. L'une d'elles est surmontée en outre d'un croissant et d'un autre signe dont je n'ai pu comprendre la signification. Ces pierres étaient sur un versant exposé au Sud.

En dehors de cela les préposés forestiers m'ont découvert :

1 stèle au lieu dit Ourba dans des ruines romaines.

1 stèle à la mechta Mesmoha sur un versant Sud.

3 stèles aux environs de Kef Khechine près duquel je n'ai pu retrouver qu'une seule inscription alors que l'Atlas de Gsell en signalait plusieurs. Celle que j'ai découverte se trouve juste au col qui est à l'Est du Kef tout près de l'ancien chemin du Génie.

2 stèles dans les ruines romaines d'Henchir el-Mezez près de la forêt de Fedj el-Amed.

C'est dans le douar *Chiebna* que j'ai fait la plus belle récolte, grâce au concours du brigadier forestier Chéron qui avait, en 1932, accompagné MM. les Abbés Chabot et Ryckmans dans leurs recherches.

Une des nécropoles les plus importantes que j'ai explorées avec ce préposé est située dans la forêt du Djebel Dyr non loin du village de Munier à un endroit dénommé *Sraïa*. Elle nous a donné 24 inscriptions, 5 stèles sont surmontées de bas-reliefs représentant des personnages debout, mais l'état des pierres ne m'a pas permis de voir quelles étaient leurs attitudes, ni quels attributs les accompagnaient. A signaler comme particularité la forme de l'S de certaines inscriptions : l'S qui se présente généralement sous la forme d'un 8 ou d'un sablier est représentée dans certains textes par un rectangle coupé en deux par une barre joignant les grands côtés, lesquels sont disposés verticalement. Cette nécropole est sur le versant Sud d'une crête.

La nécropole d'*Aïn Karmat Smin* nous a donné 9 stèles dispersées parmi des buissons de lentisques à l'Est de la source.

A la mechta Karmat Smin, nous avons trouvé une stèle en place présentant encore une particularité pour l'S. Ici les grands côtés du rectangle sont horizontaux au lieu d'être verticaux comme à Sraia et la barre qui les réunit est par conséquent verticale. Cette stèle est placée face au Sud-Est.

Près du Chabet Magroun, sur le bord d'un senti[er] nous avons relevé une inscription bien gravée, mais s[ur] une stèle hors de terre dont il est impossible de connaître la provenance.

Tout récemment, grâce aux indications fournies par le brigadier Chéron, j'ai exploré une nécropole libyque près de la mechta Gentoura. Là, j'ai pu relever 32 inscriptions inédites et j'ai vérifié, estampé et photographié une inscription bilingue latine-libyque mentionnée dans l'Atlas de Gsell. Les stèles étaient rangées en lignes parallèles et se touchaient ; les inscriptions étaient toutes face au Sud-Est. J'ai trouvé quelques débris de poteries grossières au pied de quelques stèles, mais ils ne présentent pas grand intérêt.

J'ai copié et estampé également une autre inscription non loin de là, dans des ruines romaines, mais la pierre qui la porte a dû être réemployée pour un dallage. Il est bon de signaler que dans trois textes de Gentoura, j'ai relevé un signe en forme d'Y qui paraît nouveau, tout au moins pour moi.

A 500 mètres environ à l'Ouest de la mechta Hadjar Souda, j'ai relevé 11 inscriptions gravées sur des pierres toutes hors de terre et dont quelques-unes faisaient partie d'un mur entourant un jardin de cactus.

Le douar *Meradia* a fourni également plusieurs textes intéressants. J'ai copié et estampé 7 inscriptions inédites dans une petite nécropole située en forêt près de la mechta Djenaïne où l'Abbé Ryckmans avait découvert en 1932, 6 ou 7 inscriptions.

Une autre inscription isolée a été trouvée également à quelques centaines de mètres de là, dans la forêt du Djebel Dyr.

Des diverses observations que j'ai pu faire sur place, il résulte que les nécropoles libyques sont généralement placées sur des hauteurs, cols ou crêtes et dans l'ensemble sur les versants exposés de l'Est au Sud. Les stèles

en place ont leurs inscriptions également dirigées de ce côté.

Bien souvent, au pied des stèles on trouve, placée probablement sur la tête du mort, une petite dalle de 30 à 40 centimètres de côté et de 10 à 15 centimètres d'épaisseur. Cette dalle, posée à plat, présente à sa partie supérieure et en son centre une sorte de cupule ; celle-ci peut avoir 10 à 15 centimètres de diamètre et 3 à 4 cm. de profondeur.

Une fois la dalle enlevée, on trouve des débris de poterie grossière auxquels se mêlent quelquefois des éclats d'une céramique plus fine et surtout beaucoup mieux cuite. Celle-ci provient sans doute d'importation. Je n'ai jusqu'ici trouvé aucun signe ou inscription sur ces fragments de poteries.

Dans la nécropole de Gentoura, j'ai remarqué par deux fois des stèles encadrées de pierres ayant vaguement la forme de stèles, mais plus petites et ne portant aucune inscription sur leur face Sud-Est. Je spécifie bien cette orientation, car l'une de ces pierres portait une inscription très courte, mais sur sa face Nord-Ouest. Il s'agit là probablement d'une pierre réemployée ou n'ayant pas servi pour une tombe : l'inscription qu'elle portait était d'ailleurs identique à celle d'une stèle plus grande située à 3 ou 4 mètres de là.

La plupart du temps les pierres portant des inscriptions ne sont pas taillées ou, si elles le sont, il s'agit d'un travail sommaire destiné à leur donner un sommet arrondi ou pointu.

Les bas-reliefs sont plutôt rares, mais la gravure du croissant en haut de l'inscription est assez fréquente. Les lettres sont le plus souvent mal gravées et mal alignées ; la lecture en est souvent peu facile et l'estampage est de ce fait nécessaire.

N'ayant aucune compétence dans la langue libyque, je n'ai pas cherché à corriger mes lectures, seules quel-

ques comparaisons de mots similaires m'ont permis de rectifier certaines erreurs que j'avais commises dans les débuts.

M. l'Abbé Chabôt, va faire paraître très prochainement son *Corpus* des inscriptions libyques, aussi, j'ai jugé jusqu'ici inutile de publier à part les inscriptions que j'ai relevées.

Les résultats que j'ai obtenus en quelques années montrent qu'il existe certainement encore de très nombreuses inscriptions non encore signalées, aussi je souhaite que dans l'avenir d'autres personnes s'intéressent à cette branche de l'épigraphie, afin que le nombre d'inscriptions deviennent suffisamment important pour qu'on puisse enfin trouver une signification aux textes restés jusqu'ici incompréhensibles.

Il faut que les personnes, qui, par leur situation, sont appelées à parcourir fréquemment le Bled, apportent leur concours à l'archéologie et signalent à nos groupements toutes les inscriptions qu'elles pourront découvrir au cours de leurs pérégrinations.

MOSAÏQUES D'EL-HAOURIA

(Plaine de Sidi Nasseur Allah)

PAR

Louis POINSSOT

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS DE LA TUNISIE

En 1906, lors de la construction du bordj Bourde à El-Haouria (1), avaient été déblayés, à côté de celui-ci, un grand réservoir d'époque romaine, pouvant contenir environ 3.000 mètres cubes, ainsi qu'un « fortin byzantin » (?), avec muraille de 1 m. 80 d'épaisseur, comportant « dans son sous-sol » plusieurs chambres, deux grandes et trois petites, séparées les unes des autres par des murs de 1 m. 80 (2). En même temps, à deux cents mètres environ de ces édifices, quatre pièces en enfilade, se succédant du Sud au Nord et communiquant entre

---

(1) Sur la carte de la Tunisie au 1/100.000e, feuille XLI (Sidi Nasseur Allah), tirage 1903, le nom El-Haouria n'a pas été porté, mais la ruine qu'il désigne est indiquée par les lettres RR à environ 1 kil. à l'Est du Bir Ahmed Kerbouche et du douar El-Hadj Djema. Henchir el-Haouria qui fait partie du domaine de Sidi Mansour de Cherahil est situé à 3 kil. au Nord de la station de Pavillier, à un peu plus de 6 kil. au Nord-Est de Sidi Nasseur Allah. — Bibliogr. des textes découverts à El-Haouria apud L. Poinssot, *Bull. archéol. du Comité*, 1935. Com[illegible] du Nord, mai.

(2) D'après une lettre de P. Bourde, datée du 27 a[illegible] ma possession).

elles, furent dégagées. Elles constituaient les bains d'une maison romaine, car celle qui est le plus au Nord, où le sol, simplement pavé d'un béton, est à 0 m. 70 plus bas que dans les autres (1), ne peut être qu'un *caldarium.* Une inscription trouvée en 1910 à El-Haouria porte : « *deorum providentia, salvis Molphioniis, b(onis bene)* » ; comme l'a indiqué M. A. Merlin (2), les constructions dont il vient d'être question appartenaient vraisemblablement, de même que le domaine qui les entourait, à ces *Molphionii,* par ailleurs inconnus.

A l'exception du *caldarium,* les pièces en enfilade et leurs seuils étaient pavés de mosaïques (3). Un intéressant mémoire de M. A. Merlin (4) est consacré à deux de celles-ci ; les autres n'ont été jusqu'à présent l'objet que d'une description sommaire (5).

Pièce A. — Dans la première chambre à partir du Sud, la mosaïque qui recouvre le sol offre un décor géométrique, particulièrement sommaire, sur fond blanc. Quelques circonférences s'y succèdent, à peu de distance les unes

(1) A. Dubiez, *Bull. de la Société archéol. de Sousse,* 1906, pp. 20-21, plan.

(2) *Bull. archéol. du Comité,* 1910, p. CCXI-CCXII ; cf. R. Cagnat et A. Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.,* n° 84.

(3) Sur celles-ci P. Gauckler, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afr.,* II, p. 107-108, n° 319, (bibliogr.), pl. ; A. Merlin, *Ibid.,* suppl., p. 33-34, même n°. — Il n'a paru de reproductions que d'un seul pavement, celui de la pièce B, dont l'ensemble figure sous le n° 319 dans l'album accompagnant l'*Inv. des mos.,* II, la scène du milieu et l'inscription dans A. Merlin. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.,* 1907, p. 794, et dans S. Reinach, *Répertoire des peintures gr. et rom.,* p. 22, n° 4, la scène seule dans *Bull. Soc. archéol. de Sousse,* p. 68, fig. 9.

(4) *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.,* 1907, p. 785 à 803, fig.

(5) Aux *Archives du Service des Antiquités,* le dossier El-Haouria (plaine de Sidi Nasseur Allah) contient des épreuves de clichés maintenant détruits, pris lors de la découverte ; bien que très médiocres et de petites dimensions, elles ont beaucoup facilité ma tâche. Une bonne partie des mosaïques ont été transportées, au cours de l'automne 1907, à Sousse, où j'ai pu, au cours de séjours récents, les examiner à loisir au nouveau Musée Municipal. — Tous les pavements ont été décrits comme s'ils occupaient encore les uns et les autres leur emplacement primitif.

des autres ; dans chacune, quatre segments de cercle (1) déterminent à la fois quatre ovales crénelés intérieurement et un carré aux côtés concaves : en leur partie centrale, chaque ovale comporte une mince feuille lancéolée, le carré une croisette aux bras triangulaires. La bordure comporte du dedans au dehors deux droites formant cadre, puis une torsade à deux brins, enfin adhérente à celle-ci, une ligne crénelée.

Pièce B (fig. 1, 2). — Un large seuil qu'orne un svastika encadré par un rectangle fait, au Nord, communiquer la première chambre avec la seconde, de forme elliptique. Tout le milieu de celle-ci est occupé par une scène que limite un cadre rectangulaire : Athéna-Minerve (2) et Poseidon-Neptune (3) sont debout de part et d'autre d'une table sur laquelle — à la suite du procès relatif à la possession de l'Attique — Niké-la Victoire renverse l'urne contenant les votes des juges (4).

Chacune des deux demi-circonférences (en cubes noirs) qui sont à droite et à gauche du tableau a 1 m. 20 de

(1) Le pavement de la pièce A nous fournit une variante du décor des circonférences se coupant dont les intersections produisent des étoiles à cinq branches, si fréquemment adopté par les mosaïstes africains, par exemple à *Althiburos* (A. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos,* p. 16, fig. 5 et p. 19), à *Portus Magnus* (R. de la Blanchère, *Mus. d'Oran,* pl. II), à *Uthina* (P. Gauckler, *Mon. Piot,* III, pl. XX).

(2) Athéna a les cheveux blonds, l'or de son casque et de sa lance est rendu par des cubes jaunes. Elle porte une robe rose, un manteau vert.

(3) Il avait — avant que sa tête n'ait disparu — 1 m. 05 de haut. — Par la faute du mosaïste qui a mal compris le modèle qu'il avait sous les yeux, des dents, plantées au sol, du trident d'or, une seule a été figurée : à l'autre extrémité, le trident est terminé par une boule. — Sur notre *fig.* 2, faite d'après une photographie prise lors de la découverte du pavement, le visage de Poseidon, qui depuis a été détruit, est encore visible.

(4) M. A. Merlin (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.,* 1907, p. 798) a rapproché de cette mosaïque un relief d'Aphrodisias [illegible] Carie qui dérive sans aucun doute du même prototype, une [illegible]ture murale bien vraisemblablement. Sur ce relief, cf. S. Re[illegible] *Répertoire des reliefs,* II, p. 110, n° 7.

diamètre, elle entoure un grand motif rayonnant : une pelte et, implantées sur le côté non échancré de celle-ci, trois feuilles lancéolées et quatre tiges terminées par des volutes. Au sommet des premières sont posés de petits fleurons triangulaires dont le bas est vert, le haut rose ou jaune [1]. Les spirales des secondes sont flanquées de groupes (deux ou plus souvent trois) de traits parallèles disposés en pyramide [2].

Sur un très grand nombre de pavements africains de toutes les époques [3], les vrilles de la vigne sont rendues

---

(1) De longues feuilles pointues, parfois flanquées de tiges crossées, occupent quelques-uns des médaillons d'un pavement de la Chebba où, comme dans la mosaïque qui à El-Haouria couvre le sol de la chambre C, un grand décor est interrompu par un tableau (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 36-37, n° 88, pl.).

Le motif de la feuille lancéolée flanquée de deux tiges avec crosses se retrouve sur d'autres mosaïques, même ailleurs qu'en Afrique. Sur un pavement de Lyon, la feuille lancéolée placée entre deux tiges à crosses, est elle-même surmontée d'une petite feuille cordiforme, en lieu et places du fleuron triangulaire. (A. Blanchet, *Inv. des mos.*, I, 2, p. 5, n° 709, pl.).

(2) Dans la partie centrale des peltes, il y a un ornement noir qui a la forme d'un minuscule bouclier d'amazone ; le milieu des feuilles lancéolées est de même occupé par un petit fer de lance tantôt noir, tantôt rouge foncé et noir. Une des peltes est jaune, l'autre rose. Dans chacun des hémicycles, les feuilles lancéolées (haut. 0 m. 39 environ) qui ont des bouts pointus noirs sont les médianes roses, celles des côtés, l'une vert foncé, l'autre jaune. Les fleurons triangulaires (haut. 0 m. 08) sont verts à la base, jaunes ou roses au sommet. Les tiges crossées (haut. 0 m. 43 environ) sont noires ; les groupes triangulaires (haut. variant de 0 m. 12 à 0 m. 50) qui les accompagnent sont parfois au nombre de deux, plus souvent au nombre de trois, dans certains d'entre eux, les traits sont jaunes, dans d'autres roses ou verts. Bien vraisemblablement dans l'attribution des couleurs aux différents éléments des grands motifs rayonnants, le mosaïste n'a recherché que l'effet décoratif.

(3) Ainsi les traits parallèles sont employés pour figurer les extrémités des vrilles de la vigne sur des pavements d'Hadrumète, attribué à la fin du I[er] siècle ap. J.-C. (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 56-57, n° 142, pl. ; *Comptes rendus Acad. des Inscr.*, 1896, p. 250-251), de la Chebba qui paraît être du début du second siècle (Le même dans *Cat. du Mus. Alaoui*, 1[er] *Suppl.*, p. 24-25, A. 292 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. CLXVIII à CLXXI), d'*Uthina* et de Carthage, de l'époque des Antonins (Le même, *Inv. des mos.*, II, p. 127-128, n° 376, pl. ; p. 149-150, n° 443, pl. ; p. 216-217, n° 644, pl.), de *Pupput*, sans doute du IV[e] siècle (A. Héron de Villefosse, *Mus. afr. du Louvre*, p. 9, n° 92, pl. XIV, 3), d'Hadrumète et d'El-Mouasset, considérées comme étant du VI[e] siècle (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 63, n° 163, pl. ; L. Poinssot et R. Lantier dans *Atti del III Congresso internaz. d'archéol. crist.*, p. 394, fig. 3). — Parmi les mosaïques non africaines sur lesquelles les vrilles de la vigne sont accompagnées de traits, nous nous contenterons de citer celle (V[e] ou début du VI[e] siècle) décorant un *arcosolium* dans la catacombe de Saint-Gaudiosus à Naples (A. Bellucci, *Ibid.*, p. 362 à 365, fig. 5).

par des crosses accompagnées de groupes de traits [1]. Bien souvent les mêmes crosses et groupes de traits sont disposés au-dessous de ces feuilles plus ou moins cordiformes — indiscutablement de caractère prophylactique [2] — dans lesquelles on s'accorde à reconnaître des feuilles de lierre [3]. Si des vrilles ont pu être ainsi attribuées au lierre auquel la nature les a refusées [4], ce n'est pas, semble-t-il, à la suite d'une confusion ayant pour origine la ressemblance de son feuillage avec celui de la vigne [5]. Nous souvenant du blé dont on augmente la

---

(1) Sur un certain nombre de mosaïques, au sommet des triangles constitués par la masse des petits traits horizontaux est placé un trait perpendiculaire aux autres.

(2) Sur les *hederae* prophylactiques, A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 158-159. — Parmi les nombreux exemples d'*hederae* qu'accompagnent des vrilles, nous citerons ceux fournis par des pavements de *Thysdrus* (*Ibid.*, pl. IX, 1), de *Pupput* (A. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 515 et suiv., pl. LXXVIII), de *Thugga* (P. Gauckler dans *Cat. du Mus. Alaoui*, 1[er] *suppl.*, p. 20, A. 264, pl. VIII), de *Maxula* (Le même, *Inv. des mos.*, II, p. 52-53, n° 511 *a*). — Sur la tunique liturgique de Saqqara (II[e] siècle ap. J.-C.), sont figurées des tiges sinueuses dont les racines adventices sont rendues par de petits traits et qui portent feuilles cordiformes et crosses (P. Perdrizet, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 99, pl. VII-VIII).

(3) Il serait évidemment tentant de reconnaître dans ces cordiformes avec vrilles des feuilles de vigne, mais si de nombreux ceps sont représentés sur les mosaïques africaines, jamais à ma connaissance un aspect nettement cordiforme n'est donné à leurs feuilles, même lorsque celles-ci sont très stylisées.

(4) Ses racines crampons suffisent au lierre grimpant pour s'attacher ; le lierre terrestre a des tiges rampantes, des coulants.

(5) Le liseron ressemble à la fois au lierre et à la vigne, aussi les anciens avaient donné parfois au *convolvulus* le nom de κισσάμπελος et voyaient en lui une plante favorite de Dionysos (F. Lenormand dans Saglio et Pottier, *Dict. antiq. gr. et rom.*, I, p. 623). Mais, comme le lierre, le liseron n'a pas de vrilles ; il n'est que *volubile*.

valeur prophylactique en le faisant ressembler au millet (1), nous croirions plutôt que, pour que fussent en quelque sorte associées les vertus des deux végétaux chers à Dionysos, a été conçue une plante hybride dans laquelle sont rapprochés des éléments de l'un et de l'autre.

Selon toute vraisemblanee, les motifs des hémicycles de la pièce B offrent un nouvel exemple du synthétique lierre-vigne. Les capitules du lierre se groupent en ombelles simples qui ont l'aspect de cônes renversés (2) et, dans leur voisinage immédiat, les feuilles, au lieu d'être cordiformes, sont lancéolées (3). Dans les fers de lance surmontés de fleurons triangulaires, nous reconnaîtrions volontiers ces feuilles et ces bouquets, dans les spirales et leurs groupes de traits, des vrilles de vigne (4).

(1) Cf. A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 133, fig. 4, p. 145.

(2) Pour les fleurs du lierre, cf. J. Costantin et F. Faideau, *Les plantes*, p. 36, fig. 46 J, p. 204, fig. 262.

(3) A cet égard, cf. par exemple la figure qui dans J. Trousset, *Nouv. dict. encyclop.*, III, p. 603 accompagne l'article *lierre*.

(4) Sur une mosaïque d'Hadrumète (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 59-60, n° 151, pl.), de part et d'autre d'un paon faisant la roue sont figurées des vrilles qu'aucun feuillage n'accompagne : les crosses d'une partie d'entre elles sont coiffées de groupes de traits parallèles. Sur un pavement des Thermes de *Thaenae*, de nombreux rinceaux ne portant que des vrilles sont disposés autour d'un lion (R. Massigli, *Mus. de Sfax*, p. 6, n° 12, pl. VI, 1). Dans la bordure de la grande mosaïque circulaire du même monument (*Ibid.*, p. 1 à 5, n°s 1 à 8, pl. II, 1 et IV, 1 ; P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 11 à 13, n° 18, pl.) se succèdent des dauphins, géminés de part et d'autre d'un trident, chaque couple étant séparé du suivant par une coquille allongée et spiralée : or celle-ci est flanquée de deux vrilles alors que d'autres vrilles enlacent les cétacés. A *Uthina* (Le même, *Inv. des mos.*, II, p. 137, n° 402) dans une bordure composée comme celle qui vient d'être décrite, les nageoires latérales et caudales des dauphins sont elles-mêmes transformées en vrilles. A notre avis, dans les quatre cas, les vrilles sont des représentations schématiques de la vigne destinées à accroître le pouvoir prophylactique des animaux et des emblèmes qu'elles accompagnent. Sur une tombe chrétienne de *Thabraca*, il y a lieu, selon toute vraisemblance, de reconnaître la vigne dans un rinceau pourvu de vrilles, figuré entre deux peltes, sous trois roses pointues dans une couronne (P. Gauckler, *op. cit.*, p. 310, n° 960).

Sur plusieurs mosaïques de *Thabraca* et de Carthage dont le caractère prophylactique n'est pas douteux (*Ibid.*, II, p. 303-304, n° 940, pl. ; A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 132, 140, pl. IX, 2), des rinceaux d'acanthe qui portent des boutons de rose pointus et parfois des grenades sont accompagnés de vrilles. Les rinceaux d'acanthe avec vrilles se retrouvent sur les pavements chrétiens par exemple à *Furnos Minus* (P. Gauckler dans *Cat. du Mus. Alaoui*, 1er *suppl.*, p. 18, A. 256, pl. XXI, 2), et à El-Mouasset (L. Poinssot et R. Lantier dans *Atti del III Congresso internaz. d'archeol. crist.*, p. 396-397, fig. 7 à 9). Dans le calendrier de Philocalus, le jeune homme nu par lequel est représenté le mois d'octobre tient un fil auquel est suspendu un gecko (A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 169 à 171, fig. 7, pl. IX, 1) : l'une des extrémités de ce lien a l'aspect d'une vrille de vigne. Sur les plus anciens de ces monuments, les vrilles ont, comme sur ceux énumérés au paragraphe précédent, une mission protectrice ; ailleurs, elles ne sont plus qu'un élément décoratif.

Au-dessus des trois divinités, et comme les grands fleurons des hémicycles, manifestement destinée à encadrer le tableau où elles figurent, a été inscrite en lettres rouges (1), sur cinq lignes, une apostrophe à l'*Invidus* (2) ; entourée d'un filet noir, elle occupe tout le seuil qui, au Nord, fait communiquer la pièce B avec la suivante (3).

Pièce C (fig. 3, 4, 5). — La troisième chambre a un pavement carré de 3 m. 40 de côté, à fond blanc, comportant à l'intérieur d'une très large bordure, un décor

(1) La hauteur des lettres varie à la *ligne* 1 de 0 m. 12 à 0 m. 10, aux *lignes* 2-5, de 0 m. 09 à 0 m. 08 ; elles sont grêles, très irrégulières, les barres horizontales de E, L, T, sont très courtes, F a une forme cursive. Un cadre noir (larg. 0 m. 85 ; haut. 0 m. 51) entoure le texte.

(2) Commenté par M. Merlin (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 801 à 803), le texte figure dans *C.I.L.*, VIII, sous le n° 23.161.

(3) Etant donné la place qui lui a été attribuée, le texte se rapporte, à notre avis, aussi bien au masque d'Océan, aux hippocampes et aux amours de la pièce C, qu'au tableau et aux fleurons de la pièce B. Or, sur une mosaïque d'Aïn Temouchent (à 8 kil. à l'Est de Sétif), un masque d'Océan est précisément accompagné d'une inscription commençant par *Invida sidereo rumpantur pectora visu* (F. G. de Pachtere, *Inv. des mos.*, III, p. 75, n° 318, bibliogr.) fort analogue à l'apostrophe à l'*Invidus* d'El-Haouria et selon toute vraisemblance de même époque.

géométrique interrompu en sa partie centrale par un tableau [1] disposé pour être regardé du seuil dont il vient d'être question.

1° *Tableau central.* — Le panneau médian qu'entoure un simple filet noir est occupé par une grande tête d'Océan [2] autour de laquelle quelques petites lignes vert-olive évoquent les flots de la mer. Deux antennes et deux pinces de crabe [3] sortent de la chevelure du dieu entremêlée d'algues comme la barbe limoneuse dont les extrémités

(1) Les fragments de ce pavement conservés au Musée municipal de Sousse sont présentés dans quatre cadres qui contiennent, a) un hippocampe et un amour tendant une couronne avec épis de blé, b) un hippocampe et un amour tendant une couronne avec grappes de raisin, c) un hippocampe et un amour tendant une couronne avec rameaux d'olivier, d) trois fragments arbitrairement groupés qui bien entendu ne se raccordent sur aucun point, à gauche une couronne avec roses, à droite un hippocampe, en haut une portion des deux traits noirs parallèles constituant le cadre. Le tableau central n'est pas exposé.

(2) Une liste des mosaïques sur lesquelles est représentée la tête d'Océan a été donnée par P. Gauckler dans Saglio et Pottier, *Dict. antiq. gr. et rom.*, III, p. 2.115, n° 10 : cf. compléments à cette liste dans A. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos*, p. 38 n. 2. Il y a dans S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 37-38 des reproductions schématiques d'une partie de ces mosaïques. Un certain nombre de sarcophages où figure la même tête sont cités dans St. Gsell, *Rec. de Constantine*, 1892, p. 248, n. 1.

Quelques images d'Océan peuvent être approximativement datées, entre autres celles d'*Althiburos* (première moitié du second siècle ap. J.-C.), du nymphée d'Antioche (époque de Probus : elle est mentionnée par Malalas) et de la crypte de l'Océan dans la catacombe de Saint-Calixte (première moitié du IVe siècle : cf. Wilpert, *Die Malereien der Katakomben*, pl. CXXXIV ; H. Leclercq, *Man. d'archéol. chr.*, I, p. 548-549, bibliogr.). — Pour l'iconographie d'Océan, cf. Weizsäcker dans W. H. Roscher, *Lexikon der Myth.*, III, col. 817 à 820.

(3) Parmi les mosaïques sur lesquelles Océan porte, en même temps que des pinces, une ou plusieurs paires d'antennes, nous mentionnerons celles d'Althiburos (P. Gauckler, *Mon. Piot*, XII, p. 125, pl. IX-X ; A. Merlin, *op. cit.*, p. 38, pl. III-IV), d'Utique (Le même, *Inv. des mos.*, II, *suppl.*, p. 88 à 90, n° 292 *c*, étage inférieur, 1° : ce pavement est maintenant au Musée du Bardo), d'Aïn Temouchent (St. Gsell, *op. cit.*, p. 245-246, pl. ; S. Reinach, *op. cit.*, p. 37, n° 1), du Glésia de Montréal (*Ibid.*, p. 38, n° 3 ; De Carsalade du Pont, *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 38 à 41, pl. I), de Saint-Rustice (G. Lafaye, *Inv. des mos.*, I, p. 84-85, n° 376, pl.).

redressées à droite et à gauche ressemblent aux cornes d'un croissant [1]. Il ne reste plus rien du visage qui, selon toute vraisemblance, a été détruit intentionnellement [2].

2° *Décor géométrique.* — Le tableau interrompt brutalement [3] un grand damier constitué par de minces bandes obliques aux côtés de la pièce. Dans celui-ci chacune des cases contient un fleuron aux bords dentelés, rouge, à peu près carré, coupé de croix suivant les diagonales, qui comporte en son milieu une partie vaguement circulaire demeurée blanche [4].

Le décor géométrique est entouré d'un large cadre limité intérieurement par deux lignes noires peu distantes, extérieurement par une autre ligne noire.

Aux quatre angles de ce cadre s'épanouit une sorte de palmette avec trois feuilles lancéolées vert-olive (long.

(1) Dans la tête d'Océan (et non de Glaucus) figurée sur l'un des seuils de la Maison d'Ariane à Carthage (L. Poinssot et R. Lantier, *Mon. Piot*, XXVII, p. 71-73, fig. 2) la barbe diverge de même façon de part et d'autre du visage.

(2) C'est à notre avis également à une mutilation voulue qu'est due la disparition du visage d'Orphée sur la grande mosaïque des *Praedia Laberiorum* trouvée à *Uthina* (P. Gauckler, *Mon. Piot*, III, p. 218 à 220, fig. 12). — Sur des destructions analogues ayant pour but de réduire à l'impuissance l'esprit qui est censé résider dans une image, cf. L. Poinssot, *L'autel de la gens Augusta*, p. 10.

(3) Dans plusieurs mosaïques africaines, le panneau médian paraît avoir été substitué comme ici à une partie du décor. Cet artifice de composition a trompé ceux qui ont publié certaines d'entre elles et leur a fait croire que le « motif du milieu » avait été, après coup « encastré maladroitement » (R. Massigli, *Mus. de Sfax*, p. 6, n° 12, pl. VII, 2 ; P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 36, n° 88, pl.).

(4) On peut se rendre compte de ce décor par celui à peu près identique qui, à Carthage, dans la Mosaïque du Paon, entoure l'arceau encadrant l'oiseau (A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 130, fig. 1, p. 132-140, n° 11, pl. IX). Il convient de rapprocher de l'un et de l'autre le pavement « quadrillage orienté à 45° de la bordure et dessinant un damier dont toutes les cases sont ornées d'étoiles cruciformes » qui, dans une maison d'*Althiburos*, couvre une partie du sol de l'*œcus* (P. Gauckler, *Mon. Piot*, XII, p. 119-120, fig. 1 ; Le même, *Inv. des mos.*, II, p. 189-190, n° 575 *b*).

0 m. 11) [1] que flanquent à gauche et à droite une petite tige noire recourbée en crosse (long. 0 m. 14) ; c'est la réduction un peu simplifiée, puisque les fleurons triangulaires et les groupes de petits traits ont disparu, des motifs rayonnants qui dans la pièce B flanquent le tableau où sont représentés Athéna, Niké et Poseidon.

3° *Bordure*. — Comme dans le panneau médian, dans la bordure large de 0 m. 50, quelques courtes lignes droites vert-olive, le plus souvent horizontales [2], rappellent la mer. Sur chacun des trois côtés, Sud, Est et Nord, un amour entièrement nu [3], allongé horizontalement vole vers la droite, à la surface des flots [4] tandis que bondit au-devant de lui un cheval marin.

L'enfant dont le corps trapu se présente presque de profil et la grosse tête [5] à peu près de face porte des bracelets d'or aux chevilles, aux bras et aux poignets [6]. Le bras gauche plié, l'avant-bras levé, de la main largement ouverte il saisit par sa bordure le grand damier qui repose également sur sa chevelure crépue. En même temps,

(1) Parfois le sommet de ces feuilles est noir.

(2) Chacune de ces lignes est constituée par une seule rangée de cubes carrés se touchant par les pointes.

(3) La longueur de chacun des amours ne dépasse guère un mètre.

(4) Sur un grand nombre de monuments sont représentés des génies ailés, nus ou vêtus, volant ainsi, le corps allongé horizontalement. Cf. en particulier le sarcophage (III[e] siècle) d'Annius Cato (H. Leclercq dans F. Cabrol et H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chr.*, I, col. 2.871-2.872, fig. 976), la mosaïque de l'arc triomphal (432-440) de Sainte-Marie Majeure (*Ibid.*, I, col. 2.107-2.108, fig. 625), le sarcophage de Sidi bou-Saïd (L. Poinssot dans *Cat. du Mus. Alaoui*, 1[er] *suppl.*, p. 56, C. 1.009 et pl. XLV, 2. Cf. également H. Leclercq dans F. Cabrol et H. Leclercq, *op. cit.*, I, col. 2.119 à 2.122, fig. 644 à 651). — Du même poncis hellénistique dérivent les amours volant allongés horizontalement et ceux volant le corps dressé verticalement qui figurent dans de nombreuses œuvres du Haut-Empire, sur les fresques de Pompéi par exemple (S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 70 à 74).

(5) Haut. 0 m. 18.

(6) Par inadvertance, le mosaïste a représenté un des amours sans bracelet au bras gauche, alors qu'il en a un au bras droit.

le bras droit tendu en avant, il tient à pleine main une grosse couronne de feuillage [1] qu'il paraît offrir au monstre. Celui-ci [2] est figuré à beaucoup plus petite échelle que son compagnon [3] ; la tête dressée, il galope des jambes de devant tandis que serpentent son corps sinueux pourvu d'anguleuses nageoires et sa queue terminée par trois pointes [4]. Un peu au-dessus du sabot de la jambe gauche, un peu au-dessous de l'autre sabot est disposée une de ces tiges à sommet recourbé [5] que nous croyons être des vrilles de vigne [6].

Sur le quatrième côté qui longeait le mur Ouest de la pièce, c'est le ventre de l'hippocampe et non sa tête qui adhère au cadre du décor géométrique [7] : une couronne subsiste, mais il ne reste rien de l'amour qui la portait. L'alternance entre *putti* et animaux n'a pas été rompue

(1) Diamètre intérieur de la couronne 0 m. 15, diamètre extérieur 0 m. 20.

(2) Les hippocampes ont en moyenne 1 m. 25 de long.

(3) On rapprochera à cet égard de la bordure de la chambre C, le Neptune et les hippocampes d'une mosaïque d'Oudna (G. Doublet, *Mus. d'Alger*, p. 52, 97, pl. XVII, n° 1 ; P. Gauckler, *Inv. des mos.*, p. 131-132, n° 387). Dans le pavement d'El-Haouria, la disproportion est particulièrement choquante, mais il convient de ne pas perdre de vue que, dans la plupart des monuments que nous a laissés l'antiquité, les animaux figurés avec des hommes le sont à une plus petite échelle que ceux-ci.

(4) Les parties ombrées du corps sont en cubes noirs, le reste en cubes verts plus ou moins foncés ; dans la tête, les lèvres sont rendues par un cercle rouge. Les nageoires de même que la queue sont roses.

(5) La petite tige est vert-olive ; de sa volute se détache un appendice qui tantôt est minuscule et ressemble à une petite corne, tantôt est aussi long que la tige elle-même et finit comme elle par une crosse. La tige à sommet recourbé ne subsiste que devant trois des hippocampes ; sur le quatrième côté, la partie de la mosaïque correspondant à son emplacement est endommagée.

(6) Cf. plus haut.

(7) Du côté Ouest de la bordure apparaît seulement, sur la photographie prise en 1906, la partie Sud, occupée par l'hippocampe.

par cette erreur du médiocre artisan [1] auquel avait été confiée l'exécution du pavement d'El-Haouria ; il se contenta — sans autrement se soucier de la composition qui lui servait de modèle et de sa signification — de placer l'Amour tenant une couronne derrière le cheval marin.

Les trois amours qui subsistent dérivent d'un même poncis, mais celui-ci a été interprété assez librement et ils ne sont nullement identiques ; c'est ainsi par exemple que la jambe droite pliée est plus ou moins levée.

A l'exception de la partie médiane, qui est noire, de l'aile droite, les ailes de l'amour sont vert-olive [2] : l'aile gauche est vue en raccourci. Les bracelets faits de cubes jaunes sont partiellement cernés des mêmes cubes rouge foncé qui limitent les chairs [3] et la chevelure du côté où elles sont ombrées.

Il y a lieu de reconnaître du laurier dans le feuillage simplifié à l'excès [4] des couronnes. A leur partie antérieure, celles-ci sont ceintes d'un ruban d'or [5] dont les

(1) La singulière façon dont ont été disposés l'hippocampe et l'amour sur le côté Ouest de la bordure ne peut, croyons-nous, s'expliquer que par une erreur du mosaïste assez maladroitement réparée ou, si l'on préfère, compensée. Si ce même dispositif avait été adopté pour le côté Nord au lieu de l'être pour le côté Ouest, il eût du moins permis à la personne venant de l'entrée qui est au Sud et qui a devant les yeux dans son sens normal la tête de l'Océan de ne pas voir la tête en bas, l'animal marin et son compagnon.

(2) Dans l'aile gauche de l'un des amours (celui qui tient une couronne dans laquelle sont plantés des épis de blé), une partie des cubes vert-olive sont remplacés par des cubes jaunes.

(3) Celles-ci en cubes roses et rose pâle.

(4) Ton général vert-olive, des cubes noirs ou rouge foncé indiquent les contours et les ombres.

(5) L'or, comme celui des bracelets, est rendu par des cubes jaunes. — Sur le feuillage sont distincts [illegible]tours du ruban ; ses coques sont analogues à celles des liens d'or avec lesquels sont attachés les poissons d'une mosaïque de Dar Zmela (décrite dans P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 33-34, n° 83 A. ; mentionnée et reproduite dans *Bull. Soc. archéol. de Sousse*, 1927, p. 55 et 56, fig. 3), qui faisait partie, dans de petits thermes, d'un ensemble de pavements à images prophylactiques, tête de Méduse, peltes, etc. (cf. P. Gauckler et E. Gouvet, *Bull. archéol. du Comité*,

coques triangulaires et les bouts pointus font saillie dans la direction des chevaux marins. Du feuillage d'une des couronnes, sortent, de part et d'autres des coques du ruban, deux branches de rosier : chacune a deux boutons — l'un à son extrémité, l'autre en son milieu — qui plus ou moins cordiformes sont rouges en haut, roses en bas. Dans une autre couronne, sont plantés deux grands épis de blé [1] que leurs longues barbes font ressembler à des palmes. Ce sont deux grappes de raisin [2] qui ont été attachées à la troisième couronne. Deux rameaux d'olivier chargés de fruits occupent dans la quatrième couronne la place donnée dans les autres aux rameaux de rosier, aux épis et aux grappes de raisin [3]. Roses, épis de blé, grappes de raisin, olives sont les symboles du Printemps, de l'Eté, de l'Automne, de l'Hiver et il faut voir dans les amours qui les tendent au bout de leurs couronnes, les génies mêmes des Saisons.

Comme les amours, les quatre hippocampes bien que se rattachant à un même modèle, ne sont pas semblables. La tête est plus ou moins relevée, l'inclinaison et la forme des nageoires [4] diffèrent, les sinuosités des corps et des queues sont plus ou moins amples.

Le caractère prophylactique des pavements trouvés à El-Haouria n'est pas douteux [5].

1904, pl. XXXVI). A *Thaenae*, dans la bordure de la grande mosaïque circulaire, une partie des dauphins sont liés aux tridents par des rubans qui ont également des coques anguleuses (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 11 à 13, n° 18 § 4°, pl.).

(1) Rendus par des cubes jaunes.

(2) Pour donner l'impression de relief, le mosaïste a, dans chacune des deux grappes, entouré un grain jaune d'une demi-douzaine de grains rouge foncé.

(3) Branches de rosier, rameaux d'olivier, épis de blé et grappes de raisin dépassent les couronnes d'une dizaine de centimètres.

(4) C'est ainsi que la nageoire qui, se dressant entre les oreilles de l'hippocampe fait ressembler sa tête à celle d'une licorne, pointe tantôt en avant, tantôt en arrière.

(5) Sur les pavements où des éléments en apparence hétérocli-

Le tableau de la chambre B réunit d'une façon fort heureuse trois divinités qui par leurs fonctions (1) comme par leurs attributs porte-pointes, grande palme, lance et trident (2), sont particulièrement désignées pour protéger contre le mauvais œil. Ses vertus bienfaisantes sont accrues par les palmettes (3) dont il est flanqué où aux boucliers d'amazone sont jointes les feuilles et les fleurs du lierre, les vrilles de la vigne (4).

Sur le seuil des pièces B et C, l'apostrophe à l'*Invidus* (5) placée au-dessus d'Athéna, de Niké et de Posei-

tes sont groupés pour leur valeur prophylactique, cf. A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 134 n. 2.

(1) Sur le « sens religieux de la Victoire », cf. surtout A. Piganiol, *Recherches sur les jeux romains*, p. 116 à 125.

(2) Sur la peinture qui a inspiré plus ou moins directement le pavement d'El-Haouria, le trident de Poseidon était évidemment pourvu de ses trois pointes et selon toute vraisemblance à la poitrine d'Athéna était fixé le *gorgoneion ;* de ces attributs qui accroissaient la valeur protectrice de l'image, le mosaïste a altéré l'un et supprimé l'autre. — A ne considérer son image qu'au point de vue de son efficacité apotropaïque, Poseidon armé du trident équivaut au rétiaire qui sur un relief de marbre menace de son trident le mauvais œil (G. Lafaye dans Saglio et Pottier, *Dict. antiq. gr. et rom.*, II, p. 982, fig. 2.887).

(3) Dans lesquelles, il convient de noter, les « pointes » défensives sont à plaisir multipliées.

(4) Sur le relief d'Aphrodisias en Carie (S. Reinach, *Répertoire reliefs*, II, p. 110, n° 7), la scène réunissant Poseidon, Niké et Athéna est de même accompagnée d'une image apotropaïque : au-dessous d'elle, en effet, est représenté un dauphin s'enroulant autour d'un trident (pour le caractère prophylactique du dauphin entourant le trident, cf. Ch. Picard, *Syria*, 1933, p. 319-320).

(5) *C.I.L.*, VIII, 23.131. — Cf. un certain nombre d'inscriptions africaines destinées à combattre la malfaisance de l'*Invidus : Ibid.*, 8.509, 8.696, 11.683, 18.003, 24.670 ; St. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 113, 864, 1.971, 3.709 ; Guenin, *Nouv. Archives des Miss.*, XVII, p. 127, 180 ; L. Poinssot, *Bull. archéol. du Comité*, 1928-29, p. 44-45. — Sur les apostrophes à l'*Invidus*, P. Gauckler, *Nouv. Archives des Miss.*, XV, p. 440 à 445 ; sur celles d'époque chrétienne, H. Leclercq dans F. Cabrol et H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, VI, col. 2.212, VII, col. 661-662. — Un des nombreux textes non-africains relatifs à l'*Invidus* mérite d'être mentionné spécialement : c'est celui, emprunté à Martial (I, 41) inscrit sur une mosaïque de Pèbre (M. Chaillan, *Bull. archéol. du Comité*, 1919, p. 261 à 263 ; S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 219, nos 4 à 6).

don, au-dessous du masque d'Océan, des amours et des hippocampes, renforce les pouvoirs immunisateurs des uns et des autres.

Au milieu de la pièce C (1), par ses antennes, ses pinces de crabe et sa barbe bifide, Océan menaçait le mauvais œil auquel étaient également opposées toutes les pointes (2) du décor géométrique (3), les feuilles lancéolées et les vrilles de l'encadrement. Le dieu était assisté dans sa tâche (4) par l'amour et l'hippocampe de chacun des côtés de la bordure. Si le geste du jeune génie ailé tendant une couronne de laurier était particulièrement propitiatoire (5), les pointes dont se hérissait le corps du monstre marin, en particulier la nageoire sortant com-

(1) C'est parce qu'il est un puissant *apotropaion* que le masque d'Océan occupe soit le centre d'une pièce, comme ici, soit un seuil comme à Hadrumète, dans la maison de la mosaïque des Pêcheurs (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 55, n° 139) ou à Carthage, dans la maison d'Ariadne (L. Poinssot et R. Lantier, *Mon. Piot*, XXVII, p. 71, 73, fig. 2).

(2) Une mosaïque d'Es-Sedria fournit un bon exemple de pointes opposées — en masse — au mauvais œil : L. Poinssot, *Bull. archéol. du Comité*, 1928-29, p. 43.

(3) A propos d'un décor à peu près semblable qui, dans une mosaïque de Carthage, entoure un paon, a été indiqué le pouvoir prophylactique des « fleurons aux bords dentelés et aux croix effilées » (A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 140 n. 11).

(4) De même sur un pavement de Vienne (S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 37, n° 5 ; cf. A. Merlin et L. Poinssot, *op. cit.*, p. 140, n. 1), les quatre cratères et les quatre dauphins de la bordure aidaient le masque d'Océan à protéger ceux qui habitaient la maison. Il est du reste fréquent qu'il y ait au voisinage des masques d'Océan, des représentations prophylactiques. Sur un pavement de Bir-Chana, un masque d'Océan sert de pendant à un Paon faisant la roue (*Ibid.*, p. 136). Or si, à El-Haouria, Océan voisine avec les hippocampes s'apprêtant à manger les plantes des saisons, le Paon faisant la roue est associé, à Carthage, aux chevaux qui représentent des factions, se nourrissant des mêmes plantes, à Gargaresh, aux quadriges des factions (cf. plus loin).

(5) Rapprocher des amours d'El-Haouria tendant des couronnes aux quatre hippocampes, ceux qui à Hadrumète volent, portant des guirlandes, au-dessus de quatre chevaux (P. Gauckler, E. Gouvet, G. Hannezo, *Mus. de Sousse*, p. 4 n. 4, pl. II ; P. Gauckler *Inv. des mos.*, II, p. 49, n° 124 ; cf. A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 145, n. 3 ; voir aussi une des notes suivantes).

me une corne de son front et celles qui constituaient un véritable trident à l'extrémité de sa queue ne l'étaient pas moins. Mais ce qui, par dessus tout, devait rassurer les habitants de la maison d'El-Haouria que tourmentait la peur des puissances des ténèbres (1), c'était l'acte qu'à l'instigation du premier, le second s'apprêtait à accomplir.

Sur une mosaïque de Carthage (fig. 6), des chevaux qui portent les couleurs des quatre factions (2) se prémunissent contre tout maléfice en mangeant (3) les végétaux des quatre saisons (4). De même ici, roses, blé, raisin et olives sont offerts aux chevaux marins et si leur tige ne s'élance plus de grands cylindres dorés et gemmés, du moins elle est plantée sur des couronnes de lau-

---

(1) Il convenait d'autant plus de multiplier les « moyens de défense » contre l'*Invidus* dans les pièces B et C, qu'elles précédaient un *caldarium*. Or si le séjour dans la partie chaude des bains a généralement sur la santé des répercussions heureuses, il provoque dans certains cas des accidents graves, parfois mortels. Aussi n'est-il pas rare dans les thermes d'Afrique que les pièces donnant accès à un *caldarium* aient leur sol décoré de signes prophylactiques : c'est le cas par exemple d'un couloir des Thermes d'Eté de *Thuburbo Majus* où sont figurées des tiges de millet et des *hederae* (L. Drappier, *Bull. archéol. du Comité*, 1920, p. 72).

(2) Sur le rôle bienfaisant joué par les factions du Cirque, A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 145.

(3) A. Merlin et L. Poinssot, *op. cit.*, p. 132 à 134, fig. 3-4, pl. IX, 2. — Pour la manducation des végétaux prophylactiques, *Ibid.*, p. 148 à 151. — Il faut rapprocher des mosaïques d'El-Haouria et de Carthage, celle de *Thugga* (cf. notre fig. 7), dont il n'a jamais été donné encore de représentation, où sont représentés des chevaux mangeant des palmes : sur elle, cf. L. Poinssot, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CCXXX et *Rev. Tun.*, 1911, p. 65, n° 826 ; A. Merlin, *Inv. des mos.*, II, *suppl.*, p. 63, n°s 559-560, § 9° et dans *Cat. du Mus. Alaoui*, 2e *suppl.*, p. 14, A. 386.

(4) Sur les plantes symbolisant les Saisons. A. Merlin et L. Poinssot, *op. cit.*, p. 141 à 144. A El-Haouria, comme sur la mosaïque du Paon à Carthage, les qualités prophylactiques que possèdent ces plantes sont renforcées par des conventions de dessin (*Ibid.*, p. 144-145) : la rose est pourvue d'une triple pointe, les barbes du blé sont allongées de façon à le faire ressembler à une palme (sur la palme, *Ibid.*, p. 144, n. 6). Sur le rapport

rier (1) dont des liens aux nœuds anguleux (2) accroissent le pouvoir bienfaisant.

Bien qu'autour du cou des hippocampes manquent les minces rubans vert, rouge, bleu et blanc (3) qui devaient se trouver sur le modèle donné au mosaïste négligent, il faut, croyons-nous, reconnaître en eux, comme dans les chevaux de Carthage, les représentants des factions du cirque (4).

---

très précis que les Anciens avaient établi entre les saisons et les factions du Cirque, *Ibid.*, p. 146-147 ; sur le rôle bienfaisant des Saisons, *Ibid.*, p. 141 à 144.

(1) Sur le laurier « qui reste à l'écart du mal », A. Merlin et L. Poinssot, *op. cit.*, p. 146.

(2) Cf. à ces nœuds, ceux, si manifestement mis en vedette sur la grosse guirlande qui, dans le mystérieux tombeau de Vibia, occupe une place d'honneur (S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 246, n° 5). — Sur la valeur magique des liens et des nœuds, W. Vollgraff dans Saglio et Pottier, *Dict. antiq. gr. et rom.*, V, p. 897-898. Cf. E. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, p. 88 à 91.

(3) Il faut regarder attentivement la mosaïque du Paon dont nous rapprochons le pavement d'El-Haouria pour distinguer au cou de chaque cheval l'étroit ruban indiquant la faction à laquelle il appartient.

(4) Aux quatre quadriges menés par des auriges portant des casaques verte, rouge, bleue ou blanche, avaient été parfois substituées des images plus schématiques. Sur une mosaïque d'Hadrumète (A. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1919, p. CXC-CXCI ; L. Poinssot, *Ibid.*, 1922, p. XLV à XLVII, pl. I) et sur une de Rome (E. Caetani Lovatelli, *Atti de Lincei*, *Mem. sc. Mor.*, 3e vol., VI, 1881, p. 149-150 ; R. Paribeni, *Le terme di Diocleziano*, 4e éd., p. 234-235), quatre chevaux sont tenus en main par quatre palefreniers portant des casaques aux couleurs des factions ; sur une autre mosaïque d'Hadrumète (voir une des notes précédentes), au-dessus de quatre chevaux volent, tenant des guirlandes, des amours, chacun ceint, ainsi que j'ai pu le constater récemment, d'une écharpe verte, rouge, bleue ou blanche. Sur une mosaïque des thermes de *Thaenae*, quatre amours dont chacun porte le végétal symbolique d'une des saisons montent des chevaux au galop qui assurément représentent eux aussi les factions (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 10, n° 18 § 110 ; R. Massigli, *Mus. de Sfax*, p. 6, n° 10, pl. V, 2). A Carthage, sur la mosaïque du Paon, il y avait seulement quatre chevaux, au cou entouré d'un ruban vert, rouge, bleu ou blanc (A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 133, 140).

Il était d'autant plus tentant de remplacer les quatre chevaux devenus personnifications des factions par des hippocampes que,

Dès le Ier siècle ap. J.-C., les artistes imaginent de faire participer à des courses qui parodient celles du cirque, des chars auquels sont attelés des hippocampes et que mènent des amours (1).

A la Chebba, sur une des plus belles mosaïques qui aient été trouvées en Tunisie (2), tandis qu'au centre Poseidon monte un quadrige attelé de quatre hippocampes, aux quatre angles se tiennent les quatre Saisons, chacune encadrée par le feuillage qui lui est consacré. Sans aucun doute, c'est intentionnellement qu'avaient été réunies des divinités également bienfaisantes : peut-être néanmoins dans la façon dont on les groupa, n'y eut-il d'abord qu'une intention purement décorative. Mais les Africains des IIIe et IVe siècles dont on connaît le goût pour de pareilles combinaisons n'ont-ils pas été tentés d'une part d'identifier les quatre chevaux marins aux chevaux qui ailleurs personnifiaient les quatre factions, d'autre part d'établir un lien sinon directement entre le dieu et les saisons, du moins entre les végétaux qui sont les attributs de celles-ci et les hippocampes. De tels rapprochements devaient aboutir à des compositions comme celles d'El-Haouria où à Poseidon est substitué Océan qui, considéré du point de vue iconographique, n'est pas loin d'être son doublet, tandis que, répartis dans la bordure les quatre hippocampes du char (3) tiennent la place des quatre chevaux champions des quatre Factions et s'apprêtent à manger les quatre végétaux, symbolisant les Saisons, que des amours leur présentent.

sur d'autres pavements, des dauphins étaient attelés à des biges conduits par des cochers des quatre factions ou des poissons accouplés portaient des amours munis d'écharpes verte, rouge, bleue ou blanche (mosaïque de *Thaenae :* P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 12, n° 18 § 4° *b*, pl. ; mosaïque d'Hadrumète, *Ibid.*, p. 57, n° 144 : par erreur dans l'album accompagnant l'*Inventaire*, figure sous le n° 144 une mosaïque d'Utique, mais des reproductions de la mosaïque d'Hadrumète, ont été données par A. Héron de Villefosse dans *Bull. des antiquités afr.*, V, p. 385, pl. 1).

(1) Peinture de Pompéi : S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 79, n° 2.

(2) P. Gauckler, *op. cit.*, p. 35, n° 86 § 7° *a*, pl.

(3) Parmi les peintures et mosaïques qui représentent Poseidon sur un char traîné par des hippocampes, nous nous contenterons de rappeler celles reproduites dans S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 35-36. Sur plusieurs pavements, des hippocampes, le plus souvent montés par des Néréïdes, entourent le masque d'Océan (*Ibid.*, p. 37, n° 1, p. 38, nos 1, 4 ; P. Gauckler, *Mon. Piot.* XII, p. 120, 125, pl. IX-X).

Nous avons signalé plus haut que les groupes de feuilles lancéolées et des crosses de la pièce B se retrouvaient sous une forme schématique dans la pièce C. Il existe entre les deux pavements bien d'autres ressemblances. Dans tous deux, de pareille façon, les chairs cernées par des cubes rouge foncé sont flasques, les membres mal attachés, les mains et les pieds informes, les visages hébétés ; la pupille est toujours si malencontreusement placée qu'amours et déesses paraissent loucher. Des ombres lourdement indiquées donnent aux chevaux marins comme aux personnages un relief excessif et rendent plus sensible l'insuffisance du modelé. Partout il a été fait usage des mêmes matériaux, aussi peu variés que possible. De toute évidence, un seul maître d'œuvre a dirigé les médiocres artisans qui ont couvert de mosaïques le sol des pièces d'El-Haouria.

A quelle époque doit être attribué cet ensemble si homogène ?

C'est peut-être avec la mosaïque du Paon (de Carthage) (1) que le pavement de la pièce C s'apparente le plus étroitement. De semblable façon dans tous deux, le même décor géométrique paraît partiellement recouvert par un petit tableau ; à la bande de l'une où sont juxtaposés

(1) A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 130 à 154, fig. 1 à 4, pl. IX, 2.

les chevaux des quatre factions mangeant les végétaux des quatre saisons correspond exactement la large bordure qui, dans l'autre, est occupée par les amours tendant les mêmes végétaux à quatre hippocampes. Pour mettre à la disposition d'Africains ayant les mêmes croyances des procédés de défense identiques, ceux qui ont imaginé les modèles des deux pavements ont adopté le même parti de composition.

Dans leur partie chevaline, les monstres marins de la pièce C sont tout à fait comparables aux chevaux de la mosaïque du Paon (de Carthage), à ceux d'une mosaïque de Sidi Abdallah [1], à celui enfin qui figure sur une des trois célèbres mosaïques semi-circulaires de Tabarka [2].

Deux tombes de *Thaenae* offrent des damiers qui, obliques à leurs bords, sont fort analogues au décor géométrique commun au pavement de la pièce C et à la mosaïque du Paon ; or, eux aussi, sont interrompus par un panneau [3].

Les deux génies, assez disgracieux, en train de voler, qui, sur une des parois du caveau funéraire de Gargaresh [4], tiennent une couronne ressemblent fort aux amours de la chambre C dont ils ont les proportions tra-

---

(1) P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 300 et 352, n° 933 et pl. — La façon dont ces chevaux sont traités les a fait attribuer à l'époque chrétienne (M. Bernard, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 11).

(2) P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 303-304, n° 940 et pl.

(3) P. Gauckler, *Ibid.*, p. 15, n°s 24-25, pl. ; A. Merlin, *Ibid., suppl.*, p. 5 ; E. Fortier et F. Malahar, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. 91-92, 97, pl. XXI-XXII ; R. Massigli, *Mus. de Sfax*, p. 8 à 10, n°s 23 et 26 ; S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 245, n° 8, p. 271, n° 6.

(4) P. Romanelli, *Ministerio delle Colonie, Notiziario archeologico*, III, p. 27, fig. 4-5. Sur la même paroi que les deux génies, est figurée une course de chars : les auriges portent des casaques verte, rouge, bleue et blanche (*Ibid.*, p. 20, 31, fig. 4-5). La voûte du *loculus* est occupée par un paon faisant la roue. Comme dans la mosaïque du Paon à Carthage, le Paon et les Quatre Factions sont donc groupés.

pues [1], les cheveux crépus, le visage morne, le regard oblique [2].

Sur une mosaïque d'El-Djem, un Bacchus qui tient un gecko a comme le Poseidon et les amours d'El-Haouria, des chairs boursouflées, cernées [3].

Sur les plus anciennes des tombes de *Thabraca*, les visages rappellent souvent ceux des divinités et des amours des pièces B et C. Parmi les nombreuses mosaïques où se retrouvent des roses analogues à celles que, dans la pièce C, tend un des amours, il y a lieu de mentionner non seulement les tombes susdites, mais les trois grands pavements semi-circulaires qui proviennent aussi de *Thabraca* et la mosaïque du Paon (à Carthage) [4].

Les tombes de *Thabraca*, sont vraisemblablement quelque peu postérieures à l'édit de tolérance (311 ap. J.-C.).

---

(1) Sur la mosaïque de Constantine « Neptune et Amphitrite » qui a été attribuée à la première moitié du IIIe siècle (L. Poinssot et R. Lantier, *Mon, Piot*, XXVII, p. 86), une apparence massive est déjà attribuée à des *putti*, mais ceux-ci sont encore traités avec un certain art alors que les amours d'El-Haouria sont de véritables magots. Si on compare la façon dont sont rendus, d'une part, la poitrine de la déesse dans la mosaïque du Couronnement d'Ariadne qui paraît également antérieure au milieu du IIIe siècle (*Ibid.*), d'autre part, les nus des chambres B et C, on est amené à penser qu'il s'est écoulé entre l'exécution de la première et celle des seconds, bien des décades d'années.

(2) Aux amours d'El-Haouria est aussi très analogue le génie ailé tenant une couronne représenté sur une mosaïque qui a été trouvée dans une des dépendances de la basilique d'Oued-Ramel (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 156-157, n° 463, pl. ; Le même, *Basiliques chr. de Tunisie*, p. 20 à 23, pl. XVIII).

(3) A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 154-155, fig. 5, p. 161, 162, 175, pl. IX, 1. — Dans la mosaïque du Dionysos au gecko comme dans les pavements étudiés ici, mains et pieds sont indiqués d'une façon enfantine, les membres sont mal attachés au torse. — Pour la façon dont sont rendus les bras et le visage, on rapprochera également de la Niké d'El-Haouria, la Victoire qui figure sur un des pavements de la basilique d'Aquilée (entre 312 et 319 ap. J.-C.) : cf. A. Piganiol, *L'empereur Constantin*, pl. III, p. 202, 239.

(4) Cf. également pour les roses une mosaïque tombale, non chrétienne, de *Thaenae* (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 14-15, n° 23 ; A. Merlin, *Ibid., suppl.*, p. 5, même n°).

Il y a trop d'analogies entre elles et les mosaïques qui recouvrent à *Thaenae* des sépultures païennes, pour que ces dernières puissent remonter plus haut qu'au début du IV[e] siècle. Comme la mosaïque aux chevaux de Sidi Abdallah, les grands pavements semi-circulaires de *Thabraca* et les fresques de Gargaresh (1), la mosaïque de Carthage où les chevaux des factions sont associés au paon et celle d'El-Djem où un Dionysos avec gecko est entouré de zébus datent selon toute apparence de la première moitié du IV[e] siècle (2). C'est également à cette époque qu'il convient d'attribuer les pavements d'El-Haouria (3) qui présentent tant de points de contact avec toutes ces mosaïques et toutes ces peintures (4).

Chez païens et chrétiens qu'obsédait la hantise du mauvais œil et la peur des sorciers (5), les préoccupations d'ordre esthétique cédaient alors de plus en plus la place

(1) De la première moitié du IV[e] siècle paraissent bien être également, deux importantes mosaïques de Carthage, celle du Seigneur Julius et celle du Banquet (L. Poinssot et R. Lantier, *Mon. Piot*, XXVII, p. 86, n. 6), ainsi qu'une tombe, non chrétienne, de Thugga (Les mêmes, *Rev. archéol.*, 1925, II, p. 241 à 244 ; A. Merlin, *Cat. du Mus. Alaoui*, 2[e] *suppl.*, p. 15, A. 389). Rapprochées des pavements d'El-Haouria, elles présentent avec eux des analogies de style assez grandes pour que s'impose l'attribution des unes et des autres à une même époque.

(2) A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 152 à 154, 174-175.

(3) Le masque d'Océan qui, peint sur le plafond d'un des *cubicula* de la catacombe de Saint-Calixte, paraît dater de la première moitié du IV[e] siècle (cf. H. Leclercq, *Man. d'archéol. chr.*, I, p. 550-551, bibliogr.) serait donc contemporain de celui qui occupe le milieu de la pièce C.

(4) A ne s'en tenir qu'à la forme des lettres, l'apostrophe à l'*Invidus*, inscrite sur le seuil unissant les pièces B et C paraît devoir être plutôt attribuée au IV[e] siècle qu'au III[e] ; on peut, en effet, au point de vue paléographique la comparer à quelques-unes des plus anciennes mosaïques funéraires de *Thabraca* ou de Diar el-Hajjej (sur ces dernières, A. Merlin, *Inv. des mos.*, II, suppl., p. 50-51, n° 499 *a*).

(5) Sur la terreur qu'inspirent au IV[e] siècle les magiciens, cf. H. Leclercq dans F. Cabrol et H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chr.*, X, col. 1.097 à 1.100, bibliogr.

au souci de se protéger contre les démons malfaisants (1). Mais, depuis bien longtemps, la vertu prophylactique de chacune des images ici groupées avait été reconnue. La doctrine établissant des liens magiques entre les Saisons et les Factions du Cirque paraît avoir été déjà familière à Suétone. Dès le Haut Empire (2), Océan a le visage qui lui est attribué dans la pièce C. Un tableau comme celui qui met en présence Athéna, Poseidon et Niké, remonte vraisemblablement au 1[er] siècle de notre ère (3) ; ce n'est pas apparemment le sujet traité (4) qui suffirait à expliquer qu'il ait été imité à la fois en Asie Mineure et en Afrique et qu'on ait, au IV[e] siècle, continué à le reproduire (5).

(1) Les images et légendes réputées porter bonheur sont réunies de la façon la plus arbitraire, sur des médaillons contorniates qui sont à peu près contemporains des pavements d'El-Haouria, (Cf. par exemple, L. Poinssot, *Bull. archéol. du Comité*, 1933, Commiss. Afr. du Nord, 14 février).

(2) A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 146-147.

(3) M. Merlin (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 800-801) a rapproché d'une pareille composition les « groupes très simples, balancés avec symétrie » que reproduisent un certain nombre de mosaïques, celles par exemple d'*Uthina* et d'*Hadrumète*, exécutées au second siècle, où sont figurés Dionysos chez Ikarios (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 127-128, n° 376, pl.) et Virgile entre Clio et Melpomène (*Ibid.*, p. 53, n° 133, pl. ; cf. St. Gsell, *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*, p. 20 à 22) : on rappellera également une peinture de Pompéi, Jupiter consultant le sort et ayant à sa gauche la Victoire, à sa droite une autre divinité féminine (S. Reinach, *Répertoire peint. gr. et rom.*, p. 9, n° 4).

Sur une mosaïque de Carthage est reproduit, dans la première moitié du III[e] siècle, le Couronnement d'Ariadne qui, selon toute apparence, fait partie d'une suite dont plusieurs tableaux ont été retrouvés à la Maison Dorée (1[er] siècle ap. J.-C.) : cf. L. Poinssot et R. Lantier, *Mon. Piot*, XXVII, p. 80).

Au IV[e] siècle sont imités servilement sur les médaillons contorniates les types monétaires du Haut Empire (cf par exemple, L. Poinssot, *Bull. archéol. du Comité*, 1933, Comm. de l'Afrique du Nord, 14 février).

(4) La remarque est valable pour le Dionysos faisant don de la vigne à Ikarios qui est reproduit sur une mosaïque d'*Uthina* (P. Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 127-128, n° 376, pl.). Nous croyons qu'aussi bien dans ce cas que dans l'autre, c'est à la vertu bienfaisante à elle attribuée que l'image a dû son succès.

(5) A. Merlin et L. Poinssot, *Mon. Piot*, XXXIV, p. 155, fig. 5. pl. IX, 1.

Il semble que ceux qui au IVe siècle exécutaient les pavements à sujets prophylactiques ne comprenaient pas toujours bien le détail des modèles qu'ils avaient sous les yeux et dont parfois certains éléments étaient fort anciens. Dans le tableau de la chambre B, le trident de Poseidon est devenu un sceptre ; dans celui de la chambre C, la composition d'un des quatre côtés de la bordure a été profondément altérée et, en outre, les rubans qui auraient désigné les hippocampes comme appartenant à telle ou telle faction ont été omis. De même dans la mosaïque d'El-Djem au milieu de laquelle se dresse le Dionysos au gecko, le thyrse du dieu a été modifié à son sommet de la façon la plus singulière et dans la mosaïque du Paon, une portion du pied de chacun des deux cratères n'a pas été figurée [1].

---

(1) *Ibid.*, p. 25, n. 3, pl. IX, 2. — On rapprochera de ces erreurs des copistes, les nombreuses fautes d'orthographe que présentent vers la même époque les médaillons contorniates (F. Lenormant dans Saglio et Pottier, *Dict. antiq. gr. et rom.*, I, p. 1.486).

LES TOMBEAUX BERBÈRES DE SILA

PAR

F. LOGEART

ADMINISTRATEUR PRINCIPAL
DE LA COMMUNE MIXTE D'AÏN-M'LILA (CONSTANTINE)
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

L'auteur de la communication donne une relation des fouilles effectuées par lui en 1933-1934, dans des tombeaux berbères de Sila (Commune mixte d'Aïn-M'lila).

La colline de Sila, qui domine le col du même nom, entre Aïn-M'lila et Sigus, conserve des traces multiples de civilisations successives (dolmens, cromlechs, lacis de murs mégalithiques ruiniformes, inscriptions libyques, grottes creusées de main d'homme, vestiges étendus d'une ville romaine).

M. Logeart a entrepris de sonder et de déblayer quelques-unes des nombreuses grottes creusées sur le versant Sud-Ouest de cette colline, grottes dont l'origine et la destination restaient imprécises.

Ses recherches ont amené en outre la découverte d'hypogées et de caveaux sous roche dont la fouille a donné lieu à diverses constatations résumées ci-après :

Grottes funéraires.

Elles s'ouvrent en grand nombre, à fleur de sol, sous des bancs de rochers, par des trous de formes et dimensions variées. Creusées primitivement avec de larges ouvertures, elles ont été obstruées par leurs créateurs au moyen de murs en pierres sèches recouverts de terre, dont la dégradation plus ou moins prononcée au cours des siècles a laissé apparaître irrégulièrement la partie supérieure des voûtes d'entrée.

Le plus souvent ces grottes sont de forme ovale ou circulaire, profondes de cinq à six mètres, hautes de deux. Il en est de plus petites. Leur forme est parfois allongée.

Trois grottes ont été entièrement déblayées. Les mêmes matériaux s'y rencontrent dans un ordre sensiblement identique. Dans la principale d'entre elles les niveaux se superposent comme suit :

A la partie supérieure une couche épaisse de terre fine, noirâtre ; immédiatement au-dessous, une nappe de grosses pierres et de quartiers de rocs ; puis une couche de pierrailles serrées ; enfin un dallage ininterrompu de pierres de moyenne grosseur, non taillées, mais rangées en un lit aussi régulier que possible.

Entre ce dallage et le plancher de la grotte se trouve le niveau à squelettes.

Une première grotte a livré deux crânes et quelques ossements mal conservés, sans céramiques.

Une deuxième renfermait, outre de nombreux ossements gisant sans connexion, une vingtaine de crânes, paraissant rangés le long des parois, face tournée vers le haut, calés par des pierres et alternant avec des poteries. Celles-ci, en nombre sensiblement égal à celui des crânes, étaient posées soit sur le côté, soit en dessous de ces derniers.

La troisième grotte contenait dans son axe, trois squelettes placés d'un derrière l'autre en position accroupie, ainsi que l'indiquait la disposition des différents ossements trouvés en place normale dans un petit rayon de 0 m. 50 autour de chaque crâne.

Caveaux hypogées.

Trois caveaux hypogées, de conceptions différentes, ont été mis au jour dans la zone occupée par les grottes funéraires.

Le premier est composé d'une chambre sépulcrale, de forme irrégulière, creusée dans le tuf, au fond de laquelle est bâti un caveau en pierres sèches équarries, dont les unes sont fichées debout, les autres disposées en rangs horizontaux d'inégale hauteur.

La chambre sépulcrale s'ouvre au jour sous un banc de rochers par un orifice suffisant au passage d'un homme et communique avec le caveau par une ouverture carrée ménagée dans le bâti de celui-ci. Le banc de rochers forme partout plafond.

Au cours du déblaiement de la chambre sépulcrale et du caveau sont apparus : d'abord une couche de terre fine, noirâtre, puis un niveau à pierrailles avec nombreux squelettes et céramiques se poursuivant jusqu'au plancher de l'excavation.

Quatorze crânes dans la chambre sépulcrale, seize dans le caveau se trouvaient presque tous disposés le long des parois, la face tournée vers le haut, chacun d'eux en contact immédiat avec une poterie.

Les autres parties du squelette gisaient en mélange confus, donc sans connexion entre elles, dans ce niveau.

Les poteries, de formes et tailles diverses, sont pour la plupart d'un travail grossier, exception faite pour une petite cruche à deux anses, recouverte d'un vernis de couleur verte.

Un deuxième hypogée, enfoncé sous un banc de ro-

chers, avait ses parois bâties en pierres sèches équarries ; il communiquait avec l'extérieur par un couloir étroit, long de 1 m. 90, plafonné par le roc ou des dalles rapportées et débouchait dans un puisard.

Il ne contenait dans un lit de pierrailles que les ossements d'un seul squelette et trois vases.

Le troisième hypogée, exigu (1 m. 35 × 1 m. avec une profondeur de 2 m.) bâti en pierres sèches, était recouvert d'une énorme dalle.

Sous une couche de terre noirâtre et dans un niveau de pierres, il renfermait les ossements d'une vingtaine de squelettes, crânes rangés le long des parois, le surplus tassé en désordre.

Outre vingt vases de formes et tailles diverses, il a livré dix anneaux de pied en bronze, garnissant encore deux tibias par groupes de cinq, un objet ornemental, taillé dans une vertèbre d'animal de grande taille, en forme de valve d'huître avec un court pédoncule muni d'une amorce de crochet et une pièce de monnaie en bronze portant : à l'avers une tête barbue laurée, à gauche ; au revers un cheval courant à gauche avec les lettres puniques M N.

La céramique y est en général grossière, de forme irrégulière et faite à la main ; seuls deux bols, à pâte fine, de couleur rouge vif et d'un travail délicat sont l'œuvre d'un potier.

Caveaux sous roches.

Au tiers supérieur du versant de la colline de Sila, toujours dans la zone des grottes, des sondages effectués au pied d'un banc de rochers ont amené la découverte de cinq caveaux placés côte à côte, mais d'orientations différentes avec cette particularité qu'ils sont en partie engagés et abrités sous la roche, en partie ouverts à l'air libre et protégés alors par une faible couche de terre et de pierrailles.

Chaque caveau est constitué par une case ou caisson quadrangulaire, bâti, soit sur ses quatre faces, soit sur certaines d'entre elles seulement, en moellons de pierre équarris, posés à sec en lits horizontaux.

Deux d'entre eux possèdent des escaliers d'accès ; un autre une porte, de plain-pied avec son plancher, ouvrant sur un couloir muré et partiellement recouvert de dalles.

Les trois premiers caveaux n'ont fourni que des ossements gisant sans connexion entre eux et une poterie grossière.

Le quatrième a livré, sous des blocs de pierres et un lit de pierrailles, une trentaine de crânes, la face tournée vers le haut, presque tous rangés le long des parois, ainsi que des ossements déposés pêle-mêle.

Chaque crâne était en contact avec des poteries placées sur le côté ou en dessous.

Enfin une bague et un bracelet en bronze, d'une facture primitive, ont été retrouvés au milieu des ossements.

Le cinquième caveau renfermait vingt-cinq crânes environ rangés en deux lits superposés dans la partie la plus profonde de la fosse, des poteries en nombre sensiblement égal et une bague grossière en bronze.

Comme dans les précédents caveaux, les autres ossements des squelettes étaient déposés en désordre.

Deux des pièces de céramique découvertes méritent une mention particulière : ce sont de petites assiettes à pâte rouge, finement œuvrées, identiques à la vaisselle en usage chez les Romains.

La plupart des poteries provenant de cette série de caveaux contenaient des ossements humains ou fragments que M. le Docteur Elie Leblanc, doyen de la Faculté de médecine d'Alger, a bien voulu déterminer.

Les constatations de ce savant ostéologiste ont fourni les précisions qui suivent :

Os d'adulte et os d'enfant sont mêlés dans la plupart des cas ;

Presque toutes les parties du squelette sont représentées, sauf les os du crâne qui ne se retrouvent que rarement.

Les fragments les mieux conservés ont été prélevés longtemps après l'inhumation première.

Conclusions.

Cette série de fouilles a donné plusieurs indications à retenir.

— Les nombreuses excavations creusées dans la colline de Sila ne sont ni des carrières, ni des habitations de troglodytes, ni des lieux de refuge, comme l'hypothèse en avait été jadis émise, mais uniquement des grottes funéraires.

— Les populations anciennes du pays n'ont pas utilisé que ce genre de sépultures ; ils ont également bâti des caveaux en pierres sèches, enfoncés dans le sol ou abrités sous roches pour y ensevelir leurs morts.

— La plupart des sépultures découvertes sont multiples, sans qu'il soit possible de préciser, en l'état actuel des recherches, si les ensevelissements ont été simultanés ou successifs.

— Des rites différents sont décelés par la disposition et l'état des ossements trouvés dans les grottes et caveaux.

Dans une des grottes funéraires, trois corps ont reçu une position assise, les genoux ramenés vers le haut du torse pour atteindre le menton.

Dans les caveaux hypogées ou abrités sous roches, par contre, les ossements ont été déposés pêle-mêle, décharnés et désarticulés. Les squelettes des têtes ont seuls été l'objet de soins particuliers ; ils se retrouvent presque tous rangés le long des parois des caveaux, la face tournée vers le ciel, accompagnés d'une poterie qui renferme elle-même quelques ossements variés appartenant tant à des adultes qu'à des enfants.

— Enfin l'examen de ces diverses sépultures et surtout de leur mobilier funéraire (pièce de monnaie numide en circulation du IIe siècle avant J.-C. au IIe siècle de notre ère ; mélange de céramiques grossières pétries à la main par les usagers et de bols et assiettes de pâte rouge, d'un travail délicat et d'origine nettement romaine) permet d'établir que nos tombes ne doivent guère être antérieures au début de l'ère chrétienne et que certaines d'entre elles ont même dû être utilisées sous la domination romaine.

— Ces sépultures appartiennent sans conteste aux populations berbères autochtones qui ont seulement renoncé à leurs traditions et à leurs rites lors de l'implantation du christianisme dans le pays.

Une nouvelle hypothèse sur le Sarcophage chrétien de Tébessa (1)

PAR

ALEXIS TRUILLOT

MEMBRE NON RÉSIDENT
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SOUSSE

Le sarcophage chrétien découvert en 1868 dans la basilique de Tébessa sert actuellement d'autel dans l'église moderne. M. Truillot le décrit ainsi que les personnages représentés et conclut avec Gsell, Rossi, etc... qu'on se trouve en présence du tombeau d'un évêque et que le monument date de la fin du IVe siècle.

Il cherche à identifier le personnage auquel était destinée cette sépulture. Se basant sur la coutume répandue à cette époque chez les chrétiens d'employer sur les tombeaux des représentations imagées comme signe phonétique des noms, il démontre, à l'aide de multiples exemples, que l'image figurant sur le panneau central et représentant Rome n'est autre que le nom de l'évêque de

(1) Cette communication dont on trouvera ici un simple résumé, paraîtra dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse.*

Tébessa : Romulus, figurant en 348 au Concile de Carthage présidé par Gratus.

Dans la deuxième partie de son travail, M. Truillot expose les raisons pour lesquelles il ne peut être question d'y voir, comme le voudrait Monseigneur Wilpert, la représentation de l'Eglise romaine.

Après avoir tracé un bref tableau des relations tendues existant alors entre l'Eglise d'Afrique et Rome, et cité de nombreux textes montrant à cette époque l'impossibilité d'une telle représentation sur une œuvre d'art africaine, il arrive à la conclusion plus simple, plus logique et plus dans le goût du temps d'une représentation figurée du nom de l'évêque défunt Romulus, auquel le tombeau était destiné, par un artiste local tout imprégné de la tradition du temps.

Nouvelles fouilles à Tocqueville

PAR

O. GASSIOT-TALABOT

CONSEILLER GÉNÉRAL ET MAIRE DE TOCQUEVILLE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE SÉTIF

Quelques travaux d'édilité ayant révélé la présence de vestiges romains sur la place de l'école de Tocqueville, il a paru intéressant, en raison de ce qui était déjà connu de l'antique *Thamallula,* qualifiée de Municipe par la Table de Peutinger, d'entreprendre en ce lieu, sous l'égide et avec l'appui de la Société Historique de la région de Sétif, des recherches systématiques.

Celles-ci ont amené la mise au jour, à une profondeur moyenne de trois mètres, d'un ensemble de constructions que nous décrirons très sommairement.

Côté Est

Nous avons dégagé ici des thermes, construits en moellons avec assez de soin, et dont l'ensemble est assez bien conservé. On y distingue :

1° Une pièce M6, de 4 m. 95 sur 3 m. 50, donnant d'un côté sur une baignoire P4, et une autre pièce M5 où se trouve une piscine P3 de 2 m. 60 sur 2 m. 30. Ces deux

salles constituent le frigidarium, la première ayant pu aussi être utilisée pour les exercices corporels.

2° Une pièce M4, comportant des *suspensurae* auxquelles l'air chaud ne parvenait qu'après avoir chauffé la salle M3. C'était donc le tepidarium.

3° Une salle M3, construite également sur hypocaustes. Une mince cloison de briques plates maintenue à quelques centimètres en avant des murs permet à l'air chaud du sous-sol de se répandre dans l'espace libre ainsi créé. Le chauffage est assuré directement par le foyer f3.

Deux autres salles à hypocaustes, M1 et M2, comportent chacune une piscine (P1, P2) placée directement au-dessus d'un foyer (f1, f2).

L'ensemble M1, M2, M3 constituait le caldarium.

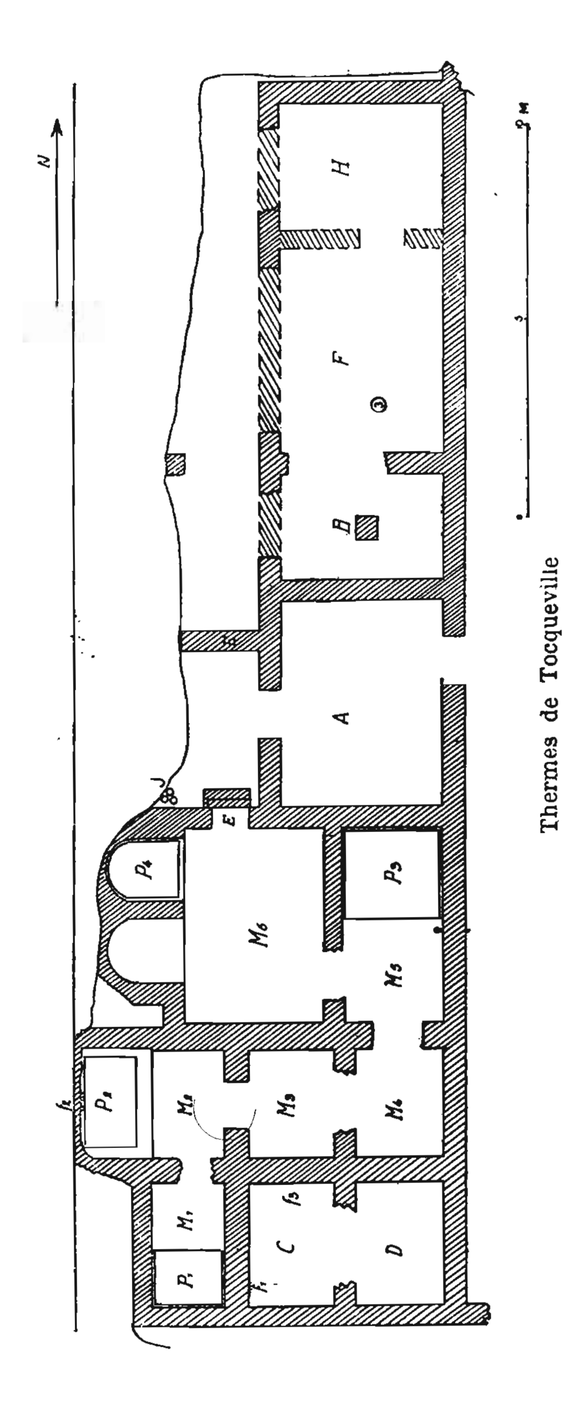
4° La chaufferie principale, à deux foyers, se trouvait en C, et la pièce D, dont le sol s'est effondré, constituait sans doute un entrepôt de combustible.

Chacune des six pièces décrites a son sol revêtu de mosaïques ornementales à figurations géométriques variées et en assez bon état de conservation en général, sauf en M3. Les murs et l'intérieur des piscines ou baignoires sont revêtus d'un enduit lisse d'une excellente tenue.

Il s'agit sans aucun doute de thermes privés utilisés par la riche famille qui avait fait édifier en ce lieu une villa dont d'autres vestiges ont été également mis au jour.

Immédiatement attenantes à ces thermes apparaissent en effet, plusieurs pièces, A, B, F, H, dont les trois dernières ont été du reste redivisées et très abîmées par des remaniements d'époque et de travail nettement barbares. Seule, la salle A a conservé son sol en mosaïque et l'enduit de ses murs : elle a pu servir de lieu de réunion.

La présence de la route menant à l'école actuelle nous a empêché de poursuivre les fouilles à l'Ouest des cons-



Thermes de Tocqueville

tructions étudiées, et nous n'avons pu les reprendre que de l'autre côté du chemin, en laissant une solution de continuité d'une dizaine de mètres entre les deux groupes de vestiges.

Côté Ouest

Ici a été dégagé le soubassement d'un mausolée rectangulaire mesurant 8 mètres sur 6 m. 60, d'une très bonne construction qui ne peut être postérieure au IIIe siècle, époque à laquelle remontent par ailleurs de nombreuses inscriptions de *Thamallula.*

Ce monument s'ouvrait vers l'Est ; la porte était sans doute précédée de deux colonnes à chapiteaux corinthiens de bonne facture, supportant un entablement mouluré et, au milieu, une grande inscription de trois mètres de long. Ce texte nous apprend que le mausolée a été édifié par les soins de Q. Memmius Agatangelus, affranchi de la famille des *Memmii,* sur l'initiative de Memmia Processina et de son fils M. Fulvius Honoratus, en mémoire de ses parents Q. Memmius Rufus, Q. Memmius Florus, Q. Sextius Pudens, et deux autres dont les noms ne sont pas complets. C'était une famille de rang équestre dont deux membres étaient des *flaminales.*

L'intérieur comprend deux pièces. La première, à l'Est, plus petite, mesure 3 m. 65 sur 1 m. 20 ; le sol est fait d'un béton commun. Par un passage large de 1 m. 20, on pénètre dans la chambre funéraire proprement dite, laquelle mesure 3 m. 65 sur 3 m. 20, et comporte dans les murs, sur trois faces, trois évidements destinés à recevoir les sarcophages. Le sol de cette salle est formé par une mosaïque trichrome à rosaces, en bon état, sur laquelle nous avons trouvé posé un sarcophage monolithe de facture extrêmement barbare, visiblement introduit là postérieurement. Du reste, en E se voient les traces d'un remaniement de très basse époque ayant pour but d'aménager là une entrée latérale fermée par une roue-porte.

Peut-être faut-il voir là l'indication d'une utilisation défensive ultérieure.

Les murs des deux pièces sont revêtus d'un double enduit ; celui du dessus, très lisse, porte en plusieurs endroits des traces bien visibles de peintures polychromes purement ornementales, formant des panneaux de 20 cm. sur 30 cm. ayant reçu chacun un motif différent.

Ce mausolée, dont on ne peut dire s'il comportait ou non un étage, s'apparente à celui situé à Lambèse sur la route de Kenchela (1), et sans doute aussi à celui signalé naguère au Guergour (2). Il offre une quasi analogie avec un monument du même type découvert récemment à Aïn-Mâfeur, à 10 km. à l'Est de Colbert, près de la voie romaine conduisant précisément vers Tocqueville.

Au nord du Mausolée, des murs encore en voie de dégagement, dont l'un, d'excellente facture, paraît contemporain du monument et est recouvert d'une ligne de petites auges, conduisent vers deux installations d'huilerie dont la plus éloignée au nord est encore en très bon état.

Il y a donc là tout un ensemble de constructions qui nous paraissent constituer les bâtiments d'un important domaine de la famille équestre des *Memmii,* bâtiments rappelant par maints aspects ceux de la propriété de M. Hortensius Gaudentius à Tipasa (3), qui remontent à la même époque. On peut en conclure que, dès ce IIIe siècle, autour de *Thamallula,* s'étaient édifiées, à côté des grands domaines impériaux qui entouraient la région, de vastes exploitations particulières témoignant à la fois de l'activité économique de cette période et de la tranquillité du pays.

(1) Gsell, *Les Monuments antiques de l'Algérie,* t. II, p. 76, 29°.
(2) *Ibid.,* t. II, p. 63, 10°.
(3) *Ibid.,* t. II, p. 32-33.

Contribution à l'Étude des Caveaux Phénico-Berbères et des Tombes Dolméniques de la Région de Sila et de Roknia

(Essai de détermination d'« influence » d'après le choix des rites funéraires)

PAR

MARCELLE-GEORGES VICREY

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

Les cités funéraires dolméniques de l'Afrique du Nord — et principalement de la province de Constantine, où elle sont si nombreuses et si vastes — sont loin d'être semblables les unes aux autres. Chacune offre des techniques de construction différentes, imputables, vraisemblablement, à une évolution de la pratique au cours du temps qu'il a fallu, matériellement, pour couvrir de tombeaux tant d'hectares de terrain (1).

Mais ici se greffe, quant à nos stations nord-africaines, une question locale très intéressante, susceptible d'aider à préciser leur classification, de mieux différencier les

(1) Pour les dimensions de quelques stations principales et leur position, cf. M. G. Vicrey, in *Rec. Soc. Arch. de Constantine.* Vol. 62, fasc. II, ann. 1934.

coutumes auxquelles obéissaient les usagers de ce genre de sépulture ; celui-ci est en effet très spécial, tant par le choix des matériaux et leurs dimensions, que par l'ensemble des formes extérieures (les « caissons » étant forcément toujours à peu près semblables, qu'ils soient construits sous roches, sous tumulus, sous dalles, ou même, comme actuellement, sous nos mausolées chrétiens). Malgré l'absence totale d'inscription, ou de signes graphiques, nous ne sommes pas moins en présence de monuments érigés de main d'homme, en nombre presque incalculable dans ce pays ; ceux-ci ne peuvent pas ne pas occuper une place dans l'Histoire.

Notre contribution à l'étude d'un tel problème est, certes, très modeste ; seule, notre persévérance à l'étudier sans découragement, depuis plus de huit ans, nous est peut-être un droit léger à en parler ici.

Je voudrais vous soumettre un simple fait d'observation, puisé parmi plusieurs stations dolméniques. Celles-ci ne se présentent pas toujours sous un aspect homogène ; elles voisinent parfois avec des tombes de style différent (sépulture sous roche, comme à Sila), ou intimement mêlées avec des caveaux taillés dans la paroi rocheuse, comme à Roknia ; ces tombes sont dites « phéniciennes », « libyques », « puniques », ou simplement « berbères », ce qui ne change rien au fait que, partout, y compris dans les dolmens, c'est toujours, à la base, la même population — l'autochtone — qui est le grand nombre ; cette population semble ainsi avoir été soumise, à travers les âges, à des *dominateurs différents* sur lesquels l'étude des coutumes successives de ces indigènes pourra nous fournir quelques indications.

A Sila, les documents sont dispersés, étagés, suivant les époques : vestiges romains dans la vallée ; tombes puniques (ou berbères) aux flancs inférieurs d'une colline qu'encerclent de nombreuses traces de murailles en appareil mégalithique, entremêlées de *Dolmens* puissants.

Ceux-ci se continuent sur deux coteaux voisins, formant une sorte de vaste hémicycle, où ces *Dolmens* se pressent, et dont un groupe semble témoigner d'un extrême archaïsme. Les tombes sous roches, que nous avons visitées à Sila ont un caisson semblable à ceux des Dolmens dont la facture est la plus récente ; certains, très anciens offrant des coffres constitués par dalles latérales monolithes sur champ, et d'autres plus archaïques encore n'ayant pas de caissons du tout. Ces derniers, pour la plupart, ont perdu leur dalle de couverture, et quand ils la possèdent, elle est posée à même le sol, le mort étant recouvert de quelques énormes cailloux, disposés sans ordre apparent.

Mais la majorité des mégalithes, dans la province de Constantine, sont constitués par un coffrage en dalles latérales monolithes ; des cercles concentriques entourent chaque sépulture, quelle que soit la pente de la colline, dispositif qui ne semble pas correspondre à une tendance spontanée des autochtones ; les Berbères, nous a dit le regretté savant Stéphane Gsell, n'ayant pas eu pour habitude de construire selon la forme circulaire [1].

Quant aux caissons dolméniques « construits », ils ne se trouvent en nombre, que dans la station de Drâa-Ghouali, la plus récente de toutes.

Dans la station de « Roknia », les sépultures sous roches, pas plus que les Dolmens, ne présentent de caveaux construits. Le témoignage de Roknia semble ici très important, quant à la contemporanéité de ces deux sortes de monuments funéraires : les tombes punico-berbères ne sont pas « construites » non plus, mais creusées à même dans la roche en place, en carré, avec parois symétriques et cela, à l'aide d'instruments tranchants. Les monuments s'entremêlent de telle façon, qu'il serait difficile de n'y pas voir le fait d'individus vivant à peu près

(1) St. Gsell : *Hist. anc. de l'Afr. du N.*, Vol. VI, Usages funéraires, chap. III, p. 182.

aux mêmes époques, mais pratiquant des usages différents. En Afrique du Nord, nous nous trouvons principalement en face de ces deux grands styles bien tranchés, voisinant dans les mêmes parages : la tombe sous roche, dissimulée, enfouie sans autre appareil qu'un caveau construit ou taillé, plus ou moins étroit ; et la tombe en superstructure, avec dalle de couverture mégalithique, cercles concentriques, souvent au nombre de trois (comme dans les rites gaëliques) et absence de toute taille ; parfois, dans les unes et les autres, maintes traces romaines : médailles, monnaies, poteries : feu M. Alquier a même signalé des constructions de Dolmens sur d'anciennes routes dallées, attestant qu'il en fut érigé pendant et même après la domination latine. En fait, si de ces deux modes, les dolmens ont une origine bien antérieure, il apparaît qu'ils furent longtemps — très longtemps — contemporains ; ils ne peuvent guère résulter que d'une pratique intentionnelle, d'un rite, et l'une ou l'autre de ces raisons, *différencient* les mobiles des usagers des nécropoles punico-berbères, de ceux des nécropoles dolméniques.

Les premiers obéissaient à des traditions sémitiques connues ; ils témoignent d'un culte des cavernes, d'un culte lunaire rendu aux divinités nocturnes ; une épigraphie lithique rudimentaire a été destinée à transmettre à la postérité les noms de ces divinités, de leurs adorateurs, avec leur âge, leur sexe, des bribes d'état civil, et leur spéciale dévotion.

Les seconds semblent proches parents de ceux qui, dans tous les pays où l'on rencontre des Dolmens, renonçant ou ignorant les procédés en sous-sol, édifient des tombes en superstructure, non taillées, parfois colossales, avec adjonction d'appareils circulaires, n'y inscrivant rien ; les cercles paraissent symboliser l'effigie et le culte solaires (par analogie avec le symbolisme de peuples mieux connus de nous) ; enfin, ces usagers érigèrent

en un principe, dont il nous reste à établir le sens et la portée, de ne rien transmettre à la postérité quant à leur origine, leurs patronymes, leurs coutumes tribales, leur langage. Comment admettre, d'une façon d'ailleurs un peu simpliste et plus commode que convaincante, que les populations usagères, étant, comme cela est probable, de même race dans leur majorité, aient pu avoir des coutumes si divergentes..., si elles avaient été sans cesse soumises aux mêmes influences ?

L'évolution du Dolmen, avec tout son rituel, n'amène pas à la grotte sous roche, automatiquement, ni logiquement, c'est-à-dire, quelle que soit l'époque à laquelle on en puisse situer l'origine. Il semblerait qu'il faille envisager, que les uns furent soumis un temps, à une influence donnée, et que les autres en subirent une autre, se traduisant par un culte des morts et des rites différents. L'époque dolménique, étant sans doute la plus longue et la plus ancienne, des fouilles très méthodiques s'imposeraient pour établir une documentation assez solide. Or jusqu'à présent, et de l'avis de tous ceux qui ont fait des fouilles, celles-ci, trop intermittentes et fragmentaires, ne nous ont pas mis en présence de beaucoup de sujets n'ayant pas été réoccupés, à l'époque romaine ou même à des siècles plus récents ; cette réoccupation a pu se produire lorsque l'ouverture du Dolmen a pu s'opérer sans faire choir la dalle de couverture. Des fouilles plus nombreuses et surtout plus suivies, pourraient seules nous permettre d'élargir et de solidifier les données d'un aussi vaste problème.

En principe, nous voudrions demander qu'il soit établi, en Afrique du Nord, une classification distincte entre les usagers de l'une et de l'autre de ces deux formes sépulcrales, succinctement décrites ici. Ne sont-ce point les rites funéraires qui ont permis aux savants d'étudier et d'établir la nature et le processus d'évolution des divers mouvements civilisateurs, dès la Préhistoire, et à

travers l'Histoire ? Ce sont également l'étude, la connaissance de ces rites, qui, sur cette terre d'Atlas, si riche en documents de peuplades disparues et d'âges oubliés, doivent nous permettre de situer chaque usager dans le cadre qui correspond à ses tendances et à son génie.

Cela rendra possible de disjoindre, et de pousser plus spécialement des études, qui, si elles demeurent confondues et indéterminées, continueront d'empêcher la lumière de se faire sur les origines et le sens de direction de civilisations diverses, déjà si étrangement ardues à démêler dans ce pays, bien qu'elles y soient prépondérantes.

DOUILLES ET BRONZES
D'ÉPOQUE ROMAINE
découverts à EL-MERIDJ (Commune mixte de Morsott)

PAR

A. BERTHIER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

ET

A. TRUILLOT

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SOUSSE

L'endroit où furent découverts ces bronzes est situé à 10 kilomètres au nord du bordj d'El-Méridj : là s'étendent les ruines romaines de l'Henchir Zaouid, au milieu desquelles s'élèvent les bâtiments de la ferme de M. Richard.

Au début de l'année 1934, au cours de travaux de déblaiement, M. Richard, en soulevant une dalle tout auprès de sa maison d'habitation, reconnut l'existence s'une citerne romaine. Ce bassin, dont les parois étaient cimentées, mesurait 6 mètres de profondeur, 3 mètres de largeur et était surmonté d'une voûte en pierres sèches laissant une ouverture que la dalle recouvrait. Le sol de cette citerne était remblayé de terre sur une hauteur d'environ 1 m. 20. Un squelette gisait à 10 cm. sous la couche d'humus.

Les objets de bronze étaient répartis autour du cadavre : il y en avait neuf. Huit d'entre eux ont été généreusement offerts par M. Richard au Musée de Constantine, le neuvième est entre les mains de M. Champ, à Alger, qui a bien voulu communiquer renseignements et photographies.

Voici la description de ces objets :

1. — Douille à support annulaire : le corps a la forme d'une pyramide tronquée ornée de moulures à la base et au sommet. Il est surmonté d'un bouton aplati et accosté de deux anses terminées à leur extrémité supérieure par des têtes de cygnes. Sous la base s'ouvre une cavité dont l'ouverture rectangulaire a 4 cm. 6 sur 5 cm.1, et dont la profondeur, pour la partie susceptible d'assurer l'emmanchement, est de 8 cm. 5. La paroi est épaisse de 0 cm. 6. La hauteur totale est de 14 cm. 8 et la largeur, aux points extrêmes, de 16 cm. 5. Le corps pyramidal a 6 cm. 3 à la base, 5 cm. 5 au sommet et 8 cm. 8 de hauteur. Poids : 1 kg. 858 gr.

2. — Douille identique à la précédente. Poids : 1 kg. 748 gr.

3. — Douille cylindrique de 20 cm. de longueur, 5 cm. 6 de diamètre extérieur et 5 cm. 2 de diamètre intérieur. Deux moulures ornent les deux extrémités du cylindre sur le corps duquel sont dessinés des filets répartis en groupes de deux ou trois. Deux rivets proches l'un de l'autre mais non disposés sur une même ligne s'aperçoivent encore. Poids : 1 kg. 122 gr.

4. — Douille cylindrique de 16 cm. de longueur, de 5 cm.4 de diamètre extérieur et 5 cm. de diamètre intérieur. Trois moulures ornent : deux, les extrémités et la troisième la partie centrale. Sur le corps sont dessinés des filets. Poids : 950 gr.

5. — Douille de 12 cm. de longueur comprenant une

partie terminale en forme d'œuf, une gorge, un tore, une partie cylindrique et, à la base, une moulure prolongée par deux pattes percées d'un trou de 1 cm. de diamètre. Le diamètre de la partie cylindrique est de 4 cm. 9. Le diamètre intérieur de la cavité est de 4 cm. 5. Poids : 582 grammes.

6. — Douille identique. Poids : 600 gr. (en la possession de M. Champ).

7. — Douille de 8 cm. de hauteur. L'une des extrémités s'achève en boule et est réunie à une partie troncoconique par une gorge et un tore. Une moulure orne l'autre extrémité près de laquelle sont percés deux trous qui se font vis-à-vis. La cavité mesure 2 cm. 8 de diamètre intérieur. Poids : 176 grammes.

8. — Statuette représentant une victoire ailée. Le bras gauche est allongé et collé au corps et la main tient une palme. Le bras droit est à demi étendu et la main tient une couronne de lauriers d'où pendent deux rubans. Le bras droit dans son mouvement entraîne l'aile droite qui est un peu soulevée. Sur la tunique, la palla est drapée en découvrant le sein droit. La ceinture fait bouffer l'étoffe à la hauteur des hanches, et dessine des plis très accusés. — Précisant l'attitude qui porte la victoire en avant, la jambe droite est un peu repliée et sort du vêtement qui est emporté vers l'arrière. La coiffure laisse les cheveux sortir d'un bonnet et se rabattre vers la tempe et le front. Les pieds sont détruits. Au dos de cette statuette, le bronze est évidé et offre une surface fruste. Un anneau brisé mais dont l'attache supérieure se distingue encore servait à fixer cet ornement. Cette attache est unique et est placée au bas de l'objet. Hauteur 12 cm. Largeur 9 cm. Poids : 428 grammes.

9. — Statuette représentant une femme debout étendant à demi ses deux bras dans le geste d'offrir les deux

bouquets de fleurs tenus dans ses deux mains. Elle est revêtue de la tunique qui tombe jusqu'aux chevilles et de la palla qui est drapée de la manière la plus habituelle, laissant à découvert le sein droit. Les manches un peu relevées laissant les poignets et une partie de l'avant-bras libres. La tête est surmontée d'une couronne de feuillages.

Ce personnage est encadré dans un portique dont le fronton triangulaire et évidé repose sur deux colonnes corinthiennes. Celles-ci s'appuient sur une assise, supportée elle-même par un motif ornemental stylisé, composé d'une feuille d'acanthe et de deux crochets qui naissent d'un support ayant la forme d'un cercle imparfait.

La face postérieure présente des parties évidées et des surfaces frustes. Au bas un anneau est attaché qui servait à fixer cet ornement.

Hauteur 15 cm. Largeur 7 cm. 5. Poids : 308 gr.

Note sur la Région de Tablat

PAR

M. PITON

LICENCIÉ ÈS LETTRES ET EN DROIT
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE
DE LA RÉGION DE SÉTIF

La vaste région montagneuse située aux alentours de Tablat n'est signalée, sur l'*Atlas Archéologique de l'Algérie,* que par trois points [1] ne comportant chacun que de très brèves indications. En réalité, comme une enquête sur les lieux nous a permis de le relever, les vestiges de l'occupation romaine sont nombreux dans toute cette région qui semble avoir été reliée d'une part, vers le Sud, à la grande voie Aumale-Berrouaghia, d'autre part, vers l'Ouest, aux environs de Ben-Chicao.

I

Nous voudrions signaler d'abord ici les ruines assez importantes que nous avons pu étudier sommairement tout près de Tablat, à 1 km. 300 au Sud-Ouest de ce centre, à 3 km. 500 du confluent de l'oued el-Had et de l'oued

(1) *Atlas Archéologique,* feuille 14, n°s 8, 9 et 10.

Isser, sur un éperon dominant la vallée du premier de ces cours d'eau.

Il s'agit d'un édifice rectangulaire mesurant 70 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur. Les murs sont parfaitement visibles. Ils sont constitués par de grosses pierres de taille d'un mètre sur 60 centimètres, régulièrement assemblées, et donnant l'impression d'une construction d'assez bonne époque.

Aux angles nord-est et sud-est se relève la présence de tours d'angle rectangulaires, non saillantes, de 7 m. de longueur sur 4 m. de largeur. L'entrée se trouvait au milieu du côté ouest.

Au centre se rencontrent trois auges taillées dans la même pierre. Le sol est couvert de pierres taillées parmi lesquelles on remarque un chapiteau d'un travail grossier.

Il semble possible que des chambres souterraines existent sous la ruine, en raison des cavités de la façade qui domine le cours de l'oued el-Had ; c'est du reste une tradition des indigènes des alentours.

De cet endroit, la vue s'étend sur toute la vallée de l'oued el-Had ; on aperçoit notamment, sur les hauteurs du Djebel Mesguida, près de la mechta Kr[illegible]akda, un poste fortifié non encore signalé et d'une excellente construction.

Nous nous trouvons donc, semble-t-il, en présence d'un de ces postes de surveillance et de ravitaillement à caractère militaire qui étaient destinés à la garde des communications comme à la surveillance du pays.

II

A 200 m. au nord de ces ruines, et en contre-haut, d'autres vestiges sans plan apparent occupent un espace rectangulaire de 20 mètres sur 30 environ. On y note

seulement un mode de construction en harpes d'assez basse époque, et la présence à une quinzaine de mètres au nord, d'une canalisation en poterie dont les tuyaux mesurent de 15 à 20 centimètres de diamètre.

III

Enfin, mentionnons également, à 1 km. 300 au nord-est de Tablat, au lieu dit Tala Rzag, d'autres vestiges sans plan visible couvrant une superficie de 100 mètres carrés environ. On n'y relève que des pierres de taille éparses sur le sol.

ARCHÉOLOGIE

MUSULMANE

Une Epitaphe tlemcénienne du XVe siècle de J.-C.

PAR

Alfred BEL

La stèle funéraire en marbre blanc, portant l'inscription arabe donnée ci-après, a été trouvée en 1934 sous la rue de Sidi Brâhîm, qui longe, du côté ouest, le jardin extérieur à la Mosquée de Sidi Brâhîm à Tlemcen. Ce sont des ouvriers de la Commune qui, en creusant, pour des travaux, la chaussée de cette rue, ont fait cette trouvaille, non loin de l'angle O.-S.-O. du mur fermant le jardin de la Mosquée et à une profondeur de 1 m. 25 environ.

Ceci prouve que la rue actuelle passe sur une partie de l'ancien cimetière, dont on va parler d'abord, et dont le jardin de la Mosquée constitue une autre partie.

M. Abou Bekr Si Abdesselam, professeur à la Médersa, ayant eu connaissance de cette découverte, a fait transporter le marbre en question au bureau du Syndicat d'Initiative et me l'a aussitôt signalé. En raison de l'intérêt épigraphique et historique de la stèle, je l'ai fait déposer au Musée de Tlemcen, où elle accroît d'une unité la collec-

tion des beaux spécimens de pierres funéraires de même genre qui s'y trouvent déjà.

I. *Le cimetière de Sidi Brâhîm.* — C'est à Brosselard, ancien Sous-Préfet de Tlemcen, que revient le mérite d'avoir fait connaître ce cimetière et quelques-unes des épitaphes de princes et de princesses royales qui s'y trouvaient. Les résultats des fouilles que ce savant fonctionnaire a fait entreprendre sous sa direction, en 1860, ont été publiés par lui dans le *Journal asiatique* (1876) (1). « Les sépultures de Sidi Brâhîm » occupent le chapitre I, pages 10 à 52, de cette publication.

Ces pages, déjà anciennes, ont conservé toute leur valeur. Elles nous montrent, notamment, comment fut fondée par Abû Ḥammu II — seconde moitié du XIVe siècle — pour servir de sépulture à son père, la Médersa Ya'qûbiyya, dont un dernier vestige, un portail monumental, existait encore en 1846, selon Bargès (2), ainsi que la Mosquée voisine, encore debout, mais combien transformée ! (3). Il est possible que la pièce annexe, recouverte d'une coupole et abritant aujourd'hui le tombeau de Sidi Brâhîm al-Maṣmûdî, soit de la même époque, mais son décor intérieur trahit déjà une décadence du style (4) que j'ai signalée pour la Médersa Bû'inâniyya de Fès, datée de 756 (1355 de J.-C.) (5).

(1) *Mémoire épigraphique et historique sur les Tombeaux des Emirs Beni Zeiyan*, *J. A.* janvier-février 1876 ; tir. à part de 200 p., Paris, Nationale, 1876.

(2) *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom*, Paris, 1859, p. 391 ; W. et G. Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1903, p. 303.

(3) W. et G. Marçais, *Monuments*, p. 304 à 307.

(4) *Ibid.* p. 307 à 312 où est étudiée la décoration géométrique, épigraphique et florale des murs et des plafonds.

C'est à une vingtaine de mètres à l'ouest de cette pièce qu'a été trouvée la stèle funéraire faisant l'objet de la présente note.

(5) A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, Paris, 1919, p. 303 en haut.

Ainsi le premier des personnages royaux de la famille 'Abd al-wâdite, enterré dans ce cimetière fut Abû Ya'qûb, en 763 (1362 de J.-C.). Bientôt, le roi Abû Ḥammu fit exhumer du cimetière d'Al-'Ubbâd, ses deux oncles paternels, Abû Sa'îd et Abû Ṯâbit, pour les faire enterrer en ce même lieu, auprès de leur frère Abû Ya'qûb (1).

Or, cet emplacement était déjà alors un cimetière, nous assure Yaḥya I. Khaldûn (2) ; il se trouvait au voisinage et à l'intérieur de la porte du rempart, dite Bâb 'Ilân.

Grâce à ces sépultures royales, le cimetière anonyme de Bâb 'Ilân devint, si l'on en croit Ibn Maryam (3), la *Rawḍat 'Al Zaiyân min mulûk Tilimsân*, « Cimetière de la famille des Banî Zaiyân, rois de Tlemcen » (4).

On ne sait à quelle époque il a perdu ce nom pour prendre celui de « Cimetière de Sidi Brâhîm », du nom du Saint qui y fut enterré en 804 ou 805 de l'hégire (1401-2 ou 1402-3) (5) et qui est encore l'objet de pieux pèlerinages. Toutefois le témoignage d'Ibn Maryam, qui est de la fin du XVIe siècle ou des tout premières années du XVIIe, nous montre que, à cette époque encore, on le nommait « Cimetière des Rois de Tlemcen ».

A la suite des fouilles qu'il y a faites, Brosselard a pu dire : « Jusque vers la fin du XVIe siècle, le cimetière d'Abû Ḥammu fut respecté ; les tombeaux des princes

(1) Yaḥya Ibn Khaldûn, *Baghyat ar-ruwwâd*, édit. et trad. A. Bel, *Histoire des Rois de Tlemcen*, t. II, édit. p. 104 et trad. p. 127.

(2) *Ibid.*, édit. 104 ; trad. 126.

(3) Dans son *Buṣtân fi ḏikri-l-Awliyâ' wal-'Ulamâ' bitilimsân*, édit. M. Bencheneb, Alger, 1325/1908, p. 66. On sait par les fouilles de Brosselard, que Abû Ḥammu lui-même ne fut pas enterré là et que plusieurs de ses enfants et petits-enfants eurent leur sépulture dans d'autres cimetières de Tlemcen.

(4) A propos de ce nom, il faut corriger un lapsus de Brosselard (*loc. cit.* p. 15 du tir. à p.) روضة الزيان et lire روضة آل زيان

(5) C'est Ibn Maryam qui indique (*loc. cit.* p. 66) ces deux dates pour la mort de ce *ṣûfî* qui était en même temps un juriste.

demeurèrent intacts. On voit seulement que quelques familles de haute naissance avaient obtenu par faveur spéciale le privilège d'y être inhumées. Environ cinquante ans plus tard, l'abaissement de la noblesse tlemcénienne étant consommé, les familles turques qui tenaient le pouvoir, s'arrogèrent avec bien d'autres droits, celui d'occuper, même dans le domaine des morts, les places privilégiées. Les anciennes tombes disparurent sous les nouvelles, et cela en l'espace d'un siècle environ... Le cimetière de Sidi Brâhîm (nom nouveau qui remplaça, insensiblement, l'ancienne dénomination) ne fut définitivement abandonné qu'à une époque assez rapprochée de celle où la ville de Tlemcen est tombée en notre pouvoir » (1).

II. *Les stèles funéraires.* — Brosselard (*loc. cit.* p. 19-20) donne encore des renseignements sur les stèles qui ornent l'extérieur d'une tombe tlemcénienne ; il y en a quatre : deux *châhid* ou dalles plus ou moins rectangulaires, plantées verticalement, l'une à la tête, l'autre aux pieds : ce sont les « témoins » du tombeau (2) ; deux *djannâbiyya* qui sont des « sortes de parallélipipèdes à pans coupés, avec plusieurs rangées de cannelures évidées sur les côtés ».

Ces pierres — généralement en marbre ou en onyx — portent bien leur nom, puisqu'elles servent à encadrer la tombe des deux « côtés » dans le sens de la longueur.

« On peut croire, ajoute Brosselard, que leur usage

(1) *Tombeaux*, p. 17-18.

(2) Ainsi nommées parce que la stèle de tête, donnant le nom du défunt, « atteste » l'authenticité du tombeau. On les nomme aussi, comme l'indique Brosselard, des *Rûsiyyât* « (pierres) de la tête ». On signalera que ces stèles ne sont mises en place au cimetière que le 40e jour après la mort, car la croyance veut que ce soit ce jour-là seulement que l'âme du mort, demeurée jusque là au domicile de celui-ci, rejoint le tombeau.

constituait une marque distinctive exclusivement réservée aux tombeaux princiers, car nous ne nous rappelons pas en avoir vu de semblables sur d'autres sépultures » (1). Cette opinion se trouve contredite par le texte même de l'épitaphe que l'on va donner ici et que porte un marbre prismatique du type des djannâbiyya princières dont parle Brosselard, comme le montre la photographie reproduite ici. D'ailleurs Brosselard avait lui-même publié depuis longtemps, quand il écrivait cela, une inscription funéraire figurant sur la tombe d'un Qâḍî et sculptée sur une stèle prismatique de même genre, mais du cimetière d'Al-'Ubbâd (2).

Si ce modèle élégant de stèles funéraires semble avoir été assez rare à Tlemcen, il est par contre abondant dans les vieux cimetières de Cairouan où ces pierres — souvent ornées d'admirables inscriptions en coufique — décorent les tombes de personnages musulmans, sans parenté royale, dès les 3e et 4e siècles de l'hégire (Xe et XIe de J.-C.) (3). Cependant d'ordinaire ces stèles au lieu d'être doubles sont simples et se placent au milieu du tombeau, dans le sens du corps du défunt. Cette stèle unique, portant l'épitaphe se nomme à Fès — où il en existe de ce même type prismatique — une *maqâbriyya* « (pierre) funéraire » (4).

On trouvera, dans le Catalogue du Musée de Tlemcen, de W. Marçais (5), de bonnes reproductions de quelques-

(1) *Tombeaux*, p. 21.

(2) *Inscriptions de Tlemcen (Revue Africaine*, t. III, p. 241) ; voir aussi : *Catalogue du Musée de Tlemcen*, p. 5, n° 40.

(3) Des stèles du même genre sont nombreuses en Tunisie ; on en trouve dans divers Musées et notamment au Musée de Sousse.

(4) A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, pp. 13-15 ; voir aussi, *ibid.*, p. 46 et fig. 12.

(5) Dans la Collection : *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.* Les photographies de stèles prismatiques du Musée occupent la Planche IV de ce *Catalogue*.

unes des *djannâbiyya* ou *maqabriyya* royales tlemcéniennes, du cimetière de Sidi Brâhim, dont les Inscriptions ont été publiées, comme on l'a dit, par Brosselard.

A ce propos, l'on fera une remarque : les stèles prismatiques, quand elles existaient comme *djannâbiya*, c'est-à-dire au nombre de deux, limitant en surface les deux côtés de la tombe, semblent avoir, dans les inscriptions de chacune d'elles, donné, pour l'une le nom du défunt, pour l'autre des versets de circonstance pris dans le Qoran, ou des vers de quelque poésie pieuse. C'était le cas, par exemple, de la tombe du prince ' Abd al-Wâdite, Abû 'Alî (mort en 828 = 1424-5) (1).

Il en était alors sans doute de même des « témoins », ces pierres rectangulaires nommées *châhid*, dont l'une était à la tête et l'autre à la base du tombeau. Il en est du moins ainsi à Tlemcen, depuis plusieurs siècles, comme on s'en rend compte au cours d'une simple promenade au principal cimetière actuel de Tlemcen. On observera toutefois que si les stèles prismatiques sont généralement en marbre blanc ou légèrement teinté (onyx de 'Aïn Taqbalet), les stèles rectangulaires ne sont en cette belle matière que s'il s'agit d'une tombe de roi, de prince ou princesse, de haut personnage ; dans les autres, elles sont en grès.

La stèle prismatique présentée ici et qui était celle d'une dame arabe, n'appartenant pas à la famille royale de Tlemcen, est en marbre blanc. C'est vraisemblablement en cette matière que devaient être toutes les stèles funéraires de ce cimetière royal, à cette époque, puisque

(1) Voir *Catalogue du Musée de Tlemcen* : « Monuments en pierre », nos 19 et 103. Le no 19 est l'épitaphe du prince Abû 'Alî et le no 103 — qui décorait la même tombe — reproduit deux vers du poème d'Al-Bûṣirî, intitulé *'Al-Burda*, que l'on chante encore aujourd'hui en accompagnant, à Tlemcen, le corps d'un défunt de la maison mortuaire au cimetière. Voir aussi *Tombeaux*, p. 34 à 39.

n'étaient admis alors à y être enterrées que les personnes de la famille 'Abd al-Wâdite, celles des familles alliées et les hautes personnalités de la cour.

III. *L'inscription sculptée sur la stèle.* — L'inscription qui nous occupe, et qui est l'épitaphe d'une dame arabe, est sculptée, en relief et en caractères andalous, sur la partie supérieure de la stèle prismatique, comme le sont toutes les inscriptions funéraires des monuments analogues des vieux cimetières musulmans de Cairouan, de Tlemcen et de Fès.

La stèle elle-même, du même type que celles de ces cimetières, a pour plus grande longueur 95 centimètres ; sa hauteur totale est de 15,5 centimètres. Elle est formée d'un monolithe de marbre blanc. La partie inférieure, reposant sur le sol, est un demi-cylindre de 14 cm. de diamètre, dont le ventre était partiellement enterré sur la tombe. La partie supérieure — celle qui porte l'inscription funéraire — est un parallélipipède trapézoïdal dont la grande base, de 14 cm. de largeur, est égale au diamètre du demi-cylindre et a la même longueur que lui, soit 95 cm. ; la petite base de ce parallélipipède — celle du haut — a pour dimensions 3 cm. 5 et 86 cm.

Les quatre faces latérales du parallélipipède, égales deux à deux, portent l'inscription arabe, soulignée par deux moulures, à profil concave, constituant, au-dessous de la ligne d'écriture, le seul décor de ces faces planes.

Sur ces faces latérales, la ligne de l'inscription est encadrée par un trapèze de 5 cm. de hauteur, formé d'un trait unique et en creux. Aux deux extrémités de la stèle, ce trapèze d'encadrement mesure 7 cm. 5 de grande base et 3 cm. de petite base.

De même que dans les autres monolithes funéraires de cette forme, l'inscription fait exactement le tour complet

de la stèle ; elle se trouve donc être partagée en parts égales deux à deux, entre les quatre faces latérales.

Voici le texte de l'inscription, dans lequel une croix (+) marquera la fin du texte de chacune des faces :

الحمد لله تعلى هذا قبر الحرة الجليل ستّ العرب بنت احمد بن محمد بن علي بن محمد بن يوسف + بن موسى + اليوسفي توفيت ليلة الجمعة في اربعة عشر من شهر رجب عام واحد وثلاثين وثماني ماية رحمها + الله +

Traduction :

Louange à Allâh ! Qu'Il soit exalté !

Ceci est le tombeau de la noble et excellente Sitt al-'Arab, fille de 'Ahmad b. Muḥammad b. 'Alî b. Muḥammad b. Yûsuf b. Mûsâ al-Yûsufî.

Elle est morte dans la nuit du vendredi 14 du mois de radjab huit cent trente et un (30 avril 1428). Que Dieu lui accorde sa Miséricorde !

IV. *Observations sur le texte de l'épitaphe* (1). — Bien qu'il n'y ait sur les quatre faces du pourtour supérieur de la stèle qu'une seule ligne d'écriture, le sculpteur a, très heureusement, rempli les vides, entre les hampes de lettres et les mots suivants, par d'autres mots ou fractions de mots, d'élégantes palmettes doubles, des points et des traits de vocalisation, le tout du meilleur effet décoratif. Aux deux extrémités, l'écusson épigraphique encadré dans un trapèze, est occupé par les mots *Ibn Mûsâ* et *Allâh*, accompagnés chacun d'un fleuron.

Les caractères de l'inscription sont d'un relief accusé, de forme élégante et soignée d'écriture cursive andalouse.

(1) On suivra utilement les explications, sur la photographie, reproduite ici, de la stèle, donnant seulement la première ligne de l'inscription.

Les *qâf* et les *fâ* sont dans la tradition de la bonne époque ; ils se terminent par une pointe anguleuse à leur sommet et le côté droit de cette tête de lettre retombe perpendiculairement à la ligne d'écriture. Il en de même des *wâw*.

La pointe terminale du *nûn* final se relève avec élégance, pour s'incurver sur la gauche et se terminer au-dessus de la ligne d'écriture, ou bien, comme dans les mots بن et ثلاثين, le *nûn*, très aplati, se développe sous la ligne d'écriture, en une barre, analogue à celle du *râ*, dont l'extrémité terminale se relève à peine en une pointe effilée, incurvée à droite.

Les *alif*, les *lâm*, les *lâmalif* sont de forme classique avec, au sommet de la hampe, l'habituel renflement formant une saillie un peu exagérée sur celle-ci. Les lettres *hâ* (p. ex. dans Allâh) et *tâ marbûṭa*, jointes à la lettre précédente, semblent ouvertes, comme *tâ* ordinaire, par suite de l'empâtement de la courbure formant le corps de la lettre et l'allongement de sa barre terminale, dont l'extrémité se relève en une pointe s'incurvant légèrement à droite. Je considère qu'il y a là un léger symptôme de fléchissement dans l'art de la sculpture épigraphique ; on le retrouve ici dans l'exagération des proportions de certaines lettres d'un mot par rapport aux autres (p. ex. le *dâl* de Aḥmed) et dans la forme des *yâ* finaux, à l'exception d'un seul.

Le *yâ* final du cursif, aux époques classiques précédentes, largement développé en une courbe élégante, vers la gauche, et terminé en une pointe incurvée à gauche, ne se rencontre dans cette forme que dans le mot Mûsâ ; dans tous les autres mots où il figure, il se recourbe en un trait à droite et sous la ligne, pour se terminer brusquement en une pointe effilée tournée vers le bas.

Quant au décor floral remplissant les vides entre les lettres, et au-dessus des mots, il est formé de palmettes doubles, gracieusement schématisées, mais sans tiges ni nervures.

Comparée aux deux inscriptions funéraires — sur stèles prismatiques également, figurant déjà au Musée de Tlemcen — du prince Abû 'Alî al-Muntaṣir, enterré dans le même cimetière et qui furent sculptées exactement à la même époque — comme on le dira plus loin — notre inscription décèle moins de richesse du décor, moins de recherche dans l'art floral et géométrique et dans les caractères d'écriture. On ne saurait s'étonner du soin apporté aux stèles funéraires du prince Abû 'Alî ; celui-ci, mort depuis trois ans, était le fils très cher du Sultan qui venait de reprendre possession de sa capitale et s'empressait de donner à son fils — mort pour défendre sa cause — une sépulture digne de son dévouement.

Cependant l'épitaphe de la dame Sitt al-'Arab est plus belle et de meilleur style que celle de la princesse Tâḥadrît, propre fille d'Abû Ḥammu II, morte en 819 H. (1).

Malgré qu'il laisse percevoir les premiers signes d'un art qui fléchit, le texte de l'épitaphe présentée ici constitue encore un assez beau document de l'épigraphie musulmane au XV[e] siècle de notre ère ; il ne dénote pas une décadence encore trop sensible de l'art musulman dans cette branche. Notre épitaphe, par la beauté et la vigueur des caractères d'écriture, pourrait rivaliser même avec certaines inscriptions sur marbre, du XIV[e] siècle, dont mes *Inscriptions de Fès* ont donné quelques spécimens (2).

Du point de vue grammatical et lexicographique, l'inscription ci-dessus appelle quelques observations.

(1) Cf. *Catal. Musée Tlemcen*, stèle n° 16, Pl. IV, 3 ; Brosselard, *Tombeaux*, p. 28 ss.

(2) Par exemple des stèles funéraires : p. 46, fig. 12 ; p. 50, fig. 13.

Le troisième mot تعل ne porte pas de *yâ* final ; il représente pourtant au parfait le verbe à la 5[e] forme تعلّى (ou mieux à la 6[e] forme تعالى) reproduit fautivement.

Le groupe قبر الحرة الجليل signifierait « l'illustre tombeau de la femme libre... » ce qui est inadmissible. L'on doit lire الجليلة au lieu de الجليل en rétablissant la lettre ة finale, omise dans notre texte, avec le sens de : « le tombeau de la femme libre, la distinguée... »

D'ailleurs des inscriptions plus correctes et de Tlemcen également, vers la même époque ou postérieures, donnent par exemple pour une princesse abdalwâdite : قبر الحرة الجليلة رحمونة (1) et pour une autre قبر الحرة المكرمة العالية (2). Elles apportent la meilleure confirmation à notre interprétation.

Quant au nom de la défunte, comme on le voit par la photographie reproduite ici, il est vocalisé سَتِّ العَرَب La voyelle *Kesra* sur le *tâ* de *satt* est une faute ; quand à la même voyelle sur le *sîn*, elle reproduit la forme dialectale *satt* qui est pour ce mot la vocalisation des parlers d'Andalousie (cf. Dozy, *Suppl. aux Dict. arab.*, cit. *Vocabulista*). Cette vocalisation donnée par notre stèle, atteste donc cette même forme à Tlemcen au XV[e] siècle, comme encore aujourd'hui où l'on dit *sattî* (au lieu de *sittî*) prononcé *settî* par suite de l'influence du voisinage consonantique.

La déformation du mot *sayyida* سَيِّدَة en *sitt* (سِتّ) ou *sett* se trouve généralement à l'état construit, quand le mot *sayyida* est suivi d'un pronom affixe : exemples *settî* ou *setthum* ou encore *sittuhum* (3) ou bien encore

(1) Cf. Brosselard, *Tombeaux*, p. 42.

(2) *Ibid.*, p. 26.

(3) La forme sittuhum est conservée même quand ce mot est complément d'annexion (G. S. Colin, *El-Maqṣad*, Paris, 1926, p. 117 et la note 385 de la p. 210).

quand *sayyida* est suivi d'un complément déterminatif d'annexion, comme ici *satt al-'arab* (pour *sitt il 'arab*). C'est aussi le cas des noms de femmes : *Sitt al-Mulk*, sœur du fameux Khalife fâtimite Al-Ḥâkim, morte en 415/1024 (1), et *Sitt al-Banât*, une rifaine du VIe/XIIe siècle (2).

On trouve pourtant, à une époque ancienne déjà, le mot *sitt* pour *sayyida*, comme appositif du nom suivant, mais alors ce dernier est traité comme s'il était complément d'annexion et *sitt* ne prend pas l'article (3). C'est le cas des deux saintes du Caire, *Sitt Sâkina* et *Sitt Nafîsa*, cette dernière étant morte en 208/283 (4).

---

(1) Cf. *Encyclopédie de l'Islâm*, sub *Sitt*.

(2) Cf. *El-Maqṣad, loc. cit.* p. 28.

(3) Sur le diminutif ستيتة de ست et son emploi, voir *Tâdj al-'arûs*, s. v.

(4) Cf. *Encylopédie de l'Islâm*, s. *Nafîsa*.

On ne croît pas devoir développer ici les observations que suggère le mot *sitt*. Je juge utile cependant de donner un résumé des indications que m'a envoyées à son propos William Marçais : « La forme *sitt* est attestée dès une époque ancienne. Les textes de l'époque 'abbasside l'emploient couramment (cf. *Nišuār al-muḥaḍara*, *Ḥikāyat Abi l-Qāsim al-Baġdādi*, édit. Mez, etc.). »

Il n'est pas douteux que le mot, qui est arrivé à une véritable autonomie (notamment en Andalousie, plur. *sutūt*, ap. Dozy), n'a pu prendre sa forme *sitt* que dans les complexes formés par *sayyida* avec les affixes personnels, spécialement avec celui de la première personne sing. *sayyidatî* > *sayyittî* > *sittî*, mot très employé et devenu un titre où le sentiment de l'étymologie était perdu (comp. *sayyidî* aboutissant à *sî*). Le mot a une importance capitale ; rapproché de l'algérien *ḫaut* « frères » (< إخوتي), des *trara*, *'ammet*, *ḫāiêt* (< عمّتي , خالتي), il fournit peut-être le moyen d'expliquer les *t* finaux des mots sémitiques qui signifient « sœur » et « fille ». Les formes isolées y seraient retirées secondairement des formes pourvues d'affixes (où le *t* était apparent), parce que neuf fois sur dix, les noms de parenté sont conçus et employés en relation d'appartenance (cf. *Textes de Tanger*, 287), surtout avec des affixes personnels.

Tous les puristes s'élèvent du moins contre l'emploi de *sitt* pour sayyida. « L'on dit « *sittî* a fait », « *sittî* a dit » et l'on devrait dire *sayyidatî* qui est le féminin de *sayyid* » (cf. Ġawālīqī, *Ḫaṭa' al-'awāmm*, éd. Derenbourg, p. 133). Ce texte est suivi d'une anecdote mettant en scène le lexicographe et grammairien Ibn al-Arabi (150-

On fera enfin encore une remarque sur ce nom propre de *Satt al-'arab*. On trouve des noms d'hommes composés de la même façon, avec le masculin *sayyid* suivi d'un collectif ou d'un pluriel masculin (p. ex. *Sayyid an-Nâs*) ; de même on rencontre des noms de femmes, formés de *sitt* ou *satt* (pour *sayyida*) suivi d'un pluriel féminin (p. ex. *sitt al-banât*, *sitt an-nisâ'*). Le nom de *sitt al-'arab* est le seul à notre connaissance composé de *sitt* et d'un pluriel d'êtres masculins. Le cas est d'autant plus curieux qu'il implique l'idée — sinon le fait — de commandement d'hommes par une femme, ce qui est contraire à l'esprit général de la société et de la législation musulmanes. Ce nom composé traduirait le fait même du commandement, avec le sens de « la duchesse des Arabes » s'il était un « titre » ; mais, dans l'épitaphe ci-dessus, il ne peut être entendu autrement que comme le « nom » (*'ism*) de la défunte.

V. *Indications historiques*. — La défunte dont on a donné ici l'épitaphe n'était pas une princesse 'abdalwâdite, sans quoi, selon l'usage constant attesté par toutes les épitaphes retrouvées, sa qualité et sa filiation royales auraient été indiquées. Elle n'était pas non plus une berbère zénatienne, car on ne relève aucun nom berbère dans la liste de ses ancêtres donnée ici jusqu'au sixième inclusivement. Elle ne pouvait être qu'arabe comme le confirment et sa filiation nettement arabe et son nom même de *satt al-'arab*.

---

231). « J'ai vu I. al Arābî dans notre demeure, alors qu'une vieille femme de notre domesticité avait dit : « *sitti* (ma maîtresse) dit ceci et cela » ; il fit observer : « s'il s'agit de celle qui possède la maîtrise, il faut dire *sayyidati*, et s'il s'agit du nombre six, il faut dire *sitti* (mes six). Dans la vraie langue *sitti* n'a, à ma connaissance, aucun sens...... ».

On voit qu'en linguistique, comme en matière de religion, de droit, etc., l'orthodoxie est assez distante parfois des usages populaires.

C'est en vain cependant que l'on a cherché dans les chroniques et les généalogies arabes de l'époque la mention du nom de l'un des ancêtres de cette femme, parmi les noms des chefs arabes hilaliens, des Ma'qil ou des Zoghba, établis alors dans les régions tlemcéniennes.

On sait, dans les grandes lignes, surtout par les deux Ibn Khaldûn, quel fut le rôle des tribus arabes hilaliennes et soleïmites dans la politique des Rois 'abdalwadites de Tlemcen. Tantôt alliées, tantôt ennemies, selon les fluctuations de la fortune de ces souverains, les fractions de ces tribus ont servi aux Sultans de Tunis, de Tlemcen et de Fès à guerroyer les uns contre les autres (1).

La mort de la princesse Sitt al 'arab, en 831/1428 nous reporte au temps où Tlemcen n'était déjà plus qu'un royaume vassal de Fès ou de Tunis, et à une époque particulièrement troublée.

Deux prétendants, avec l'appui militaire d'Arabes, mais surtout des Ḥafṣides de Tunis, voire même des Mérinides de Fès, se disputaient le trône de Tlemcen : Abû Mâlik 'Abd al-Wâḥid, fils de Abû Ḥammu II et Abû 'Abd Allâh Muḥammad fils d'Abû Tâchfîn et petit-fils d'Abû Ḥammû II.

'Abd al-Wâḥid dépossédé du trône par Muḥammad en 827 (1424), obtint l'appui du Sultan Abû Fâris de Tunis et réussit à reprendre le pouvoir souverain en *radjab* 831 (avril 1428) (2) ; il régna de nouveau pendant environ

(1) Pour le Maghrib central, on lira d'après les chroniqueurs musulmans, l'exposé le plus clair et le plus complet que l'on puisse souhaiter du rôle et des migrations des tribus arabes hilaliennes sous le règne des 'Abdalwâdites, ainsi que des avantages qu'elles obtinrent de ces rois, chez G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Paris, 1913, p. 262 à 322, et *pass.*

(2) Brosselard (*Tombeaux*, p. 36) dit que ce fut « au début de radjab ». Mais ni Al-Qaîrwâni (*Kitâb al-Mu'nis*), ni Az-Zarkachi (*Ta'rîkh ad-daûlatain*) ne donnent la date de cet événement. Nous

deux ans (jusqu'en *dû l-qa'da* 833/avril 1430) après quoi il fut de nouveau chassé de Tlemcen et du pouvoir par son compétiteur, le même Muḥammad.

On incline à penser que ce fut sous le second règne de Abû Mâlik 'Abd al-Wâḥid (1), l'un des derniers grands princes de la dynastie, que la dame Satt al 'Arab, morte le 14 radjab, fut enterrée dans le cimetière royal de Sidi Brâhîm.

L'épitaphe de cette défunte arabe a dû être placée sur le tombeau à peu près en même temps que celle du fils du roi 'Abd al-Wâḥid, le prince Abû 'Alî al-Mustanṣir qui avait été exécuté à Tlemcen, à son retour de Tunis, en 828, dans les conditions qu'a exposées Brosselard (2).

Diverses raisons viennent à l'appui de cette opinion : Ce fut sous le premier règne de 'Abd al-Wâhid, que furent enterrées en 819/1416 et en 821/1418, dans ce même cimetière, deux princesses royales, toutes deux filles du Sultan Abû Ḥammu II et sœurs, par conséquent, de 'Abd al-Wâḥid. Ce fut sous son second règne que ce même roi, et toujours dans le cimetière de Sidi Brahîm, fit installer l'épitaphe et les stèles funéraires de son propre fils Al-Muntaṣir qui avait été mis à mort en 828, comme on l'a dit ci-devant, et dans des conditions qui le lui rendaient particulièrement cher. Par là ce souverain marquait sa prédilection pour ce cimetière royal tlemcénien.

D'ailleurs, si l'on admet seulement la date de radjab — et, donnée par At-Tanasî, elle ne saurait guère être

ne l'avons trouvée nulle part ailleurs que chez At-Tanasi (*Ad-durr wa l'iqiân...*) qui dit seulement que ce fut en radjab 831 (cf. Bargès, *Histoire des Beni Zeiyan*, tr., p. 123).

(1) Son premier règne avait duré de 814 à 827 (1412-1424).

(2) *Tombeaux*, p. 35.

contestée — comme date de la reprise du trône tlemcé_nien par 'Abd al-Wâḥid, on doit penser que la stèle de la dame Satt al-'Arab, morte le 14 radjab, fut sculptée et placée là sous le règne de ce Sultan. Ce n'est, en effet, que le quarantième jour après l'enterrement que l'épitaphe est placée sur le tombeau. Dans le cas qui nous occupe ce ne fut donc que vers la fin du mois de cha'bân, suivant radjab que la stèle en question fut installée sur la tombe de Satt al 'Arab. Elle ne l'aurait pas été sans l'assentiment, sans l'ordre même, du roi, voulant marquer par là sa considération particulière pour cette défunte et pour la famille arabe à laquelle elle appartenait.

Nous savions, par l'histoire, comment, au moyen de concessions territoriales (*iqtâ'*), du droit de lever l'impôt de certaines villes, de cadeaux et de dons en argent, d'alliances matrimoniales même, les Rois de Tlemcen cherchaient à s'attacher leurs inconstants alliés arabes. Ce sont même des sacrifices de ce genre qui ont affaibli la puissance 'abd alwâdite au profit des Arabes, si bien qu'Ibn Khaldûn, voulant marquer la situation politique tlemcénienne à la fin du XIVe siècle, pouvait écrire au sujet des souverains tlemcéniens : « leur empire a faibli devant la puissance des Arabes ; eux-mêmes ont contribué à fortifier cette race nomade en lui prodiguant des trésors, en lui concédant de vastes régions et en lui livrant les revenus d'un grand nombre de villes » (1).

Le fait d'enterrer une dame arabe dans un cimetière royal, auprès des princes et des princesses de sang royal, attesté par la découverte de la stèle funéraire de Satt al-'Arab, démontre que, au XVe siècle, les rois tlemcéniens poursuivaient la même politique de faveurs accordées aux

(1) *Hist. des Berbères*, éd. II, 206 ; tr. III, 472-473, cit. par G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie*, p. 322.

Arabes, selon la tradition de leurs prédécesseurs du XIVe siècle. Toutefois, comme ces souverains n'avaient plus alors grand'chose à concéder ou à donner à leurs alliés arabes, ils cherchaient à se les concilier en entourant leurs morts de la plus haute considération qu'ils leur puissent accorder.

HISTOIRE

L'ALGÉRIE
vue par deux voyageurs musulmans en 1877-1878

PAR

HENRI PÉRÈS

CHARGÉ DE COURS A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Quand on lit les ouvrages traitant de l'histoire de l'Algérie depuis 1830, on est frappé par l'absence presque complète de sources arabes dans la documentation citée par les auteurs européens. Si pour le XIXe siècle, la Tunisie se glorifie d'avoir un historien comme Ibn Abî aḍ-Ḍiyâf dont l'œuvre est encore en grande partie manuscrite, et le Maroc un an-Nâṣirî as-Salâwî, l'Algérie ne peut citer que quelques mémorialistes qui se sont occupés de villes comme Constantine — et nous pensons ici à Al-'Antarî et Aḥmad ibn al-Mubârak — ou de personnages célèbres comme l'émir 'Abd al-Kâdir — et nous faisons allusion à al-Ḥusain ibn Abî Ṭâlib et à Muḥammad ibn 'Abd al-Kâdir.

Est-ce à dire que nous ne possédions rien, en arabe, sur les événements qui se déroulèrent en Algérie depuis 1830 et qui intéressèrent pourtant au premier chef les Indigènes ? A défaut d'ouvrages historiques, ne dispo-

serait-on pas de récits de voyage rédigés par des Musulmans magribins qui auraient visité l'Algérie à une époque où la conquête était terminée et la pacification définitivement assurée ?

Tous les lettrés et savants n'ont pourtant pas émigré dès que la nouvelle de la prise d'Alger s'est répandue dans le pays et on ne peut supposer que personne parmi ces Musulmans cultivés n'ait songé à écrire, sinon une Histoire, du moins des Mémoires et des Annales ou des Rihlas (Relations de voyage). Nous sommes persuadé que des documents de ce genre doivent exister chez des familles indigènes dont les pères ou grands-pères vécurent entre 1830 et 1900 ; il serait à souhaiter que leurs détenteurs actuels les fissent connaître au public sinon par des traductions intégrales, du moins par des analyses suffisamment détaillées en les accompagnant d'extraits caractéristiques.

Les deux textes que nous signalons aujourd'hui à l'attention des historiens de l'Algérie prouvent que nos conjectures ne sont pas dénuées de tout fondement. Nous avons pu les découvrir, grâce à nos fréquentations des milieux indigènes et aussi à nos lectures d'ouvrages arabes relatifs à l'Afrique du Nord ; l'un est totalement inédit, l'autre imprimé mais peu connu des lecteurs européens. Leur valeur littéraire est bien discutable sans doute, mais on ne saurait en nier l'intérêt, car, rédigés avec une entière bonne foi et dans des conditions parfaites d'indépendance, ils nous éclairent avec exactitude sur ce que pensaient de l'œuvre de la France eu Algérie, cinquante ans environ après la prise d'Alger, deux musulmans notoires incarnant pour le moins les classes moyenne et élevée de la société indigène nord-africaine.

Ce n'est pas arbitrairement que nous rapprochons les appréciations de ces deux auteurs, car ils ont rédigé leurs

ouvrages à peu près à la même époque, vers 1877-1878, à l'occasion d'un voyage à Alger, l'un en partant de l'Ouest, l'autre de l'Est, et ils ne semblent pas s'être connus personnellement. La concordance de leurs vues n'en sera donc que plus significative.

***

Le voyageur venant de l'Ouest est Abû Muḥammad al-'Arabî ibn 'Alî al-Mašrafî al-Ḥasanî, connu sous le nom d'al-Mašrafî. Notre regretté maître Ben Cheneb a déjà signalé l'importance de ce voyageur dans une notice que l'on retrouvera dans le *Recueil de mémoires et de textes publiés en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes* (Alger, 1905, p. 106). Nous nous bornerons à la reproduire avec quelques changements sans importance :

Al-Mašrafî était d'origine chérifienne ; il appartenait à une famille de savants (1). Né dans la tribu d'Eghris, près de Mascara, il étudia d'abord dans son pays natal, puis se rendit à Oran vers 1240 = 1824/5. A l'arrivée des Français, il émigra au Maroc pour fixer sa résidence à Fès. En se rendant à la Mekke, il passa une première fois à Alger en 1265 = 1848/9, puis une seconde fois en ṣafar 1294 = février 1877. On ignore la date de sa mort. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels il convient de citer :

1° *Ṭirs al-aḫbâr bimâ ǧarâ âḫir al-arba'în min al-karn aṯ-ṯâliṯ 'ašar li'l-muslimîn ma' al-kuffâr fî 'uluww al-Ḥâǧǧ 'Abd al-Kâdir wa-ahl dâ'iratihi al-fuǧǧâr*, qui est une histoire d'Abd al-Kâdir ;

(1) Sans doute est-il le petit-fils de Si 'Abd al-Kâdir al-Mašrafî qui fut le maître de l'historien de la province d'Oran Abû Râs an-Nâṣirî et qui a écrit un livre intitulé *Bahǧat an-nâẓir* sur les *Arabes soumis aux Espagnols pendant leur occupation d'Oran* (M. Bodin en a donné le texte et la traduction dans la *Revue africaine*, en 1924).

2° *Ḏaḫîrat al-awâḫir wa'l-uwal fîmâ yataḍamman min aḫbâr ad-duwal*, traité d'histoire générale qui fut terminé en rabî' I 1299 = janvier 1882.

C'est dans ce dernier ouvrage, resté manuscrit, que se trouve la relation du voyage d'al-Mašrafî en Algérie.

Le second voyageur, qui vient de Tunis, est Muḥammad Baïram V (1256-1307 = 1840-1889).

Les Baïram sont célèbres dans l'Histoire de la Tunisie : ils ont été des soldats, des magistrats et des administrateurs éminents. Le premier Baïram vint à Tunis comme officier, sous les ordres de Sinân Pacha, en 981 = 1573. Il se maria à une descendante d'Ibn al-Abbâr, l'auteur de la *Takmilat aṣ-Ṣila*. Moḥammad Baïram V naquit à Tunis en 1256 = 1840. Il fit ses études à la mosquée az-Zaytûna et montra de bonne heure un goût très prononcé pour les questions politiques et administratives. Il fut partisan d'une plus grande liberté pour le peuple tunisien. Aussi applaudit-il à la Constitution élaborée par le Bey Ṣâdiq Pacha. Après la mort de son oncle Baïram IV, il fut nommé professeur à la Mosquée az-Zaytûna (ğomâdâ II 1278 = décembre 1861). Son père mourut le 14 ğomâdâ I 1280 = 27 octobre 1863 en lui laissant une grande fortune. Il se lia d'amitié avec le vizir Ḫayr ad-Dîn Pâcha qui, comme lui, se montrait favorable à l'extension des droits politiques en faveur de la masse. Puis Moḥammad Baïram V fut nommé Directeur des Ḥobûs dont le service venait d'être créé (17 ṣafar 1291 = 5 avril 1874). Il se dépensa beaucoup dans cette nouvelle fonction. Il contracta une maladie nerveuse qui se manifesta dans le courant de l'été 1292 = 1875 et c'est pour la soigner qu'il entreprit des voyages en Europe, à partir de šawwâl 1292 = novembre 1876. Son livre *Ṣafwat al-I'tibâr* n'est, en somme, que la relation de ces voyages. Au retour de son premier voyage en Europe, il créa à Tunis le Collège

Ṣadiki (1292 = 1876). Puis ce fut la Bibliothèque Ṣâdiqiyya, qui réunit un grand nombre d'ouvrages provenant en grande partie de dons du vizir Ḫayr ad-Dîn et de la Bibliothèque de l'ancien vizir Moṣtafâ Ḫaznadâr. Pendant l'été 1295 = 1878, il se rendit en France pour soigner sa maladie ; il visita l'Exposition universelle et, entre-temps, alla à Londres. A son retour d'Europe, il débarqua à Bône et fit un crochet jusqu'à Alger avant de rentrer à Tunis (c'est de ce voyage à Alger que nous parlerons ici).

Dès son retour à Tunis, il conçut l'idée de créer un hôpital en s'inspirant de ce qu'il avait vu en Europe. Le vizir Muṣtafâ ibn Ismâ'îl accueillit favorablement le projet et les travaux commencèrent immédiatement sur l'emplacement d'une caserne désaffectée. L'inauguration eut lieu le 18 ṣafar 1296 = 11 février 1879. Mais bientôt le libéralisme de Moḥammad Baïram V se heurta à l'autorité par trop intransigeante du vizir Muṣṭafâ ibn Ismâ'îl. Muḥammad Baïram voulut s'éloigner de la Tunisie ; il obtint, non sans difficulté, l'autorisation de partir en pèlerinage et il s'embarqua le 26 šawwâl 1296 = 13 octobre 1879. Il ne devait plus revenir en Tunisie. Il passa par Malte, Alexandrie, le Caire et fit son pèlerinage aux deux villes saintes. Puis, il se rendit à Constantinople. Le vizir Muṣṭafâ ibn Ismâ'îl le destitua alors de toutes ses fonctions et écrivit à la Sublime Porte de vouloir bien rapatrier le « *fugitif* » sous prétexte qu'il était parti sans rendre compte de sa gestion des ḥobûs. Muḥammad Baïram ne fut pas inquiété et resta à Constantinople. Il commença alors la rédaction de la *Ṣafwat al-I'tibâr*. Sur ces entrefaites, il apprit l'établissement du protectorat français sur la Tunisie (1298 = 1881). Il se rapprocha de la Tunisie en se rendant à Livourne ; de là, il écrivit à sa famille de prendre ses dispositions pour gagner Constantinople. Il reprit lui-même le chemin de la Turquie, mais en pas-

sant par Genève, Vienne, la Hongrie, la Serbie, la Roumanie et Varna. Il resta quelques années avec sa famille à Constantinople ; puis, en moḥarram 1302 = octobre-novembre 1884, il se rendit au Caire où il s'établit définitivement. Il fit paraître un journal : *al-A'lâm* dont Ḫaïr ad-Dîn Pacha at-Tûnisî a dit qu'il était le « Times » arabe. Le journal ne cessa de paraître qu'en 1306, avec le nº 269. Le gouvernement égyptien le nomma juge de Tribunal indigène et le ministre Riyâḍ Pacha, qui l'avait en grande estime, le chargea d'études sur des questions de droit pratique. Sa maladie l'obligea à changer d'air : il se rendit à Ḥolwân, près du Caire ; mais son état ne fit qu'empirer. Deux abcès se formèrent sur le flanc gauche (des injections de morphine en étaient cause) ; puis une pleurésie se déclara et, après avoir tenu le lit vingt-cinq jours, Moḥammad Baïram expira, le 25 Rabî' II 1307 = 19 décembre 1889. Il fut inhumé dans le caveau de Riyâḍ Pacha, près du tombeau de *l'imâm aš-Šâfi'i*.

Muḥammad Baïram V a composé, en dehors des articles parus dans son journal du Caire, divers opuscules qui révèlent un jurisconsulte soucieux de trouver dans les textes juridiques de l'Islâm des justifications pour le plus grand nombre des innovations modernes ; mais il est connu surtout par sa *Ṣafwat al-i'tibâr bi-mustawda' al-amṣâr wal-akṭâr* (1) qu'il ne put malheureusement achever complètement ; il avait en effet conçu l'idée de la faire précéder d'une *Mukaddima* (Prolégomènes) dans le genre de celle d'Ibn Ḫaldûn et de Ḫaïr ad-Dîn at-Tûnisî (Khérédine) (2) et sans doute eût-elle été du plus grand intérêt.

*
* *

(1) Editée au Caire en 1302 = 1884, 5 tomes en 1 vol.

(2) Texte arabe dans son *Akwam al-Masâlik fî ma'rifat aḥwâl al-mamâlik*, Tunis, 1284 [= 1867/8], pp. 5-89 ; traduction française,

Une traduction intégrale des passages relatifs à l'Algérie pourrait seule nous donner une idée suffisamment exacte des deux ouvrages de ces auteurs musulmans et c'est ce que nous nous proposons de réaliser un jour prochain ; mais à ce Congrès des Sociétés savantes nous nous bornerons à faire quelques sondages à propos des questions les plus importantes qui ont sollicité l'attention d'al-Mašrafî et de Baïram V.

« Alger, dit al-Mašrafî, a des remparts inexpugnables, un port agrandi ; de nombreux immeubles s'y sont construits de telle sorte que la superficie de la ville a augmenté considérablement. Alger est le Paris de la côte africaine....

« Les Français ont élargi les rues pour les véhicules et raccourci les distances qui séparaient les grandes villes : d'Oran à Alger il fallait dix jours pour le cavalier pressé ; aujourd'hui seize heures suffisent y compris les attentes, les ralentissements et les haltes dans les gares....

« Le pays était en grande partie fait de déserts et de régions inconnues, de cols franchissant les montagnes, de côtes rudes à gravir. Les Français ont aplani le tout et nivelé dépressions et coteaux.

« Ils se sont emparés de toutes les grandes villes, de toutes les régions, du Mzab à la Kabylie. Leur autorité s'étend sur tous....

« Les tribus du Sahara sont formées de grands nomades qui ne demeurent pas longtemps dans le même endroit... ; quant aux tribus berbères, les ravins de la montagne comme ses vallées et ses pitons escarpés sont leurs forteresses. Dans la région plate et basse qui s'étend entre

sous la direction de l'auteur, avec le titre de *Réformes nécessaires aux Etats musulmans, essai formant la première partie de l'ouvrage politique et statistique intitulé : La plus sûre des directions pour connaître l'état des nations*, Paris, 1868, 79 pages.

la montagne et les villes du littoral, les Français ont soumis à des redevances les moindres choses ainsi que les hommes et les animaux. Les Bédouins du Sahara n'échappent pas aux taxes quand ils viennent se ravitailler ou commercer dans les centres urbains.

« Malgré cela, les Kabyles, qui sont en grand nombre, ne cherchent pas à s'agrandir au détriment du Tell ou du Sahara ; ils ne coupent pas les chemins ni ne s'arrogent de droits au préjudice de qui que ce soit ; que dis-je ? sur tout le territoire, l'homme peut marcher seul, à proximité ou loin des villes, qu'il soit militaire ou étranger ; en quelque lieu qu'il se dirige, il trouve subsistance et protection ; il ne rencontre personne qui lui dise : « Allons, loin d'ici ! » et cela à cause de l'équité des agents de l'autorité, de l'opportunité des décisions prises et de la fixité des mesures pénales qui s'appliquent indistinctement aux fils, aux pères ou aux aïeuls. Le sang est versé à l'endroit même où il a été versé... Il n'est pas d'intercession possible pour le voleur ou l'agresseur, même si c'est un personnage arabe ou européen ; la spoliation des biens, chez eux, est une chose aussi rare que le griffon... Ils ont fait cesser l'arbitraire et l'injustice et empêché les mains criminelles d'accomplir leurs forfaits. C'est pourquoi la population indigène leur adresse des louanges, car elle se sent sûre dans ses personnes et dans ses biens contre la tyrannie des détenteurs du pouvoir...

« Nous avons été témoin de la bonté et de la sollicitude des Français à l'égard des meskines musulmans ; quant à leur conduite vis-à-vis des savants indigènes, peut-on parler sans gêne de leur immense générosité ?...

« Les Français n'ont nullement contrecarré la religion des Musulmans, pas plus dans la campagne que dans les villes comme ils n'ont montré aucune hostilité à l'égard de celui qui avait changé de religion... Ce qui le prouve

c'est que les Français sont ici depuis une cinquantaine d'années et le Musulman est resté musulman et le savant, savant...

« Alger, grâce à Dieu, en ce qui concerne les savants musulmans, est restée dans la même situation qu'auparavant ; elle ne manque ni de lecteurs distingués ni de jurisconsultes lettrés, ni de prédicateurs marquants. Les mosquées sont fréquentées par les étudiants et les écoles sont toujours pleines d'enfants...

« Acquiers ce que tu veux, mange à ta guise, habille-toi à ta volonté, professe l'opinion qui te plaît, construis si tu veux le palais d'Iram aux mille colonnes, mais garde-toi de te mal conduire, d'opprimer tes semblables, de voler le bien des autres !...

« Les Français ont créé de grands centres dans la région de Mascara, comme à l'Oued-Sig et à l'Oued-Habra. Ils ont fait disparaître les jujubiers sauvages aux épines redoutables, les genêts, les tamarix et les arroches-halimes. Ils ont planté des arbres fruitiers dans les endroits où on n'en trouvait pas autrefois ; et ainsi ils ont transformé la région en une oasis verdoyante. Une poire ou une pomme pèse tout près d'une livre ; une grappe de raisin suffit à rassasier deux ou trois personnes à condition toutefois qu'elles ne soient pas trop avides... »

Chez Baïram V, les observations sont groupées d'une façon plus méthodique et cherchent quelquefois à donner une interprétation philosophique des faits. Si l'Algérie a été prise par les Français, c'est que Dieu l'avait décrété :

« Quand Dieu décide de la décadence d'un peuple, on voit alors les mœurs de ses chefs se corrompre ; la corruption s'aggrave et le pouvoir passe entre les mains d'hommes indignes. Dieu provoque la disparition de ce peuple. Ce n'est pas le gouvernement turc central mais les Janissaires et les Beys qui méritaient une telle leçon : n'étaient-

ils pas coupables du crime de tyrannie, n'avaient-ils pas commis les pires exactions, toutes choses qui entraînent les catastrophes les plus graves ? »

A propos du régime politique des Indigènes, Baïram note :

« On observe encore quelques rébellions, mais les Français impartiaux sont les premiers à reconnaître qu'il faut traiter les indigènes avec plus de justice et leur accorder plus de libertés. Certains vont même plus loin : ils voudraient l'égalité complète avec la France. Dans la métropole, beaucoup partagent ces idées ; Napoléon III avait beaucoup fait pour améliorer le sort des indigènes...

« La population indigène est considérée comme étant placée sous la protection de la France et non comme jouissant des droits de la naturalisation. La demande de naturalisation est libre ; beaucoup l'ont demandée, les uns par ambition personnelle, les autres pour se faire bien voir, d'autres enfin pour obtenir des grades élevés dans l'armée...

« Les Algériens, du point de vue des mœurs et coutumes, ressemblent aux Tunisiens, mais la génération actuelle a pris des habitudes qui sont intermédiaires entre celles des Musulmans et celles des Français. Il est bien connu que les esprits ont une tendance à se façonner sur les manières des vainqueurs ; on remarquera toutefois que ce sont les mœurs les plus répréhensibles qui sont les premières assimilées, tandis que les qualités les plus louables ne sont adoptées qu'après un effort prolongé de l'esprit. C'est pourquoi on observe chez la plupart des habitants un manque de retenue qui sévit d'ailleurs chez les jeunes Français nés en Algérie.... »

En ce qui concerne la justice, Baïram fait remarquer que « les Indigènes en général préfèrent la justice française à la justice des Cadis ». Pour ce qui est de l'instruction, il

note qu'« il n'y a pas en Algérie de grands savants musulmans ; les Algériens qui ont fait de fortes études en Orient ne reviennent pas dans leur pays ».

« La langue est altérée comme en Tunisie, mais la prononciation est plus vicieuse pour certaines consonnes ».

***

Ces quelques extraits nous permettent de déterminer la valeur ou la faiblesse des témoignages que nous apportent les deux voyageurs sur l'Algérie de 1877-1878.

Al-Mašrafî est un Algérien qui a passé sa jeunesse et son adolescence à Mascara et à Oran ; il a connu, avant de s'exiler, l'Algérie turque ; il a donc pu, en toute objectivité, mesurer la différence qui sépare deux états de sa propre patrie à près de soixante-dix ans d'intervalle, apprécier deux régimes dont l'un se contentait d'exploiter et dont l'autre ne concevait et ne conçoit l'occupation que comme une mission de mise en valeur et de civilisation. De plus, de ce qu'al-Mašrafî n'est jamais sorti de l'Afrique du Nord, sauf toutefois pour aller en pèlerinage en Arabie, nous avons dans son témoignage l'opinion moyenne d'un musulman qui, de par sa situation sociale, se trouvait aussi proche du peuple que de la classe privilégiée ; ses appréciations nous éclairent donc sur ce que pensait sincèrement la population indigène sur les Français et la colonisation française en Algérie en 1877. Que cette appréciation soit élogieuse — et on ne saurait en suspecter la sincérité — c'est la plus belle preuve que notre action avait été féconde et qu'elle avait su déjà à cette époque rallier les suffrages de la masse de la population.

Avec Baïram V nous avons affaire à un homme d'Etat qui, rompu aux finesses de la politique, juge comme un

psychologue ayant plus l'habitude des populations citadines que des masses rurales ou nomades. Ses voyages en Europe, ses connaissances en langues étrangères font de lui un véritable moderne qui n'apprécie qu'en fonction du présent, qui ne compare qu'avec d'autres pays musulmans et à la même époque, et surtout avec la Tunisie telle que cherche à la faire un Ḫaïr ad-Dîn ; et c'est ce qui fait la fragilité de ses jugements : les expériences de réorganisation politique et de redressement financier n'ont pas encore donné en Tunisie de résultats probants à l'époque où Baïram visite l'Algérie et nous savons bien maintenant qu'elles devaient aboutir à un échec.

Al-Mašrafî proclame qu'on a beaucoup fait en Algérie et admire sans réserve ; Baïram, qui n'a pas connu l'Algérie de 1830, trouve que ce qu'on a fait est bien, mais qu'on pourrait ou devrait faire davantage.

Ils sont, à y regarder de près, les représentants de deux générations qui semblent s'être survies jusqu'à nos jours, l'une attachée au présent parce qu'elle a souffert dans le passé, l'autre tournée vers l'avenir parce qu'elle souhaite une condition sans cesse améliorée. Ils nous donnent une idée, déjà à leur époque, de l'antagonisme latent qui devait prendre une acuité particulièrement vive de nos jours entre ce que nous pourrions appeler le parti des anciens et le parti des modernes et que nous désignons maintenant, inexactement sans doute, sous les expressions de parti maraboutique et de parti néo-wahhâbite. Mais en 1878 comme en 1935, un sentiment commun unit ces deux partis en apparence ennemis : l'admiration profonde pour la France et son œuvre civilisatrice en Algérie.

L'ŒUVRE

de la

Société le "Bastion de France"

PAR

Louis FILIPPI

PROFESSEUR HONORAIRE AU LYCÉE D'ALGER
PRÉSIDENT DU "BASTION DE FRANCE"

La Société « le Bastion de France » ne se présente pas ici comme une société savante. Elle est bien plutôt, comme le dit excellemment M. le Recteur Hardy, « un de ces petits ateliers de famille où le culte du passé et l'amour d'une région particulière sont entretenus avec une piété touchante ». Son domaine particulier, c'est l'histoire de la colonisation Corse en Afrique du Nord, de 1530 à 1633.

Fondée le 24 février 1929 par les groupements corses d'Alger, elle a assumé une double tâche qui était jusqu'alors complètement délaissée : entretenir et restaurer les ruines vénérables du Bastion de France, première citadelle française implantée en terre barbaresque dès le milieu du 16e siècle, — et en même temps ressusciter la glorieuse mémoire de Sanson Napollon, capitaine du Bastion de France, premier Gouverneur Royal des établissements français en Afrique, tué à l'attaque de

Tabarka, le 10 mai 1633, au moment où il allait donner à la France, deux cents ans avant le débarquement de Sidi-Ferruch, tout le littoral qui s'étend de Bône à Bizerte.

M. Filippi fait un exposé sommaire de cette histoire héroïque et complètement oubliée, puis il énumère les résultats déjà obtenus par la Société qu'il a l'honneur de présider, avec le très dévoué concours de M. Lovichi, préfet honoraire, et de M. Costantini, professeur à la Faculté de médecine.

« Le *Bulletin* périodique de notre Société, dit-il, a eu le mérite de publier des documents importants et inédits: tout d'abord, le « Discours du Bastion de France et des commodités qui s'en peuvent retirer », adressé par Sanson Napollon au Cardinal de Richelieu, et accompagné de croquis très précieux, de la main même de Sanson Napollon, — puis la photographie de documents autographes, établissant un contrat très curieux entre S. N. et le Cardinal, le fac-simile des lettres patentes accordées à S. N. par le roi Louis XIII, des lettres de S. N. à Richelieu, différents documents empruntés aux Archives de Marseille et de Grenoble, et à la Bibliothèque Inguimbertine de Carpentras. On trouve aussi dans notre *Bulletin* les plans cotés et les dessins détaillés des ruines du Bastion, dans leur état actuel. Ces précieux dessins sont dus au très regretté M. Chavanes, Directeur des Travaux publics, qui s'intéressait passionnément à nos recherches et à nos efforts.

« Notre Société a obtenu le très haut patronage de M. le Gouverneur Général Jules Carde qui, dès son arrivée en Algérie, a classé le Bastion parmi les monuments historiques. Il lui a fait réserver une place d'honneur au Musée Maréchal Franchet d'Esperey. Le 5 juin 1931, il présida lui-même l'inauguration à La Calle d'un monument élevé à la mémoire de son lointain prédécesseur. Le 5 juin 1933, le Tricentenaire de la mort de Sanson Napollon fut célébré avec un grand éclat : M. le Gouverneur Général se fit représenter à la cérémonie par M. le Sous-Préfet Delage, et fit rendre les honneurs militaires à la mémoire de Sanson Napollon.

« La restauration des ruines se poursuit avec le concours de la main-d'œuvre militaire que M. le Général Noguès a bien voulu, par faveur spéciale, mettre à la disposition de notre Société. Tout récemment, M. le Maréchal Franchet d'Esperey a daigné accorder son patronage à notre œuvre, et il a prié M. le Commandant Pisani, qui habite La Calle, de diriger les travaux de réfection ».

M. Filippi termine sa communication en adressant un pressant appel à tous les congressistes, dont il sollicite la fraternelle collaboration. Il s'adresse plus particulièrement à M. le Professeur Yver, qui assiste à la séance. Il le prie instamment d'accorder au Bastion de France une petite part de ses savantes recherches. Il espère aussi que les arabisants pourront découvrir dans les textes arabes quelques renseignements utiles pour l'histoire du Bastion de France. Il félicite M. Pignon, professeur au Lycée de Tunis, qui a établi avec certitude que le point désigné sous le nom de « Fiumara Salata », sur les croquis de Sanson Napollon, correspond exactement à Sidi-el-Mechrig où subsistent encore des ruines fort importantes (1).

---

(1) Le Siège social de la Société « Le Bastion de France » est à Alger, 3, rue Feuillet. La cotisation annuelle de dix francs donne droit à l'envoi gratuit du *Bulletin*. Ch. post. Alger : 190.91.

LA FRANCE EN TUNISIE
aux XVIe et XVIIe siècles

Un comptoir français à l'Est du cap Serrat
« La Fumayre Sallatte »

PAR

J. PIGNON

MEMBRE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

L'histoire des premiers établissements français en Tunisie est encore pleine de mystère. Malgré les savants travaux de M. Paul Masson, malgré la publication des archives du Consulat de France à Tunis, que nous devons à l'érudition patiente de M. Pierre Grandchamp, notre connaissance de cette histoire est encore si imparfaite que nous sommes incapables non seulement de retracer les vicissitudes de l'existence de ces divers comptoirs, mais encore de déterminer l'emplacement où s'élevaient certains d'entre eux.

Nous connaissons les noms de quatre comptoirs français établis sur la côte septentrionale de la Tunisie : ceux du Cap Roux, du Cap Nègre, de « Caudegrand » et de la « Fumaire Salade ». Si la situation des deux premiers ne fait aucun doute, il n'en est pas de même

pour les deux autres. Le problème se complique, d'ailleurs, de la présence, au fond de la baie de Sidi Mechrig, entre le Cap Nègre et le Cap Serrat, des ruines encore imposantes d'un bastion que les textes connus ne permettent pas d'identifier. La tentation était donc grande, jusqu'à ce jour, de considérer ces vestiges comme ceux du « Fortin de Caudegrand » ou du « logement » de la Fumaire Salade.

La première hypothèse sera peut-être confirmée un jour par la découverte de quelque nouveau document. Quant à la seconde, nous pouvons y répondre dès maintenant par la négative, car l'étude des textes et des lieux nous a permis, croyons-nous, de situer le comptoir de la Fumaire Salade à 1 km. 500 environ à l'Est du Cap Serrat, sur la petite presqu'île que baigne à l'Ouest l'oued Guemgoum, à l'endroit exact où s'élève aujourd'hui le marabout de Sidi Rherib (1).

Les textes assez nombreux où nous avons retrouvé le nom de la Fumaire Salade s'échelonnent de 1581 à 1632. L'orthographe du nom varie (2), et, hélas, les indications topographiques aussi. Tous ces documents, cependant, placent ce comptoir entre « Bizerte et Tabarka » ou « entre Bizerte et le Cap Nègre », les uns à 60 milles, les autres à 30 milles à l'Ouest de Bizerte. On sait tout ce que comportent d'inexactitude ces sortes d'évaluations, malgré la rigueur apparente des chiffres. Fort heureusement, le nom même du lieu contient une indication précieuse qu'il est impossible de négliger. Si modeste qu'on l'imagine, si peu salées que soient ses eaux, il faut bien admettre qu'un oued se jetait à la mer dans les environs immédiats du comptoir, et justifiait, par sa présence, le nom de « Fiumara Sallata ». Cette seule

(1) Voir carte de la Tunisie au 1/50.000, feuille de l'Oued Sedjenan.

(2) Fiumara Salata, Fiumare Salade, Fumare Salade, Fumaire Salade, Feumere Salade, Fumayre Sallate, Fleuve salé.

observation permettait d'écarter le site de Sidi Mechrig. Un examen rapide de la carte réduisait à deux ou trois le nombre des hypothèses.

La plus séduisante nous paraissait être celle du Cap Serrat, à l'Est duquel se trouvent, justement à environ 30 milles de Bizerte, les embouchures voisines des oueds Ziatine et Guemgoum et nous nous préparions à aller la vérifier sur place, lorsque la publication d'un document capital la transforma en quasi-certitude. Ce document, extrait des Archives de la Bibliothèque Nationale (1) et publié pour la première fois par M. Filippi dans le n° 5 du *Bastion de France,* est un croquis à la plume de la côte septentrionale de l'Afrique du Nord, du Cap de Fer jusqu'au delà du Cap Serrat. Il date sûrement du début du 17e siècle, et il n'est pas impossible qu'un examen attentif de l'écriture permette d'affirmer qu'il est dû à Sanson Napollon lui-même. Il porte, comme légende, « la costa che guardano li franciessi in barbaria » et les noms des différents comptoirs français ou génois y sont indiqués, y compris, à l'Est du Cap Serrat, en face de l'embouchure d'un oued anonyme, celui de la « Fiumara Sallatta ».

Après avoir constaté que les Instructions Nautiques (2) signalent l'existence de deux bons mouillages (5 à 8 m.) l'un à l'Ouest de l'oued Guemgoum, l'autre à l'Est, dans la baie de Sidi Rherib, il ne restait plus qu'à se rendre sur les lieux pour essayer d'y découvrir quelque vestige.

On accède assez facilement au Cap Serrat par deux pistes praticables en été. L'une s'embranche sur la route de Tunis à Tabarka, à la hauteur du petit village de Sedjenane et conduit directement à la côte après

(1) Ms. fr. 16.164, f° 3.

(2) Instructions nautiques. Mer Méditerranée. Côte Nord du Maroc, Algérie, Tunisie. Paris, Imprimerie Nationale, 1919. Tirage de 1922, pp. 267 et 268.

un parcours de 25 km. environ. L'autre est une piste forestière de 75 km. qui, partant de Bizerte et courant sur le flanc nord des collines qui bordent la côte, rejoint la piste de Sedjenane quelques kilomètres avant le cap Serrat : c'est la plus pittoresque car elle permet de découvrir la côte et la mer presque tout au long du voyage. Grâce à la complaisance de MM. Mzali, caïd-gouverneur de Bizerte, Morin, ingénieur principal des Travaux publics, et Perrin, colon au Cap Serrat, nous avons pu, après une tentative infructueuse, retrouver, au Nord du village de Sidi Ferdjani, sur la petite presqu'île rocheuse que baigne à l'Ouest l'oued Guemgoum, autour du marabout couvert de chaume qui lui donne son nom (Sidi Rherib) les traces d'une construction qui a été sans doute le « logement » de la Fumaire Salade. Malheureusement ces traces (soubassements de murailles) sont trop informes pour permettre de dresser un plan. La partie la plus visible, est constituée par un mur de soutènement de 80 cm. d'épaisseur, de hauteur variable, visible sur 15 m. de longueur environ et étayé lui-même de contreforts. Les matériaux employés ont été pris sur place et une étude attentive permettrait, probablement, de découvrir d'assez nombreux points de ressemblance entre ces restes et une partie des ruines de Sidi Mechrig.

D'autre part, une enquête amorcée par nous et continuée par M. Perrin nous a permis de constater l'existence, chez les habitants de Sidi Ferdjani, d'une tradition locale, qui vient à l'appui de notre hypothèse. Les indigènes savent que sur la presqu'île de Sidi Rherib s'élevait autrefois (« il y a deux cents » ou « trois cents ans ») un comptoir européen. L'occupation n'aurait pas été continue (la Fumaire Salade a appartenu, en effet, tour à tour aux Génois et aux Français) ; on pêchait là le corail « qui se vendait au poids de l'or » ; on y échangeait aussi du beurre, du tabac, des céréales contre de

l'huile. Après chaque abandon du comptoir ce petit commerce continuait quelque temps, puis cessait. Ce coin de la côte a dû être le théâtre d'un ou de plusieurs combats car les indigènes prétendent avoir retrouvé de nombreux boulets, balles de plomb, masses de fer et beaucoup d'ossements humains ; le comptoir n'aurait pas été détruit puisque des hommes de moins de soixante ans affirment y avoir vu des murs haut de 1 m. 80 environ. Enfin l'eau de l'oued Guemgoum est un peu salée et les habitants de Sidi Ferdjani ne la boivent que quand ils ne peuvent pas faire autrement. Mais, sans parler des sources que l'on peut trouver dans le voisinage de Sidi Rherib on peut se procurer de l'eau potable en creusant le sable à deux mètres de profondeur, dans l'angle formé par le marabout et l'embouchure de l'oued Guemgoum, c'est-à-dire à moins de 100 m. du comptoir. Il existerait d'ailleurs, de ce côté, les vestiges d'un puits.

Toutes ces déclarations faites à M. Perrin par des indigènes qu'il connaît bien et sait interroger, nous paraissent confirmer de façon très nette l'opinion que nous avons énoncée au début de cet article. Si l'on veut bien se rappeler que les renseignements fournis par les textes s'accordent avec les indications très précises d'un croquis de l'époque et qu'ils sont confirmés par l'existence de ruines encore très visibles et par une tradition orale, on pourra difficilement mettre en doute que le « logement » de la « Fumayre Sallatte » s'élevait sur l'emplacement du marabout de Sidi Rherib et que le « fleuve Salé » s'appelle aujourd'hui l'Oued Guemgoum.

Un Voyageur Flamand en Tunisie au XVe siècle

PAR

M. BRUNSCHVIG

CHARGÉ DE COURS A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Se rendant au pèlerinage de Terre Sainte, Anselme Adorne, de Bruges, a séjourné à Tunis et à Sousse en 1470, sous le règne du Ḥafṣide 'Uṭmān. Sous la conduite de marchands génois établis dans le pays, il a fort bien visité ces deux villes et vu, le plus souvent avec une grande exactitude, tout ce qu'elles pouvaient offrir de remarquable aux yeux d'un Européen averti. Le récit du voyage a été écrit en latin par son fils Jean. On n'en a donné jusqu'à ce jour que de brefs résumés, demeurés inconnus d'ailleurs, semble-t-il, des spécialistes des études nord-africaines. M. Brunschvig montre l'importance de cette relation, la plus ancienne du genre pour la Tunisie, en lisant des passages de l'édition-traduction de cette œuvre qu'il tient sous presse.

DROIT ET LEGISLATION

L'Accession dans le Statut est-elle admissible ?

PAR

PAUL CHAUVEAU

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT D'ALGER

N'est-il pas hors de saison et maladroit d'ouvrir en ce moment une discussion sur la possibilité de faire accéder les indigènes à la citoyenneté en leur conservant le bénéfice de leur statut coranique, c'est-à-dire, suivant une expression inexacte, mais courante, de les « naturaliser dans leur statut ? ». Cette question a tout récemment secoué fortement l'opinion publique de l'Algérie, et même de la Métropole. Un nouvel accès de fièvre doit être évité. D'ailleurs une solution négative n'a-t-elle pas été la conclusion du voyage ministériel ; à quoi bon une discussion d'un intérêt simplement académique.

Malheureusement, on n'oserait affirmer que cet intérêt soit purement académique. Déjà le ministre qui se refusait à semblable naturalisation n'est plus. Et l'idée d'une naturalisation dans le statut, n'est pas neuve.

On constate une forte campagne en sa faveur dès 1911. La *Revue Indigène* et son gérant Paul Bourdarie se font les défenseurs passionnés de cette thèse. Une vaste enquête est ouverte dans les différents milieux juridiques,

politiques, indigènes. Vingt ans plus tard une nouvelle vague de fond ramène la question à la surface.

Il est d'ailleurs curieux d'observer que ce sont les mêmes ferments qui, aux deux époques, font lever la réclamation. En 1911, la population indigène est soumise à la forte pression d'un double courant : l'Ottomanisme et le pangermanisme.

Aujourd'hui l'esprit indigène est pareillement travaillé. Depuis que Constantinople s'est affranchi de la législation coranique, l'Ottomanisme a pris l'appellation de Panislamisme ; et il est démontré que sa vitalité est soigneusement entretenue par des finances allemandes. (Voir débats sur l'interpellation Viollette au Sénat).

Des esprits inquiets en concluraient aussitôt à la préparation d'une nouvelle guerre. A lui seul ce rapprochement ne suffirait sans doute pas ; il s'ajoute malheureusement à beaucoup d'autres signes.

Sans nous laisser entraîner à des conclusions aussi pessimistes, il nous faut admettre, pour le moins, que la réclamation de citoyenneté dans le statut menace de reparaître à la première occasion favorable. Elle a seulement été mise en sommeil (et encore est-ce un sommeil éveillé. Voir l'article du jeune Ermite dans le journal *La Défense* du 24 mai 1935). Il est donc prudent de ne pas nous laisser à nouveau surprendre par une de ces attaques brusquées, non plus que par le travail de sape auquel on paraît actuellement procéder (voir notamment les revendications présentées à M. le Ministre de l'Intérieur par la délégation des Diplômés Indigènes des Universités Françaises et notre rapport sur ces revendications).

La première question, et la seule si on lui donne une réponse négative, est de savoir si cette « citoyenneté dans le statut » est possible. Elle mérite de retenir d'autant plus l'attention, que pendant la dernière agitation, bon nombre d'erreurs, d'affirmations contradictoires ont été

avancées à la légère dans les plaidoyers pour sa défense. M. le Sénateur Viollette lui-même n'a pas toujours su les éviter.

Voulant démontrer que la proposition ne soulevait aucune objection juridique, l'interpellateur s'est appuyé sur l'opinion de jurisconsultes, professeurs de Facultés de Droit, et notamment de M. de Boeek. Visiblement ce sont les réponses adressées à l'occasion de l'enquête menée par la *Revue Indigène* en 1911, qui ont ici été utilisées. Et nous notons une preuve de plus de la continuité de cette action arabophile.

Mais comment M. le Gouverneur Général Viollette ne s'est-il pas rendu compte que la situation en 1911 et celle de 1935 ne sont pas les mêmes. Le mot citoyenneté n'a plus exactement le même sens sous la plume des autorités qu'il invoque et dans la pensée de ceux dont il plaide les revendications. Comme l'observait M. Arthur Girault en 1911 : « La naturalisation des indigènes, dans « la pensée de ses partisans, n'est pas *un but* à poursui- « vre pour lui-même, mais un moyen d'assurer aux in- « digènes certains avantages ».

Or, les avantages réclamés aujourd'hui ne sont pas les mêmes que ceux postulés en 1911. A cette époque on demande la suppression de l'indigénat, et celle des tribunaux répressifs, l'octroi de droits politiques restreints permettant une représentation dans les assemblées *locales*. C'est cette demi-naturalisation ou citoyenneté restreinte que les juristes consultés croient possible d'accorder avec le maintien du statut musulman. Mais tous, y compris M. de Boeek (*Rev. Ind.* 1911, p. 451) envisagent une renonciation au statut musulman comme condition d'une assimilation intégrale au point de vue politique.

M. A. Girault, pour éviter toute confusion, ne veut même pas utiliser l'expression « Naturalisation ». « Ne « croyez-vous pas, écrit-il, que votre « Naturalisation

« dans le statut » ne soit bientôt considérée comme une « demi-mesure insuffisante ? Il me semble déjà voir « apparaître les partisans de la *naturalisation intégrale* « qui, ayant eu gain de cause sur la question de mot, « ne tarderont pas à réclamer la chose tout entière ». (*Revue Indigène,* 1911, p. 430).

Aujourd'hui c'est cette chose tout entière qui est réclamée, bien que satisfaction n'ait pas été donnée sur la question de mot, mais parce que elle l'a été sur le fond par les lois du 15 juillet 1914, 4 février 1919 et 1er mai 1930, et qu'il est devenu nécessaire de donner un nouvel aliment aux revendications. Il est dès lors abusif d'invoquer aujourd'hui l'autorité de ces jurisconsultes.

Toujours sur le terrain juridique sur lequel nous voulons principalement nous cantonner, on a invoqué encore l'exemple de pays étrangers puissances musulmanes, comme l'étaient avant la guerre l'Autriche-Hongrie et la Russie, dans lesquelles les citoyens musulmans conservaient leur statut religieux. Le rapprochement manque son effet parce que l'organisation politique de ces pays diffère sensiblement de la nôtre ; on trouve, au fond, des conceptions de l'ordre public en franche opposition avec les nôtres ; en Russie par exemple, on ne faisait qu'appliquer aux musulmans une règle générale dans laquelle les diverses lois confessionnelles puisaient un principe d'autorité.

Pour des raisons du même ordre, on ne peut davantage s'arrêter à la considération de ce qui a été fait dans certaines de nos colonies. La situation y fût-elle la même qu'en Algérie, qu'on pourrait encore répondre qu'une première erreur n'est pas une justification pour en commettre une seconde. Le décret Crémieux n'est pas un motif encourageant à la promulgation d'une mesure semblable en Tunisie, ni au Maroc.

Le problème n'est donc aucunement entamé en Algérie par ces divers antécédents. Aucune hypothèque ne

grève sa solution. On doit l'examiner en toute indépendance et en toute liberté. Nous nous dégagerons aussi de toute préoccupation de parti politique, tel que, le désir d'attirer à soi les musulmans pour constituer un parti musulman *républicain* (proposition H. Bernier dans le journal *La Défense* du 10 mai 1935) ou de toute autre nuance.

Pour éviter des erreurs, il importe tout d'abord de bien situer la difficulté. En posant la question : « La citoyenneté dans le statut est-elle admissible ? », il n'a jamais été dans notre pensée de rechercher si le Parlement pouvait valablement accorder cette citoyenneté aux indigènes. La Souveraineté absolue du Parlement est aujourd'hui un dogme tellement bien affirmé de notre démocratie, qu'aucune place ne subsiste pour une discussion sur ce point, et que nous le verrons peut-être prochainement décréter l'abrogation de la loi de la pesanteur.

Mais il est permis de rechercher si nous pouvons nous accommoder de cette citoyenneté sans modifier les principes qui nous régissent ; quels sacrifices ou quelles contradictions ce résultat suppose pour être atteint.

Accéder à la qualité de citoyen d'un Etat c'est entrer intégralement dans la communauté que cet Etat constitue. Sans doute n'est-il pas indispensable que tous les membres de cette communauté soient régis par des lois identiques, les contingences peuvent exiger certaines adaptations. Encore est-il nécessaire qu'ils soient tous unis par une identité de vue et de pensée sur les principes fondamentaux sur lesquels la dite communauté est édifiée, surtout lorsque, comme la France, elle se proclame *Une et Indivisible*. Il faut un minimum de communauté de conceptions sur l'ordre public, les bonnes mœurs, les bases fondamentales de l'Etat. La présence de tout membre qui prétend appliquer des principes différents et inconciliables, constitue un germe de destruction de la communauté au sein de laquelle il se trouve.

Tout membre nouveau ne doit donc être accueilli qu'autant qu'il est en communauté de conceptions sur ces principes fondamentaux, ou, alors, maintenu au moins partiellement en marge de la communauté dans la mesure utile à la protection de celle-ci et de ses membres, tant qu'une évolution n'a pas amené l'unification désirable.

Ces principes fondamentaux, ces conceptions de l'Ordre public, des bonnes mœurs, paraissent être pour une large partie, fonction du degré de civilisation. C'est pourquoi une communauté complète et intégrale semble irréalisable entre groupes de civilisations différentes.

Nous l'avons parfaitement compris le jour où, désireux d'intégrer les indigènes dans la Communauté Française, nous nous sommes résolument lancés dans la politique d'assimilation. Le but poursuivi est d'intégrer les indigènes dans notre pensée et notre civilisation, de faire disparaître les différences et les particularités qui sont un obstacle à l'unification poursuivie, et qui obligent à maintenir la population indigène partiellement en marge de notre communauté. Une différence de cinq siècles environ séparant la civilisation indigène de la nôtre, un effort continu devient indispensable pour égaliser les civilisations des deux groupes de population. Et naturellement ce résultat doit être recherché dans l'évolution de l'indigène vers notre civilisation, et non pas dans l'adaptation de notre civilisation à celle retardaire de l'indigène.

C'est là une grosse difficulté à résoudre. Elle est préjudicielle à l'octroi de toute citoyenneté intégrale, l'assimilation de fait, ou morale et de pensée, étant la condition *préalable* à l'assimilation juridique. Il est bon de le souligner, à raison d'une impatiente tendance à renverser les facteurs. Les Romains, colonisateurs plus heureux, paraissent avoir ignoré cette difficulté, de bien moins grandes différences séparant alors les civilisations méditerranéennes.

⁂

Elle est dit-on aujourd'hui résolue, et l'assimilation est réalisée, au moins à l'égard d'une élite d'intellectuels qui ont reçu une instruction française dans nos écoles.

Nous ne voulons pas ici discuter de la valeur réelle des connaissances dont il est ainsi fait un aussi grand cas. Il suffit de répondre que l'Instruction, à elle seule, ne suffit pas pour réaliser cette assimilation profonde, justification et condition nécessaire de l'octroi de la citoyenneté. Pour être citoyen français, il ne suffit pas d'être instruit, il faut avoir d'autres vertus de cœur et d'esprit, que l'instruction n'implique pas et dont il n'est pas démontré que tous ceux pour qui la citoyenneté est réclamée, soient nantis.

Bien au contraire, le seul fait d'insister pour le maintien intégral du statut musulman prouve que l'assimilation, loin d'être complète, est purement superficielle. Elle existe, et encore sous bénéfice d'inventaire, quant aux connaissances scientifiques, mais n'est pas réalisée quant aux conceptions morales et sociales les plus essentielles. Il est permis de considérer que *ceci* importe beaucoup plus que *cela*, car entre citoyens français actuels l'égalité d'instruction n'existe pas ; on trouve par contre, dans les domaines de l'ordre public et des bonnes mœurs, une certaine communauté de conceptions que heurte le maintien du statut musulman.

Nous nous accommodons fort mal de cette situation inférieure dans laquelle la femme est maintenue au profit de l'homme, de ce droit de répudiation unilatéral, de la polygamie, du droit de Djebr. Semblable réglementation est contraire à notre ordre public ; et un principe des plus certains de notre droit n'en permet pas l'application en France. Faudra-t-il donc abolir ce principe et ordonner à nos magistrats de sanctionner des lois contraires à l'ordre public ? Pour miner une société, il ne serait rien de mieux. Nous faudra-t-il alors réviser nos conceptions de morale familiale et les ravaler au ni-

veau de celles que traduit le statut musulman pour donner à l'ordre public un cadre élargi dans lequel la Polygamie et le droit de Djebr puissent trouver place. Entre ces deux solutions, je n'en vois pas de troisième à moins d'admettre que ces nouveaux *citoyens français* pourront se prévaloir des dispositions régissant leur état et leur capacité en Algérie, mais cesseront de pouvoir le faire au moment précis où ils mettront les pieds en France ; auquel cas s'imposerait un remaniement sérieux de l'article 3, Code civil.

En toute hypothèse, par l'octroi de cette citoyenneté dans le statut, nous renonçons à poursuivre l'évolution et l'assimilation de l'indigène, au moins sur ce point de l'organisation de la famille, dont on ne saurait pourtant nier l'importance sociale. Car, nanti désormais d'une égalité de condition politique, quel motif pourrait-il avoir pour abandonner des traditions millénaires, approuvées par le prophète de son Dieu. Craignons que, devenu citoyen, l'indigène, renversant les rôles, ne nous assimile. Plusieurs historiens m'ont confirmé que ce pays berbère avait toujours réussi à berbériser ses conquérants successifs.

Nous entendons bien que ce statut personnel, précisé par le Coran, fait partie d'une croyance religieuse ; le respect dû à toute conviction de cet ordre, notre principe de la liberté de pensée, ne nous permettraient pas de demander un abandon de ce statut, véritable apostasie ; d'autant moins, qu'en arrivant dans ce pays, nous avons promis de laisser libre l'exercice de la religion mahométane et de n'y porter aucune atteinte.

Sans discuter, encore, le sens de cette promesse, il faut tout de suite signaler que nous n'avons jamais promis d'accorder la citoyenneté aux indigènes et que nous demeurons libres d'y mettre les conditions que nous jugeons utiles. Or, le motif invoqué pour le maintien du statut coranique implique, comme corollaire, que le fran-

çais-musulman sera soumis au statut musulman dès qu'il appartiendra à cette religion, mais ne le sera plus dès qu'il cessera d'en être un fidèle. S'il venait à changer de religion, son statut changerait également. Il y aurait donc des français, *citoyens,* dont la condition dépendrait de leur confession religieuse. Cela est tout à fait contraire aux principes fondamentaux de notre droit public actuel. Nos tribunaux ont toujours refusé, pour raison d'ordre public, de sanctionner les lois étrangères, même émanant du législateur civil, lorsqu'elles étaient inspirées de motifs d'ordre confessionnel. (Seine, 7 janv. 1922. Clunet 1923, p. 85. Seine, 5 mai 1919, S. 1921, 2, 9).

C'est, chez nous, un principe essentiel que l'indépendance de la loi civile par rapport à la loi religieuse, et le méconnaître n'est rien moins que porter atteinte aux droits du législateur français, c'est-à-dire, à la Souveraineté française.

C'est l'abdication de la souveraineté temporelle française devant la souveraineté spirituelle de l'Islam qui nous est demandée, parfois sans déguisement : « je suis partisan du statut musulman, écrit le jeune Ermite, (*La Défense,* du 24 mai 1935)... Secundo, parce que j'estime que l'Islam, chose divine, est sacré ; qu'aucun homme, *aucune nation* ne peut le toucher sans commettre un sacrilège ».

Observons encore que si la promesse de 1830 a la portée que l'on prétend, elle implique de notre part renonciation à toute œuvre d'assimilation. La volonté divine, ne permettant pas de modifier la loi religieuse, ni les conceptions qu'elle traduit, condamne à la stagnation et empêche tout rapprochement de nos propres conceptions, à moins que celles-ci n'évoluent vers l'Islam. Il y a contradiction entre ce respect des coutumes et croyances et l'œuvre d'assimilation, et comme celle-ci est la condition préalable et indispensable de l'octroi des droits de citoyens, il y a contradiction entre ce respect des croyances

et la réclamation de citoyenneté. En demandant la qualité de citoyens, les indigènes nous délient donc de la promesse faite en 1830, si jamais elle l'a été.

Au surplus il a été maintes fois démontré que nous donnons à cette promesse une portée excessive, et que nous nous exagérons le caractère immuable du statut musulman conséquence de son caractère religieux. Habitués à cette séparation des pouvoirs civils et religieux, ceux qui en 1830 ont parlé au nom de la France ont entendu garantir une liberté de croyance religieuse et d'exercice du culte qui n'impliquait aucune atteinte aux pouvoirs du législateur civil, la distinction des deux domaines étant celle à laquelle le promettant était accoutumé.

Quant au caractère immuable du statut, européens et indigènes s'efforcent les uns et les autres de le monter en épingle, faisant ainsi preuve d'une égale ignorance. En contact avec les réalités, différentes suivant les pays et suivant les époques, le droit religieux a dû plier et céder la place à un droit coutumier, en opposition plus ou moins flagrante avec lui. Un examen impartial du Coran permet de penser que le prophète a entendu relever la condition juridique et sociale de la femme ; la coutume, la coutume Nord-Africaine au moins, s'est toujours efforcée de l'abaisser : citons la pratique des habous qui permet de modifier l'ordre successoral établi par le Coran, la réunion des Djemâa Saharidj, en 1748, au cours de laquelle fut décidée l'exhérédation des femmes.

A ces modifications du droit religieux, œuvre des indigènes eux-mêmes, n'en avons-nous pas apporté d'autres depuis 1830. N'avons-nous pas déjà modifié la coutume sur de nombreux points, présentant un caractère religieux tout aussi prononcé que celui du statut personnel, ou relatifs à ce statut. (Loi du 2 mai 1930 et décret du 19 mai 1931, pour la Kabylie. Ordonnance du 1er octobre

1844 et décret du 30 octobre 1858 sur les habous. Législation foncière. Restrictions apportées par la jurisprudence à l'exercice du droit de Djebr, etc...). Les pays étrangers ont été d'ailleurs beaucoup plus loin dans cette voie sans soulever de conflit avec les musulmans leurs sujets. (lois Yougoslaves du 25 octobre 1923 et du 10 juillet 1928 sur la polygamie et le port du voile, en Roumanie une loi de 1930 interdit la polygamie).

Que soit donc ramené à de plus justes proportions l'argument de l'immutabilité de la coutume musulmane. On reconnaitra que l'adoption du statut français n'est pas une apostasie et est compatible avec la correcte pratique de la religion musulmane, puisque, en somme, il n'est insusceptible de s'accommoder qu'avec certains droits dont la coutume musulmane accorde la faculté, *mais dont la religion n'impose pas l'exercice.*

Cette revendication du statut musulman révèle donc une ignorance, ou un trop grand attachement à des avantages en opposition avec nos conceptions essentielles de morale et nos principes fondamentaux en matière d'organisation politique, soit, un manque d'assimilation ; ou encore, et pour le moins, un très fâcheux manque d'émancipation de ces milieux non assimilés, soit, une évolution encore insuffisante.

Ne traduit-elle pas aussi, chez certains, un défaut d'accord dans le profond des sentiments. C'est une vérité courante et pourtant parfois oubliée, que l'Islamisme n'est pas seulement une croyance religieuse, mais une conception imprégnée de nationalisme ; un nationalisme très particulier, en franche opposition avec notre conception habituelle fondée sur les liens du sang et une certaine étendue territoriale ; un nationalisme qui exclue ces liens matériels, pour ne retenir que des liens spirituels, tirés d'une communauté de croyances et de dogme ; un nationalisme qui s'oppose à notre conception de l'Etat Français, et se rapproche de celui qui anime la théorie

socialiste de la lutte des classes. Ce nationalisme, facile à réveiller, demeure toujours agressif, prêt à être farouche.

N'est-il pas à craindre pour le moins, que ce musulman, trop imprégné d'Islamisme, ou trop soumis à son influence pour abandonner quelques droits privés, dont sa religion ne lui impose même pas l'exercice, ne soit amené dans les fonctions d'autorité que sa qualité nouvelle va lui permettre, à sacrifier la France au profit de l'Islam ?

La question doit être posée et même suivie d'une autre, plus grave, en ce moment où le sommeil du sentiment national de l'Islam est troublé par des agitateurs musulmans ou étrangers qui créent un mouvement panislamique aux manifestations diverses : Ulémas ; jeunes africains qui rêvent, avec l'aide de leurs frères d'Orient, de créer une nation Nord-Africaine et purement musulmane, sous un drapeau vert (Tunisie), blanc (Algérie), rouge (Maroc). Ses partisans, qui se recrutent volontiers parmi les intellectuels, sont les adversaires de la vieille aristocratie arabe et des marabouts ; ils se montrent favorables à l'évolution de l'indigène, mais hostiles à son assimilation, dans le sens où nous, Européens, entendons ce terme.

Partisans du progrès de leurs coreligionnaires, ils veillent à la conservation de tout leur particularisme oriental, plus ou moins concrétisé dans l'Islam et dans la langue du prophète.

Ce particularisme est la condition indispensable du succès de l'idée Nationaliste, et l'assimilation équivaut à la mort. L'Orient doit être maintenu intact en face de l'Occident.

Aussi le savoir est-il recherché et même réclamé, mais ce n'est pas par désir de rapprochement, bien au contraire. A cet égard les discussions des congrès des étudiants musulmans ne sont pas sans fournir des enseignements.

Nous extrayons d'un poème qu'un certain Moufdi Zakaria, homme politique et journaliste autant qu'étudiant, récita au congrès de 1932, le passage suivant : « Abreuvez donc de science votre pays qui en est altéré. Nous avons assez de tout ce que nous avons subi d'humiliation, d'avanies, d'opprobres déprimantes, d'intolérable existence. Jusqu'à quand nous contenterons-nous du mépris alors que la science nous crie de monter vers la gloire *pour occuper la place des maîtres*. Ne sommes-nous pas de tous les hommes, ceux qui sont les plus dignes de la gloire qui a toujours été notre cliente de père en fils ? » (Cf. Etude de M. Desparmet dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*).

Dans le même temps le congrès réclame la multiplication des écoles arabes, l'équivalence des diplômes indigènes et européens, le développement de l'enseignement de la langue arabe, suggérant que les diverses matières d'étude soient dans tous les établissements enseignées en arabe aux enfants arabes ; et nous apprenons que, dans le Riff, les indigènes ont demandé aux autorités espagnoles de développer l'enseignement primaire sous la condition d'en exclure totalement la langue espagnole.

Pour ces nationalistes, la réclamation du statut indigène ne fait-elle pas partie du même plan d'ensemble ? On demande la citoyenneté, mais sans désir véritable de rapprochement ; au contraire, on exige le maintien du statut musulman pour préserver de toute atteinte le particularisme oriental et islamique, et pour perpétuer l'opposition de l'Orient et de l'Occident.

L'Orient veut bien accepter une égalité de traitement et tolérer l'Occident à ses côtés, mais, usant de menace, comme il est dans son tempérament, refuse de s'assimiler. Citons ces quelques lignes d'un article paru dans *La Défense,* journal indigène, n° du 24 mai 1935 : « Certains élus qui étaient intransigeants sur la question « du statut et qui avaient soutenu le projet Viollette

« ont fait brusquement volte-face. Qu'ils sachent que « nous ne sommes plus derrière eux et que s'ils persis- « tent dans leur attitude, nous serons dans l'obligation « de nous débarrasser d'eux.....

« *Maintenant, l'Occident et l'Orient se trouvent face* « *à face*. Si la France veut qu'ils vivent en bonne intel- « ligence, qu'elle les mette *tous les deux* maternellement « dans son giron et les traite de même façon ; si elle veut « au contraire que l'un soit chassé par l'autre qu'elle « fasse bien attention ! ».

Le conseil mérite d'être retenu ; puisque l'orient s'oppose à l'occident, il appartient à ce dernier de ne pas fournir au premier des armes qui pourraient être retournées contre lui.

Heureusement, tous les musulmans ne sont pas des nationalistes aussi farouchement intransigeants, et certains sont, sans doute, sincèrement partisans d'une assimilation complète. Le mouvement panislamique, dont l'existence est incontestable, oblige toutefois à exiger des preuves de cette sincérité. Il ajoute un argument de plus pour le refus de l'accession dans le statut, et conseille de se montrer prudent dans l'octroi des droits de cité, et dans ses effets ; souvent ils paraîtraient mieux conçus s'ils étaient purement individuels. (Cf. notre rapport fait à ce même congrès « sur les citoyens qui s'ignorent »). Enfin discutant de projets de reconnaissance automatique de citoyenneté à des catégories déterminées d'indigènes, on devra se rappeler ce mot de Reinsch : « One principle seems clear enough, namely, that our moral civilisation cannot be propaged by laws, perhaps not even by exhortation, but that only true civilizing influence is *example freely followed* » [1].

(1) Un principe paraît assez certain, savoir, que notre civilisation morale n'est pas susceptible d'être propagée par l'effet des lois, ni même peut-être par voie d'exhortation, mais que la seule véritable influence civilisatrice est *l'exemple librement suivi*.

Mais je me suis laissé entraîner à l'examen du côté politique du problème, alors que juriste, prenant la parole dans la section juridique d'un congrès, je m'étais promis de ne faire sur ce terrain que les incursions strictement nécessaires à l'examen de l'aspect juridique de la question. Et pourtant j'y avais déjà révélé assez de contradictions et de sacrifices à consentir, pour mettre cette réforme à un prix qui en dépasse la valeur, surtout si l'on veut bien faire la part de la fanfaronnade que comporte toute réclamation orientale.

DE L'ADMINISTRATION DES BIENS DE L'ADOPTÉ MINEUR[1]

PAR

ANDRÉ BRETON

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT D'ALGER

Dans l'hypothèse peu fréquente, mais réalisable et déjà parfois réalisée, où l'adopté mineur a des biens, l'adoption modifie-t-elle le mode de gestion de ces biens ?

La loi du 19 juin 1923 confère à l'adoptant les « droits de la puissance paternelle à l'égard de l'adopté » (nouvel article 352 du Code civil). Mais M. Rouast, dans un commentaire de cette loi paru au *Dalloz* 1923. 4.257, qui fait autorité, soutient que le droit d'administration légale n'appartient pourtant pas à l'adoptant. Cet auteur défend son opinion en s'efforçant d'abord de démontrer, par l'étude du texte du nouvel article 352, que les droits de puissance paternelle conférés à l'adoptant par la loi de 1923 doivent être entendus de la façon la plus stricte ; partant de là, il admet que l'administration légale des biens de l'adopté mineur ne peut être reconnue à l'adop-

---

(1) Cette communication dont nous donnons ici le résumé est extraite du *Cours de Droit civil français* de Charles Beudant, *L'état et la capacité des personnes*, T. III, 2e édition, par MM. Robert Beudant, Paul Lerebours-Pigeonnière et André Breton, à paraître prochainement.

tant, parce qu'il s'agit d'une prérogative qui est prévue par le Code civil au titre *De la tutelle* et non au titre *De la puissance paternelle*.

Accueillie par les rares décisions de justice qui ont été saisies de la difficulté (V. notamment Trib. civ. du Pas-de-Calais, section de Boulogne, 26 mars 1927 (D. 1928, 2. 87) et Douai, 22 février 1928, confirmant le précédent (*Revue trimestrielle de droit civil,* 1928, p. 649), cette thèse a trouvé une moindre faveur en doctrine, mais les auteurs qui la rejettent se bornent généralement à des affirmations. Je me propose de montrer que les textes condamnent l'opinion de M. Rouast.

Il n'y a pas lieu de s'attarder à des arguments pris des avantages pratiques ou des inconvénients des thèses soutenues. Le système de M. Rouast paraît, de même que l'opinion contraire, présenter à cet égard de sérieux inconvénients. Mais ce sont là des observations qui s'adressent « au législateur, non à l'interprète ».

Il n'y a pas lieu davantage d'insister sur les arguments pris par M. Rouast du texte de l'article 352 pour affirmer que les droits de puissance paternelle conférés à l'adoptant doivent être entendus restrictivement. L'étude des travaux préparatoires de la loi du 15 juin 1923 montre que les auteurs de cette loi n'ont nullement attaché aux formules auxquelles s'arrête M. Rouast la portée et même le sens que cet auteur leur prête.

En réalité, on ne saurait prétendre que les mots « droits de la puissance paternelle » ne puissent comprendre que les droits régis par le Code civil au titre « *De la puissance paternelle* ». Aucun des textes de ce titre ne prétend énumérer les attributs de la puissance paternelle. En revanche, il est un texte qui procède de la façon la plus formelle et la plus intentionnelle à cette énumération : c'est l'article 1er, alinéa 1, de la loi du 24 juillet 1889 *sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés*. Ce texte vise l'article 389 du Code civil, relatif à l'administration légale.

Il en faut conclure que, à défaut de toute précision contraire, le nouvel article 352 du Code civil, en investissant l'adoptant des « droits de la puissance paternelle à l'égard de l'adopté », lui a conféré tous les droits prévus à l'article 1er, alinéa 1, de la loi du 24 juillet 1889, et notamment l'administration légale.

Naturellement la puissance paternelle ne peut conférer à l'adoptant plus de droits qu'elle n'en confère aux père et mère légitimes. De même que le père légitime n'a l'administration légale sur les biens de ses enfants que du vivant de la mère, l'adoptant n'aura l'administration légale que si l'adoption a été faite par deux époux et que du vivant de l'adoptante. En toute autre hypothèse, c'est en qualité de tuteur légal qu'il gérera les biens de l'adopté mineur.

Programme de Travail et Méthode en Droit musulman

PAR

J. ROUSSIER-THÉAUX

AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE DROIT D'ALGER
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Dans un ouvrage plein de verve et d'érudition, qu'il vient de publier aux éditions Félix Moncho de Rabat, M. O. Pesle, maître de conférences à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, tout en louant comme ils le méritent, les maîtres qui l'enseignèrent à la Faculté d'Alger, a fait le procès des méthodes des savants occidentaux et de leurs gouvernements à l'égard des problèmes islamiques. Les gouvernements n'ont pas su provoquer dans la jeunesse intellectuelle un courant de sympathie pour cette branche de la science. Les savants n'ont pas su tracer un programme d'études, ils n'ont pas su davantage, et peut-être surtout, recenser et aménager les sources du droit musulman (p. 23). La concentration de toutes les valeurs intellectuelles à Paris a fait que la part des savants en Afrique du Nord a été trop petite, en face de celle des hommes d'affaires. Et, pour préciser, « la France, faute de s'être dégagée des errements un peu étroits de son Université, n'y a pas créé le centre d'Etudes islamiques qui

de nos jours lui serait si utile » (p. 175) et elle eût été mieux préparée à remplir les tâches qui l'attendaient au Maroc ou en Syrie si « son secteur islamologique eût été mieux fourni ».

Enfin, Malherbe vint... c'est l'institut des Hautes-Etudes marocaines que je veux dire...

Il y a dans ces attaques une large part due à l'ardeur nord-africaine dont l'histoire des lettres, des idées et des religions a depuis l'antiquité souvent marqué l'importance. Il y a aussi du vrai.

Le moyen de n'être pas d'accord avec M. Pesle quand il déclare que la législation musulmane est encore très mal connue des juristes occidentaux (p. 105). « On a porté sur elle des jugements sommaires : le plus faux et le plus dangereux est celui qui la réduit à un balbutiement de pensée juridique, à peine digne de retenir l'attention des savants modernes ».

« Droit obscur et imprécis, procédure mal définie », disait M. Calvelli dans une thèse récente d'Economie Politique, qui avait heureusement d'autres titres à la bienveillance du jury.

Uu auteur considérable, Emile Larcher, n'a-t-il pas écrit dans son *Traité de législation algérienne :*

« Les sources du droit musulman sont loin d'être d'une parfaite limpidité. A considérer notamment le rite malékite, généralement suivi en Algérie, le Précis *(el Moktaçar)* de Sidi Khalil, qui en constitue le principal monument, est loin d'être toujours un guide très sûr. On s'en rend compte en constatant les divergences que présentent les deux traductions de Perron et de Seignette. »

Le résultat de tout ceci c'est qu'après un siècle d'expérience et de contact avec les musulmans — je n'ose pas dire après un siècle d'études — le droit musulman nous est encore très mal connu. C'est un paradoxe en vérité

que nous ne soyons pas encore fixés sur l'existence en droit musulman de telle ou telle institution fondamentale.

Y a-t-il ou non des actions possessoires ? Selon Morand, il y a à la fois une réintégrande et une complainte, et la jurisprudence suit cette opinion que M. le doyen Milliot a critiquée.

La possession se distingue-t-elle de la détention ? Non, disent les uns ; oui, disent les autres.

Si douze témoins établissent qu'un individu détient une chose à titre de propriétaire, sans interruption ni protestation depuis dix mois, cette preuve est-elle celle de la propriété ou seulement de la possession ? Nouveau désaccord.

Le mariage musulman est-il une vente ? Oui, dit la doctrine française moderne ; non, disent les musulmans, que notre opinion ne laisse pas d'ailleurs de froisser.

Le droit malékite a-t-il une théorie des servitudes ? ou les docteurs ne traitent-ils que des servitudes légales ? Nul ne peut le dire !

Et enfin, question dont un récent article de M. Rectenwald vient de montrer l'intérêt vraiment angoissant, existe-t-il une prescription acquisitive des droits réels en droit musulman ?

C'est, je le répète, un fait à peine croyable que nous soyons encore à ce point ignorants des éléments les plus fondamentaux de ce droit musulman, que nous avons la prétention d'appliquer dans nos prétoires ou de faire appliquer sous notre contrôle.

Ce désaccord sur les principes les plus généraux se poursuit dans les détails et ses effets sont alors multipliés à l'infini. Aussi, Morand lui-même a écrit quelque part que, en Droit musulman, « tout peut se plaider ».

C'est devant ces faits que nous est apparue la nécessité d'en rechercher les causes. Comme M. Pesle, nous croyons

que le mal est dans un vice de méthode et dans l'absence d'un programme de travail d'ensemble. C'est ce qui explique le titre de la présente communication.

I. — MÉTHODE

Nul auteur, à notre connaissance, n'a jusqu'ici posé de règles de méthode pour faciliter l'abord des études de Droit Musulman aux curiosités nouvelles. Les diverses Introductions à l'Etude du Droit Musulman que nous connaissons sont plutôt des évocations du milieu, l'indication de l'esprit des populations ou même des jurisconsultes, ce ne sont pas des Méthodes d'interprétation. Nous attendons encore notre François Gény. Edouard Lambert lui-même n'a pas été sur ce point aussi explicite qu'il eût pu l'être.

C'est donc par induction qu'il nous faudra procéder.

Par la force des choses — et non que nous ayons la moindre pensée iconoclaste — nous devrons faire porter nos observations sur la plus récente œuvre française de synthèse, le Cours de Droit Musulman du doyen Morand.

En schématisant un peu nous rangerons nos observations sous trois chefs principaux :

1) Le droit musulman est étudié entre français et en fonction du droit français

Sous cette rubrique un peu imprécise nous voulons ranger plusieurs remarques :

1° Absence de contact avec les représentants indigènes de la pensée juridique.

L'histoire de la conquête algérienne nous rapporte que la responsabilité initiale de cet état de choses n'est pas imputable aux Français. On dit que ceux-ci ont eu les

plus grandes peines à savoir où les Algériens puisaient les éléments de leur droit. Perron raconte, dans son Introduction, les difficultés qu'il a éprouvées pour trouver les commentaires indispensables à la compréhension du ***Muḫtaṣar*** de Ḫalil.

Mais depuis ? Où sont, en Algérie du moins, les savants musulmans ? Sont-ils indignes de figurer dans nos rangs ? Sinon, pourquoi ne viennent-ils pas collaborer à nos travaux ? Pourquoi cet enseignement supérieur donné dans les Médersas semble-t-il répudié par l'Université ? Ne devrions-nous pas ici, comme nous y conviait ce matin M. le Recteur Hardy en termes d'une haute élévation, donner l'exemple de ce rapprochement des peuples, sans lequel les lois les plus généreuses deviendront génératrices de troubles et de haine.

Le résultat c'est qu'il y a un enseignement du droit musulman dans les Médersas profondément différent dans ses méthodes, et dans ses solutions, de celui de la Faculté. L'un ignore et méprise les résultats de l'autre. Or l'ignorance, même systématique, n'est pas à notre sens une méthode scientifique recommandable.

2° Efforts arbitraires pour faire rentrer les conceptions musulmanes dans le cadre du code civil.

Nous en avons déjà vu des exemples. Enseigner que le droit musulman a deux actions possessoires, qui s'appellent comme par hasard réintégrande et complainte, c'est tout à fait aventureux. Ce serait là une rencontre extraordinaire, car nul n'ignore que ces actions possessoires sont une particularité du droit français qui s'explique uniquement par des raisons historiques.

3° Compréhension insuffisante des règles ou des institutions qui ne sont pas présentées en droit musulman de la même façon qu'en droit français.

Prenons par exemple la théorie des servitudes. Elle est en droit français construite sur cette vieille idée romaine que la servitude est comparable à l'esclavage : *fundus serviens, fundus dominans.* En droit musulman, au contraire, elle est fondée sur l'idée de préjudice. La servitude c'est le dommage du voisin (*ḍarar al jāri)*; l'acquisition du droit d'imposer ce dommage peut résulter de la loi, de la convention, ou de la prescription extinctive de l'action en préjudice (*Kaîmoun bi-l-ḍarari)*.

Il y a sur ce point plusieurs chapitres dans la *Tohfat* d'Ebn 'Aṣem qui sont demeurés inaperçus (sauf de D. Santillana, suivi par M. G. H. Bousquet dans son récent Précis).

2) Utilisation maladroite des traductions

L'idéal serait de se passer de traductions. Mais il faut prendre les choses comme elles sont et la langue arabe pour un obstacle des plus sérieux. Encore faut-il se servir avec prudence de l'œuvre d'un interprète. *Tradut-tore, Traditore.*

1° Quand on trouve dans une traduction un passage important, divergent, ou qui apporte un aperçu nouveau, il est de prudence élémentaire de vérifier la traduction.

Pourquoi préférer par exemple, tantôt Seignette et tantôt Perron, comme traducteur de Ḫalil ? Le procès de l'un et de l'autre a été fait trop souvent pour que nous le reprenions ici. (Voyez en particulier pour Seignette les graves rectifications proposées par M. Bercher, dans les titres 27 à 34, et publiées in *Rev. Alg.* 1927. 1. 41).

2° Une traduction ne doit jamais être utilisée que comme telle, et non comme un texte original. L'exégèse d'une traduction est inadmissible.

Or, en se reportant au texte arabe, il est facile de voir par exemple que Seignette a introduit dans son article 1671 l'idée d'une réintégrande qui n'existe pas chez Ḫalil.

Mon savant collègue M. G. H. Bousquet a également montré l'imprudence qu'il y avait à argumenter de l'expression « la paternité est maintenue » employée par Perron, pour trancher la question de savoir si le désaveu du mari est nécessaire pour établir la conception hors mariage de l'enfant né moins de 6 mois après le mariage. Ce terme « maintenir », qui sert à Morand à construire un système, n'est dans le texte arabe ni par lui-même, ni par équivalent.

Ces exemples pourraient être multipliés, mais il importe de passer à des critiques plus fondamentales.

3) Choix arbitraire d'un petit nombre d'auteurs

Ici le débat s'élève et la responsabilité de Morand s'atténue. Il a lui-même vu le danger que nous signalons et s'est efforcé de réagir. Mais c'est surtout M. Milliot, en particulier par son remarquable *Recueil de jurisprudence chérifienne*, qui a ouvert nos yeux.

Des circonstances que chacun connaît bien ont mis entre nos mains un précis, d'une sécheresse presque mnémotechnique et qui depuis le XIVe siècle servait de canevas à l'enseignement oral et écrit des juristes musulmans malékites. Il fut traduit par Perron avec d'abondants commentaires, puis sans commentaires et partiellement par Seignette et par Fagnan.

Houdas et Martel nous ont fait connaître un ouvrage presque contemporain, la *Tohfat* d'Ibn 'Aṣem, autre ouvrage succinct.

Telles furent longtemps pour nous les sources essentielles et presque exclusives du Droit Musulman malékite.

On se plaçait ainsi au milieu de l'histoire musulmane, à égale distance des origines de l'école malékite et de l'époque contemporaine. Cette position centrale était singulièrement défectueuse, elle devait entraîner :

1° L'ignorance totale des sources mères du système malékite ;

2° La possibilité d'opposer à tort ces deux auteurs fondamentaux ;

3° L'impossibilité d'expliquer les solutions de la pratique négligées par ces auteurs.

1° *Ignorance totale des sources-mères.*

Ces sources ce sont la *Muwaṭṭa* dont M. F. Peltier a donné une excellente traduction partielle, mais encore et surtout la *Mudawwana*. Il suffit d'ouvrir un ouvrage de droit malékite pour en voir l'importance. Pour Ḫalil (Introd.), c'est *Elle,* c'est le livre par excellence, celui qu'on ne nomme pas et qui est désigné par un pronom وبيها — Les *fetwa* marocaines sont pleines de références à ce livre où se révèle la pensée du fondateur du rite, de l'Imam Mâlik. Et on a présenté la *Risala* d'Al Kayrawni comme un résumé — combien succinct — des seize volumes de la *Mudawwana.*

Donc, pour se prononcer sur l'âge de telle ou telle institution musulmane, sur sa licéité ou son illicéité, sur son caractère coutumier ou traditionnel, *il faut* et je dirais volontiers *il suffit* de consulter *le Livre* malékite.

C'est ce qu'il m'a été donné de faire dernièrement, à l'occasion du compte rendu d'un travail sur la *muğarasa,* et j'ai pu démontrer que ce contrat, loin d'être une tardive innovation d'origine coutumière, était absolument licite et reconnu dès Mālik et son élève Ibn Al-Kaṣim.

2° *Possibilité d'opposer à tort ces deux auteurs fondamentaux.*

Cette possibilité n'est pas théorique et si le temps ne pressait nous aimerions montrer comment on a opposé le libéral andalou Ibn 'Aṣem au rigide égyptien Ḫalil, par exemple en ce qui concerne la muğarasa ou l'effet acquisitif de la prescription.

Or cette opposition cessera, la plupart du temps, si on considère la source commune de leur science et le sens exact de leurs phrases, tel qu'il s'éclaire par le commentaire des docteurs postérieurs.

C'est cette importance fondamentale et trop méconnue des commentaires que nous allons mettre en lumière dans notre troisième alinéa.

3° *Impossibilité d'expliquer les solutions de la pratique négligées par ces auteurs.*

Sur les bases de ces livres schématiques qui nous plaisaient par leur concision même, nous avons construit un droit musulman original, en suivant les méthodes déductives chères à l'esprit français.

Le résultat a été que lorsque nous nous sommes trouvés au Maroc en présence de doctes musulmans qui savaient leur droit et l'appliquaient, nous avons été stupéfaits des différences fondamentales que nous constations entre notre droit musulman dit algérien, et le droit musulman marocain.

D'où l'idée accueillie avec faveur par Morand, parce qu'elle sauvait l'œuvre traditionnelle des islamisants français, de l'opposition du droit musulman religieux, archaïque, étriqué de Ḫalil et d'un droit pratique de formation coutumière profondément différent.

Ce serait une étude fort attachante que celle de la théorie musulmane de la coutume. Elle n'a été faite

jusqu'ici que de façon fragmentaire, par exemple dans l'œuvre de M. Milliot, et en particulier dans son Introduction au *Recueil de Jurisprudence Chérifienne*. Je citerai aussi Surdon dans son petit opuscule sur *La justice civile indigène*, Rabat, 1931, et dans son *Précis*, Tanger-Fez, 1935. Une étude approfondie serait précieuse et difficile. C'est là une question où il ne suffit pas de savoir l'arabe et d'avoir quelques connaissances juridiques plus ou moins superficielles. Une telle étude devrait débuter par de sérieuses méditations sur la notion même de coutume.

On est assez tenté, en s'appuyant sur des textes romains dont on étend inconsidérément la portée, à voir, dans la coutume, tout droit non écrit, toute formation de règles juridiques s'opérant en dehors de la loi écrite.

Dans ce sens, tout le droit musulman serait coutumier, puisqu'il n'y a de loi écrite que le Korân.

Mais l'opinion générale attache au terme de coutume un sens plus étroit : la coutume s'analyse en un ensemble de règles de vie issues de la pratique et qui se présentent avec un caractère obligatoire *(opinio necessitatis)* (Voy. Geny, *Méth. d'Interp. et sources du d. privé positif)*, se distinguant donc des convenances morales ou mondaines.

Par suite, on peut isoler deux éléments positifs, dont la réunion constitue la coutume :

1° L'usage prolongé et constant ;

2° L'existence d'une sanction juridique.

La répétition même prolongée d'actes ou d'abstentions que les juges n'assortissent d'aucune sanction, ne forme pas une coutume.

Recherchons comment cette sanction peut être obtenue en pays musulman, où on peut rencontrer trois types de juridictions :

1° Juridiction du Kaḍi ;

2° Juridiction séculière ;

3° Juridiction de tribu.

Les coutumes des tribus, soustraites en fait ou en droit aux juridictions musulmanes légitimes, ne nous intéressent pas ici. Elles n'ont d'ailleurs d'importance qu'en ce qui concerne l'élément berbère. Il existe un droit coutumier berbère, mais les Arabes n'ont pas rejeté l'autorité des juridictions musulmanes.

Ces juridictions étaient en Algérie de deux sortes : juridictions relevant directement du souverain (maḫzen, ouzara) et juridiction de *šra'a* (Kaḍi) : Qu'il y ait eu un droit pénal et un droit commercial, nés de la volonté du souverain ou de ses représentants, ou encore sous la pression des nécessités du commerce, droits applicables devant les juridictions séculières, c'est ce que nous avons, moins que personne, l'intention de contester.

Mais si nous considérons le droit civil proprement dit : droit des personnes, successions, régime des biens, contrats même, ceux du moins qui n'étaient pas soustraits à la compétence du Kaḍi, c'est là que nous allons enfin serrer avec précision le problème des rapports du droit musulman et de la coutume.

Comment et dans quelle mesure une manière d'agir nouvelle va-t-elle être sanctionnée comme règle de droit par le Kaḍi ?

Cette manière d'agir, par hypothèse, heurte le *mašhur*, l'opinion dominante traditionnelle. Le Kaḍi, désireux de la sanctionner, devra rechercher au besoin avec l'aide du mufti, si lors de la formation du *mašhur* il s'est manifesté une opinion minoritaire isolée, appelée pour cette raison *šadd*, qui soit en faveur de la manière d'agir nouvelle.

On admet que cette opinion pourra servir, quand l'utilité apparaîtra de faire suivre à la jurisprudence une nouvelle voie, de base aux jugements du Kaḍi. Si cette jurisprudence se confirme de façon durable, on dira que s'est formé un *'âmal* général ou local. Un exemple bien connu est l'*'Amal al Fâsi*. C'est une manière d'agir sanctionnée juridiquement en un lieu d'après l'interprétation du *šrâa* reçue dans ce lieu.

Mais, contrairement à ce qui a été soutenu, nous croyons qu'il ne faut pas appeler l'*'âmal* jurisprudence, en réservant à l'*orf* le nom de coutume. L'*'âmal* est plus qu'une jurisprudence, ce n'est pas seulement l'interprétation de la loi par les tribunaux, c'est la manière d'agir (عمل = faire, agir) reçue et sanctionnée dans le lieu. C'est donc à proprement parler la coutume.

L'*orf*, c'est, ou bien la manière d'agir indifférente au point de vue juridique, ou bien l'usage local ou spécial, qui règle en quelque sorte les détails d'application de la loi. C'est dans ce sens qu'on a pris le terme en Tunisie en organisant un tribunal de l''Orf, gardien des usages du commerce et de l'industrie. Nous trouvons un excellent exemple d'*orf* dans le *Miyar* d'Al Wanšarisi au livre des Ventes, pp. 484 et s., dans la traduction d'E. Amar (t. 1) (Fetwa d'Abdallah ibn Abd al Karim Al Aḥsâwi). Le *Salam* (vente à livrer) peut porter sur des pains de sel évalués à la mesure et non au poids parce que c'est là un *orf* dans le pays considéré. Bien loin de condamner la licéité de ce *salam* la Mudawwana l'impose. Elle défendrait au contraire la vente au poids (du moins dans le pays dont il est question), puisqu'elle prohibe de vendre au poids ce qui doit l'être à la mesure et réciproquement. Alors, dans un certain sens, et sans être rangé parmi les oṣoul, l'*orf* peut être considéré comme une source de droit. Il pourra influer sur la décision du mufti et du

Kaḍi mais ce n'est jamais une source directe, on ne peut fonder directement une sentence sur l'*orf*, du moins s'il contredit le *šra'a*.

Mais, s'il en est ainsi, on voit combien est artificielle l'opposition qu'on prétend constater entre le droit savant et la coutume. Leur interpénétration est au contraire intime. L'usage ne devient coutume obligatoire qu'avec l'agrément du droit savant, dans toutes les matières qui n'ont pas été soustraites à la compétence du Kaḍi.

On a pu s'y tromper au premier abord, et M. Milliot rappelle dans son Introduction au *Recueil de Jurisprudence chérifienne* qu'on mena grand bruit autrefois au sujet de prétendus recueils de droit coutumier marocain découverts par les correspondants des *Archives Marocaines*. Brockelmann lui-même s'y trompa.

Il a fallu déchanter ; les recueils d'Amal une fois abordés, ont révélé leur véritable nature. La *Revue Algérienne* a publié en 1933 d'importants fragments de l'*'Amal-al-Fâsi* avec le commentaire d'As-Sidjilmâsî. Chacun peut se rendre compte, à leur lecture, de cette interpénétration du droit savant et de l'*'amal*. Pas une solution de l'*'amal* qui ne soit justifiée par un renvoi au *mašhur* ou à un *šadd*. Et comment s'en étonner quand on sait que les auteurs des recueils d''Amal sont de savants docteurs comme As Sidjilmâsi ou Abdar Rahman ben Abd al Kader al Fâsî, élève du célèbre Miyara, le commentateur de la *Zakakkiya* et de la *Tohfat* (mort 1072 H. = 1661). Et As Sidjilmâsi nous apprend que l'élève de Miyara reproduit dans l'*'Amal* les idées de son maître, exposées par celui-ci dans ses deux ouvrages précités. Et nous voyons alors comment se forme un *'amal*, c'est si l'on peut dire, un *mašhur* local reposant sur les *fetwa* ou les commentaires des juristes.

Il nous apparaît alors comme tout à fait naturel qu'il y

ait des divergences entre le droit musulman du XXe siècle et celui de Ḫalil. C'est que Ḫalil nous fait connaître le résumé des opinions reçues de son temps. L'erreur a été de tenir Ḫalil pour un quasi-législateur et le Muḫtaṣar pour un Code. C'est ce qui nous a fait croire d'abord à l'immobilité du droit musulman, ensuite à la rupture entre la pratique et la théorie. Plus qu'aucun autre peut-être, et plus en tout cas qu'un droit codifié, le droit musulman est en perpétuelle évolution. A chaque moment de cette évolution, le Kaḍi, en vertu de ses pouvoirs juridictionnels, le mufti sur le seul fondement de son autorité personnelle, peuvent en modifier les solutions, dans une mesure très appréciable, en interprétant habilement un *šaḏḏ* demeuré sans autorité jusqu'au moment considéré.

D'où la nécessité absolue, pour qui veut connaître une institution du droit musulman, de renoncer à s'attacher à Ḫalil ou à Ibn 'Aṣem. Il lui faut remonter à la Mudawwana et suivre la chaîne des commentaires et des ouvrages, consulter au passage Ibn Abu Zayd al Kayrawani, Al Laḫmi, Ibn Yunès, Ibn Rušd, Al Mazari, Ibn El Hadjib dont Ḫalil a commenté puis renouvelé le Muḫtaṣar, Ḫalil Ibn 'Aṣem, sans doute, mais aussi toute la chaîne de leurs commentateurs, depuis *Taj al dîn Bahrām al Damiri*, mort en 805 de l'Hégire, jusqu'à Mohamed Ali š mort en 1299 (1881-2 J.-C.).

C'est alors qu'on saisira le droit savant musulman dans toute la complexité de la réalité, de la vie, c'est alors qu'on comprendra la vraie grandeur de ces foukaha qui ont réussi, sans le secours d'un législateur officiel, et souvent malgré le souverain, à édifier un monument juridique dont M. Pesle a pu écrire : qu'il fut toujours très supérieur au niveau économique des Etats Musulmans et qu'il fut constamment au delà et jamais en deçà des besoins juridiques des populations qu'il a régies (p. 105).

Pour cela, c'est-à-dire pour dépeindre le droit musulman dans son état actuel, il est donc indispensable, en définitive, de recourir à la méthode historique, qui ne néglige aucun jalon depuis les origines les plus anciennes jusqu'au passé le plus proche ;

qui n'avance rien qui ne soit appuyé des références les plus précises ;

qui n'étudie aucun texte, si ce n'est dans son original ou dans ses meilleures éditions ;

qui étudie les textes eux-mêmes et ne construit rien sur les traductions ;

qui situe chaque institution dans son cadre et chaque opinion dans la chaîne des opinions et fait de la chronologie un usage aussi constant que celui que d'autres disciplines font de la statistique.

Telle est la méthode qui doit, à notre sens, commander notre programme de travail.

II. — PROGRAMME

Notre effort devra porter d'abord sur les sources, ensuite sur des monographies. Plus tard viendra la synthèse, le vaste traité qui contiendra l'inventaire du droit musulman malékite par la science française.

Nous ne parlerons ici que de la première partie et très brièvement.

Editions. — Bien des œuvres juridiques dorment dans nos bibliothèques, qui ne sont pas éditées, ou qui le sont de manière peu scientifique par les imprimeries du Caire.

Un bon modèle d'édition scientifique pourrait être trouvé dans le *Taḥrir al aḥkami fi tadbīri ahli al islāmi*, Recueil de principes juridiques intéressant la communauté mu-

sulmane de ***Badr-ed-din al Jama'a***, que publie Hans Kofler dans la Revue allemande « ***Islamica*** ».

De cette façon devraient être édités ou réédités la ***Mudawwana***, les deux éditions du Caire n'étant peut-être pas au-dessus de toute critique ; les ouvrages des « anciens », principalement d'Ibn Rušd (Averroès) : la *Bidaya*, le ***Bîan*** ; les ouvrages des « modernes » : commentaires de la ***Risala*** de al Kayrawâni, comme celui de Šarnubi ; du ***Muḫtaṣar*** de Ḫalil comme ceux de Ḫarši, de Dardir, d'Ališ ; de la *Toḥfat* d'Ibn 'Aṣem comme ceux de At-Tassouli, de Miyara, de Taoudi. Aux ouvrages de pure doctrine il faudrait ajouter les grands recueils de *Fetwa* : le ***Miyar*** de al Wanšarisi dont nous avons des manuscrits notamment à Alger et à El-Hamel, le recueil de fetwa malékites de Mohammed Ališ ; les traités de pratique judiciaire comme la *Tabṣira* d'Ibn Farḥoun ; les traités d'*'amal* comme l'*'Amal al-Fasi* ou l'*'Amal al-muṭlak* de As-Sidjilmasi avec leur commentaire.

L'édition même savante de ces œuvres ne saurait suffire si elle n'était accompagnée de traduction. Le maniement direct des ouvrages arabes sera toujours malaisé car la langue arabe est difficile et rares sont ceux qui la lisent vraiment couramment. Or nous sommes très mal fournis en traductions. Nous n'avons la traduction d'aucun commentaire (si ce n'est dans le Ḫalil de Perron, mais la méthode du savant arabisant était trop singulière pour que sa traduction soit utilisable directement).

Plus heureux étaient nos prédécesseurs puisque Sautayra et Cherbonneau ont utilisé une traduction de Tawdi (commentaire d'Ibn 'Aṣem) par M. de Bourdens-Lassalle, conseiller à la Cour d'Alger, si mes souvenirs sont exacts. Cette traduction, qui n'avait pas été imprimée, s'est perdue après le décès de M. de Ménerville.

Suivant les recommandations des meilleurs éditeurs de

textes anciens qui illustrent notre époque, ces traductions devraient être juxtalinéaires.

Pour cette œuvre d'éditions et de traductions, l'initiative individuelle est à peu près désarmée. C'est une œuvre immense, coûteuse et peu susceptible de rapport financier. C'est une œuvre de pur désintéressement scientifique. Est-ce à dire qu'elle soit négligeable ? Certes non, mais elle ne pourra se faire sans l'aide de la collectivité. Au temps où triomphaient les conceptions les plus étroitement individualistes, les gouvernements s'honoraient en encourageant les entreprises scientifiques et artistiques où seuls se satisfont les intérêts généraux. Sera-t-il dit qu'en ces jours où s'affirme de plus en plus la primauté du collectif sur l'individuel, ces mêmes intérêts généraux sont moins nettement perçus ?

Le groupe social algérien est, en tout cas, assez directement intéressé à ce que se poursuive cette *Exploration scientifique de l'Algérie*, entreprise jadis sur l'initiative de de la Métropole et dont notre éminent Président, M. Gustave Mercier, rappelait ce matin le bilan. Et pour moi je verrais avec assez de faveur la création de commissions mixtes d'arabisants et de juristes, assortis de quelques paléographes, chargés d'établir — en toute liberté et toute indépendance — le texte de ces ouvrages et leur version française.

Alors nous pourrions diriger nos étudiants vers des thèses de droit musulman, alors des monographies multiples et approfondies permettraient de faire le tableau complet du droit musulman malékite. Et si par l'accession de tous nos sujets algériens à la cité française, le droit musulman devait, en un jour que de tout mon cœur de français et d'algérien je souhaite prochain, devenir en Algérie une discipline purement historique, il n'en resterait pas moins cette gloire acquise à la France d'avoir

fait la somme du droit musulman malékite, d'avoir sauvé de l'oubli toute une partie de l'histoire des hommes, et un effort de pensée poursuivi pendant près de quinze siècles. S'il est des gens de par le monde qu'un tel but laisse indifférents et à qui semblable titre de gloire paraît dérisoire, souhaitons que les pouvoirs publics s'y montrent plus sensibles et collaborent à l'œuvre magnifique où nous les convions.

SOCIOLOGIE

Animaux-Totems Nord-Africains

PAR

L. JOLEAUD

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Le totémisme, qui a joué un rôle fondamental dans les débuts de l'organisation sociale de l'ancienne Egypte, a également exercé une grande influence en Berbérie à la fin des temps préhistoriques et même bien plus tardivement (1).

Singes (2). — Les Singes, nous apprend Diodore de Sicile, étaient véritablement tenus pour des êtres sacrés, frères des humains, dans plusieurs villes d'un pays que le texte de l'auteur grec permet de placer vers El Milia (Constantine). Ces constatations furent faites à l'occasion d'une expédition militaire grecque, antérieure à l'occupation romaine, dans le Nord-Est de l'Algérie. Plus tard, depuis le temps de la domination des Césars jusqu'au Moyen-Age, le pays d'El Milia fut celui des Ktama. A l'époque de la conquête de la Petite Kabylie par nos troupes, les rochers du Moul ed Demamène, au Sud d'El Milia, où vivaient et où vivent encore des Magots, étaient habités par des populations troglodytiques, de mœurs fort archaïques.

Or, aujourd'hui le Singe est le totem de villages des Ktama du Rif marocain. Le caractère attribué à cet ani-

mal par certaines populations berbères du Nord du Moghreb a été bien mis en évidence dans les récits du *Maroc inconnu* de Mouliéras, récits dont les remarques à ce sujet rappellent étrangement celles énoncées dans le texte grec de Diodore de Sicile. Enfin ce Quadrumane fut toujours l'objet d'interdictions de vocabulaire au Maroc.

Aux temps préhistoriques, le Magot fut peut-être un totem des tribus dolméniques des Beni Messous, près d'Alger, d'après les observations du Dr Mauchamp.

La même opposition, signalée pour l'Egypte entre l'attitude des habitants des différentes villes vis-à-vis de telle ou telle espèce animale, se retrouve en Berbérie à propos des Singes. Ces bêtes, vénérées au temps de Diodore de Sicile en Petite Kabylie, où quiconque tuait un Magot encourait la peine de mort, faisaient au contraire partie du menu habituel des gens de la Tunisie du Nord, selon Hérodote.

Aujourd'hui il n'y a plus de Singes sur le territoire de la Régence, peut-être parce qu'ils ont été victimes de la pythophagie des anciennes populations de la Zeugitane et de la Byzacène ; il n'en existe pas davantage en Oranie, d'où nous connaissons pourtant ces Quadrumanes à l'état fossile. Par contre, les Magots demeurent fort nombreux dans presque tout le Maroc, ainsi que dans le Nord des départements d'Alger et de Constantine : les légendes qui les concernent, particulièrement chez les tribus les plus archaïques de la Grande Kabylie, les Guetchoula du douar des Beni Ouaddou, « les gens des fils des singes » des flancs du Djurdjura, se réfèrent sans doute au vieux totémisme berbère.

Il n'y a pas de Singes en Tripolitaine. Mais au Tibesti subsistent encore quelques troupes de Cynocéphales, qui sont l'objet d'une véritable vénération de la part des Tibbous. Par cette constatation géographique, nous pouvons raccorder le monde magique berbère ayant trait aux Quadrumanes au monde égyptien, où précisément les Cynocéphales, et accessoirement les Cercopithèques, étaient adorés dans plusieurs nomes. Ce culte des Papions, dont témoignent d'importants cimetières de momies, remontait aussi sur les bords du Nil aux temps préhistoriques, ainsi que le prouvent de nombreux objets figurant des Singes, trouvés dans les ruines datant de l'Enéolithique de Haute Egypte.

MOUTONS, CHÈVRES, BŒUFS, GAZELLES, BUBALES, BUFFLES (3). — Le Bélier, subsidiairement le Bouc ou même la Gazelle et le Bubale, puis un peu plus tard le Taureau, quelquefois le Buffle, ont été le support dans presque toute la Berbérie et le Sahara, d'ailleurs aussi en Egypte, de rites magiques, rites de la pluie dans l'Atlas, rites de l'inondation dans les vallées du Draa et du Nil, rites des eaux artésiennes dans les oasis du grand Désert.

La très grande ancienneté de ces pratiques magiques est démontrée par de nombreuses gravures rupestres, particulièrement dans l'Anti Atlas, la région de Figuig, les monts des Ksours du Sud oranais, le djebel Amour, les vallées de la Zousfana et de la Saoura, le Hoggar et la plupart des massifs sahariens. Sur les plus vieux de ces tableaux rupestres, relevés par G. Flamand et L. Frobenius, principalement dans les chaînes présahariennes, de l'Anti Atlas aux Ksours, figurent des Béliers touaregs casqués et caparaçonnés, urinant ou éjaculant, et devant lesquels des humains, en posture d'adoration, urinent ou éjaculent. Des gravures un peu plus jeunes nous font voir des Taureaux, de race ibéro-berbère ou africaine orientale, également casqués et caparaçonnés, dans la Zousfana et le Hoggar, au milieu de scènes analogues à celles décrites ci-dessus à propos des Béliers. Des statuettes en pierre, représentant en totalité ou en partie des Béliers ou des Taureaux, ont été

aussi trouvées dans diverses oasis du Sahara central par M. Reygasse. Les premiers de ces monuments archéologiques datent de la phase initiale du Néolithique nord-africain ; les plus jeunes remontent seulement à la fin de cette période lithique, contemporaine au Grand Désert, des temps énéolithiques et historiques de l'Ancien et du Moyen Empire d'Egypte. Les Moutons, les Bœufs, les Antilopes et les Buffles sont représentés en nombre sensiblement égaux sur l'ensemble des tableaux néolithiques sur rochers de la Berbérie, où ils se trouvent être les animaux les plus fréquemment dessinés avec les Eléphants et les Lions.

Un homme en adoration devant un Buffle a été gravé aux temps préhistoriques à Ksar Amar (Sud oranais).

Le Bouc et la Chèvre se rencontrent assez communément comme toponymes berbères et cela depuis la plus haute antiquité.

Aujourd'hui des scènes identiques à celles figurées sur les gravures rupestres du Sud oranais ou algérois et du Sahara central, se voient dans le Moyen Atlas, le Haut Atlas et l'Anti Atlas marocains, où Moutons et Bœufs demeurent le support de pratiques magiques d'invocations à la pluie. L'importance de ces rites demeure en effet primordiale pour des populations pastorales vivant en zones steppiques ou subdésertiques. La tribu des Aït Izimer « les fils du Bélier », qui vit toujours dans le Haut Atlas marocain, adorait encore un Mouton au Moyen-Age, suivant El Bekri. D'autre part, dans le Sahara algérien, tunisien, tripolitain, un dieu cornu, Dhou el Kornin, n'a cessé de présider au jaillissement des eaux artésiennes ; des statuettes en or le représentant, mais malheureusement d'ancienneté inconnue, viennent d'être découvertes en Tripolitaine.

Le rôle des Béliers et des Taureaux dans la magie berbère est loin d'ailleurs d'être restreint aux rites de l'eau. Des textes grecs et latins de Pline à Corippus,

nous présentent certains de ces animaux comme les symboles de groupes de guerriers numides aux ordres de Jugurtha et de tribus d'Ilasgues de Tripolitaine luttant contre Jean Troglodyta, sous les noms de Catoblépas, de Gorgone ou de Gurzil. Les écrits de Corippus en particulier témoignent de relations étroites entre Gurzil et Ammon, entre Bœufs et Moutons sacrés.

Avec Ammon, nous touchons peut-être à des notions plus abstraites de la magie berbère et nous arrivons au contact des cultes égyptiens. Les Béliers Ammon, Khnoum, furent les dieux de certains nomes, comme la Vache Hathor, les Taureaux Api, Mnévis, etc. Deux de ces divinités furent appelées à jouer un rôle plus ou moins prépondérant dans la mythologie des sujets des Pharaons. Ammon, conjugué avec Ra, devint presque la base d'un pseudomonothéisme de certaines classes d'habitants de la vallée du Nil, tandis que Api le Taureau évoquait les inondations fertilisantes du Nil Hapi pour les fellahs de l'antiquité : l'homonymie des noms du Taureau et du Nil, les promenades royales du Bœuf Api invocations à la crue, sont autant de témoignages de la liaison, dans la vieille magie égyptienne, comme dans celle de Berbérie, du culte du Taureau et des rites de l'eau.

De nombreuses figurations préhistoriques égyptiennes, datant surtout de l'Enéolithique, relevées notamment sur des céramiques, nous font voir que les inondations du Nil, représentées par des traits ondulés discontinus, sortes d'S, d'N, de Z, étaient déjà alors fêtées par des danses sacrées et des promenades d'animaux variés tenus en mains, Boucs, Gazelles, etc.

Sangliers-Porcs (4). — Sangliers et Porcs semblent avoir été, de temps immémorial, frappés d'interdit en Berbérie. Peut-être sont-ce même de simples interdictions de vocabulaire qui furent à la source des informations des nombreux auteurs anciens qui nient la présence

du Sanglier et du Cerf en Afrique du Nord. Cependant aujourd'hui la consommation de la chair de Sanglier demeure licite pour les membres de certaines confréries marocaines ; d'ailleurs dans divers districts du Rif la viande des Porcins est presque de consommation courante, de même qu'est pratiqué dans ces cantons l'élevage de Marcassins en semi-domesticité. Des groupements ethniques de ces régions portent même le nom de « fils du Sanglier ». Jadis d'ailleurs le nom berbère de ce Suidé figura dans la toponymie, comme appellation latinisée, de deux cités des Hauts Plateaux sétifiens et tunisiens.

Le Cochon sauvage a certainement joué un rôle important dans le totémisme berbère préhistorique, comme semble bien l'évoquer une gravure rupestre de la région de Guelma, représentant la curée d'un Marcassin par une famille de Lions et pouvant en fait figurer le triomphe du clan des Lions sur celui des Sangliers.

A une ultime évocation de l'antique rôle totémique du Sanglier en Berbérie correspond peut-être le culte superstitieux actuel de Sidi Bou Halloufa à Ammi Moussa (Oran).

Les fouilles récentes des stations néolithiques d'Egypte ont mis en évidence l'opposition qui se manifeste entre le rôle important joué alors par le Porc dans les troupeaux du Delta et par le Bœuf dans ceux de la Thébaïde; certains auteurs ont même voulu voir là une conséquence du développement du matriarcat en Basse Egypte et du patriarcat en Haute Egypte. Les dents de Sanglier étaient recherchées comme ornements par les populations du Delta. Elles servent encore aujourd'hui d'insignes, dans le Rif, avec des touffes de poils de Cochons sauvages, au cours de certaines cérémonies rituelles, qui évoquent peut-être des luttes d'anciens clans. Le Porc était en tous cas élevé couramment dans la région de Tanger au Néolithique, comme l'a montré le P. Koehler.

Eléphants (5). — L'Eléphant, qui figure souvent sur les monnaies des rois numides, à l'avers des pièces, et qui, à l'époque romaine, personnifiait l'Afrique (en fait l'Afrique mineure), a dû être aussi un totem, dont le nom d'Aïn Tellout, « la source de l'Eléphant femelle » (ou du clan de l'Eléphant), près de Tlemcen, perpétuerait le souvenir.

L'Eléphant est l'animal le plus communément représenté dans les tableaux néolithiques dessinés sur les rochers de la Berbérie. Plusieurs de ces gravures rupestres du Sud oranais représentent des combats d'Eléphants et de Félins : souvent un grand Eléphant y est figuré, protégeant des Eléphanteaux contre des Lions ou des Panthères. Ces scènes peuvent être interprétées comme des réminiscences de luttes de clans, au même titre que la gravure de Guelma.

L'Eléphant a joué certainement aussi un rôle notable dans les rites de l'eau, comme en témoignent à la fois des textes grecs et latins et des gravures préhistoriques des chaînes Présahariennes algériennes.

Bien qu'en Haute Egypte, le nome de l'Eléphant soit, suivant certains textes pharaoniques, de création plutôt tardive, ce Proboscidien figure néanmoins parmi les emblèmes de clans préhistoriques. Sa localisation géographique se serait faite aux confins de la Haute Egypte et de la Nubie, au voisinage de l'île de Philé, de l'« île de l'Eléphant », d'où précisément étaient censé venir les crues du Nil.

Lions, Panthères. — Le Lion est, après l'Eléphant, l'animal sauvage le plus commun sur les tableaux néolithiques des rochers de la Berbérie. Parmi ces gravures préhistoriques, un peu partout dans la contrée, se voient des Félins, qui semblent être, les uns, des images de Carnassiers représentant des clans, les autres, des êtres humains déguisés en Lions ou en Panthères. Dans cer-

taines fêtes saisonnières de l'Aurès ou du Haut Atlas marocain figurent d'ailleurs encore à l'heure actuelle des hommes-lions ou des hommes-panthères.

Un Lion est souvent gravé sur les monnaies des rois indigènes Juba Ier et Juba II. Ce Félin se retrouve sur des monnaies et des peintures comme compagnon de l'Afrique personnifiée ; peut-être même la déesse à tête de Lion sculptée à Bir Bou Rekba (Tunisie) était-elle « le génie de la Terre d'Afrique ».

Le Lion a fait, dans les temps modernes, l'objet constant d'interdictions de vocabulaire en Berbérie ; nombre de Carnivores de cette espèce passaient pour être nés sur la tombe d'un marabout, dont ils détenaient la baraka, notamment chez les Flitta d'Oranie.

Lièvres. — Les clans de Touaregs Hoggars nobles revendiquent aujourd'hui pour ancêtres éponymes, la Gazelle dorcade, la Gazelle mohor et le Lièvre. Leurs tribus seraient venues du Sud marocain, où l'un des foyers des plus vieilles traditions locales se place dans le Tazeroualt, peut-être « le pays du Lièvre ». Au Moyen Age, le roi du Tazeroualt se livrait encore un certain jour à une curieuse manifestation rituelle en tuant la plus grande quantité possible de gibier.

Objet de nombreuses interdictions de vocabulaire en Berbérie, le Lièvre a certainement été autrefois un totem berbère, peut-être au temps où régnait encore dans cette contrée le matriarcat : à Doucen, dans le Sud constantinois, un tumulus renfermait, en effet, à côté du squelette d'une femme, orné de bijoux en bronze et en fer, les squelettes de douze Lièvres, qui avaient été enterrés en même temps que le personnage inhumé dans ce tombeau.

Un Lièvre est dessiné sur deux images des rochers du Sud oranais. Une autre gravure rupestre des monts des Ksours représente un homme aux oreilles de Lièvre en

face d'un Félin : elle se rapporte sans doute encore à une lutte de clans.

Le Lièvre figure aussi parmi les emblèmes de nomes égyptiens.

Oryx (6). — Tout près du Tazeroualt se trouvait le centre des populations Lemta et Lemtouna, qui tiraient leur nom de celui de l'Oryx, le « Lemt » des auteurs arabes : ces Senhadja ont, dans les temps modernes, transporté ce nom jusque dans la région de Fès. Dans l'Ouest du Sahara une étrange homonymie s'observe d'ailleurs entre les noms de l'Oryx et du Lion, comme il en existait déjà une dans l'ancienne Egypte.

Le même radical se retrouve en Berbérie, sous des formes plus ou moins différentes, appliqué à des animaux variés, Addax, Gazelles, Moutons touaregs. Ce radical a été considéré comme dérivé du latin Dama, littéralement animal dompté. Evidemment un tel vocable conviendrait bien aux Oryx, Addax et Gazelles, bêtes communément élevées dans les étables de la vallée du Nil aux temps de l'Ancien Empire, et aux Gazelles, demeurées fréquentes jusqu'aujourd'hui dans les troupeaux des pasteurs berbères du Sud. Mais ne s'agit-il pas plutôt en l'occurrence d'un terme du plus vieux langage méditerranéen, appliqué à divers animaux, peut-être à la suite d'interdictions de vocabulaire.

L'Oryx figure sur les gravures rupestres du Sud marocain, à Zénaga (Figuig) et du Sud oranais, à Taghtania, Oued Cheria, etc.

Cette Antilope comptait aussi parmi les emblèmes des nomes d'Egypte. Elle se trouvait déjà au nombre des totems préhistoriques de la vallée du Nil : c'était l'insigne d'un clan purement africain, qui personnifia par la suite Seth, l'homme-dieu en lequel devait se concrétiser la résistance aux envahisseurs asiatiques des autochtones nilotiques aux temps énéolithiques protohistoriques. Le triomphe des Horiens sur les Suivants de Seth, est syn-

crétisé par l'image d'un Faucon posé sur le dos d'un Oryx. Les gens de Seth, qui ne se soumirent pas aux nouveaux arrivants, s'enfuirent en Tripolitaine, où, au Fezzan, des gravures rupestres représentent précisément Seth, selon L. Frobenius: or, diverses données historiques semblent devoir faire admettre que les Senhadja du Grand Désert occidental, Lemta, Lemtouna étaient originaires de la Libye.

Mouflons (7). — Deux tribus du Maroc, les Fechtala de l'Ouergha et les Fechtala du Tadla portent le nom berbère du mâle du Mouflon à manchettes. Cet Ovicapridé paraît bien d'ailleurs avoir été, et être encore dans une certaine mesure, un totem au Moghreb : un massacre de cet animal se trouve en effet au couronnement des portes de la ville nouvelle d'Erfoud au Tafilalet.

J'ai comparé, aux Egypans des fêtes de l'Achoura des Aït Isaffen (Anti Atlas oriental), une gravure rupestre néolithique de l'Oued Cheria (Sud oranais), où un personnage couvert d'une peau de Mouflon à manchettes vient de sacrifier un animal auquel le lie une ligne sur le dessin : les mots en tifinar, qui accompagnent ce tableau, peuvent avoir quelque rapport avec les vocables touaregs modernes Elem, pl. Ilemaouen « peau » et Irhar « être sec », Terhart « fait d'être sec ». Pline nous parle des Egypans de l'Atlas participant aux feux de joie et Elien nous apprend que les bergers et les artisans libyens portaient souvent des peaux de Mouflon.

En Egypte des momies de cet animal ont été repérées en diverses localités ; d'autre part, une statuette préhistorique de femme porte l'image du Mouflon comme motif correspondant à un tatouage ; enfin le manche en ivoire du couteau de silex d'Hassaya représente exclusivement sur sa ligne 4 et sur ses deux faces des Mouflons, qui pourraient, comme les Eléphants du même objet prédynastique, figurer un ancien clan nilotique.

Cerfs (8). — Des hommes vêtus d'une peau et masqués d'une tête de Cerf, pourvue de sa ramure, sont peints sur les parois d'une grotte des environs de Grombalia dans la région de Tunis. Peut-être s'agit-il du déguisement de membres d'un clan, assez influent pour avoir causé une interdiction de vocabulaire frappant les Cervidés en Berbérie orientale : telle pourrait être l'origine des affirmations de nombreux auteurs anciens, qui ont mentionné l'absence des Cerfs en Libye ; une remarque semblable a été faite ci-dessus pour les Sangliers.

Crocodiles (9). — Une gravure rupestre relevée au Fezzan et qui représente un grand Crocodile, suivi d'un petit, peut aussi se référer à un clan de Crocodiles. Ce Reptile est d'ailleurs encore l'objet d'une véritable vénération de la part des Sahariens, partout où il subsiste à l'état de relique dans les mares du Grand Désert, aussi bien chez les Azdjer qu'en Maurétanie.

Peut-être y-t-il un rapport entre le Crocodile vénéré par les Sahariens et la légende des sources occidentales du Nil, dont nous entretiennent les auteurs de l'antiquité. L'origine première du Nil devrait être cherchée dans le Haut Draa du Sud marocain ; disparaissant dans les sables du Mhammid, le Nil reparaîtrait plus à l'Est, sous la forme du Rheris-Daoura, puis du Guir-Saoura, lignes de thalwegs dont les eaux superficielles convergent d'ailleurs parfois encore vers le Touat. La notion d'un Nil, aux eaux plusieurs fois absorbées par l'Erg, a dû être suggérée par les foggara des oasis : elle était prouvée, aux yeux des anciens, par la présence de Silures, de Chromides et surtout de Crocodiles, dans les lacs du coude du Draa, du Tafilalet et du Touat. Cette donnée biogéographique a pu être expliquée par le rejet de Poissons vivant dans les eaux artésiennes de l'oued Rir et de Thèbes. Il est même possible qu'il y ait quelque rapport entre ces traditions légendaires et le voyage

mythique des morts égyptiens de l'Est à l'Ouest du Nil par le « Douat », monde souterrain gardé par des Crocodiles et composé essentiellement d'un fleuve et de ses deux rives.

Le Crocodile était adoré tout particulièrement dans la partie de l'Egypte confinant à la Tripolitaine, dans le Fayoum. C'était, comme l'Oryx, une bête typhonienne. Toutes celles-ci se classaient parmi les animaux nilotiques, personnifications de clans subjugués par les Horiens asiatiques ou refoulés dans le Sahara tripolitain et au delà. Or les gravures rupestres du Fezzan et des Azdjer représentent des animaux typhoniens, qui reparaissent rarement ailleurs sur les tableaux rupestres nord-africains : Crocodiles, Hippopotames, etc... figurés selon E.-F. Gautier et M. Reygasse, notamment sur le fond de lits d'oueds desséchés ; je pense que là encore il peut s'agir d'invocations rituelles au retour de l'eau en un pays devenu plus ou moins récemment désertique.

Sans doute des gravures rupestres du Sud oranais, où s'observent des Crocodiles (?) ou des hommes masqués en Crocodiles (?), parfois à côté de Serpents, ont-elles aussi quelque rapport avec les rites de l'eau, comme les images d'Eléphants qui accompagnent les plus anciennes d'entre elles. De cette vénération des Crocodiliens de la faune résiduelle barbaresque témoignerait encore la consécration par Juba II dans le temple d'Isis à Césarée, d'un individu ramené du Draa par des émissaires du roi de Mauritanie. Il peut exister des rapports ethniques entre ces faits et la documentation que vient de découvrir M. Griaule au Soudan occidental, où, dans la région de Sanga-Soro (Bandiagara), des peintures sur rochers de Crocodiles (?) et de Serpents (?) font l'objet de manifestations rituelles liées à la commémoration des grands morts, à la circoncision, à un culte solaire, lunaire et stellaire, enfin à l'évocation des organes féminins externes et internes de la reproduction.

Najas et Cérastes. — L'emploi que font du Naja les charmeurs de Serpents des pays berbères est sans doute une réminiscence des rites magiques dont ce Reptile était un des principaux acteurs jadis, en Egypte notamment.

Au temps de l'antiquité classique, un dieu serpent berbère était vénéré à Thucca (Dougga, Tunisie), sous le nom de Jacolon. Plus anciennement les Psylles de la Libye désertique étaient déjà célèbres comme charmeurs de Serpents : Lucain signale leurs pratiques magiques, tandis qu'Elien nous apprend qu'ils avaient contracté une alliance avec les Cérastes ; cette dernière affirmation révèle le caractère totémique du nom de ces populations de la région des Syrtes, nom qui est évidemment une imitation du sifflement des Ophidiens.

Des gravures rupestres du Sud Oranais (Taghit, Barrebi, Dermal, Moul Maktouba), toutes datant d'ailleurs de la phase récente, nous font voir des Cérastes cornus, associés aux images de Crocodiles ou d'hommes masqués en Crocodiles, mentionnés ci-dessus.

Le Naja de Libye, connu dans l'antiquité sous les noms de Basilic et de Serpent royal, fut le sujet de nombreux récits fabuleux, qui se référaient à sa puissance mystérieuse. Sans doute le Naja a-t-il été le thème initial de la description des Ophidiens monstrueux de Berbérie signalés dans les écrits des anciens ou évoqués dans les narrations imagées de nos contemporains indigènes. Strabon parle d'un grand Serpent dont le dos était garni d'herbe et qui vivait chez les Ethiopiens occidentaux, au Sud du Maroc : c'est sans doute le moderne Tsabâne ou Serpent à crinière des montagnes du Sahara tunisien ; L. Lavauden pense qu'il s'agit, dans ce dernier cas, de Najas venant de changer de peau ou ayant conservé, accrochés à leur région cervicale, des débris de leur ancienne livrée, comme il en vit une fois un individu dans le Sud de la Régence.

Un homme charmant un Naja figure déjà sur une gravure rupestre d'Assouan, en Haute Egypte, comme l'a fait remarquer H. Breuil. L'Ouazet ou Uréus était considéré par les sujets des Pharaons comme la déesse des moissons, sous le nom de Renemout : c'est à elle qu'était confiée la garde des champs contre les Rongeurs, dont les troupes immenses produisaient parfois des disettes complètes dans la vallée du Nil. Cet Ophidien était donc en fait ainsi le protecteur du roi, personnification de la puissance végétative dans le pays.

Varans. — Le Varan du désert est tenu par les Touareg pour un totem, « un oncle maternel » et aussi pour un Djinn, « un génie » des tribus nobles de ces Berbères sahariens. Une légende synthétise cette tradition, en même temps qu'elle se fait l'écho de l'opposition constante au Grand Désert, des Chamba et des Touareg : les Arabes, dit-elle, auraient obtenu qu'un Touareg soit changé en Varan, afin de pouvoir le tuer et le manger.

Suivant les Chamba, la morsure de cet animal, qui est accusé de têter les Brebis, entraînerait l'infécondité, mais sa chair préserverait des effets du venin des Vipères et des Scorpions.

En Egypte, le Varan du désert fait partie de la ménagerie habituelle des bateleurs, avec le Naja. Jadis, le Varan du Nil figurait à côté du Crocodile et de l'Hippopotame, parmi les animaux typhoniens.

Autruches et Cigognes. — Les Autruches constituent l'un des thèmes habituels des gravures rupestres néolithiques du Sud Oranais. Au djebel Seba, un homme est dessiné en posture d'adoration devant une Autruche. A Moghar Taghtani, un homme et une femme sont dans la même position en face de deux Ruminants qui urinent et de deux Autruches : ce second tableau évoquerait donc l'existence d'une relation établie, dans l'esprit des populations nord-africaines, entre l'Autruche et les rites de

l'eau. Cette impression semble confirmée par deux gravures d'El Koréma : sur la première, une Autruche est placée au milieu de Ruminants casqués et urinants ; sur la seconde une Grenouille se trouve devant une Autruche. On sait que la Grenouille est encore à l'heure actuelle l'objet d'un culte en Berbérie. A l'oued Cheria, un Bovin est encadré, en avant et en arrière, d'une double ligne horizontale, qui figure évidemment de l'eau ; cette double ligne ondulée aboutit au dessin de deux Autruches, tandis qu'au voisinage se voient un Eléphant, un Oryx et un Bovin urinant. L'ensemble a certainement trait à un rite de l'eau. Enfin à Djattou des Autruches sont juxtaposées, sur un même tableau, à des Bovins, dont les flancs sont marqués d'une ligne ondulée simple ou double figurant l'eau. Tous ces dessins rupestres semblent donc se rapporter à la liaison qu'établissaient les Néolithiques entre les Autruches et l'eau.

La ligne ondulée synthétisant l'eau sur de nombreuses gravures préhistoriques du Sud Oranais (Eléphants du djebel Bes Seba et de l'oued Cheria, Bovins et Autruches de Djattou et de l'oued Cheria), comme sur les plus anciens monuments écrits égyptiens, est peut-être l'origine de la tifinar ayant la valeur de I, première consonnance du libyque Ii, « eau » mot déjà mentionné dans les écrits de l'antiquité classique.

L'Autruche n'est pas à proprement parler un animal originellement désertique, comme on est généralement tenté de le croire : ce Ratite, qui a successivement abandonné les Zahrez, le Meknassy du Sahel Tunisien, les Daïas du Sud Oranais, le Nefzaoua, enfin le Sahara central et oriental se maintient seulement dans le Sahara occidental, où règne une humidité relative. Comme le Varan des sables, mais peut-être un peu moins directement que le Naja, l'Autruche est guidée avant tout, dans sa répartition géographique, par l'hydrologie locale. Bien qu'omnivore, cet Oiseau est surtout végétarien ; suivant

les saisons, il fréquente les bas-fonds argileux, les dunes, les dépressions interdunaires ou les peuplements d'Acacias, dans lesquels il trouve tel ou tel végétal qu'il apprécie particulièrement alors. Si ce Ratite circule dans les régions sans eau, il ne se passe pourtant pas volontiers de boire : lorsque l'eau fait totalement défaut, il souffre beaucoup, surtout durant les mois qui précèdent l'hivernage au Sahara soudanais ; par contre l'Autruche s'abreuve régulièrement pendant les chaleurs dans les zones où subsiste de l'eau en permanence. C'est sans doute cette affection de l'Oiseau-chameau pour les rares points d'eau des pays subdésertiques, qui a dû guider les anciens Berbères dans leur choix de cet animal comme support de rites d'invocations à la pluie.

Peut-être pourrait-on concevoir comme une ultime évocation du culte néolithique de l'Autruche dans les contrées nord-sahariennes, le fait que le marabout de Tamdrout (oasis du Draa supérieur) élève des Autruches, qui l'accompagnent dans ses tournées de ziara (offrandes).

Des esquisses d'Autruche sont parfois tracées sur des fragments de coquilles d'œufs de ce Ratite, trouvées dans les stations néolithiques tunisiennes et constantinoises.

Des coques d'œufs d'Autruche ont aussi été découvertes peintes ou gravées dans les tombes préhistoriques et historiques d'Egypte.

Sur des poteries et sur des graffiti prédynastiques sont représentés des groupes de trois à cinq Autruches conduites par un gardien ; dans plusieurs de ces dessins rupestres le conducteur des Oiseaux est figuré l'air altier et le chef coiffé de deux plumes de Ratite ; sans doute ces Autruches étaient-elles ainsi groupées autour d'un personnage important, tel que le fait s'observe encore dans le Sud du Maroc, comme je l'ai signalé ci-dessus.

Sur les peintures des céramiques prédynastiques l'Autruche est, avec la Gazelle, l'animal de beaucoup le plus fréquent au milieu des scènes magiques de danses, pratiquées lors des inondations du Nil qu'indiquent alors des signes analogues à nos lettres S, N, Z : sans doute y avait-il en Egypte comme en Berbérie quelque relation traditionnelle entre le Ratite et les rites de l'eau.

Alexandre de Myndos affirme que le Porphyrion ou Poule Sultane est un Oiseau sacré chez les Libyens : S. Gsell se demande si l'auteur grec ne visait pas, en fait, dans cette affirmation, la Cigogne, qui, à l'heure actuelle, est encore l'objet d'une vénération très générale en pays berbère.

FAUCONS ET VAUTOURS. — Un Faucon est représenté sur une gravure rupestre de Tisserfin (Sud Oranais), dans une attitude qui rappelle étonnamment celle du Faucon Horus « Iment », du Faucon Occidental des nomes « tehenou », c'est-à-dire libyens, de l'Ouest du Delta : devant l'image du Rapace égyptien se dresse une plume d'Autruche fichée dans le support de l'Oiseau ; en avant et en bas du dessin du Faucon berbère sont tracés des traits qui pourraient correspondre à la partie inférieure d'un objet tel que celui figurant sur les hiéroglyphes égyptiennes.

Contrairement à ce qui s'observe en arabe oriental, où le Faucon est généralement désigné par un mot spécial Bâzy, en arabe moghrebin ce Rapace est appelé habituellement Teïr, « l'Oiseau », « l'Oiseau par excellence », ou encore Teïr el hors, « l'Oiseau noble » : ce dernier mot a été comparé à l'égyptien horus, nom du dieu-faucon. Le Bâzy d'Orient semble être le Burny des Arabes occidentaux, Rapace célèbre, à Constantine notamment, où un dicton s'exprime ainsi : « lorsque le Burny se fait entendre, plus aucun Oiseau ne chante ».

Le traité de fauconnerie moghrebine d'El Figigy relate de nombreuses traditions populaires concernant les Aigles et les Vautours. La légende classique qui lie le sage

Loqman au Vautour Lubad a sans doute quelque rapport avec un ancien tabou.

Tous les ans, au printemps, a lieu, à Constantine, « la fête des Vautours », au cours de laquelle sont sacrifiés, sur les pentes du djebel Sidi Mçid, de nombreux Moutons offerts en sacrifice aux Rapaces habitant les gorges de l'oued Roumel.

Il est curieux de constater qu'un Faucon et un Vautour sont figurés au-dessus du rocher des sources apparentes du Nil à Philé, dans le Ier nome de la Thébaïde. Le IIe nome a comme divinités le Faucon Horus momifié et le Vautour de Haute Egypte Nekhebt, tandis que le IIIe nome, après avoir eu pour dieux le Faucon et le Taureau Boukhis, adora le Bélier Ammon et le Vautour Mout.

Ainsi à travers toute l'Afrique du Nord des clans semblent avoir eu jadis pour protecteurs des Faucons ou des Vautours.

Comparaison des animaux totems préhistoriques égyptiens et berbères (10). — Parmi les animaux-totems préhistoriques de Berbérie, le Bélier, le Taureau, l'Oryx, le Crocodile, le Naja, le Faucon et le Vautour ont été également des enseignes de nomes ou des dieux de métropoles de nomes d'Egypte.

A. Moret a montré que, dans la vallée du Nil, les clans préhistoriques errants avaient des enseignes, dont certaines, correspondant à des tribus qui sont devenues sédentaires plus tard, se retrouvent parmi les emblèmes de nomes, tandis que d'autres, comme l'Eléphant, ont disparu par la suite. Les rois thinites de la Ire dynastie ont stabilisé de nouveaux clans, le Lévrier (?) de Seth, le Chien, le Loup (?), l'Ibis, le Faucon d'Occident.

Puis, dès l'époque de la IIe dynastie thinite, les enseignes de clans sont devenues, dans un certain nombre de cas, des dieux de nomes, comme par exemple le Faucon Horus, la Vache Hathor, le Chien Anubis, l'Ibis Thot, le

Lévrier (?) de Seth Ash, le Naja Ouazet. D'autres fois le dieu de la métropole est distinct de l'emblème du nome : en Haute Egypte le nome du Crocodile appartient à la Vache Hathor, de même que le nome du Naja Ouazet, tandis que le nome du Lévrier passe à l'Ibis Thot et le nome du Lévrier (?) de Seth au Faucon Horus et au Bélier Khoum. Le dieu de la métropole symbolise alors la victoire politique ou sociale d'un groupement sur une population plus anciennement établie et patronnée par le dieu du nome.

Dans certains nomes, le signe de l'enseigne évoque franchement l'issue de ce conflit. C'est le cas de toutes les représentations d'animaux typhoniens, c'est-à-dire des enseignes de clans de Seth : Crocodile, Oryx, Lévrier (?), Poisson oxyrhynque. Le Crocodile a un couteau planté dans l'œil, c'est-à-dire qu'il est dessiné comme une bête tuée ou mutilée après combat ; l'Oryx blanc porte sur son échine le Faucon Horus son vainqueur ; le Lévrier (?) de Seth a été à ce point très tôt défiguré par l'imagerie égyptienne qu'il a été rendu zoologiquement indéterminable.

Enfin, dans un certain nombre de nomes, la nomenclature géographique révèle une troisième phase historique, au cours de laquelle un dieu de métropole en subjugue un autre : le Bélier Ammon remplace ainsi le Faucon Horus, le Taureau Boukhis ou le Taureau (?) Ra ; la Vache Hathor se substitue à la Vache Nebt Het ; Osiris prend le rôle dévolu précédemment au Loup (?) Khentamenti ou au Bélier Khnoum ; enfin le Faucon Horus élimine localement le Chien Anubis.

Il y eut certainement jadis en Egypte plusieurs clans de Taureaux, de Béliers ou de Faucons. Ainsi les Taureaux Ka Khaset, Kem Our, Ka Eseb, qui figurent dans la liste des enseignes de nomes, correspondent à une première strate sociale, tandis que les Taureaux Apis, Boukhis, Mnévis et Ra, dieux de métropole, semblent indi-

quer l'existence d'une deuxième couche sociale. Les Béliers Khoum, Hershef, qui figurent parmi les vieilles divinités de villes, seraient, localement tout au moins, plus archaïques que le Bélier Ammon ; ni les uns, ni les autres ne se trouvent d'ailleurs dans le plus ancien stock social prédominant indiqué par les enseignes de nomes. Le Faucon volant Sepa et le Faucon momifié Akhem (?), emblèmes de nomes, se rattachent à la première strate sociale, tandis que Horus Harakhti (Hor Behedeti), Horus Noubti, Horus Khenti Irti, Horus Khenti Khet, Horus Merti Inhert (Anhor, Onouris), Horus Seped, dieux de métropole, font partie du second stock social.

Toutes les constatations ainsi faites au cours de l'histoire des clans d'Egypte seraient sans doute aussi applicables à la Berbérie, mais nous n'avons point, à beaucoup près, une documentation ethnographique ancienne sur cette contrée comparable à celle que nous ont laissée les premiers habitants de la vallée du Nil. Seules des gravures rupestres néolithiques nous éclairent sur les origines de la société berbère, mais leur interprétation est fort délicate. Du peu que nous savons sur ce sujet se dégage en tous cas cette notion que les animaux totems berbères sont analogues, soit à des insignes de clans de Seth (Oryx, Crocodile), soit à des emblèmes de tribus nilotiques, disparus après les temps préhistoriques (Eléphant), soit à des enseignes de groupements conquis par de nouveaux éléments ethniques dès l'époque thinite (Lièvre, Naja, Crocodile). Ainsi se manifeste le cachet éthiopien et en tous cas africain des clans néolithiques du Sud de la Berbérie et du Sahara.

Indépendamment des espèces zoologiques envisagées dans les paragraphes précédents et dont le caractère totémique est affirmé par des documents préhistoriques ou historiques anciens, Singe, Mouton, Chèvre, Bœuf, Gazelle, Bubale, Buffle, Sanglier-Porc, Eléphant, Lion, Panthère, Lièvre, Oryx, Mouflon, Cerf, Crocodile, Naja, Céraste, Varan, Autruche, Cigogne, Faucon, Vautour, nombre de bêtes, de plus petite taille pour la plupart, ont dû jouer un rôle dans l'ethnologie traditionnelle de la Berbérie. Ainsi pourraient s'expliquer, au moins en partie, les interdictions de vocabulaire dont sont l'objet, en Afrique mineure, le Hérisson, le Porc-épic, la Hyène, le Chacal, le Renard, la Chouette, le Coq, la Perdrix. D'autre part, la Hyène, le Coq ou la Poule et la Perdrix figurent au nombre des plus vieux toponymes de la contrée. Peut-être y a-t-il enfin quelque rapport entre l'ancienne importance de certains de ces animaux pour les origines tribales nord-africaines et le rôle que jouent ces Vertébrés dans la société berbère moderne. La Hyène, dont la cervelle jouit à la fois de propriétés hallucinantes et génésiques, est souvent capturée vivante pour être sacrifiée au cours de rites de la pluie ou pour, après avoir eu la bouche cousue, servir dans un jeu qui rappelle la course du Taureau emboulé. Le Hérisson et le Porc-épic sont l'objet exclusif de chasses de la part de clubs spéciaux aux mœurs très particulières. Mais en général tous ces Mammifères ou ces Oiseaux ne sont point représentés sur les gravures rupestres et nous ne savons rien de l'ancienneté en Berbérie des traditions ethniques qui les concernent. Au contraire, sur les bêtes examinées précédemment, nous avons toujours au moins quelques indications qui permettent d'entrevoir leur caractère d'animaux-totems, assez hypothétiquement il est vrai pour la plupart, mais cependant avec quelque certitude pour le Magot, le Bélier, le Taureau, l'Eléphant, le Lion, le Céraste.

Les pratiques magiques, auxquelles certains de ces animaux servirent par la suite de support animé, sont particulièrement importantes sous la forme de rites de l'eau pour le Bélier, le Taureau, le Buffle, l'Eléphant, le Crocodile, l'Autruche ; à côté se placent les rites de chasse, avec lesquels se sont peut-être spécialement trouvés

en rapport, le Sanglier, le Lion, la Panthère, le Lièvre, l'Oryx, le Mouflon, les Gazelles, le Bubale ; les premiers de ces rites ont, si l'on peut dire, un caractère plutôt néolithique, et les seconds un facies surtout paléolithique. Enfin les Magots doivent évidemment leur rôle, en matière de magie sympathique berbère, à l'analogie de leur aspect général avec la physionomie humaine ; il est possible que les manifestations ethniques les concernant soient plus récentes et traduisent une mentalité moins archaïque que celles ayant trait aux autres animaux.

BIBLIOGRAPHIE

(1) Sur les premières indications de l'existence d'un totémisme préhistorique en Berbérie, voy. S. GSELL, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, I, Paris, Hachette, 1913, p. 244-248.

(2) L. JOLEAUD, Le rôle des Singes dans les traditions populaires nord-africaines, *Journ. Soc. Africanistes,* I, 1901, p. 117-150. — Etudes de Géographie zoologique sur la Berbérie, Les Primates, Le Magot, *Compt. rend. Congr. Internat. Géogr.,* Paris, 1931 (1934), II, 2, p. 851-863.

(3) L. JOLEAUD, Gravures rupestres et rites de l'eau en Afrique du Nord, I, Rôle des Bovins, des Ovins et des Caprins dans la magie berbère préhistorique et actuelle, *Journ. Soc. Africanistes,* III, 1933, p. 197-282, fig. 3 et pl. II. — Les rites de l'eau aux temps néolithiques dans le Nord-Ouest africain, *Rev. scient.,* LXXI, n° 22, 25 novembre 1933, p. 673-680, 10 fig. — Interprétation des gravures rupestres d'Ovidés et de Bovidés du Néolithique nord-africain d'après des rites magiques berbères actuels de la pluie, *Compt. rend. Inst. Franç. Anthop.,* 15 février 1933, *in L'Anthropologie,* XLIII, p. 675-676. — Les rites magiques de l'eau aux temps néolithiques dans le Nord-Ouest africain, *Actes VIIIe Congr. Inst. H. Et. Marocaines,* Fès, 1933, *in Hespéris,* XIX, 1934, 1-2, p. 201-202.

(4) L. JOLEAUD, Etudes de Géographie zoologique sur la Berbérie, Les Pachydermes, I, Les Sangliers et les Phacochères, *Rev. Géogr. marocaine,* XVII, 3-4, décembre 1933 (1934), p. 177-192.

(5) L. JOLEAUD, Gravures rupestres et rites de l'eau en Afrique du Nord, II, Rôle de l'Eléphant dans la magie préhistorique et dans les légendes populaires historiques de la Berbérie, *Journ. Soc. Africanistes,* IV, 1934 (1935), 2, p. 285-302, fig. 13.

(6) L. JOLEAUD, Etudes de Géographie zoologique sur la Berbérie, Les Ruminants, III, Les Hippotraginés, *Bull. Soc. Géogr. Archéol. Oran,* XXXVIII, 1918, p. 57-86, 9 fig.

(7) L. JOLEAUD, Le Mouflon à manchettes du Maroc à l'Egypte, *La Nature,* n° 2.949, 15 mars 1935, p. 241-243, 3 fig.

(8) L. JOLEAUD, les Ruminants cervicornes d'Afrique, *Mém. Inst. Egypte,* XXVII, 1935, 40 fig.

(9) L. JOLEAUD, Rites relatifs à des gravures rupestres du Sud Oranais, *Compt. rend. Soc. Biogéogr.,* XI, n° 95, 16 novembre 1934, p. 67-68. — Etudes de Géographie zoologique sur la Berbérie, Les Reptiles, II, Les Crocodiliens, *Bull. Soc. Zool. France,* LVIII, 1933 (1934), p. 397-404 et les Poissons, I, Les Silures et les Chromides, *Rev. Géogr. marocaine,* XIX, 1935, 1, 35 p., 3 fig.

(10) Les origines totémiques de la civilisation égyptienne, entrevues par V. LORET, ont fait l'objet d'une série d'études magistrales de A. MORET, résumées notamment dans son livre « Le Nil et la civilisation égyptienne », Paris, in-16, 1926, p. 44-67. — Sur les rapports des civilisations anciennes de la Berbérie et de l'Egypte, voy. L. JOLEAUD, Paléoethnologie du Sahara tripolitain, *La nature,* n° 2.944, 1er janvier 1935, p. 8-11, 5 fig.

De quelques répercussions de l'économie européenne sur l'économie indigène au Maroc

PAR

HENRI MAZOYER

CONTRÔLEUR CIVIL SUPPLÉANT

———

La question se pose de savoir comment va réagir la Société indigène au Maroc mise brutalement au début du siècle en contact avec la société occidentale.

Ces phénomènes de « clash » s'étendent à toutes les branches de l'activité humaine, aussi nous nous bornerons aux mouvements divers de la population indigène dans sa répartition et dans son quantum.

⁂

On doit noter, d'abord, une inflation considérable et continue de la population urbaine qui en cinq ans s'est accrue de près de 30 %. L'expansion est plus caractérisée pour les villes créées de toutes pièces par le Protectorat ou devant leur essor à l'activité européenne.

Cette constatation est confirmée par le fait que le coefficient de la population agglomérée (13,8 % au Maroc) est beaucoup plus élevé en Algérie et en Tunisie où le contact avec la civilisation occidentale est plus élevé.

⁂

Dans le bled on peut remarquer également que tous les districts fortement colonisés ou ayant un peuplement européen important enregistrent une progression marquée de l'élément indigène.

Ce fait est moins paradoxal qu'il ne paraît au premier abord si l'on songe à l'enrichissement que constitue la récupération par les techniques européennes de terres stériles, marais transformés en maraîchages, sables complantés d'arbres à tanin, terres trop lourdes pour le grattoir indigène et défoncées au tracteur.

La colonisation normale utilise enfin les services de nombre d'ouvriers qu'elle fait vivre — 3.500 exploitations s'étendant sur 840.000 ha rémunèrent 40.000 ouvriers permanents et autant de semi-permanents qui perçoivent près de 80 millions de salaires. Ainsi l'établissement au Maroc de cultivateurs européens n'a pas nécessité une politique de refoulement. Au contraire, il a tiré plus de substances du sol, créé une richesse nouvelle favorable aux autochtones qu'il fait vivre. Ce faisant il a été à la base d'une répartition nouvelle de la population dans le pays.

***

Ce fait explique que dans nos trois possessions de l'Afrique du Nord la densité de la population soit directement proportionnelle à la durée de notre implantation et à l'ampleur du peuplement européen (Algérie : 28,65 hab. au km2 — Tunisie : 19,20 — Maroc : 16,55).

Au Maroc, comme dans le reste du Magreb, notre association avec les autochtones est féconde. En six ans, de 1926 à 1931, le nombre de nos protégés se serait accru de 600.000 âmes, soit un taux d'accroîssement de 3 % par an dû à l'excédent des naissances.

Les progrès de l'hygiène rendent efficace une haute natalité préexistante (de 42 à 48 %) en diminuant la

mortalité qui est tombée à 18 et 20 %. Ce taux, très faible si l'on tient compte de l'état d'infériorité de la population, témoigne de l'efficacité de notre action sanitaire.

Industrie et colonisation font vivre 140.000 personnes ce qui correspond à un peuplement de 5 à 600.000 âmes équivalent à l'accroissement constaté au dernier dénombrement.

Si l'on établit la balance des comptes entre les économies européennes et indigènes, on verra :

1° Que les 180 millions versés à nos protégés par leurs employeurs de l'industrie et du commerce représentent un poste important du bilan (1/5 environ).

2° Que la balance ne se solde point pour les indigènes par un déficit, qui se traduirait par des transferts de fonds.

L'économie européenne conserve, en définitive, le bénéfice des investissements de capitaux, le soin de les distribuer et d'orienter son activité générale pour assurer leur rentabilité.



Les changements dans la distribution de la population active, le contact des deux civilisations, ne consistent pas uniquement dans l'annexion par l'activité européenne de production d'une clientèle indigène, mais modifient également la répartition de la population à l'intérieur de la Société marocaine.

Malgré sa rusticité, l'économie indigène, outre qu'elle est solidaire des Européens, est déjà diversifiée et commence à entrer dans l'ordre de la civilisation moderne qui repose sur la spécialisation des productions, la localisation des industries et l'échange des produits.

Un retour à l'économie forcée et le repliement des indigènes sur eux-mêmes conduirait à une asphyxie

désastreuse. Dans une contrée en voie de peuplement rapide, seul le ferment européen peut par son action sur le milieu physique maintenir parallèles les courbes ascendantes de la population et des richesses.

Certes, s'il était possible de stabiliser la population indigène dans sa formation actuelle, on pourrait concevoir le retour à la manière de vivre ancienne, après une amputation sévère des frais généraux réduits au strict minimum et l'élimination d'une bonne partie de la colonie européenne. La masse indigène végéterait, mais elle vivrait.

Cela n'est plus possible, le Maroc est en pleine expansion démographique. L'écart entre la natalité et la mortalité ne s'est guère accusé qu'à partir de la fin de la guerre et n'a fourni que des enfants jusqu'à présent. A partir de 1935 ceux-ci vont arriver à l'âge d'homme et il y aura chaque année 100.000 nouveaux adultes qui produiront et consommeront.

Toute notre politique dans ce pays doit s'ordonner en fonction des conséquences et des obligations que ce fait implique.

Le développement du marché intérieur par extension du nombre des consommateurs peut être une condition d'équilibre pour un pays qui a sans cesse anticipé sur l'avenir dans la mesure où les ressources croîtront en même temps que les habitants.

Il importe donc dans l'intérêt des générations à venir de favoriser dans toute la mesure du possible, la naissance, puis le développement des industries et surtout des industries extractives — d'encourager la colonisation et les cultures riches susceptibles de nourrir un prolétariat indigène plus nombreux. .

Il faut d'abord et avant tout travailler à accroître les revenus agricoles indigènes. Jusqu'ici l'extension des cultures s'est faite en surface non en profondeur ou en variété et sous le signe de la technique traditionnelle.

L'emploi des techniques nouvelles est donc une nécessité vitale, Il s'agit d'ailleurs de choses simples mais mises au premier plan des préoccupations de l'autorité et poursuivies avec continuité. Tous les moyens législatifs et financiers doivent seconder cet effort que les possibilités du pays et la marge d'amélioration de la culture en milieu indigène doivent rendre fructueux.

Comme le disait M. Peyrouton à la Conférence impériale : « Nous voulons par les moyens les plus simples, « les plus directs, par les moyens locaux, transformer la « valeur personnelle de chaque fellah. »

Cette transformation a été tentée et réussie ailleurs en Gold Coast, dans l'Ouganda, à la Côte d'Ivoire, à Java.

Plus près de nous, M. Bousquet, professeur à la faculté de droit d'Alger, a pu écrire en parlant de l'expérience algérienne : « Nous serions bien empêchés, après de « nombreuses années de séjour dans ce pays, de citer « un cas où visiblement la situation de l'indigène em- « pire à cause du régime français tandis que nous avons « pu constater partout que le développement de l'écono- « mie capitaliste — où l'accumulation du capital tend « à hausser la rémunération du travail — a pour consé- « quence d'ensemble d'accroître le revenu indigène. »

Le choc des deux sociétés ne saurait donc être désastreux au Maroc pour la société autochtone la plus primitive, si l'action gouvernementale à qui le champ le plus large d'intervention est ouvert, s'efforce de transformer le milieu physique pour tenir compte de l'évolution du facteur humain.

LANGUES ET LITTÉRATURES ORIENTALES

La Parenté Linguistique et le Berbère

PAR

ANDRÉ BASSET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER
MEMBRE DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Des langues sont parentes quand elles sont des formes diversement évoluées d'une même langue antérieure. La parenté linguistique ne se prouve pas par l'identité du vocabulaire : celui-ci s'emprunte trop aisément. Elle ne se prouve pas non plus par la similitude des types linguistiques : phonétique, morphologique ou syntaxique ; la similitude de type ne peut être qu'un indice favorable à l'élaboration d'une hypothèse, mais non une preuve. C'est par l'identité grammaticale, c'est-à-dire par l'emploi d'un même son ou d'un même ensemble de sons dans la même fonction que se prouve la parenté linguistique. Il n'est pas nécessaire, en raison de l'évolution depuis la période commune, de retrouver exactement le même son, exactement le même emploi, mais encore faut-il justifier cette évolution et c'est alors que la recherche de la parenté linguistique devient délicate. L'évolution d'ailleurs a pu être telle, amener de telles divergences, que si l'on ne connaît plus les étapes intermé-

diaires, la parenté de langues effectivement parentes peut non seulement ne plus être prouvée, mais même soupçonnée.

L'apparentement du berbère est un problème délicat aussi de nombreuses hypothèses ont-elles été formulées qui cherchent cet apparentement soit dans des langues géographiquement voisines comme l'égyptien, les langues sémitiques, le basque ou même le grec, soit dans des langues géographiquement plus éloignées, comme celles du Caucase ou même de l'Amérique. De ces hypothèses, certaines sont à éliminer immédiatement, qui ne tiennent pas compte des principes que nous venons de poser, par exemple celle de l'apparentement au grec, malencontreuse erreur du Dr Bertholon. Parmi les autres celle de l'apparentement au basque n'est pas absurde. Le basque est, en Europe, une survivance pré-indoeuropéenne, et par l'Espagne, le contact avec le berbère peut être aisément envisagé. Mais malgré les efforts de Schuchardt, linguiste réputé, cette hypothèse n'a pas été vérifiée. Quant à celle de l'apparentement à l'égyptien et aux langues sémitiques, formulée depuis longtemps et considérée déjà avec faveur il y a plus de soixante ans par Rochemonteix, c'est en effet la plus séduisante ; elle est de nos jours fréquemment reprise, en France en particulier par M. Marcel Cohen. Ce dernier est à ce point convaincu de la réalité de cet apparentement qu'en 1933 il a fait, à l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris, une conférence sur *Les Résultats* acquis *de la grammaire comparée du chamito-sémitique* et que, quelques années avant, il a fondé « Glecs », c'est-à-dire le groupe linguistique d'études chamito-sémitiques, dont le berbère est un des piliers. A vrai dire les preuves présentées jusqu'ici, *t* de féminin, *s* de causatif par exemple, sont encore trop rares dans un ensemble grammatical trop obscur pour que, jusqu'à nouvel ordre, l'on ne reste pas sur une prudente

réserve. Aussi, et ce sera là la conclusion de ce bref exposé, tout en suivant avec grande attention ces recherches, devons-nous considérer qu'il n'y a là encore qu'une hypothèse et que, en fait, le berbère reste toujours une langue isolée.

Le Mois de Mai chez les Kabyles

PAR

RAHMANI SLIMANE

INSTITUTEUR A ALGER
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
ET DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE

Les Kabyles du Cap-Aokas (Oued-Marsa) sont convaincus que le mois de mai (*mayu*) est le mois du malheur, que toutes leurs entreprises, tous leurs travaux sont non seulement voués à un échec certain, mais qu'ils entraînent des conséquences néfastes. Par suite, ce qui devrait être commencé ou fait en mai est exécuté en avril ou retardé jusqu'en juin. Voici quelques circonstances dans lesquelles se manifeste chez eux la frayeur de cette influence pernicieuse.

Ils ne se marient pas au mois de mai. Dans leur esprit, l'épousée amènerait avec elle toute une série de calamités ; non seulement le bétail serait décimé, mais ce serait aussi la mort des membres de sa nouvelle famille. Quand des malheurs successifs s'abattent sur une maison, peu de temps après l'arrivée d'une nouvelle mariée, ils ne manquent jamais de dire : « On dirait une mariée du mois de mai ».

Ils sont tellement pénétrés de cette idée qu'ils n'osent pas se marier en mai.

Les femmes qui sont encore plus superstitieuses que

les hommes, redoutent beaucoup ce mois. Elles préfèrent ne rien entreprendre et laisser de côté, pour des jours plus favorables, certaines de leurs occupations familières. En décrivant quelques-unes de ces occupations, je vous montrerai combien est enracinée dans leur esprit la croyance à l'influence mauvaise du mois de mai.

Les balais kabyles sont faits avec les meilleures branches de bruyère et ils ne sont pas emmanchés. Les femmes kabyles vont à la montagne au début du printemps pour en rapporter ces branches de bruyère. Elles en font la provision pour toute l'année. Elles partent par groupes de quinze à vingt. Elles se fixent un rendez-vous et, au jour convenu, elles s'habillent bien, elles se frottent les dents et les gencives avec de la racine de noyer (*agusim*), elles se mettent aux yeux du *koheul* (antimoine), aux sourcils du *herqus* (1), elles s'appliquent sur les joues du rouge (*elhemmayer*) et elles se parent de bijoux en argent. En un mot, elles cherchent à se rendre belles comme pour les jours de fête. Chemin faisant, elles poussent des cris de joie (des *yuyu*). Arrivées à l'endroit où elles doivent couper de la bruyère pour en faire des balais, elles frappent des mains, chantent et poussent des *yuyu* durant toute l'opération. Au retour, elles font comme à l'aller, elles manifestent leur allégresse par des *yuyu* stridents et continus.

Cette joie n'est nullement factice, elle est réelle et fait partie du cérémonial avec lequel les femmes doivent chercher les branches de bruyère. Il faut se montrer gaies et joyeuses si l'on veut que ces balais de bruyère portent bonheur et amènent la prospérité là où ils sont employés.

---

(1) Le *herqus* est une teinture noire que les femmes obtiennent ordinairement en tenant une branche de genêt ou de frêne allumée sur un outil assez large en fer, tel que la serpe, en disant : « Pleure, pleure ! » et en recueillent la sève qui suinte sur la serpe.

Les femmes ne rapportent pas seulement de la bruyère, elles apportent aussi de jeunes pousses d'arbres et d'arbustes de la montagne ou de la forêt. Avec ces petits rameaux elles frottent les marmites et les ustensiles qui servent à recueillir le lait ainsi que la gourde dans laquelle on fabrique le beurre. Elles font cela pour avoir en abondance du lait bon et nourrissant qui se caille bien, qui n'adhère pas au pot dans lequel il est renfermé ; pour avoir beaucoup de beurre ayant de la consistance, pour que le petit lait soit excellent, « doux » comme des noix et qu'il ne se transforme pas en grumeaux.

Les femmes ne vont pas chercher de la bruyère en mai. Car, si elles s'en servaient pour balayer les écuries et les étables, leur bétail périrait. D'autre part les vaches ne prospéreraient pas, elles avorteraient et ne donneraient pas suffisamment de lait et de beurre.

Lorsqu'elles balaieraient la maison, tous les biens disparaîtraient avec les balayures. Ce serait bientôt la ruine de la famille. Et l'on dit à ce sujet, quand on a fait de mauvaises affaires : « on dirait un balai du mois de mai ».

Aux femmes incombent également les travaux du poulailler. C'est au printemps qu'il convient de faire couver les œufs. Les femmes de la région d'Aokas les mettent de préférence un dimanche, un lundi ou un mercredi. Le samedi est néfaste ; les poussins restent engourdis dans les œufs, à peine si trois ou quatre voient le jour. Elles choisissent une journée ensoleillée ; les poussins se trouvent à l'aise dans les œufs. Si c'était un jour de pluie ou de tonnerre, les poulets deviendraient sourds, resteraient dans les œufs et n'en sortiraient pas.

Au moment de confier les œufs à une couveuse, elles jettent un clou au milieu de ces œufs pour éviter que les poussins, à leur sortie, ne soient atteints du mauvais œil. Elles pilent un vieux pot et en répandent les débris

sur les œufs pour que les poussins éclosent vite et soient aussi nombreux que les débris du pot pilé. Elles y mettent aussi un *uqqar,* c'est-à-dire une figue en formation, encore verte, pour permettre aux poulets de grossir à vue d'œil en même temps que grossit et grandit la figue sur le figuier.

Au moment de mettre les œufs à couver, la femme dit:

« N'aie pas peur, ô petit poulet,
Il y aura des coups de tonnerre ;
De la grosse farine on en moudra ;
Les poulets sortiront. »

Et le jour où les œufs sont éclos, la maîtresse de maison mâche de la racine de noyer qu'elle mélange à de la grosse farine ; elle en fait une sorte de couscous à grains mous, légèrement roulé que mangent les poussins. C'est là leur premier repas. Il leur donnera de la santé et de la force.

Mais ce n'est jamais au mois de mai qu'on met les couvées, sinon les jaunes d'œufs se coagulent, verdissent et pourrissent. Et les poules couveuses quittent leur couvée avant l'éclosion des œufs.

La fabrication des poteries est encore un travail des femmes kabyles. Elles ne vont pas creuser le sol et chercher la terre à poterie en mai. Elle ne serait d'aucun profit ; les pots se casseraient aisément, ils s'effriteraient comme de la galette pétrie avec de la farine et du beurre. Elles ne se procurent pas non plus, en mai, l'argile blanche (*tumlilt*) parce qu'elle n'adhèrerait pas et que les pots ne deviendraient pas blancs. Elles n'achètent pas la peinture en mai : cette peinture ne prendrait pas de la consistance, elle coulerait comme de l'eau et elle formerait des grumeaux. Elles ne font pas la poterie en mai de crainte de voir s'altérer leur santé. Si, malgré cela, l'une d'elles se décidait à en fabriquer, elle verrait ses pots devenir verdâtres dans le four et se briser.

En mai elles n'appliquent pas contre les murs ou le tronc des arbres la bouse de vache pour la faire sécher et en faire des sortes de briquettes appelées *timergha.* Sinon, le jour où elles mettraient à cuire des ustensiles dans le four improvisé en plein air, les *timergha* ne brûleraient pas bien, elles ne feraient que fumer, de sorte que les pots mis à cuire prendraient une teinte bleue et noire et ne cuiraient pas : un rien les réduirait en miettes. En dehors du mois de mai, les femmes choisissent un dimanche ou un lundi. Ces deux jours sont favorables, les pots cuisent bien et sortent nets, sans taches, du petit four.

En mai elles n'arrangent pas le sol de leur maison avec de la terre battue ; elles ne blanchissent pas les murs avec du plâtre ou de l'argile blanche. Sinon aucun bien ne pénétrerait dans leurs demeures.

Elles n'installent pas en mai le métier à tisser. Dans le cas contraire toutes les femmes qui participeraient à ce travail et celles qui tisseraient le burnous (*abidhi*) ou la couverture (*ahram*) deviendraient malades ; l'homme qui endosserait le burnous subirait le même sort ou bien il mourrait sans avoir eu le temps d'user son manteau.

A ces exemples de croyances superstitieuses des femmes, j'ajouterai deux ordres de faits qui concernent les hommes.

Quand les chaleurs commencent à se faire sentir, les Kabyles ramènent les bestiaux du pâturage au moment le plus chaud « *azal* » de la journée, de neuf heures à treize heures, quelquefois à partir du mois d'avril, d'autres fois en juin seulement ; mais ils ne commencent jamais pendant le mois de mai. Si, par malheur, ils faisaient débuter cette pratique en mai, le bétail ne prospérerait pas, les vaches ne donneraient pas de lait et leurs veaux deviendraient rachitiques.

Enfin c'est en mai, du onze au dix-huit, qu'a lieu une

période de sept jours appelée « les jaunes » (*iuraghen*). Elle est pernicieuse pour toute plantation. Tout ce que l'on plante, arbre ou légume, jaunit. Les labours faits au pied des arbres sont mauvais parce que les racines sèchent.

J'aurais bien voulu connaître l'origine de cette croyance à l'influence néfaste du mois de mai. Il ne m'a pas été possible de recueillir à ce sujet le moindre renseignement, même en m'adressant aux anciens du pays.

SÉANCES PLÉNIÈRES

Principes d'Enquête Linguistique appliqués au Berbère

PAR

ANDRÉ BASSET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER
MEMBRE DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Lors d'une enquête linguistique concernant le berbère, langue purement orale qui n'apparaît jamais que sous la forme de parlers locaux, un certain nombre de précautions élémentaires sont à prendre qui concernent les unes l'informateur, les autres l'enquêteur.

Il faut toujours connaître le point précis d'où l'informateur est originaire : l'indication de la commune, du douar ne suffit pas ; on doit descendre dans cette recherche jusqu'à la plus petite unité sociale. Il faut aussi connaître sommairement son *curriculum vitae :* l'informateur est d'autant meilleur qu'il a moins voyagé. Mais il importe surtout de l'interroger dans son atmosphère linguistique, c'est-à-dire dans son lieu d'origine ; aussi les caïds, les secrétaires indigènes de communes, les cavaliers auxquels il est toujours si tentant de s'adresser, sont-ils le plus souvent des informateurs suspects parce qu'ils sont presque constamment transplantés ; au contraire les chefs de village kabyles qui ne le sont jamais, sont-ils d'excellents informateurs.

Les matériaux doivent toujours être recueillis directement. Si l'enquête se fait par l'intermédiaire d'un in-

ENQUÊTE

sur le domaine respectif de la législation française, de la loi musulmane et de la coutume[1] en Afrique du Nord

PAR

G.-H. BOUSQUET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT D'ALGER

Je désire, tout d'abord, indiquer ici que les mobiles qui m'ont poussé à présenter ce projet d'enquête, sont exactement les mêmes que ceux qui m'ont dirigé dans mes études d'économie politique. Très intéressé par la théorie, j'ai toujours eu le sentiment qu'il fallait connaître, également, les rapports entre la théorie abstraite et la réalité concrète. Or, il me semble que, s'agissant des institutions juridiques des populations indigènes qui sont à la fois si proches de nous et si loin de nous, il faut, dans l'intérêt et de la France et de ces populations elles-mêmes, compléter l'exposition des textes juridiques que nous leur déclarons applicables, par l'examen des réalités concrètes.

Or donc, d'après la théorie, les institutions juridiques des indigènes sont, en principe, celles que le législateur

(1) Nous donnerons au mot « coutume » un sens beaucoup plus large, que celui défini dans la communication de M. Roussier : c'est celui d'ʿorf.

français a explicitement créées pour eux (p. ex. le régime de l'indigénat), ou leur a déclaré applicables (comme par ex., le régime des contrats selon le Code civil) ; de plus, sur quelques points seulement, essentiellement le statut personnel et successoral, restent applicables le droit musulman en pays dit arabe, et en pays kabyle, les coutumes locales. Rien de plus simple, rien de plus clair.

On s'abuserait pourtant étrangement, si l'on croyait pouvoir déduire de tous ces textes seuls, la connaissance des institutions juridiques concrètes des musulmans de l'Afrique du Nord, et ce, pour deux raisons :

1° Lorsque, en vertu des textes eux-mêmes, les intéressés ont le choix entre plusieurs possibilités, il nous faut encore savoir sur quoi se porte leur préférence.

2° Les textes ne sont bien souvent pas observés ; il existe une coutume juridique qui les viole délibérément.

I

Sous le premier aspect, l'enquête à laquelle nous songeons, nous semble assez facile à mener. Elle est d'ailleurs indispensable pour comprendre la vie sociale des populations indigènes.

La question d'ailleurs existe aussi bien en droit français, ainsi le Code civil laisse aux époux de très larges possibilités de choisir entre de nombreux régimes matrimoniaux. On ne concevrait pas qu'un professeur fît un cours sur cette matière sans indiquer quels sont les régimes importants en fait et quels sont ceux qui pratiquement ne sont jamais utilisés ; on ne concevrait pas davantage qu'il s'étendît longuement sur ces derniers.

Je dis qu'il faut agir de même en droit musulman. En voici quelques exemples : Il existe, d'après les textes, toutes sortes de possibilités pour le mari de rompre le

mariage par un acte de volonté unilatérale : répudiation sounnite, répudiation coutumière, qui peut être irrévocable parfaite, irrévocable imparfaite, ou révocable, serment d'anathème, sans parler du serment de continence et de l'assimilation injurieuse qui peuvent en être rapprochés.

Lors donc que l'on enseigne le droit musulman à des jeunes gens qui ne sortent pas des milieux indigènes, il est indispensable de leur indiquer quelles sont les institutions encore vivantes et quelles sont celles qui n'existent qu'en théorie. C'est ainsi que pour le serment d'anathème, le *li'ân*, Ghazzâli (mort en 1111 de notre ère) faisait observer que cette institution n'existait pas dans la pratique, il ne faut donc pas en enseigner les modalités, sans avertir ses auditeurs de cette particularité. En réalité, la seule répudiation révocable [1] est bien plus importante que les autres, qui ont au plus un intérêt académique.

Toujours dans le domaine de la répudiation, la Loi musulmane recommande au mari de faire à sa femme un don de consolation, sans que ce don soit pour lui obligatoire. Est-ce là une pratique courante, ou bien une de ces nombreuses recommandations purement théoriques, que la réalité ignore ? Il est à peine utile de faire ressortir combien un tel renseignement nous serait utile, si un jour le gouvernement français s'avisait de vouloir réglementer les conditions de la répudiation.

Mais ce n'est là que le premier aspect et peut-être le moins important de l'enquête telle que je la conçois. A côté des cas si nombreux, où l'étude de la législation théorique ne nous renseigne pas sur les institutions juridiques concrètes, parce qu'elle prévoit plusieurs hypothèses entre lesquelles, la coutume choisit librement, il y en a d'autres, je crois très nombreux, très intéres-

(1) Ou irrévocable, lorsqu'elle a été répétée trois fois.

sants, peu connus et en tous cas pas du tout enseignés à nos étudiants, où l'étude de la législation théoriquement applicable nous induit directement en erreur quant au fonctionnement des institutions juridiques concrètes, parce que cette législation ordonne, mais que la coutume n'obéit pas.

II

Les manifestations de ce grand fait : la persistance de la coutume, malgré les dispositions impératives de la loi écrite, sont très variées, je me contenterai de vous donner trois exemples, correspondant à trois types distincts de cette persistance :

a) Persistance de la loi musulmane et des coutumes, malgré la loi écrite française.

b) Persistance des coutumes berbères, malgré la loi musulmane.

c) Persistance des coutumes berbères, malgré la loi écrite française.

a) La loi musulmane, s'inspirant de coutumes anciennes très répandues, fait, en matière pénale, une large place, au prix du sang, à la compensation payée par le coupable ou sa famille, à la victime ou ses héritiers. Notre Code pénal et notre Code civil ne connaissent pas cette institution ; notre Code pénal et notre Code civil sont, en cette matière, applicables à Algérie. Conséquence théorique : l'institution n'existe plus.

Cette conséquence théorique des prémisses que nous enseignons à la Faculté, est absolument fausse, le prix du sang est une institution toujours vivante. Un étudiant de la Faculté d'Alger a consacré en 1924 une thèse au prix du sang, dont il a montré toutes les applications et il conclut que : « la véritable civilisation doit tenir compte des mœurs de ceux qu'elle entend réformer », ce

qui est bien vrai. De plus, très récemment, le doyen Chauveau (*Rev. Alg. Tun. et Mar. de Législ. et Jurispr.*, 1934, n° 1), montrait par un exemple frappant, comment la persistance de la coutume sur ce point rendait presque impossible l'application de la procédure prévue par la législation française.

b) Sauf en Kabylie, la loi musulmane est applicable aux Indigènes en matière de statut personnel. Or la loi musulmane donne au mari une suprématie très nette, sur sa femme. Mais voici que, il y a environ deux ans, un de mes amis, M. Lapalud et moi, avons découvert, à moins de 100 kilomètres d'Alger, l'existence d'un mariage coutumier berbère de nature inférieure, qui aux yeux de l'Islam théorique constitue un crime abominable, et où soit la femme, soit le père de celle-ci, a la suprématie sur le mari (1). Je ne doute pas que l'on puisse faire encore d'autres découvertes de ce genre.

c) En Kabylie, la coutume kabyle n'est théoriquement en vigueur que là où le législateur français n'est pas intervenu. Or celui a accordé récemment à la femme kabyle des droits d'héritage en usufruit, réglés de façon d'ailleurs extrêmement compliquée. On en pourrait conclure que c'est en vertu de ces règles que l'héritage leur est attribué ; à tous le moins, c'est ainsi qu'il devrait être dévolu par le juge français saisi de la question. Il n'en est rien.

Tout récemment, j'apprenais de la bouche d'un juge de Paix en Kabylie que lui et ses collègues, estimant que les parts de la loi française sont beaucoup trop compliquées, assignent aux femmes kabyles, 1/3 en usufruit, dans tous les cas ! Ce 1/3 en usufruit est une manifestation d'une nouvelle coutume kabyle (l'ancienne

(1) Note sur le mariage mechrout dans la région de Gouraya. (*Rev. Algér. Tun. et Mar. de Législ. et de Jurispr.*).

refusait pratiquement tout droit d'héritage aux femmes), coutume nouvelle qui s'implante et s'étend, avec la complicité avouée des tribunaux français.

C'est dire qu'à côté d'une conception trop étroite des études de droit musulman, il est place pour une conception bien plus large, l'étude des institutions juridiques concrètes de l'Islâm Nord-Africain; et je crois que des enquêtes générales sur ce point s'imposent, enquêtes pour lesquelles les sociétés savantes pourraient rendre à la Faculté de Droit les plus précieux services.

Publication de Textes Historiques arabes

PAR

M. BRUNSCHVIG

CHARGÉ DE COURS A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

M. Brunschvig essaie de « faire le point » de la publication des textes arabes d'intérêt historique pour l'Afrique du Nord. Il rappelle quelle a été la part des savants français d'Algérie, depuis la Conquête, dans cette longue entreprise, qui est loin d'être achevée. L' « invention » des textes n'a pas dit son dernier mot, surtout au Maroc et en Tunisie.

M. Brunschvig examine rapidement les différentes méthodes de publication qui ont été employées jusqu'à ce jour, et il pose la question — aux aspects multiples — de la « traduction annotée ». Des textes, déjà publiés ou traduits, demanderaient, pour bien faire, à être repris; il faudra sans doute envisager, dans quelque avenir, la préparation d'une collection d'ensemble, où toutes ces sources historiques déjà connues seront publiées avec les mises au point qui s'imposent. Mais, à l'heure actuelle, il faut s'en tenir à des projets plus modestes, et, avant tout, pousser plus loin les investigations relatives aux documents ignorés.

M. Brunschvig demande à tous les amis nord-africains de l'histoire, spécialistes de l'arabe ou non, de collaborer à la recherche d'un genre de textes souvent négligés, et cependant des plus utiles à notre connaissance du passé de la Berbérie musulmane : les *vies de saints*, dont il serait hautement souhaitable de constituer le « corpus ».

Pour intégrer l'Afrique du Nord dans la Pensée française

PAR

JEAN CÉLÉRIER

PROFESSEUR A L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DU MAROC

Ceci n'est pas une communication dont le sujet pourrait faire sourire par la téméraire prétention de sa formule. Ce n'est pas davantage un discours. La naissance de notre Fédération, comme toutes les naissances, doit s'accompagner de souhaits, de visions d'avenir. A cet enfant que tant d'illustres parrains promettent à de hautes destinées nous voulons confier un espoir, une aspiration, un rêve qui prit forme lorsque notre dévoué, aimable et éminent Secrétaire général a fait part à la Société de Géographie du Maroc du projet de la Société historique algérienne.

Car nous autres, Marocains, nous avons conscience d'être, géographiquement et moralement, encore plus loin que vous de la Mère-patrie, puisque l'Algérie, non seulement est sur notre chemin vers la France, mais hélas, se trouve quelquefois en travers de ce chemin. Qu'il y ait encore besoin, malgré les apparences et malgré d'éloquentes paroles, d'un immense effort pour intégrer l'Afrique du Nord dans les habitudes de la pensée

française, des expériences de toute nature, matérielles, administratives, spirituelles nous le rappellent constamment. Ma préoccupation, limitée à l'ordre intellectuel, se situe dans un ensemble plus vaste capable d'intéresser une fédération de colons ou de fonctionnaires. Les vacances sont assombries par la perspective des douanes à passer : douane à Marseille, douane à Oran, douane et passeport à Oujda, douane à Taza ; monnaie française, monnaie algérienne, monnaie marocaine. Il y a quelques années, une vraie guerre existait sur le front franco-algérien, pendant que nos ministres préparaient à Genève une union douanière-européenne. Que dire de la situation d'un professeur français au Maroc ? Ses titres, ses grades sont français ; à Fès ou Casablanca, il a fait le même service qu'à Valenciennes ou Chambéry, il a préparé les mêmes petits Français au même bachot, il a vu passer les mêmes Inspecteurs. Après 20 ans de travail, il se découvre à peu près au même point qu'en quittant la France. Il aurait été, au Maroc, au service d'une firme américaine d'automobiles, il ne serait pas plus ignoré. Il ne serait pas plus exposé, dans la crise actuelle, à ce dilemme : briser sa carrière ou briser son foyer.

Telle est la loi qu'aucun citoyen n'est censé ignorer. A cette situation on sait bien qu'il y a des raisons. Mais est-ce que la somme de ces raisons donne vraiment une valeur positive? Il y a une logique administrative qui tourne en rond sur elle-même et a cessé d'embrayer sur les réalités humaines. L'administration métropolitaine est incapable d'entraîner dans ses mouvements les réalités nord-africaines auxquelles elle n'est pas adaptée.

Sans doute la France, la pensée française ne se réduisent pas à l'Administration, moins encore à quelques administrateurs. Malheureusement le point de vue administratif, en ce qui concerne les pays d'outre-mer, n'est qu'un reflet d'un état général de l'opinion.

Etat d'esprit plus subtil, moins susceptible de se traduire en faits aussi évidents que les faits administratifs. Nul doute, même, qu'à essayer de le formuler en termes nets on ne provoque des objections. Parmi les plus grands des Français depuis un siècle, il y a un certain nombre de Nord-Africains qui n'ont pas séparé leur pays d'origine de leur gloire personnelle. Mais les éclairs qui illuminent les ténèbres laissent ensuite la nuit plus obscure et ne remplacent nullement la clarté continue du jour. Nous reprochons à l'opinion métropolitaine, non de méconnaître la valeur des talents ou les beautés de l'Afrique du Nord, mais d'y être sensible comme à des curiosités exotiques plus qu'à des produits nationaux.

De cette absence de cohésion spirituelle, de menus faits nous donnent des preuves aussi simples que fortes.

Lisez les manuels où les jeunes Français, appelés à former les cadres de la nation, puisent leurs connaissances sur ce qu'on appelle les « colonies », l'Afrique du Nord, Algérie comprise, étant noyée dans cette expression. Il est aujourd'hui de bons manuels de géographie, d'excellents même où ont été dépensés des trésors de science, d'ingéniosité, d'expérience. Dans ces ouvrages, aucun chapitre n'est aussi décevant que celui qui traite des colonies. Ne parlons pas de certaines erreurs matérielles qui étonnent cependant ou font sourire. Le défaut le plus grave ne réside pas dans l'inexactitude de tel ou tel détail ; mais la juxtaposition, la somme des faits, corrects en eux-mêmes, qui sont présentés, ne suggère aucunement une vision juste, est absolument incapable de dégager la personnalité physique, moins encore le dynamisme humain d'un pays français d'outre-mer. On est profondément choqué quand il s'agit en particulier d'un aussi magnifique témoignage de la vitalité française que l'Afrique du Nord.

Cette critique, sévère pour le fond, est par un retour

sur soi, indulgente aux personnes. Que tous ceux d'entre nous, qui sont ici des transplantés plus ou moins récents, descendent en eux-mêmes et se rappellent leur propre formation. N'avons-nous pas conscience que l'installation en Afrique du Nord fut, dans le développement de notre personnalité, une crise, un point de départ vers une nouvelle direction. Ce n'est pas un simple enrichissement de sensations, d'images, de connaissances. C'est l'organisation même de l'expérience qui a été modifiée ; une petite révolution s'est produite dans l'attitude intellectuelle, quelque chose qui n'a pas de commune mesure avec les effets d'une nomination à Brest ou à Besançon.

Cette impression de rupture avec la formation antérieure, elle m'est apparue par chocs successifs, dans les assises triennales de l'Union géographique internationale. Ainsi au Congrès de Paris de 1931, on discutait dans une commission de questions concernant l'habitat rural. Nous étions là quatre « Africains », dont un jeune Egyptien, complètement inconnus l'un à l'autre : par quelle harmonie préétablie, sinon une commune expérience, nous sommes-nous trouvés aussi complètement d'accord entre nous qu'opposés aux Européens ?

De telles constatations, familières à la grande majorité d'entre nous, me semblent imposer les devoirs essentiels de la Fédération, qui se confondent avec mon actuelle préoccupation : montrer par les faits que l'Afrique du Nord représente un système de valeurs intellectuelles, dégager les raisons et le sens de ces valeurs, en pénétrer l'opinion métropolitaine.

⁂

Aucun Français de ce pays, fraîchement enraciné ou Algérois de vieille souche, ne peut ignorer que le problème fondamental de l'Afrique du Nord est celui de l'Unité en trois personnes. Mais si le mystère chrétien de la Trinité est une nourriture qui convient aux âmes

croyantes, l'Afrique du Nord avec son énigme, nous fait penser à son voisin le Sphinx, et, comme lui, nous dévorera si nous ne trouvons pas la solution. Par on ne sait quel diabolique hégélianisme, il n'est pas possible de considérer l'unité de l'Afrique du Nord sans voir surgir en antithèse, ses divisions réelles, des forces répulsives ou antagonistes, toute une bataille de frères ennemis. L'unité politique de l'Afrique du Nord prend un air de négation de la France une et indivisible. L'unité administrative se heurte à des impossibilités de fait, héritage d'un passé qui n'a pas placé les trois parties sur le même plan. L'unité géographique et économique est une source constante d'hostilités.

Ces difficultés et contradictions, il ne peut être ici question de les résoudre, mais de les circonscrire, et si possible, de les diviser conformément à la règle cartésienne.

Sur le plan intellectuel, qui est par définition celui de la Fédération, on ne risque pas les conflits d'intérêts, ni particuliers, ni généraux. Toutes les Sociétés marocaines ont obéi immédiatement à l'appel de la Société historique algérienne. Mais est-ce que cette absence de résistance ne serait pas la preuve d'une faiblesse plus profonde ? Quand la solution se révèle trop facile, c'est que le problème était sans consistance.

La science ne peut être limitée par des frontières géographiques. Les lois qu'elle a pour objet de rechercher ne sauraient être affectées d'une contingence locale. Dans son charmant petit livre, « Le Savant Colonial » le colonel de Martonne a discuté un problème du même ordre : n'y a-t-il pas une contradiction dans cette expression de « savant colonial » qui classerait les savants non d'après les disciplines, mais d'après les latitudes ? Mais il ne s'agit pas de la méthode et des principes de la Science : c'est sur le terrain du pragmatique et non de la logique abstraite qu'il faut se placer.

Le type du savant colonial existe en fait. Si l'on ne saurait distinguer deux vérités scientifiques « en deçà et au delà des Pyrénées » ou du tropique, il y a d'abord des contingences locales dans les moyens de la recherche, il y a d'autre part une hiérarchie d'ordre pratique et régional dans les vérités particulières. Aucune science, y compris les mathématiques, ne peut s'abstraire de l'humain : la relativité humaine une fois introduite, il est bien difficile de négliger le milieu naturel et social où s'agite l'homme.

Aucune région ne justifie mieux ce point de vue que l'Afrique du Nord. Elle pose d'innombrables problèmes qui valent pour tout son territoire et n'ont vraiment de sens que dans ces limites. Comme elle est à la fois une unité géographique par les conditions physiques (position, sol, atmosphère), une unité humaine par le peuplement fondamental, une unité historique par toutes ses vicissitudes, de la colonisation punique à l'occupation française, on ne peut y aborder une question sans la voir s'étendre du Maroc à la Tunisie. Cette situation est trop connue pour avoir besoin de commentaire. Aucun des membres de la Fédération n'a attendu la Fédération pour lire les travaux de ses confrères du pays voisin. Il est clair cependant que la Fédération est capable de rendre les plus grands services dans ce domaine en établissant des liens et des possibilités de toutes sortes. Mais dans ces conditions, la Fédération gagnerait à s'appuyer sur des associations de spécialistes. Si la formule actuelle a rallié tout le monde, c'est que chacun sent avec force que le besoin de s'élever au-dessus d'une spécialité a une nécessité toute particulière en Afrique du Nord. Cette nécessité tient à des raisons formelles, les conditions spéciales où nous sommes ici placés, à des raisons plus essentielles, l'unité de l'Afrique du Nord établissant des connexions profondes entre les problèmes physiques ou humains qui s'y posent.

Solidarité objective des grands problèmes, commune attitude subjective des chercheurs, la Fédération donnera à chacun une plus claire conscience de ces deux ordres de phénomènes et par conséquent permettra de définir une sorte de personnalité intellectuelle de l'Afrique du Nord. En veut-on quelques exemples ?

Sans doute des mathématiciens et des physiciens, représentants des disciplines les plus réfractaires à la relativité géographique, ne seront pas convaincus. Mais à mi-chemin entre les sciences du monde inorganique et les sciences de l'homme, les sciences biologiques révèlent de suggestives divergences de points de vue. En compagnie de M. Maire, M. Emberger a exploré toutes les provinces botaniques du Maroc et l'expérience sans égale de l'éminent professeur d'Alger a rendu admirablement féconds les échanges de vues sur le terrain. M. Emberger a résumé toutes ses observations sur les rapports entre le climat et la végétation dans une classification dont les bases sont l'évidence même pour qui a parcouru les montagnes nord-africaines, surtout l'Atlas marocain, laboratoire ou champ d'expériences merveilleusement fécond, du fait de sa position et de sa hauteur. Cependant les botanistes de la métropole n'acceptent pas volontiers les idées de notre collègue.

Qu'il me soit permis d'insister sur la géographie, non seulement parce que le domaine m'en est plus familier mais encore à cause de la nature même de cette science: La géographie étant au carrefour des sciences de la nature et de l'homme, on y saisit mieux les termes de passage entre l'universel et le régional, entre la masse des faits anonymes ou déterminés et l'individuel créateur.

Il y a moins d'un demi-siècle, le Maroc était une terre presque inconnue. La structure de ce pays, ouvert brusquement à l'exploration scientifique, a posé de multiples problèmes qui ont passionné les géologues. Laissons de côté les susceptibilités individuelles. On a vu assez cu-

rieusement s'affronter en quelque sorte une école parisienne et une école algérienne. Les géologues algériens, obligés d'épeler d'abord la stratigraphie, base de tout dans les pays inconnus, étaient plus soucieux de concret que d'hypothèses ; l'expérience les avait rendus familiers avec les facies nord-africains où la fréquence des terrains détritiques rouges semble attester une véritable permanence du climat subdésertique ; ils étaient en particulier habitués aux effets paradoxaux du trias rouge salifère dont ils ont reconnu l'étonnante ampleur dans le nord marocain. A Paris, les géniales interprétations de la structure des chaînes alpines avaient tourné l'attention, à la fin du 19e siècle, vers les phénomènes de charriage. Les Parisiens ont charrié l'Afrique du Nord. L'impartiale vérité scientifique a profité de ces chocs passionnés qui surexcitaient la recherche mais restaient dominés par le respect des faits et de la méthode. Les derniers travaux ont fait la part entre le simpiisme anachronique de certaines explications et les hypothèses aventurées : mais nous pensons ne choquer personne en disant que l'avantage essentiel est resté à ceux qui représentaient l'expérience quotidienne d'un milieu climatique et géologique familier.

Quand la géographie, selon sa vraie vocation, essaie de comprendre les rapports entre un groupe humain et son milieu naturel, un certain nombre de principes sur l'enchaînement des phénomènes sont toujours et partout valables. Mais qui ne reconnaîtrait, suivant les régions, les époques, les civilisations, des différences dans la prépondérance de tel ou tel facteur ou dans les effets produits par un facteur déterminé ? Au Nord de la Méditerranée, dans la zone tempérée froide et spécialement les pays si nuancés de l'Europe occidentale, les agents essentiels de différenciation sont le sol et le relief : le passage de la plaine à la montagne, des terres chaudes aux terres froides, individualise les régions. La grande

leçon de l'Afrique du Nord c'est la prépondérance impérieuse du climat, qu'il s'agisse de petites régions ou des grandes zones d'humanisation de la planète. Le relief tire son rôle géographique moins de lui-même que de ses effets sur les conditions atmosphériques ; lui-même est, très largement, un effet du climat. Avant d'être n'importe quoi, une région se définit selon qu'elle reçoit un peu, beaucoup ou pas du tout d'eau. Comme toutes les plaines ne sont pas sèches, ni toutes les montagnes humides, leur opposition d'altitude passe après la tranche d'eau dont elles bénéficient respectivement. Qui pourrait comprendre l'Afrique du Nord sans avoir communié dans cette aspiration de la terre, des bêtes et des hommes vers l'eau, dans ces angoisses quand la sécheresse se prolonge. Je vis un jour le personnel indigène du Lycée décorer de fleurs la fontaine de la S.M.D. ; et comme j'en demandais la cause, Larbi me répondit d'un air très fâché : « Pourquoi les Nasrani ne vont-ils pas aussi dans leur mosquée prier leur dieu de faire pleuvoir ? ». Le monde africain m'a été révélé ce jour-là mieux que par les meilleurs livres.

Devant des auditeurs nord-africains on a l'impression de dire des vérités prudhommesques. Cependant le principe de la prééminence du climat sur le sol, on ne l'accepterait pas si aisément en France. Or, elle entraîne une foule de conséquences qui élargissent encore le débat.

Les oppositions de points de vue seront infiniment plus graves si, après le milieu où vivent les hommes, nous considérons les hommes eux-mêmes.

Les Français ont de la peine à abstraire leurs conceptions sur les sociétés humaines du tableau que présente la France, précisément un des plus exceptionnels qui soient. Faut-il rappeler que la France est à un stade d'évolution sans commune mesure avec l'Afrique du Nord ? Des forces de toute nature ont exercé, depuis les âges de la pierre, une action complexe et continue. Il est

proprement absurde de considérer la société française en dehors de son développement historique, irréversible, qui a abouti à une création magnifique, mais aussi unique qu'une œuvre d'art. Depuis des millénaires, l'isthme gaulois a vu se produire un prodigieux brassage de races : de ces éléments hétérogènes, la douceur du ciel et les circonstances historiques ont composé une humanité harmonieuse en dépouillant chaque groupe de ce qui subsiste de spontanéité instinctive et animale dans la race : ainsi s'est affirmé moins le vouloir-vivre d'une collectivité concrète que le génie d'une civilisation, création participant davantage de l'esprit pur. Par une fatalité, dérivée de la nature profonde des choses et des êtres, cette résultante française se heurte à la pensée allemande, qui, avec réflexion ou spontanément, croit toujours aux forces subconscientes de la race : l'hitlérisme, sur ce point comme en beaucoup d'autres, a renforcé une attitude ancienne jusqu'à en faire un système forcené ou caricatural.

Cette situation réagit sur tout, problèmes scientifiques ou relations internationales. Dans une réunion de géographes français, quiconque essaie de donner un rôle aux facteurs ethniques est à peine écouté.

Cependant quel Africain pourrait négliger les oppositions de races ? Il n'est pas question de créer des entités physiologiques que nie l'anthropologie comme l'histoire. Mais l'expérience montre l'existence, dans des collectivités organisées, d'un système d'habitudes matérielles, de façons de sentir et de penser, passées à l'état d'automatisme par atavisme, par imitation, par toutes les forces qu'a dégagées la sociologie moderne : à cette âme collective les individus obéissent plus ou moins passivement. L'histoire de l'Afrique du Nord en particulier, influences subies de l'extérieur et révolutions intérieures, est dominée par l'antagonisme de telle forces subconscientes.

Que beaucoup de ces phénomènes soient eux-mêmes explicables, se ramènent à d'autres forces plus élémentaires, que le genre de vie en particulier ait très vite rapproché des groupes différents tels qu'Arabes Hilaliens et Berbères Zenètes, ou, inversement, morcelé d'anciennes unités patriarcales, l'Afrique du Nord en multiplie les exemples. Il n'y a pas de recherches plus fécondes et plus passionnantes que l'observation de ces forces contraires, monde extérieur et moi collectif, aux actions et réactions infiniment complexes. Mais on ne doit pas confondre deux moments de la recherche scientifique : autre chose est un effort d'analyse en vue d'une explication objective, autre chose est de suivre une force en action, synthèse vivante opérée au sein d'une conscience. Ce qu'un être humain croit être a souvent plus de valeur pratique que ce qu'il est en réalité. La race est avant tout une « idée-force » chez les nord-africains. Il faut entendre un Berbère du Moyen-Atlas parler des « Arabes » de la plaine : alors que ceux-ci sont du même sang que lui, sa haine méprisante, son envie génératrice de bataille sont parmi les forces essentielles de l'histoire marocaine.

Sur ces faits il ne saurait y avoir de sérieuses contestations. Mais qu'en conclure sans excéder leur portée ? C'est à chaque discipline intéressée de les mettre en lumière, de démontrer que les savants métropolitains en parlant de l'Afrique du Nord, ont besoin de réviser leur documentation et de la puiser aux sources, près de ceux qui ont l'expérience du milieu et des hommes. Un tel résultat serait déjà fort appréciable. Mais les spécialistes ne peuvent être nombreux en Afrique du Nord et leur témoignage se perd. Ce sera un autre rôle, très précieux, de la Fédération, d'amplifier la voix de chacun et de donner, non à sa personne mais à ses idées, plus d'audience dans la métropole.

Nous attendons encore de la Fédération une action

plus large et plus profonde, quoique plus subtile et moins facile à formuler. L'importance des problèmes ethniques nous y conduit.

Nous pensons en effet que ces problèmes dépassent les disciplines qui s'y consacrent spécialement, géographie, ethnographie ou sociologie. L'enseignement incomparable de l'Afrique du Nord, c'est le contact incessant, par le frottement matériel comme par l'étude, avec une société profondément différente des sociétés européennes : elle diffère non pas à cause de détails utilitaires, amusants pour les touristes et très superficiels, mais à cause de ses principes spirituels, de son âme sans communication avec notre âme. Quand on essaie de suivre en Afrique du Nord les rapports des hommes entre eux et avec le milieu, de toutes les sciences vouées à l'étude de l'homme à un point de vue quelconque, monte une philosophie de l'humain qui ne s'harmonise pas à celle de la pensée métropolitaine. Or considérons que la pensée française, a, plus qu'aucune autre, fait de cette philosophie de l'homme son objet essentiel, qu'elle a érigé sa conception de l'humain en un dogme, en une véritable religion : on ne peut concevoir une meilleure épreuve que ce choc avec une humanité différente.

Voici donc comment nous apparaît le rôle de la Fédération : d'abord prendre conscience de cette opposition et de ses raisons profondes ; ensuite par l'effet de choc d'une masse organisée et non par des traits individuels obliger nos compatriotes à la réflexion, ceci avec la nette perception de la place dévolue à l'Afrique du Nord dans le destin futur de la France. Ces trois aspects sont d'ailleurs inséparables.

Tout le monde reconnaît qu'une certaine conception abstraite de l'homme, dépouillée de toute relativité de temps et d'espace, sub specie aeterni et universi, est à la base de l'évolution française, à la fois cause efficiente et cause finale. Cette conception, en effet, issue d'un

sourd travail antérieur, a fini par devenir consciente et volontaire, s'approfondir et s'élargir, précipiter le mouvement dont elle résultait. Est-il besoin de rappeler la prodigieuse convergence de forces qui a donné chez nous à cette idée de l'homme en soi, le caractère d'une foi ? Même sens de l'évolution intellectuelle dans la littérature, l'art, la science, la philosophie : après le rationalisme, vivifié par l'art, de nos grands classiques, c'est le rationalisme desséché du 18e siècle, le triomphe des sciences mathématiques et mécaniques sur les sciences biologiques et historiques. Evolution politique : une série de révolutions et de coups d'Etat, Constituante, Convention, Empire, République Parlementaire, puis démocratique, puis enfin sociale, pousse avec continuité la France dans la voie de l'unification et de la centralisation. Evolution sociale : l'idée-force de l'égalité brise les privilèges de classes, réalisant, à défaut de nivellement, une gamme de situations sociales si nuancées que toute démarcation est impossible.

Ces évolutions conjuguées ont abouti à ce qu'en France les trois notions de peuple, de nation, d'Etat, se superposent exactement : c'est qu'à la base se trouve l'être unicellulaire, théoriquement identique à ses voisins, le citoyen de la République une et indivisible. Or le Français, pénétré de l'identité de tous les êtres humains et dépassant le cadre exceptionnel où lui-même s'est réalisé, considère que l'évolution pousse l'humanité dans son sens et bientôt triturera une poussière d'individus, tous pareils, dans une République étendue de l'équateur aux pôles.

En attendant cette extension géométrique, fatale pour les cervelles coulées dans le moule atavique, l'Afrique du Nord représente un premier et immédiat obstacle. Entrée tardivement dans le cercle de famille des provinces françaises, elle est encore « l'étrangère », si embarrassante que les logiciens extrêmes l'excluraient volontiers. Cette exclusion paraît aussi impossible que

l'adoption pure et simple. — Problème politique dira-t-on. — Comme dans ces « tournants brusques » de l'histoire analysés par un auteur anonyme que vous connaissez bien, le problème dépasse le plan politique ordinaire. La Révolution de 1789 n'aurait pas pris sa forme sans l'élaboration philosophique antérieure.

Des Français demi-instruits — de cette culture qui finit par perdre sa fine pointe et niveler toutes les valeurs en s'étendant en surface — peuvent croire que l'intégration française de l'Afrique du Nord n'a pas d'autre obstacle que le traité d'Algésiras ou le bey de Tunis. Mais il ne s'agit pas simplement d'intégrer des territoires, phénomène géométrique relevant de techniques à base matérielle, ou phénomène d'ordre diplomatique, relevant de négociations entre Etats. Il s'agit d'assimiler des hommes faisant partie de groupes constitués : et ces groupes ne sont pas de simples sommes d'individus ou d'intérêts, des collectivités artificielles ou des entités juridiques, ce sont de petites sociétés vivantes. Entre l'individualisme et l'Etat totalitaire, double abstraction qui s'enchaîne, nous nous heurtons à un pluralisme d'organismes polycellulaires.

Voici une autre différence, plutôt une autre face de la même réalité profonde. M. Gautier, avec sa finesse humoristique, l'a déjà analysée. Les géographes, étudiant les genres de vie, opposent toujours sédentaires et nomades. En France, la vie sédentaire est si enracinée qu'elle a créé des mentalités correspondantes, fixées par l'atavisme. L'homme est donné dans un cadre territorial ; il est lié au sol avant de l'être à ses semblables, ou du moins le sol sert d'intermédiaire. Or, le sol, vite dépouillé de tout attribut religieux et spirituel, appartient à l'espace des géomètres, est comme lui mensurable et divisible à l'infini. L'initiateur de nos sociétés politiques est le peuple romain, qui a le plus fortement assis la constitution politique et le droit sur la propriété foncière : la

religion familiale une fois détruite, l'individualisme terrien a facilement triomphé.

Les sociétés africaines, même devenues sédentaires, ont été imprégnées par les conséquences de la vie nomade qui créait autour d'elle l'insécurité permanente par ses défauts, mais, par ses vertus, assurait l'ascendant et la protection. L'homme, membre d'un groupe familial élargi, n'est pas originaire d'un coin de terre mais d'une tribu. Cette cohésion le rend plus réfractaire à l'individualisme. C'est qu'elle est faite, non d'une base matérielle divisible, mais de phénomènes psychologiques, de traditions collectives qui s'élargissent et se cristallisent en mythes. La vie nomade tend à faire, plutôt qu'un animal politique, un animal religieux. Soit cause, soit conséquence, les deux à la fois sans doute, une telle société a trouvé dans l'Islam une religion à sa mesure.

Notre Fédération se doit de mettre en lumière ces oppositions : loin de favoriser je ne sais quel séparatisme, la meilleure manière d'empêcher les malentendus et le dualisme spirituel est de pénétrer la pensée française des points de vue nord-africains. Il est bon que ce rôle, au lieu d'être assuré par l'Université officielle, collatrice de grades, représentant l'Etat unitaire et le pouvoir venu d'en haut, incombe à une Fédération de sociétés autonomes, en contact avec les réalités hétérogènes, le pluralisme nord-africain.

Une telle action s'impose impérieusement. Il ne saurait être question, pour les problèmes de l'heure, de souffler des solutions toutes faites que personne ne possède ni ne peut posséder ; il faut préparer les esprits de l'élite responsable de ces solutions, en les pénétrant des réalités, des réalités spirituelles plus puissantes que les intérêts. A Genève, la conception française de la Société des Nations comme un super-Etat se heurte à la résistance quasi-universelle. Nos plus ardents internationalistes, qui conçoivent l'Internationale comme une France

démesurément élargie, sont imprégnés d'un chauvinisme d'autant plus dangereux qu'il s'ignore ou croit se renier.

Cependant un problème plus limité et plus immédiat, est posé devant la France, devant l'intelligence et l'âme française : l'organisation de l'Empire. Il se pose, comme tous les problèmes vivants, qu'on le veuille ou ne le veuille pas, à quelque classe ou parti qu'on appartienne, à l'idéalisme de l'intellectuel, au formalisme du rond-de-cuir, au réalisme de l'homme d'affaires. On voit se manifester les points de vue les plus opposés : renonciation communiste ou assimilation jacobine. Ce qui se dégage de tous ces heurts, articles ou discours, c'est que la métropole voit le problème à travers des idées ou passions, exclusivement métropolitaines, à travers l'histoire de France, quand il s'agit de gens instruits.

L'atmosphère nord-africaine est tout autre parce que des Français musulmans y vivent et parce que les autres Français ne sauraient ignorer les contradictions entre le Coran et la Déclaration des Droits de l'Homme, entre le Statut personnel et l'égalité civique. La générosité la plus française ne peut suffire quand on est tiraillé au plus profond de soi-même.

Même inquiétude si on aborde le problème d'un autre côté. La pauvreté est une vertu ; les difficultés d'argent obligent à réfléchir. La monarchie de Louis XVI, n'ayant plus de crédit, a réuni les Etats Généraux qui ont fait la France moderne. La France, ruinée par la guerre et ses conséquences, a découvert ses colonies et réuni la « Conférence Impériale ». Cette Assemblée, conformément à son objet, ne s'est occupée que des questions économiques et utilitaires. Souhaitons des résultats efficaces... sans trop d'illusions. Demander à des intérêts matériels de se renoncer, même au profit d'intérêts plus larges mais plus lointains, c'est une tâche bien ingrate. Il n'y a pas de sacrifices possibles, en dehors d'une force qui les impose, ou d'une mystique qui les consent.

Sous l'Empire romain, chaque ville avait, à côté du Forum, un autel consacré au Génie de Rome et de l'Empereur : ce n'était point une manifestation de servilité, mais un geste de reconnaissance envers l'âme qui animait le grand corps de l'Empire, en somme un acte de foi à soi-même. Dans notre Afrique qui fut si profondément romanisée, devant les ruines de choses qui, après des siècles nous apparaissent encore d'une puissante beauté, un immense point d'interrogation se pose, auquel aucun historien ne répond. Il n'est pas vrai que la démolition ait été l'œuvre des forces matérielles ; les vrais Vandales n'étaient pas ceux de Genséric. On ne voit qu'une explication : le monde romain est mort d'avoir trop vécu, comme ces vieillards en qui ne subsiste plus aucun élan généreux, qu'anime seulement un vouloir-vivre sclérosé ramenant tout à un égoïsme féroce.

Certes, telle n'est point notre situation et les agitations de la métropole évoquent plutôt les troubles du 1er siècle avant l'ère chrétienne d'où est sorti le plus majestueux édifice que l'humanité ait connu. Pourtant, comment ne pas être angoissé devant le spectacle qui nous est offert ! La France est beaucoup plus inquiète en son âme que malade en son corps. Elle ne peut plus se contenter de son être passé ; mais elle semble tourner en rond au lieu de marcher vers l'avenir, elle se cherche sans se trouver et se déchire au lieu d'agir.

Quand la Ville (Urbs) capitale de l'Empire, puis l'Italie, n'ont plus suffi à la grandeur romaine, ce sont des Gaulois, des Africains, des Illyriens qui ont ramassé le flambeau et entretenu la flamme. Dans le grand drame où se joue le destin de la France, l'Afrique du Nord tient un rôle de premier plan. Sa position géographique en fait l'intermédiaire indispensable entre la métropole et le reste de l'Afrique. Techniquement et économiquement elle est la clef de voûte de l'Empire. Entre la société française de la Déclaration des Droits de l'Homme

et les sociétés noires, fondées sur l'autorité du « *fa* », chef de famille et sur les dieux du foyer, le monde nord-africain est encore un intermédiaire. Sans doute on y entend un choc quelque peu inquiétant de races et de religions, on y observe une fermentation prodigieusement trouble. Mais cela c'est la vie, cette vie si intense de l'Afrique du Nord rénovée, dont le chant d'optimiste confiance est la meilleure réponse aux interrogations inquiètes.

Toutefois, à côté de l'action instinctive, des agitations quelquefois incohérentes et incapables de conserver une direction, il est indispensable que se poursuive une œuvre de réflexion, d'élaboration intellectuelle où le génie français mette l'ordonnance nécessaire. Ce n'est pas en Afrique du Nord que l'intellectuel puisse s'enfermer dans le laboratoire ou la tour d'ivoire. La raison d'être de la Fédération tient dans cette double fonction : déchiffrer le « message » nord-africain, imposer à la pensée métropolitaine, claire mais menacée de cristallisation, l'élargissement impérial qui est le Maître-mot de l'heure.

Les Citoyens qui s'ignorent

PAR

PAUL CHAUVEAU

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT D'ALGER

Parmi les nombreux problèmes sur lesquels l'actuel congrès se propose d'attirer l'attention des chercheurs intellectuels, je me suis arrêté à celui des « Citoyens qui s'ignorent » : j'ai pensé que vous ne sauriez m'en vouloir de supposer, comme l'implique ce choix, votre ignorance ou connaissance imparfaite de cette catégorie de citoyens, puisque les intéressés eux-mêmes sont les premiers à s'ignorer.

J'ai dû hésiter toutefois devant les dimensions vraiment réduites de mon sujet, qui paraissaient devoir entraîner par voie de corrélation une communication tout aussi menue. La crainte m'a tenaillé d'avoir épuisé la matière avec l'explication de son titre. Un examen de la liste, heureusement fournie, des orateurs inscrits à ce congrès a eu raison de mes scrupules.

Le citoyen qui s'ignore est un personnage bien Algérien. Alors que des voix, plus ou moins autorisées, mais bruyantes à coup sûr, nous assourdissent d'une réclamation de citoyenneté en faveur des indigènes musulmans, on est frappé de constater combien de ceux-ci sont

citoyens sans le savoir, combien, après avoir acquis cette qualité si précieuse, s'empressent de l'oublier.

C'est le capitaine Souala Mohammed Larba, admis à la citoyenneté après sa mise à la retraite. Il est alors père d'une petite fille d'un an à peine qui jamais ne sera instruite de l'accession de son père, ni de la qualité qui en découle pour elle-même. Quelques années plus tard Souala Mohammed Larba, cédant à l'influence aborigène, oubliera qu'il a lui-même prétendu à une égalité de droits et de considération avec les citoyens français : il vendra sa fille, encore mineure, pour une dot de 2.000 francs, à un certain Hadef el Okli, par l'intermédiaire d'une espèce de courtier, le sieur Boutablé.

Nombreux sont les Souala Larba ; et presque aussi nombreux les « Citoyens qui s'ignorent ». Une jurisprudence généreuse reconnaît, en effet, à titre héréditaire, la citoyenneté à tous leurs enfants, pourvu qu'ils ne fussent pas encore majeurs au jour de l'accession de leur père. Et naturellement, les enfants de ces enfants sont eux-mêmes citoyens à l'infini. Sans nous en permettre une statistique, même de qualité courante, c'est-à-dire simplement approximative, les décisions judiciaires nous en révèlent l'existence. Une contestation entre parents, l'exercice d'un droit incitent à l'examen des vieux papiers de famille ; et l'avocat découvre enfoui et oublié au fond d'un vieux coffre, avec quelques diplômes agricoles ou militaires, jauni par le temps et rongé par les souris, le décret de naturalisation d'un ancêtre souvent décédé. Il jette la pièce dans les débats où elle produit l'effet d'une bombe ; les droits respectifs des parties sont bouleversés, les situations les mieux établies sont détruites, les contrats les plus sincères, annulés. Le trouble apporté est d'autant plus grand que le décret est plus ancien, la charge d'explosif s'accroissant avec chaque génération.

La découverte de l'accession de Souala Larba à la

citoyenneté a détruit la validité et bouleversé les effets du mariage, célébré en la forme islamique, de sa fille Souala Fatma avec Hadef el Okli. Mais, si avant la découverte de cette accession Souala Fatma avait eu des enfants, et que le père fût décédé pendant leur minorité, tout à la fois auraient surgi la question de la validité du mariage, avec celle de la légitimité de ses enfants, du régime de tutelle à leur appliquer, et encore, d'une façon plus générale, du statut auquel les soumettre. C'est cet ensemble de difficultés, enchevêtrées, que le tribunal de Blida a dû démêler en 1931 à l'occasion d'une contestation relative à la désignation du tuteur des trois enfants : Mohammed, Ali et Ahmed ben Sadek, dont le grand-père maternel, Moussa Amar naturalisé en 1892, avait marié sa fille, Moussa Aïcha, en la forme islamique.

Les tribunaux s'efforcent d'atténuer les inconvénients de semblables situations, conséquences de la transmission aux descendants, à toutes les générations, de la citoyenneté reconnue à l'un des deux parents. Par des voies indirectes ils cherchent à faire produire effet, malgré leur irrégularité, aux situations établies et aux droits acquis de bonne foi ; ils évitent le trouble social qu'engendreraient certaines annulations, pures et simples, suite logique de l'oubli ou de l'ignorance des intéressés quant à leur qualité de citoyen.

Les formes du droit français s'imposent en Algérie pour la célébration de tout mariage dont l'un des futurs époux est citoyen français. Le recours à la coutume islamique ou berbère entache donc de nullité radicale le mariage de tout citoyen qui s'ignore ; peut-être même semblable mariage n'a-t-il aucune espèce d'existence. Aussi l'effet destructif de ce vice de forme s'impose-t-il aux tribunaux qui ne le discutent pas. Mais à peine l'ont-ils proclamé que, invoquant la bonne foi inséparable de l'ignorance de ce citoyen, ils font produire les effets

d'un mariage valable à cette union dont la nullité vient d'être prononcée. La théorie du mariage putatif intervient ici de façon opportune pour rétablir une situation pour le moins ébranlée.

Dans un esprit identique la jurisprudence parviendra sans doute à écarter la plupart des effets fâcheux de la brusque révélation d'une citoyenneté jusqu'alors ignorée. Sur la base de la notion de quasi-délit, les conséquences préjudiciables de la nullité de nombreux actes pourront être écartées au profit des tiers de bonne foi. Le citoyen qui s'ignorait, considéré comme responsable de la nullité encourue, sera condamné, à titre de réparation du préjudice qui en résulte, à agir comme si l'acte n'était pas frappé de nullité.

Des cerveaux moins habitués aux subtilités juridiques estimeraient sans doute plus simple de reconnaître carrément la validité des opérations effectuées de bonne foi, par application de la coutume qui était *apparemment* qualifiée pour les régir.

***

Les tribunaux ne sont pas les seuls auxquels les citoyens qui s'ignorent réservent des problèmes à résoudre. Le législateur et le sociologue se doivent aussi de porter leur attention sur eux.

Dans le domaine politique ces « citoyens sans le savoir » donnent beaucoup à réfléchir. Leur auteur avait, ou paraissait avoir évolué vers notre civilisation européenne ; à cette assimilation correspondait tout justement l'acquisition de la citoyenneté. Rompant avec ce progrès, les enfants ont repris les mœurs ancestrales ; ils mènent une vie indigène sans mélange et se conforment intégralement à sa coutume, insoucieux de leur condition juridique. Celle qui leur est aujourd'hui re-

connue conduit cependant à leur octroyer des droits politiques, alors que toute leur attitude tend à prouver qu'ils ne les méritent pas ; ils n'en sont pas plus dignes que tous ceux dont ils observent les mœurs, et dont la civilisation les a reconquis.

Ainsi se trouve posée au regard des droits politiques, comme à celui des droits privés et de famille, la question de savoir si à ces sujets retombés sous l'emprise des traditions et des coutumes indigènes, doit encore être appliqué le statut du citoyen ; le statut indigène ne leur serait-il pas mieux approprié ?

Notre conception sentimentale du droit s'accommode mal de cette suggestion Nous sommes peinés à la pensée de l'espèce de *capitis deminutio* qui en résulte, et de la séparation qu'elle traduit. Nous ne pouvons nous résoudre à une solution qui prend l'allure d'une sanction. Nous pensons combattre la régression sociale constatée chez les intéressés en nous refusant à une régression de statut ; ou encore, inquiets de cette régression, nous pratiquons la politique de l'autruche, et nous la masquons derrière le maintien du statut européen.

Mais la meilleure législation n'est-elle pas celle qui s'adapte à la mesure des réalités ; n'est-elle pas préférable à celle qui prétend adapter les réalités à sa propre mesure ?

Les Anglais, dont l'esprit objectif nous dépasse et ne s'embarrasse pas de subtiles abstractions, établissent une concordance entre le statut et le *modus vivendi* de l'intéressé. L'orgueil britannique ne s'oppose même pas (une consultation de sir Barclay nous a confirmé sur ce point) à ce qu'un citoyen Anglais installé dans un pays barbaresque soit soumis au statut local, malgré son caractère inférieur et de moindre civilisation, s'il est établi que cet Anglais a adopté les habitudes, coutumes et genre de vie des indigènes. Il lui est appliqué le statut du groupe social auquel il s'est agrégé. S'agissant d'un

sujet originaire des Iles britanniques, le juge anglais se montre seulement difficile sur la preuve des conditions requises. Mais combien plus facilement le résultat serait admis à l'égard d'un indigène ou de ses descendants replongés dans leur groupe d'origine.

En France même, l'idée d'une accession purement individuelle a conquis plusieurs bons esprits. Dès 1911, nous en trouvons une expression sous la plume de M. de Lamotte, Gouverneur des Colonies (*Rev. Ind.,* 1911, p. 415).

Quelles que soient les conséquences juridiques devant être attachées à ce retour aux coutumes et au milieu indigène, le fait même de ce retour, avec l'arrêt d'évolution, voire la régression qu'il dénote chez une famille qui paraissait en voie d'assimilation, est en soi un phénomène regrettable. On admettra aisément qu'on doive s'ingénier à en restreindre les manifestations.

On ne saurait considérer comme un remède sérieux la condition juridique, la qualité de citoyen, dont on se déciderait à conserver le bénéfice aux intéressés. Il a prouvé le crédit dont il était digne par une première faillite. Au demeurant le problème n'est plus d'ordre juridique. Il faut rechercher, pour les combattre ensuite, les causes réelles et profondes de ce retour en arrière. Il faut se pencher avec une attention plus soutenue sur les données psychologiques et sociales de ce phénomène, plonger des regards attentifs dans la vie familiale de ces néo-citoyens pour découvrir le poids mort qui arrête leur évolution et provoque leur retour aux anciennes coutumes.

Que découvrira le sociologue qui entreprendra cette difficile recherche ? Je ne puis le préciser, mais il pourrait bien s'apercevoir que ce retour du naturel, revenu au galop, a été favorisé par la femme et la mère indigène, fidèles gardiennes des traditions, ainsi que de toutes les superstitions.

Voici posé le problème de la femme indigène, et singulièrement enflée l'ampleur de mon modeste sujet. Mais au seuil de cette difficulté nouvelle je m'arrête, parce qu'elle me dépasse, et qu'elle dépasse aussi le volume de cette communication que je vous ai promis des plus restreinte.

Et je tiens avant tout à être homme de parole.

Projet d'une Bibliographie de Biogéographie Méditerranéenne

PAR

L. EMBERGER

CHEF DU SERVICE BOTANIQUE DE L'INSTITUT SCIENTIFIQUE CHÉRIFIEN

La Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord pourrait manifester son action de la façon la plus utile, en contribuant à la création d'un organe bibliographique méditerranéen, embrassant la production scientifique de tous les pays situés autour de la Méditerranée (Portugal compris). Géographes, botanistes, géologues, sociologues, historiens, etc., ne doivent plus ignorer le progrès de l'exploration des pays voisins. Or, jusqu'à ce jour, cette coordination était exclusivement basée sur les rapports personnels des chercheurs entre eux. Il conviendrait de fonder un organe qui réponde à ces besoins croissants d'être informé de ce qui se passe ailleurs que chez nous.

En ce qui concerne les recherches botaniques dans ces pays, ce vœu paraît réalisable grâce au concours des personnalités d'ores et déjà acquises. Si, dans les autres disciplines les bonnes volontés sont égales, un grand pas pourrait être fait.

La première des choses à faire serait de désigner un Comité composé des représentants (un par discipline) des

diverses branches d'activité. Chaque membre serait chargé d'étudier, sous l'angle de sa discipline, les moyens à mettre en œuvre pour aboutir au résultat recherché. Il adresserait par exemple, un questionnaire consultatif aux savants de sa spécialité les plus connus d'Espagne, d'Italie, de Grèce, etc., sur l'opportunité de la création d'un index de bibliographie méditerranéenne. Il demanderait des avis en ayant soin d'ajouter ses propres suggestions qui entraîneraient sans doute l'adhésion. L'accord ainsi obtenu à l'intérieur de chaque discipline servirait de base à un rapport général dont l'exécution serait ensuite décidée.

Projet de Répertoire des documents iconographiques

relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord

PAR

GABRIEL ESQUER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'AFRIQUE DU NORD

L'iconographie historique, c'est-à-dire la représentation des événements, des personnages, des lieux qui appartiennent à l'histoire, a été d'abord et longtemps simple motif de curiosité ; elle est maintenant une auxiliaire de la science historique.

Son utilité à ce point de vue n'est pas à démontrer ; il est même des cas où elle peut suppléer aux documents écrits. Lorsque Oth et Leblanc en 1836, Weidenmann en 1838, ont dessiné certains aspects de la Mitidja, ils ont laissé sur cette région au début de la conquête des témoignages plus significatifs que toutes les descriptions.

Les documents iconographiques contemporains des événements doivent être envisagés non en raison de leur valeur artistique, mais du point de vue documentaire. Par le mot document, il faut entendre non seulement la représentation exacte de la réalité, mais aussi le témoignage de l'état d'esprit qui peut avoir déformé cette représentation. L'intérêt de certaines œuvres à sujets nord-africains qui ont vu le jour aux environs de 1830,

vient surtout de ce qu'ils nous renseignent, par la manière dont les faits ont été « vus », sur la sensibilité des artistes et du public.

D'ailleurs, la déformation d'un fait, en montrant sous quelle forme celui-ci a été popularisé, a elle-même une valeur documentaire. Ceci s'entend des œuvres dont l'inexactitude est en quelque sorte sincère, comme les productions de l'imagerie populaire. C'est surtout par cette imagerie, par les faïences et les papiers peints que la conquête de l'Algérie a été connue par la province française. De là l'intérêt de ces productions.

***

La recherche de la documentation iconographique relative à tel pays ou à telle époque se heurte à des difficultés, dont la principale est celle d'être complet.

1° Certains événements n'ont eu aucune publicité. Ainsi de brillants faits d'armes tels que la défense de Djemila (1838) et celle d'Aïn-Turk (1840) n'ont pas inspiré la moindre gravure, parce qu'ils se sont passés en des périodes où la politique exigeait que l'Algérie ne fît pas parler d'elle. Au contraire, l'affaire de Mazagran a obtenu une publicité démesurée à laquelle le nom du capitaine Lelièvre, qui se prêtait aux calembours, a certainement contribué.

2° Pour s'en tenir aux œuvres gravées seules, il est souvent très difficile de reconstituer le contenu des « Suites » sur tel pays ou tel sujet. Faute de répertoires, de moyens de recherches suffisants, les défectuosités du dépôt légal aidant, on ne peut préciser si l'on possède toutes les gravures faisant partie de telle « Suite » publiée par fascicules, alors qu'on est incertain du nombre de ces fascicules et de l'indication des planches qui les composent.

3° Une autre difficulté provient de la dispersion des documents iconographiques dans les dépôts publics et chez les particuliers.

Etablissements publics. — Ce sont les dépôts de documents (Musées, Bibliothèques, Archives) ouverts au public avec ou sans formalités. Pour l'iconographie historique de l'Afrique du Nord, les dépôts les plus importants sont le Musée de l'Armée, le Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque du Service Hydrographique du Ministère de la Marine, à Paris ; le Musée Condé à Chantilly ; le Musée de Versailles ; les archives et la bibliothèque de la Chambre de Commerce de Marseille. Il ne faut pas négliger les bibliothèques et les archives des ports.

A Alger, le Musée Franchet d'Espérey (Musée de l'Armée d'Afrique), le Musée des Beaux-Arts, le Musée Stéphane-Gsell (Antiquités Algériennes) ; la Bibliothèque nationale d'Alger ; le Musée de Constantine. Les bibliothèques de certaines villes possèdent au moins quelques gravures.

A l'Etranger, la Seccion de Estampas y Bellas Artes de la Bibliothèque Nationale de Madrid, le Department of Prints and Drawings du British Museum, les divers Musées de Londres, le Rijksmuseum d'Amsterdam fournissent une précieuse contribution à l'iconographie historique de l'Algérie. Ce n'est pas toujours dans les grandes villes que le chercheur peut faire la moisson la plus considérable. Ainsi le Musée de la petite ville de Winterthur en Suisse possède la collection très importante de tableaux et de dessins légués à sa ville natale par Johann Kaspar Weidenmann qui avait séjourné dans le pays pendant près de deux ans de mars 1838 à décembre 1839. Collection importante autant par ces dates, que par le nombre et la variété des sujets traités (vues de villes, paysages, types indigènes).

Collections particulières. — Il y a les collectionneurs proprement dits qui sur tel pays, sur tel sujet, sur telle époque, réunissent des collections de manière à former des séries complètes de documents contemporains des faits.

D'autre part, certaines familles conservent des souvenirs provenant de personnalités qui ont joué un rôle dans l'histoire et qui se rapportent aux événements auxquels ces personnalités ont été mêlées.

Parmi ceux qui ont été acteurs ou témoins des faits, il en est qui ont dessiné sur place. Avant la vulgarisation de la photographie, les officiers sortant de l'ancienne Ecole d'Etat-Major et ceux appartenant au corps des ingénieurs géographes savaient dessiner. Ensuite, on a photographié sur le vif.

Enfin, tel particulier peut détenir sur tel point de l'histoire un seul document, mais d'importance.

Tout cela fait une documentation assez dispersée qu'il n'est pas toujours facile de découvrir et dont l'existence n'est souvent révélée que par une vente après décès.

*
**

Posséder un répertoire des documents iconographiques relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord éviterait aux travailleurs des tâtonnements et des pertes de temps. L'iconographie historique de l'Algérie a fait l'objet d'un travail qui, pour n'être pas définitif, comme on l'a écrit avec trop de bienveillance, peut servir de base et de point de départ pour de nouvelles recherches.

La réalisation de ce projet est affaire d'équipes et de temps.

Pour les collections publiques la chose est relativement facile ; il s'agit de procéder soit par recherches personnelles, soit par questionnaires. Or dans tous les Musées et les principales bibliothèques, les chercheurs

ont à leur disposition les instruments de recherche essentiels : catalogues imprimés ou manuscrits, ou à défaut les registres où sont inscrites les œuvres à leur entrée dans une collection.

Ceci pour les documents qui ont été conservés. La lecture des catalogues des Salons et des Expositions révélera l'existence d'œuvres souvent non négligeables dont la trace s'est perdue. Ainsi, Dauzats, l'illustrateur du *Journal de l'expédition des Portes de Fer*, exposa au Salon de 1844, un tableau qui représentait « le général Galbois, commandant la division de Constantine, recevant l'investiture d'El-Mokrani, Khalifa de la Medjana ». Ce tableau qui présentait certainement un intérêt documentaire en raison des personnages représentés a si bien disparu que toutes les recherches et le bruit fait en 1930 par la célébration du Centenaire de la Conquête de l'Algérie n'ont pu le faire retrouver.

Les recherches sont naturellement plus compliquées dans les collections particulières que, encore une fois, on ne connaît pas toutes. L'enchaînement des recherches, et aussi le hasard qui tantôt favorise le chercheur et tantôt le déçoit, ajoutent à l'intérêt de cette chasse aux documents, déjà passionnante par elle-même.

Ce répertoire on le conçoit non pas par nom d'auteur mais en fonction des événements, des personnages, des lieux qui sont autant d'éléments de l'histoire de l'Afrique du Nord. Il s'agit de consacrer à chaque document iconographique une fiche qui donnerait :

l'indication du sujet, ou le nom du personnage s'il s'agit d'un portrait, ou l'identification du lieu représenté,

le nom de l'auteur (ou la mention : anonyme), du graveur et de l'éditeur (ceci pour les pièces gravées).

la date — qu'elle existe sur le document ou qu'elle ait été fixée après identification.

la nature (peinture, aquarelle, dessin, gravure sur bois, lithographie, etc.),

l'état (pour les pièces gravées),

l'indication du dépôt où se trouve le document avec la cote ou le nom du propriétaire, s'il est dans une collection particulière.

Ces fiches seraient utilement tirées à trois exemplaires, déposés dans les bibliothèques d'Alger, Tunis et Rabat. On pourrait envisager leur publication dans des revues d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

La Microbiologie des Sols Sahariens

PAR

KILLIAN, FEHÉR ET VARGA

Les naturalistes d'Alger ont le privilège de pouvoir étudier sur place la vie du désert, milieu biologique d'un intérêt de tout premier ordre. Or, la plupart de ces études ayant été faites, jusqu'ici, en expédition, sont restées à un stade purement descriptif. Pour pouvoir les pousser plus loin, sur place, un minimum de confort et d'installation eussent été nécessaires. Grâce à la création d'un laboratoire de Biologie Saharienne à Beni-Ounif, dans le Sud Oranais, dont j'ai été le promoteur et dont nous devons les bases matérielles à la bienveillance des Territoires du Sud, des travaux d'un grand intérêt ont pu être amorcés. Je vous parlerai aujourd'hui, en mon nom et celui de mes deux collaborateurs hongrois Fehér et Varga, de ceux relatifs à la microbiologie des sols sahariens.

Les sols du désert ne sont du tout dépouvus de vie, comme on se l'imaginait. Le rude climat saharien y crée, pour les microorganismes, des conditions souvent limitatives. Or, nous avons pu prouver que, malgré leur teneur minime en eau et malgré la température extrê-

mement élevée à laquelle ils sont exposés, ils renferment toujours des microorganismes à l'état de vie active. Nous avons été les premiers à faire des relevés quantitatifs complets des Bactéries, Champignons, Algues et Protozoaires de ces sols et nous avons classé ces organismes suivant leur degré de fréquence relative, pour pouvoir comparer la biologie de ces sols à ceux des autres pays secs.

Il a été prouvé surtout, que la plupart des microorganismes ne se trouvent pas à l'état de vie latente ; on peut se rendre compte de l'intensité de leur métabolisme vital, en mesurant le CO_2 qu'ils dégagent.

Or, toutes nos mesures, aussi bien celles que nous avons pu faire sur place, en plein air, que celles répétées, avec les mêmes sols, au laboratoire, convergent vers les mêmes résultats. Ce dégagement de gaz carbonique correspond indubitablement à une respiration, due à des organismes vivants. Ainsi, la courbe qu'on peut établir, au cours d'une journée, a tout à fait l'allure d'une courbe biologique : ascension le matin, puis descente au moment où la température dépasse 25°, qui représente l'optimum de la vie bactérienne.

La vie existe donc partout dans ces sols. Ce sont des organismes particuliers, d'une modestie extrême, qui se sont adaptés au cours de leur évolution phylogénique aux conditions spéciales du désert. Ainsi les Protozoaires qui en constituent la microfaune supportent aisément une teneur hydrique aussi basse que 1 %, alors que 8-10 % déjà leur sont néfastes dans les steppes du continent européen. Cette résistivité retentit aussi sur leurs caractères extérieurs. Ils sont, en effet, d'une taille 2-5 fois moindre que normalement et ce caractère héréditaire se maintient même dans des conditions culturales favorables. Il est d'ailleurs à remarquer que certains groupes, tel que les Ciliés, n'ayant pu acquérir ce nouveau caractère, disparaissent du sol désertique en été.

Quant à la microflore désertique, l'ambiance lui a imprimé d'intéressantes particularités. Il y a une prédominance nette des espèces ayant des organes de conservation, tels que les Champignons ; ceux-ci sont plus fréquents que les Bactéries, qui sont généralement sporigènes. On trouve, de même, en grand nombre des Actinomycètes qui sont des microorganismes très résistants aux températures extrêmes de l'été.

Bref, microorganismes animaux et microorganismes végétaux des sols sahariens sont sous la dominance étroite des facteurs eau et chaleur. S'il ne nous a pas encore été donné d'étudier leurs limites biologiques, il est certain que les conditions que nous avons pu examiner se rapprochent déjà du minimum absolu. Mais d'ores et déjà il est possible de formuler des lois qui régissent leurs rapports numériques avec les conditions de l'ambiance. Dans ces sols secs une hausse insignifiante de la teneur en eau entraîne toujours une augmentation considérable du nombre des microorganismes. Il y a des relations mathématiques entre le nombre des Bactéries et des Champignons d'une part et la teneur en eau des sols dans lesquels ils vivent, d'autre part.

Ces microorganismes sahariens présentent aussi des relations nettes avec les caractères physicochimiques de leur ambiance, non seulement par rapport à leur nombre, mais aussi par l'intensité de leur métabolisme. Il y a ainsi un rapport entre le nombre des Bactéries, la capacité en air et la teneur en eau d'une part et la respiration du sol d'autre part. Les mesures faites au laboratoire et celles en pleine air présentent un parallélisme remarquable.

Nos recherches ont été inspirées non seulement par des considérations d'ordre scientifique, mais nous avons essayé, en même temps, de les appliquer à la culture du sol désertique.

On sait que la fertilité d'un sol est principalement

l'œuvre des microorganismes qui l'habitent ; il s'agit par conséquent de savoir si tous les groupes de Bactéries si importantes pour l'agriculture, sont réellement représentés au désert. Nous avons donc recherché les espèces fixant l'Azote atmosphérique, les nitrificateurs, les espèces cellulolytiques et uréolytiques et aussi les dénitrificateurs.

Or, nous avons réussi non seulement à les découvrir dans les divers types de sols, reg, areg, hamada et argile, mais nous avons pu prouver qu'elles sont à l'état de vie active. Le taux élevé d'Azote total et en particulier celui des nitrates que nous avons rencontré partout, démontre l'activité des groupes de Bactéries, spécialistes de ces matières.

D'autre part, ces sols stériles en apparence renferment non seulement ces éléments biogènes, mais aussi les autres matières fertilisantes en quantité abondante. Nous avons pu prouver, par de nombreuses analyses, que les réserves de phosphore total sont plus que suffisantes pour des plantes à cultiver, à condition d'améliorer les conditions biologiques des sols et de transformer ainsi les phosphates insolubles en phosphates solubles et assimilables, de toute façon il y a un rapport direct entre richesse microbienne et teneur en phosphates.

En améliorant les conditions biologiques et aussi les conditions physiques du sol, en créant tout particulièrement de bonnes conditions d'irrigation, on peut donc suppléer aux besoins en phosphates des plantes sans l'emploi d'engrais artificiels coûteux.

Ce qui vient d'être dit semble s'appliquer aussi au potassium du sol quoique les rapports soient moins nets que pour les phosphates.

Il est à remarquer enfin que l'enrichissement en humus constitue un désideratum particulièrement important pour la productivité des sols désertiques. La fumure et l'influence bienfaisante de la culture de l'homme se manifestent rapidement ; en font preuve nos mesures dans les oasis ; leur terre se comporte à tous les points de vue, chimique, physique et microbiologique différemment des terres naturelles et se rapproche bien plus des bons sols européens.

(Résumé d'un travail publié aux *Annales de l'Institut Pasteur* de Paris, novembre 1935).

Une Enquête
de
Géographie humaine en Algérie

PAR

MARCEL LARNAUDE

CHARGÉ DE COURS A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER

Même en se limitant à la géographie humaine, on ne saurait enfermer dans une courte communication tout un programme de recherches. Je voudrais seulement attirer ici l'attention sur un problème de géographie humaine, qui n'est pas particulier à l'Algérie, — c'est un problème qui se pose partout, — mais sur lequel, semble-t-il, nous n'avons pas en Algérie des données suffisantes.

On a trop souvent l'habitude de définir la richesse d'un pays par l'abondance de ses ressources naturelles ou acquises. Certes, dans bien des cas, un pays qui produit beaucoup, est un pays où on vit à l'aise. Mais l'équivalence n'est pas constante, et, dans tous les cas, la masse de la population ne tire profit de cette abondante production, que parce qu'elle y trouve une source d'occupations, une occasion de travail. Pour la plus grande partie de la population, celle qui possède peu ou pas du tout, le

problème du travail l'emporte de beaucoup sur celui de la production.

Pour exprimer cette idée, un jeune géographe, M. Pierre Deffontaines, directeur d'une collection d'ouvrages intitulée « Géographie humaine », dont le premier volume a été consacré par M. le Recteur G. Hardy aux rapports de la Géographie et de la Colonisation, — M. Deffontaines a proposé un terme juste et expressif, qui mérite de passer dans l'usage courant, celui d' « horizons de travail ». « Le problème de l'effectif humain », dit-il, « est avant tout un problème de travail. La sécurité ou « la détresse d'une population dépend essentiellement des « horizons de travail qu'elle a pu se créer, de leur mul- « tiplicité, de leur croissance ou de leur diminution. »

La plupart du temps, dans les campagnes, le rythme du travail ne se poursuit pas à la même cadence d'un bout de l'année à l'autre. Tout travail agricole comporte des périodes d'activité intense, pendant lesquelles la main-d'œuvre locale devient insuffisante, et au contraire des périodes de calme, et presque d'oisiveté, qui libèrent la plus grande partie des travailleurs. Des pays voisins deviennent ainsi complémentaires, et les hommes en quête de travail se déplacent de l'un à l'autre suivant le rythme de la demande.

Ces périodes de chômage sont particulièrement accentuées dans les pays pauvres, sans grandes ressources naturelles, et où au surplus l'abondance du peuplement surpasse de beaucoup la capacité de production. Pour leurs habitants, l'horizon de travail doit obligatoirement s'élargir, et s'étendre sur les contrées voisines mieux douées, ou surtout mieux mises en valeur et capables d'employer, au moins à certaines époques, un effectif de travailleurs très supérieur à l'effectif normal.

Telle est, en Algérie, la situation respective des territoires de colonisation ou des grandes villes, et des régions qui sont restées à peu près complètement indigè-

nes. Rares paraissent être aujourd'hui les groupements indigènes qui subviennent à leurs besoins sans aller chercher du travail hors de chez eux. Les progrès de la colonisation ont rendu ces déplacements plus généraux et plus fréquents.

Leur existence même est une chose bien connue. Les pouvoirs publics ont eu à se préoccuper de l'exode, qui, depuis la grande Guerre, entraîne vers la Métropole un nombre considérable de ces émigrants temporaires. Nous sommes moins bien renseignés sur les mouvements qui se produisent à l'intérieur de l'Algérie. On est loin d'en avoir une vue d'ensemble, de les localiser, de mesurer leur importance. Nous savons mal aussi la fonction de ces ouvriers, leurs aptitudes, les besoins de ceux qui les emploient.

On conviendra sans peine que, dans un pays colonial, où la foule des manœuvres indigènes constitue de beaucoup la plus grande part de la population, on peut tirer toutes sortes d'enseignements pratiques d'une connaissance plus exacte des conditions d'offre et de demande, qui règlent leurs déplacements.

Une pareille enquête ne peut prendre toute son ampleur sans le concours de l'Administration. Les résultats d'une première enquête menée par l'Administration du Protectorat voisin, viennent d'être publiés par M. Jean Célérier dans le *Bulletin Economique du Maroc*. En Algérie, j'ai tenté en vain, il y a déjà plusieurs années, de faire commencer un semblable travail. L'idée est adoptée aujourd'hui par le Gouvernement Général, et l'enquête suit son cours actuellement.

Mais l'Administration algérienne est armée de moyens d'investigation moins efficaces qu'on pourrait le croire, puisque le déplacement des indigènes à l'intérieur du pays n'est plus, depuis longtemps, soumis à aucune formalité administrative.

Aussi est-il indispensable, pour compléter les rensei-

gnements qu'elle recueillera, de faire appel à tous ceux qui s'intéressent aux populations indigènes et qui sont en contact permanent avec elles. C'est dans ce but que j'ai publié dans le *Bulletin de l'Institut d'Etudes Orientales* annexé au volume LXXV, 2e trimestre 1934 de la *Revue Africaine,* un questionnaire relatif aux déplacements de travailleurs à l'intérieur de l'Algérie. Il paraît inutile de le reproduire ici, et je me permets de renvoyer à cette publication.

Cette enquête offre, entre beaucoup d'autres, un exemple des recherches géographiques qui peuvent être poursuivies par des travailleurs isolés. Dans l'organisation du travail géographique, il paraît en effet préférable d'abandonner la méthode des petites monographies régionales de communes, selon le canevas que proposaient naguère à leurs adhérents les Sociétés de Géographie. Une monographie régionale digne de ce nom, peut difficilement se limiter à des unités si petites, et souvent si disparates. En outre, le but d'une monographie doit être de dégager les rapports locaux de phénomènes à la fois physiques, biologiques et humains ; c'est donc une étude complexe, qui exige l'emploi, non seulement de l'observation directe ou des statistiques, mais aussi de la méthode historique et de la méthode comparative. On obtiendra certainement des résultats meilleurs et plus rapides, en se bornant à chercher, dans le cadre des anciennes monographies de commune ou de douar, la solution de quelques problèmes bien déterminés.

Recherche et inventaire des objets archéologiques

existant dans des collections particulières ou chez des particuliers et non encore étudiés

PAR

Louis LESCHI

DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE L'ALGÉRIE

Chaque année, dans chacun des trois pays de l'Afrique du Nord, en dehors des chantiers de fouilles organisés par les services des Antiquités, des objets sont exhumés, au cours de travaux de culture, de construction d'immeubles, d'aménagement de routes. Ces objets, qui intéressent l'histoire et l'archéologie, vont de la pierre à inscription jusqu'au petit mobilier des tombes : poteries, bijoux et monnaies. Il existe bien une législation, différente comme il est naturel au Maroc, en Tunisie et en Algérie, qui prévoit des mesures administratives de conservation des documents archéologiques en cas de découvertes fortuites, mais l'expérience est là pour prouver que ces mesures sont parfois difficiles à faire appliquer, que la machinerie administrative se compose de beaucoup de rouages et que s'il est naturel

de la mettre en branle lorsqu'il s'agit d'un monument d'un intérêt considérable, on hésitera à le faire s'il ne s'agit que de quelques objets de valeur médiocre et d'intérêt artistique presque nul.

Et cependant — est-il besoin d'insister là-dessus, devant un auditoire aussi averti que le vôtre ? -- des objets, même médiocres d'aspect, même de peu de valeur apparente, ne sont pas toujours négligeables. Une inscription, quoique mutilée, fournit une date qui précise un point d'histoire, un tesson de poterie peut être un document qui éclaire une époque. Les exemples de découvertes fortuites qui ont jeté un jour nouveau sur des périodes obscures du passé seraient innombrables. N'a-t-on pas dit avec humour que le hasard était le dieu des archéologues ?

Parmi ces objets qui revoient le jour chaque année, les uns entrent dans des collections particulières. Ceux-là, du moins, sont sauvés de la destruction, et si le collectionneur est, comme il arrive le plus souvent, un homme éclairé, conscient de la valeur et de l'intérêt des documents qu'il recueille, nous devons nous réjouir de ce qu'aimant les vieilles choses, il ait songé à les préserver et souvent aussi à nous les faire connaître.

Plus inquiétant est le sort des documents découverts par des personnes qui n'attachent que peu d'importance à ces vieilleries, et les traitent avec indifférence sinon avec hostilité, comme c'est le cas trop souvent en Afrique. Que d'inscriptions ont été mutilées après l'examen d'un archéologue qui s'y était intéressé. Que de fois, repassant à quelques années, sinon à quelques mois d'intervalle en un même endroit, n'a-t-on pas retrouvé les [illegible] de pierres inscrites jadis intactes ou les vestiges d'un monument autrefois conservé. Ces remarques sont, hélas, le fruit de l'expérience et ceux qui ont eu l'occasion de faire de l'archéologie militante ne me démentiront pas.

C'est ici qu'il me paraît que le rôle de nos Sociétés Savantes peut être particulièrement efficace, je devrais dire, est déjà particulièrement efficace. Que chacun de leurs membres, dans sa sphère d'action, s'ingénie à sauvegarder les vestiges du passé et, s'il les voit menacés de destruction, à les noter, les enregistrer, soit par la copie, soit par l'estampage, soit par la photographie.

Agissant par la propagande, par l'exemple, ils répondront au dessein de ceux qui ont voulu, dès la première heure, participer à l'Exploration scientifique de l'Algérie et qui ont fondé ces Sociétés Savantes qui ont déjà tant fait pour la connaissance de l'Afrique du Nord.

Je sais qu'il y a en préparation, dans certaines régions de l'Algérie, des inventaires épigraphiques et archéologiques. Je m'en félicite et, au nom de tous, j'en félicite leurs auteurs. Je souhaite que ce soit un des buts de cette Fédération que l'intensification de la recherche archéologique.

Il n'est pas rare que dans les fermes de nos colons, dans les cours des maisons d'un village bâti à proximité d'un centre antique, quelques pierres sorties de terre récemment n'aient trouvé un refuge.

Je pourrais vous citer des exemples de découvertes de ce genre dont certains, récents, ont eu des vôtres pour témoins et pour acteurs.

Un fragment de dédicace à Diane a été retiré, il y a six mois, non loin d'Alger, d'un tas de cailloux déposés le long d'une route dans l'attente du casseur de pierres.

C'est là un cas extrême, mais peut-être moins rare qu'on ne pense. Aussi je souhaiterais que les membres des Sociétés Savantes qui ont le goût de la recherche archéologique y consacrent leurs loisirs, et même au cours de leurs promenades dominicales. Ainsi, peu à peu, des inventaires seraient établis, qu'il s'agisse de collections plus importantes ou de documents isolés

Tous ces objets ne sont pas, d'ailleurs, d'un intérêt égal.

Parmi les inscriptions, viennent au premier rang *les bornes milliaires.*

Par les dates, les noms géographiques qu'elles portent, elles sont parmi les documents les plus précieux de l'Afrique Romaine : indices de l'activité économique, restes des voies de communication, marques de la sécurité ou, au contraire, de l'incertitude de certaines heures, leur étude est parmi les plus fécondes de l'archéologie romaine.

Viennent ensuite les *bornes-limites :* limites de provinces, limites de cités, limites de domaines. C'est par elles qu'on peut se faire une idée de la façon dont les terres avaient été réparties dans le passé et connaître la colonisation de l'Afrique à l'époque romaine.

Les dédicaces d'édifices, païens et chrétiens, les inscriptions funéraires enfin, malgré leur nombre, sont loin d'être négligeables.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer ici tous les objets ou documents qui peuvent s'offrir au chercheur. Je voudrais simplement attirer l'attention sur des objets qui peuvent paraître courants et connus, mais dont l'étude est souvent une source de connaissances.

Les monnaies d'abord. Mais en n'oubliant pas qu'une découverte de monnaies est surtout importante par le lieu et les circonstances où elle s'est produite.

Les objets de terre cuite, parmi lesquels les vulgaires tessons. Il n'est pas rare, en effet, de trouver sur des fragments de poteries, surtout dans les régions du Sud où les conditions climatériques sont plus favorables, des marques gravées ou même tracées à l'encre : reçus de marchandises, marques de fabricant, réflexion morale. Les céramiques les plus frustes, les plus grossières ont procuré des surprises.

Est-il besoin d'en dire plus ? L'œuvre de recherche et de découverte des Sociétés Savantes africaines n'est-elle pas là pour nous prouver que vous n'avez pas attendu mes suggestions pour vous consacrer à cette tâche ? Je suis sûr d'exprimer, avec la mienne, l'opinion de mes collègues de Tunisie et du Maroc, en vous assurant de notre entier concours dans ce travail de prospection et je fais le vœu que chaque Congrès représente comme un inventaire et une sorte de bilan des profits, que, grâce à vous, aura réalisés l'archéologie africaine.

Projet d'Enquête sur l'habitat des Indigènes musulmans dans les centres urbains de l'Algérie

PAR

René LESPÈS

DOCTEUR ÈS LETTRES

La population indigène musulmane de l'Algérie afflue de plus en plus vers les villes ; cette ruée — le mot n'est pas trop fort — est un fait tout contemporain, dont témoignent d'une manière éclatante les statistiques des derniers dénombrements quinquennaux, de 1921, 1926 et 1931. Si l'on considère ce mouvement dans les 21 villes groupant plus de 10.000 habitants de toute origine, on constate entre ces trois dates la progression suivante de cet élément particulier du peuplement :

De 1921 à 1926 — gain de plus de 58.000 h. — Soit plus de 21,4 %.

De 1926 à 1931 — gain de plus de 148.000 h. — Soit plus de 27 %.

Au total, pour la décade, plus de 206.000 h. — Soit plus de 54,5 %.

Or, de 1886 à 1891, l'accroissement n'était que de 14.000 habitants, soit de 6,8 %, et de décade en décade, 1891-1901, 1901-1911, 1911-1921, de 27 %, de 27,1 %, de 14,2 %. C'est dire que l'attraction exercée par les villes est en progression continue depuis la guerre et

qu'elle a plus que doublé. Car on ne saurait attribuer qu'une très faible part de ces gains aux excédents de natalité, vu l'énorme mortalité que les statistiques démographiques révèlent pour la population indigène des principaux centres urbains.

Nous ne rechercherons pas ici toutes les causes qui peuvent expliquer cette poussée vers les villes ; nous enregistrons simplement le fait. Nous signalons cependant que la crise industrielle dont souffre la Métropole a eu pour effet de faire refluer sur l'Algérie une grande partie de la main-d'œuvre kabyle et arabe qu'elle avait attirée et employée depuis le début de la guerre. Notons d'ailleurs que ces ouvriers, à leur retour, se sont pour la plupart cantonnés dans les villes : l'espoir d'y trouver du travail plus facilement que dans leurs douars, et tout autant l'empire des habitudes contractées dans les agglomérations urbaines de la France ont contribué à les détacher de la vie rurale. Ils n'y reviendront certainement pas, et même si un nouvel exode vers la Métropole peut être prévu, comme conséquence de l'atténuation, voire de la fin de la crise, on peut, on doit s'attendre à ce que le phénomène d'aspiration du peuplement des campagnes par les centres urbains continue à produire dans la Colonie les mêmes effets que l'on constate de l'autre côté de la Méditerranée, les vides laissés sur le trajet de l'émigration, du douar à l'usine, étant remplis au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Les grandes villes et les principaux ports de l'Algérie étaient appelés à priori à recevoir le contingent le plus important. De fait les statistiques prouvent qu'il en a été ainsi à Alger, à Oran, à Constantine et à Bône.

Dans l'agglomération algéroise qui embrasse, outre la Commune proprement dite, celles de la banlieue qui lui sont étroitement unies sans la moindre discontinuité, l'accroissement de la population musulmane a été entre 1921 et 1931 de 58.500 h. environ, c'est-à-dire de 99 % ;

à Oran, la ville la plus européenne de l'Algérie par sa population, de plus de 13.500, soit de 65 % ; à Constantine, de plus de 14.500, soit de 40 % ; à Bône, de plus de 13.000, soit de plus de 100 %. Au total, il est de 100.600 environ, soit de 67 % de l'ensemble des 21 villes considérées à ce point de vue particulier. Si l'on y ajoute les excédents constatés dans les centres de Sidi-bel-Abbès (4.900 h. = 48 %), de Philippeville (7.000 h. = 99 %), de Sétif (5.300 h. = 50 %), de Bougie (3.400 h. = 45 %), de Boufarik (2.500 h. = 38 %), on arrive à ce résultat, que les neuf villes représentent à elles seules 82 % du total de l'accroissement des 21 centres urbains de plus de 10.000 habitants.

De toutes manières, cet afflux de l'élément musulman vers les villes commande une attention particulière, parce qu'il fait surgir de nombreux problèmes, au premier rang desquels on peut placer la question de l'habitat. Nous laissons ici de côté les problèmes politiques et certains problèmes sociaux, tels que la question scolaire, qui certes ne sauraient être négligés dans une étude générale. Celui qui nous occupe plus spécialement est d'ailleurs en connexion étroite avec les autres ; du moins il offre l'avantage incontestable de pouvoir être étudié plus facilement par des constatations positives, matérielles, dont l'interprétation peut orienter vers des solutions plus claires et plus efficaces.

Quelques faits mettent en lumière l'intérêt de la question.

1° La population indigène musulmane, d'une manière générale, accepte sans répugnance un entassement extraordinaire sur des espaces souvent très restreints, et sa densité, calculée à l'hectare, dépasse de beaucoup les proportions constatées dans les agglomérations urbaines les plus peuplées de l'Europe. Exemple : Alger où elle dépasse sensiblement le chiffre énorme de 2.000 habitants dans le quartier indigène de la Casbah.

2° Elle a une tendance indéniable et toute naturelle à s'agglutiner autour des noyaux déjà existants de cette catégorie du peuplement, le plus souvent d'après son origine particulière, par douars, par fractions, par villages, par familles, ce qui contribue dans une large mesure à activer le mouvement d'attraction vers les villes. Seule, une partie de l'élément commerçant, une minorité par conséquent, est contrainte, pour des raisons faciles à comprendre, à se disperser sur le site urbain.

3° Indifférente la plupart du temps, quand elle n'y est pas hostile, aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, elle constitue, en dehors même du cas d'épidémie, un foyer de contamination pour les autres populations, foyer sans cesse entretenu par des apports des tribus de l'intérieur et par le va-et-vient dont une partie au moins reste coutumière. Il est un fait certain, c'est que la résidence dans les villes, surtout dans les grandes, est funeste à sa santé physique. Alors que la population indigène ne cessait de s'accroître en Algérie, à Alger c'est seulement à partir de 1929 que l'on a pu constater un excédent des naissances sur les décès, grâce aux améliorations générales des conditions de l'hygiène et surtout grâce à la surveillance et aux mesures pratiquées et imposées par les services municipaux. La mortalité n'en reste pas moins très forte, très supérieure à celle des Européens (33 pour 1.000 contre 14), compensée depuis peu par une natalité connue comme très élevée. Le surpeuplement et les déplorables défectuosités du logement aggravent certainement cette situation, quand elles ne suffisent pas à la créer.

4° On ne doit pas oublier enfin combien le spectacle courant de la vie des Européens, de ceux du moins — et ils sont nombreux — dont l'habitation, l'ameublement, l'habillement, l'alimentation, les distractions, traduisent des conditions d'existence aisée, sinon fortunée, suscite chez les Indigènes des comparaisons, des ré-

flexions souvent injustes, toujours pleines d'amertume, parfois même de haine, et contribue à ancrer dans leur cœur le sentiment qu'ils restent pour nous une race inférieure, méprisée et tenue à l'écart.

Ces quelques considérations suffisent à démontrer qu'on ne saurait négliger de pareils faits et qu'ils méritent au plus haut degré l'attention des corps élus, de l'Administration et des Pouvoirs publics. Mais, pour que les graves problèmes qu'ils soulèvent puissent recevoir quelques solutions pratiques — et il ne s'agit pas ici de les fournir, ni même de les esquisser — il importe que des enquêtes approfondies, précises et solidement étayées par des faits concrets précèdent et préparent toute réalisation efficace. Elles ne peuvent être conduites, si l'on veut qu'elles offrent toutes les garanties, que par des chercheurs consciencieux, éclairés, doués de l'esprit d'observation et du sens critique, pouvant enfin se documenter sur place. Il nous semble que les Sociétés Savantes locales ou régionales de l'Algérie peuvent apporter à cette œuvre la contribution la plus utile, la plus féconde. Nous proposons donc des enquêtes destinées à établir :

1° La répartition exacte des Indigènes musulmans sur le territoire des divers centres urbains, répartition qu'il conviendra d'exprimer graphiquement par une carte de densité à base topographique. Ce travail nécessitera évidemment un relevé très précis à effectuer sur les états nominatifs du dernier recensement quinquennal.

2° Le mouvement de cette population étudié depuis 1921, et traduit par des cartes relatives aux dénombrements quinquennaux, à la même échelle bien entendu, de manière à permettre de suivre la progression numérique. On n'oubliera pas non plus de rassembler les renseignements démographiques sur la natalité et la mortalité, l'extension en surface et les déplacements s'il y a lieu. Il faudra également étudier l'origine de la popula-

tion, les variations des apports à ce point de vue, ainsi que le degré de stabilité et de fixation.

3° Les conditions de l'habitat : types différents, maisons, gourbis, abris de fortune. Il faudra dresser un état numérique des maisons de famille, des habitations collectives groupant plusieurs familles, des logements de gens vivant en célibataires (cafés maures, fondouks, chambres), s'enquérir sur les prix moyens des loyers. La plupart de ces renseignements peuvent être fournis par les recensements officiels et complétés ou corrigés au besoin par des enquêtes personnelles. Il y aura lieu de calculer — les dimensions de la voirie des quartiers plus proprement indigènes — la superficie des espaces libres (cours, jardins, terrains vagues) — les ressources en eau potable — et de renseigner sur l'aménagement des égouts, sur les marchés indigènes, les magasins et les boutiques.

4° Les catégories sociales de cette population, les professions, les occupations diverses et les lieux de ces occupations ; l'emploi de la main-d'œuvre, les revenus et les salaires moyens. Cette dernière enquête se relie étroitement aux enquêtes générales sur le standard de vie des citadins indigènes, dont les résultats seraient particulièrement précieux pour éclairer les problèmes de l'urbanisme indigène des villes.

Telles sont les questions principales à étudier. Il peut y en avoir d'autres ; des suggestions intéressantes ne manqueraient pas, en cours de recherche, de susciter d'autres enquêtes de détail. Mais c'est seulement après avoir procédé à celles que nous mentionnons que l'on pourra déterminer judicieusement les mesures d'ordres divers à prendre, les améliorations et les remèdes à apporter, les créations à réaliser et d'une manière générale tout ce qui peut permettre de relever le niveau de vie matérielle, intellectuelle et morale de nos sujets et de les rapprocher de nous. Œuvre humanitaire, œuvre utile, œuvre nécessaire.

Sur la constitution de Collections

de photographies, de clichés de projection, de cartes postales représentant des types de maisons et de costumes indigènes

PAR

G. MARÇAIS

DIRECTEUR DU MUSÉE STÉPHANE GSELL
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

J'ai pensé qu'on pouvait mettre à profit cette première réunion des chercheurs de toute l'Afrique du Nord pour leur proposer une œuvre collective dont l'urgence m'apparaît comme indéniable.

Quiconque observe avec quelque attention le monde musulman qui nous entoure reconnaît combien rapidement il évolue sous nos yeux. Depuis un siècle, depuis cinquante ans même, certains de ses aspects se sont complètement renouvelés. Voulant, il y a quelques années, étudier le costume d'Alger et parallèlement constituer des collections d'ethnographie urbaine, j'ai eu quelque peine à trouver les vêtements que portaient les grands-pères et les grand'mères des Algérois de maintenant. Bien peu de nos contemporains musulmans — à peine quelques vieilles femmes — savent les noms des vestes, des coiffures et des chaussures qui constituaient la garde-robe d'une élégante de 1840. Je n'ai trouvé

qu'un seul passementier algérois connaissant encore le métier de ses ancêtres, et depuis, cet artisan est mort. J'ai acheté ses principaux outils ; mais il aurait fallu faire une monographie, enregistrer un vocabulaire, photographier ou filmer le travail du patron et de ses aides, décrire la fabrication du fil d'or et le tissage des galons avec le métier aux cartons. Il aurait fallu étendre cette enquête aux autres centres urbains, délimiter l'extension des techniques, déterminer leur origine et l'époque de leur apparition dans le pays.

Comme la vie est courte et que le temps presse, le plus urgent paraît être de ramasser des documents, et, à défaut des objets eux-mêmes, d'en prendre des clichés et de centraliser ces collections photographiques en des dépôts accessibles aux travailleurs de demain.

Il va sans dire que cette récolte devrait s'étendre à tous les métiers, urbains et ruraux, que l'on souhaiterait d'avoir des représentations aussi nettes que possible des différents types de charrues et d'attelages, des pressoirs et des moulins. Mais je veux m'en tenir au titre de cette communication qui ne mentionne que la maison et le costume.

Il semble que la photographie d'une maison ne présente pas de grosses difficultés et qu'il n'est pas nécessaire d'être spécialiste pour prendre de bons clichés de l'aspect extérieur, des ouvertures, de la cour avec ses galeries, de l'appareil des murs et des dispositions de la charpente.

Je sais au reste que d'excellentes monographies et des enquêtes suggestives ont été publiées sur ce sujet. Mais ces travaux gagneraient à être appuyés d'une documentation copieuse. Le rapprochement des images, avec indications géographiques précises, nous renseignerait sur l'extension exacte des types de toits et de terrasses, de la terrasse à parapet et de la terrasse à corniche horizontale, qui est bien différente. S'ajoutant à ce do-

maine déjà si riche de la maison de ville, du gourbi, de la cabane ronde des plaines subatlantiques, le domaine encore mal connu de la tente sollicite également les photographes. Leurs collections de clichés jointes aux enquêtes des linguistes jetteraient quelque clarté sur les modes de vie des grands nomades et des transhumants, sur la parenté et l'origine possible des tribus.

A défaut des images prises avec un scrupule scientifique, des photographies commerciales, des cartes postales seraient désirables, si nous en avions en assez grand nombre et si les professionnels consentaient à noter exactement le lieu où ils les ont prises.

Les photographies utilisables pour l'étude du costume apparaissent comme plus malaisées à obtenir. Ici, ce n'est pas les cartes postales qui font défaut, et il en est de fort jolies. Mais la difficulté de faire poser des hommes et des femmes de la classe bourgeoise ou de la classe ouvrière, portant véritablement les costumes dont ils sont vêtus dans la rue ou chez eux, réduit les photographes à s'adresser à des modèles moins farouches, n'ayant souvent aucune attache avec le pays. Le goût de la clientèle touristique impose des décolletages tout à fait étrangers à la coutume berbère. Cependant les clichés publiés par M. Bel pour Tlemcen, par Mme Mathéa Gaudry-Boaglio pour l'Aurès, par Mlle Jouin pour les mariées des différents centres de l'Afrique du Nord montrent que les difficultés d'obtenir une bonne documentation photographique ne sont pas insurmontables. On souhaiterait que les éditeurs de cartes postales prissent conseil de ceux qui, sur place, peuvent leur servir de guides. Je songe à la vieille collection Neurdein faite avec de semblables collaborations et dont on chercherait en vain l'équivalent dans les productions plus récentes. Je songe surtout à ce film tourné à Tlemcen sur les indications de M. Bel et qui constitue un des « documentaires » les plus sincères et les plus séduisants que nous possédions sur la vie musulmane.

Les collections ainsi constituées devraient être centralisées, déposées quelque part. Comme vous l'imaginez sans peine, c'est notre Musée ethnographique du Bardo ou notre Institut d'Etudes orientales d'Alger qui me viennent tout d'abord à l'esprit pour y placer ce dépôt. Toutefois je n'aurais pas l'ingratitude d'oublier Rabat avec son Institut des Hautes études marocaines ni Tunis avec sa Direction des Antiquités et des Arts, auxquels me lient tant de sentiments d'amitié et tant de dettes de reconnaissance. La photographie présente d'ailleurs cet avantage qu'elle peut à bon compte satisfaire à la fois trois centres d'étude et même beaucoup plus. A Tunis, à Rabat, à Alger, rien n'empêche de joindre la bibliothèque du Trocadéro, où les travailleurs de partout trouvent bon accueil. Quatre collections comme celle que j'envisage réparties en pays français : ce n'est évidemment pas de trop.

Mais en attendant cette multiplication et cette répartition équitable des documents photographiques, en attendant l'exécution de documents nouveaux, il y aurait sans doute urgence à rechercher ceux qui existent déjà dans chaque pays, à retirer des épreuves de ceux que les photographes possèdent en clichés, à tirer au besoin en positifs sur verre ceux qui pourraient illustrer un enseignement, enfin à dresser un catalogue de ce premier fond, qui servirait pour les demandes d'emprunts ou d'échanges et qui ferait ressortir les lacunes à combler grâce à l'activité indispensable des hommes de bonne volonté.

Enquêtes et Recherches

relatives à l'histoire de la Colonisation privée dans l'Afrique du Nord (1)

PAR

GEORGES YVER

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

La conquête a donné l'Algérie à la France, mais c'est la colonisation, qui, grâce à l'établissement d'une population européenne, a rendu la domination française durable et définitive. L'histoire de la colonisation constitue donc un chapitre capital de l'histoire de l'Algérie ou, plutôt, se confond avec cette histoire elle-même. Or, si nous sommes aujourd'hui assez exactement renseignés sur la conquête, si nous possédons des travaux consciencieux sur l'ensemble des événements militaires et des études puisées aux sources sur certains faits particuliers, sur certains personnages notables, nous sommes moins bien partagés en ce qui concerne la colonisation

(1) Les observations présentées dans cette communication se rapportent uniquement à l'Algérie. La nécessité d'enquêter sur l'histoire de la colonisation privée en Tunisie et au Maroc s'impose avec la même évidence. Ces enquêtes seraient d'autant plus intéressantes que, jusqu'à la fin du XIXe siècle, la colonisation privée a été presque le seul mode de colonisation pratiqué dans la Régence. Quant au Maroc, la date toute récente de l'établissement des Français rendrait le travail plus aisé.

sous ses deux formes : colonisation officielle et colonisation privée.

La colonisation officielle est celle qui a été entreprise sous la direction et sous le contrôle de l'administration. Elle apparaît en Algérie, dès que le gouvernement français, renonçant à l'occupation restreinte, se décide à prendre possession du pays tout entier. Elle doit en effet, selon l'expression même de Bugeaud, « garder la conquête », elle se propose, et c'est encore une formule de Bugeaud, « l'introduction artificielle du peuple vainqueur au sein du peuple vaincu » ; elle a pour objectif la fixation au sol de petits cultivateurs capables, le cas échéant, de défendre par les armes la terre qu'ils exploitent et dont la présence permettra de réduire les effectifs immobilisés en Afrique. Pour attirer les colons, l'administration recourt au système de la concession gratuite, grâce auquel l'immigrant pourra s'établir à peu de frais et devenir propriétaire après s'être acquitté d'obligations déterminées. Les colons ne sont pas abandonnés à eux-mêmes, mais groupés dans des « centres » dont l'administration choisit l'emplacement et qu'elle aménage à ses frais. Concession gratuite et création de centres, tels sont les caractères spécifiques de la colonisation officielle et, malgré les modifications qui ont pu y être apportées, en particulier la substitution de plus en plus généralisée de la vente des terres à la concession gratuite, ils ont persisté jusqu'à nos jours.

La colonisation libre ou privée est l'œuvre de particuliers isolés ou groupés en sociétés, sans l'intervention de l'Etat. Elle se procure les terres dont elle a besoin par des tractations directes avec ceux qui en sont détenteurs, s'installe sur les emplacements qui lui conviennent et se préoccupe beaucoup plus de la mise en valeur que du peuplement.

A la colonisation libre se rattache un mode de colonisation que l'on pourrait qualifier de mixte, dans lequel

l'administration, tout en concédant le sol, laisse à l'initiative privée l'exécution des travaux d'intérêt général et la création des villages. Sous le nom de colonisation à l'entreprise, ce système a été expérimenté au temps de Bugeaud ; il a été en faveur sous le second empire, où il fut mis en pratique par des groupements disposant de puissants moyens financiers, la Société génevoise, la Société générale algérienne, la Société de l'Habra et de la Macta.

Malgré la place qu'elle a tenue dans les préoccupations gouvernementales et l'importance des résultats obtenus, la colonisation officielle n'a été, jusqu'à ce jour, qu'imparfaitement étudiée. Les livres de Baudicour (1) ne concernent que la période 1830-1860 et l'enquête de M. de Peyerimhoff ne porte que sur les années 1871-1898 (2). Des travaux plus spéciaux ont été consacrés à des modalités de la colonisation, tel le livre de M. Demontès sur « la colonisation militaire sous Bugeaud » (3). Des monographies assez nombreuses, de centres ou de villages ont été rédigées ; la colonisation de la Mitidja a fourni à M. J. Franc la matière d'un important ouvrage (4). Mais si le terrain n'est plus vierge, il reste encore beaucoup à faire pour le défricher. Les documents toutefois abondent soit dans les Archives du Gouvernement général et des préfectures algériennes, soit aux Archives nationales et aux Archives de la Guerre. Il suffit seulement de trouver des travailleurs formés à la recherche historique, pour en tirer parti. Aussi est-il permis d'espérer que nos descendants posséderont un jour cette histoire de la co-

(1) BAUDICOUR [illegible] *colonisation de l'Algérie.* [illegible] Paris, 1856. — [illegible] *colonisation de l'Algérie.* Paris, 1860.

(2) PEYERIMHOFF [illegible] sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à [illegible] apport à M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie, Alger, [illegible], 2 vol., in-4°.

(3) DEMONTÈS [illegible] *colonisation militaire sous Bugeaud.* Alger, 1918.

(4) FRANC (Julien). [illegible] *sation de la Mitidja.* Paris, 1928. (collection [illegible] rie).

lonisation officielle que les travailleurs actuels regrettent de ne pas avoir à leur disposition et qui servirait de cadre à leurs propres recherches.

On ne saurait formuler un semblable espoir au sujet de la colonisation privée et c'est précisément sur la nécessité de recueillir, de rassembler et de mettre en œuvre les renseignements qui s'y rapportent, que nous croyons utile d'attirer l'attention des membres de ce Congrès. L'intérêt que présente l'étude de la colonisation privée est indiscutable. Les services qu'elle a rendus ne sont pas, en effet, moindres que les services rendus par la colonisation officielle et peut-être n'est-il pas téméraire d'affirmer que, sans le concours de la colonisation libre, la transformation économique de l'Algérie ne se fût pas effectuée à une cadence aussi rapide. Loin de s'opposer l'un à l'autre, ces deux modes de colonisation se sont complétés utilement et ont collaboré de façon efficace à l'œuvre commune. La colonisation libre a même devancé la colonisation officielle : on lui doit, par exemple, les premières exploitations agricoles de la Mitidja, créées par d'audacieux pionniers entre 1835 et 1839. La ruine de ces premiers essais, lors de la reprise des hostilités, et la faveur dont jouit la colonisation officielle au temps de Bugeaud et sous la seconde République n'ont pas empêché la colonisation libre de se reconstituer et de progresser de 1841 à 1852. Sous le second empire, elle a bénéficié des encouragements donnés par l'empereur à l'initiative privée. Des particuliers disposant de capitaux importants créent à cette époque dans toutes les parties de l'Algérie des exploitations agricoles, plus nombreuses même dans certaines régions que les exploitations des colons officiels. Son essor définitif, toutefois, date des vingt-cinq dernières années du XIXe siècle et coïncide avec la création du vignoble. Le succès des premiers viticulteurs détermine l'afflux en Algérie d'hommes et de capitaux. Une bonne partie des nouveau-venus se



Fig. 4. — Fémur d'Eléphant.





Les Congressistes au Tombeau de la Chrétienne.

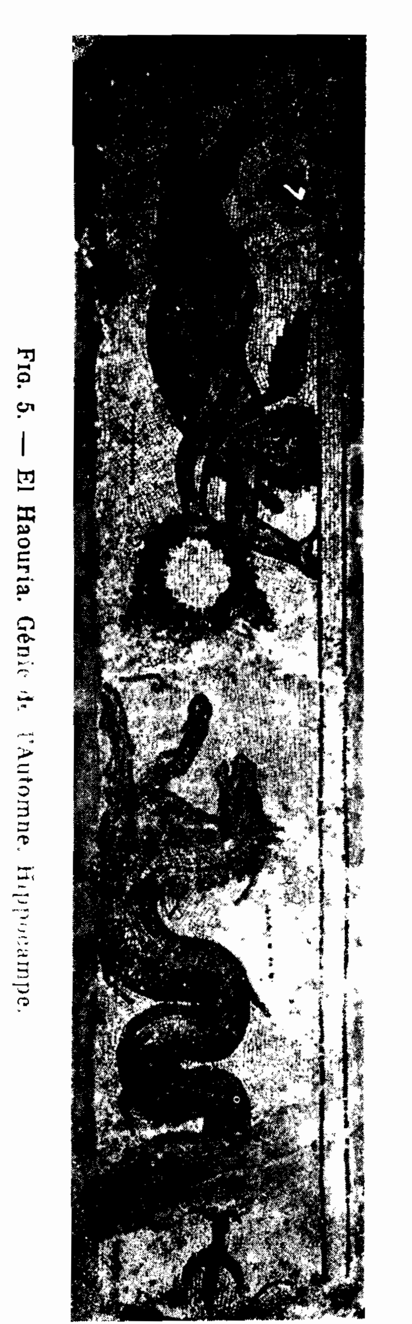


Fig. 5. — El Haouria. Génie de l'Automne. Hippocampe.



Fig. 4 — El Haouria. Génie de l'Été. Hippocampe



Fig. 2. — El Haouria. Mosaïque de la pièce B, en place. Détail.

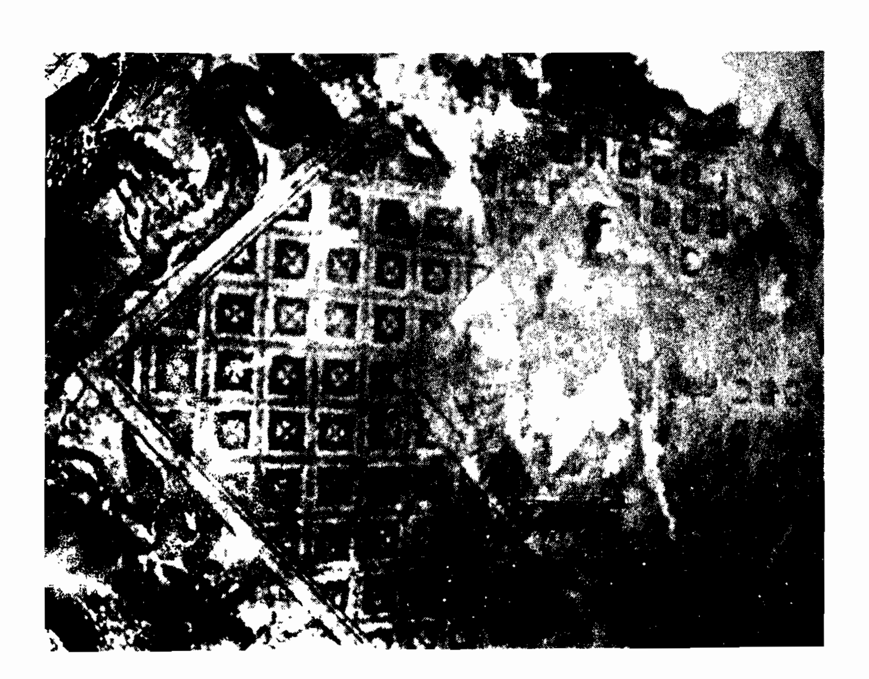


Fig. 3. — El Haouria. Mosaïque de la pièce C, en place. Détail.

Fig. 3. — Mâchoire inférieure d'Eléphant.
De gauche à droite, MM. Lagleyze, le sergent Bianchi et Debrugge, sur le charnier avant le dégagement.

Fig. 5. — Tombeau à représentation phallique.



Cl. Rodary.

Les Congressistes dans les Jardins de Tipasa.



Dans la Basilique de Tipasa.



Cl. P Marty



Cl. P. M

Les Congressistes dans la Nécropole de Tipasa.



Cl. J. Despois

L'embouchure de l'Oued Guemgoum
vue de la presqu'île de Sidi Rherib (au premier plan).

Fig. 1. — El Haouria. Mosaïque de la pièce B.



[illegible] Carthage. **Chevaux mangeant les végétaux des saisons**



Fig. 7. — Thugga. Chevaux mangeant des palmes.



Cl. J. Despois

L'embouchure de l'Oued Guemgoum le « fleuve Sallé ».



Cl. J. Pignon

Mur de soutènement du Comptoir de la Fumaire Salade.



FIG. 1. — Trois types des coups de poing.

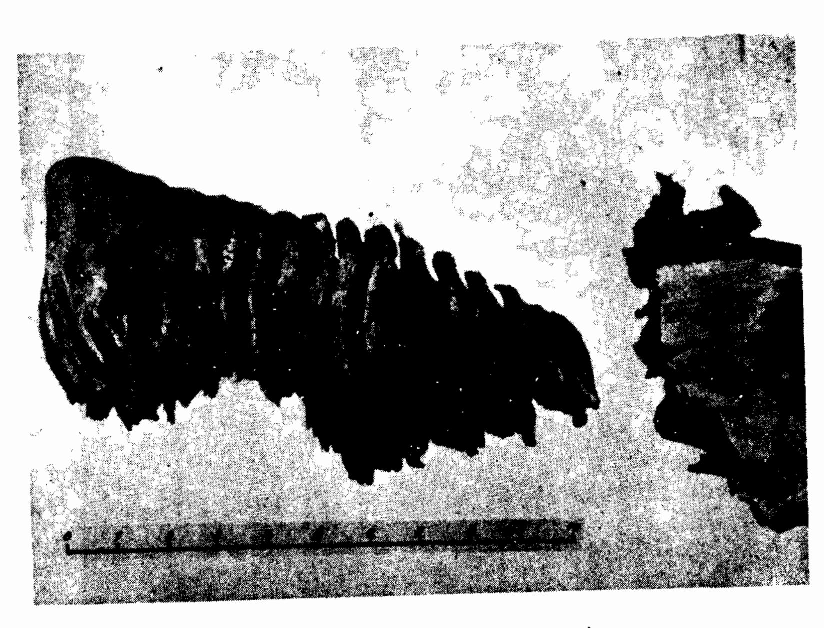
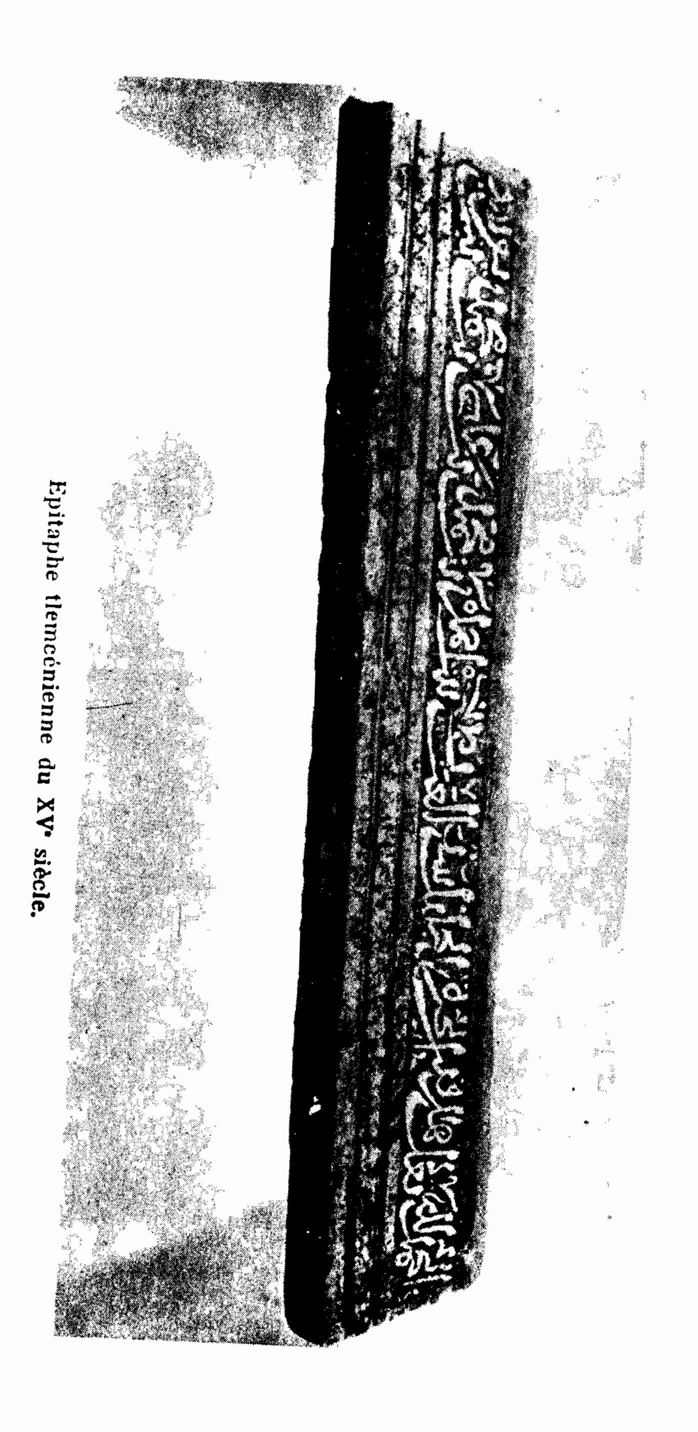


FIG. 2. — Molaire de « Elephas antiquus ».



Epitaphe tlemcénienne du XVe siècle.

procurent des terres en les achetant soit aux indigènes, soit à des Européens installés auparavant par l'administration. Les terres ainsi acquises entre 1880 et 1908 couvrent une superficie à peu près égale à celle des terres concédées ou vendues par l'administration pendant la même période. La colonisation libre se juxtapose ainsi à la colonisation officielle ; elle s'y substitue même dans certaines régions (Mitidja, plaine de Bône), où les terres des concessionnaires primitifs passent aux mains de particuliers isolés ou groupés en sociétés. Du même coup, la petite propriété cultivée par le propriétaire et sa famille et dont la constitution avait été l'objectif de la colonisation officielle, tend à disparaître au profit du moyen ou du grand domaine, exploité selon des méthodes scientifiques, avec un outillage perfectionné, nécessitant l'emploi d'une main-d'œuvre, dont l'effectif varie avec les travaux saisonniers et dont le recrutement s'opère souvent dans des régions éloignées. Cette transformation entraîne une diminution progressive de la population rurale d'origine européenne qui se porte vers les agglomérations urbaines, fait gros lui-même de conséquences économiques et sociales.

Ces quelques remarques suffisent, pensons-nous, à montrer le rôle joué par la colonisation privée dans la formation de l'Algérie actuelle, et, par suite, la nécessité d'en connaître le processus historique. Il est impossible de le faire à l'heure actuelle. Les travaux publiés sur ce sujet sont, en effet, en petit nombre et ne donnent que des indications fragmentaires [1]. Tel est le cas pour les livres déjà anciens, précieux néanmoins, de Baudicour, ou pour des ouvrages plus récents, tels que ceux de

---

(1) On trouvera par exemple dans l'ouvrage de M. Franc, l'étude assez détaillée de quelques-unes des premières exploitations agricoles de la Mitidja (La Rassauta-Reghaïa), des renseignements sur les villages construits par des particuliers, — enfin l'histoire sommaire de 47 exploitations dues à l'initiative privée.

M. Passeron [1] et de M. Franc. On trouvera des renseignements épars dans les monographies de villages rédigées en assez grand nombre ; on glanera aussi quelques détails dans des publications telles que les « Annales de la colonisation africaine », de M.-Peut (1852-1858), dans les bulletins des Sociétés d'agriculture, etc. Néanmoins les imprimés n'apporteront à l'histoire qu'une documentation fort insuffisante.

Les recherches dans les fonds d'archives seront, assurément plus fructueuses, bien que les documents provenant de ces fonds, dont on trouvera l'énumération dans l'article de M. Esquer sur les sources de l'histoire de l'Algérie [2], concernent surtout la colonisation officielle. Il y aura donc lieu de chercher d'autres sources d'information et de consulter les archives privées, en particulier les registres des notaires, qui donneront d'utiles renseignements sur les transactions immobilières, le régime foncier, les variations de valeur des terres, etc. On n'aura garde enfin de négliger la tradition orale et les souvenirs personnels. Comme l'écrit M. Esquer, « l'histoire de la colonisation privée ne peut l'être que par les colons eux-mêmes. C'est avec leurs souvenirs, leurs livres de comptes, leur correspondance, les « livres de raison » sur lesquels les chefs de famille notent les incidents de la vie journalière, que la monographie d'une propriété pourra être entreprise ». Les monographies de ce genre, sont, pensons-nous, un des éléments de base pour une étude de la colonisation privée. Il convient donc de faire appel à toutes les bonnes volontés et de solliciter les concours les plus divers. L'histoire de la colonisation

(1) R. Passeron. *Les grandes Sociétés et la colonisation dans l'Afrique du Nord.* Alger, 1925, in-8°.

(2) Cf. Esquer (Gabriel). Les Sources de l'histoire de l'Algérie, dans *Histoire et Historiens de l'Algérie.* Paris 1930 (collection du Centenaire). — Franc (Julien). *L'histoire de la colonisation de l'Algérie.* Les sources d'archives. Alger, 1928, in-8°.

privée n'exigera pas seulement le dépouillement de dossiers d'archives, elle nécessitera aussi des enquêtes directes. L'intervention des Sociétés savantes, ou de leurs membres est de nature à les faciliter.

Le moment où l'on pourra se risquer à écrire une histoire de la colonisation privée est encore lointain, mais il serait regrettable de ne pas rechercher, recueillir et rassembler dès maintenant les matériaux qui permettront un jour de construire un édifice solide et bien ordonné. Des monographies de régions où la colonisation privée a atteint le développement le plus complet et donné les résultats les plus concluants — monographies reposant elles-mêmes sur des études de détails (histoire d'une propriété, par exemple), — nous paraissent le premier objectif à proposer aux travailleurs. La rédaction d'un programme détaillé d'enquête faciliterait la tâche de ceux-ci, en orientant leurs recherches. L'élaboration de ce programme pourrait être confiée à une commission d'historiens, de géographes, d'administrateurs, de colons, c'est-à-dire à des hommes s'intéressant à l'histoire de l'Algérie ou qui, à raison de leur compétence, peuvent fournir des suggestions utiles. Le programme d'enquête, une fois établi, serait diffusé par les bulletins et les revues des Sociétés savantes Nord-Africaines. Nous indiquons ci-après quelques-unes des questions qui pourraient y figurer.

Esquisse d'un programme d'enquêtes et de recherches sur la colonisation privée

A. *Monographies de propriétés — de groupes d'exploitations — biographie de colons ou de familles de colons.*

B. *Etudes régionales.*

a) Débuts, progrès, extension actuelle de la colonisation privée.

b) Mode de formation des propriétés : acquisition directe des terres aux indigènes — à d'anciens propriétaires libres — à d'anciens colons officiels.

c) Mode d'exploitation : directe ou par gérant. — Cultures pratiquées — outillage — personnel employé, permanent et temporaire, européen et indigène — formation de groupements spontanés de population au voisinage des exploitations.

d) Rapports entre la colonisation officielle et la colonisation libre.

Le deuxième Congrès de la Fédération aura lieu à Tlemcen dans la seconde semaine des vacances de Pâques 1936.

Le Bureau de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord est ainsi constitué pour 1936 :

Président : M. A. Bel, président de la Société des Amis du Vieux-Tlemcen.

Secrétaire Général : M. Esquer, secrétaire général de la Société Historique Algérienne (1).

Secrétaire du Congrès : M. Paris, Secrétaire général de la Société des Amis du Vieux-Tlemcen.

Membres : MM. Berthier (Société archéologique de Constantine), Bousquet (Centre d'Etudes de Colonisation comparée), Célerier (Société de Géographie du Maroc), Despois (Institut de Carthage), Emberger (Société d'Histoire Naturelle du Maroc), Figuière (Académie d'Hippone), Guntz (Section algérienne de la Société Française de Physique), Hoffherr (Centres d'Etudes juridiques du Maroc), Lefèvre-Paul (Société de Géographie d'Alger), Dr Maire (Société d'Histoire Naturelle d'Alger), G. Marçais (Institut d'Etudes Orientales), Massiera (Société Historique et Géographique de la région de Sétif), Mazoyer (Société d'Etudes statistiques et économiques du Maroc), Pestemaldjoglou (Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran), Rodary (Société Archéologique et Touristique de Thagaste), Dr Russo (Comité d'Etudes des Eaux souterraines du Maroc), Truillot (Société archéologique de Sousse).

(1) Aux termes des Statuts, le Secrétaire général de la Fédération est désigné pour trois ans.

TABLE DES MATIÈRES

COMMUNICATIONS

Géographie.

Sciences naturelles.

Préhistoire.

Archéologie préislamique.

Archéologie musulmane.

Histoire.

Droit et Législation.

Sociologie.

Langues et Littératures orientales.

SÉANCES PLÉNIÈRES

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)